



Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3

14 | 2026

F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1618>

Référence électronique

« F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], mis en ligne le 01 janvier 2026, consulté le 10 septembre 2026. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1618>

Droits d'auteur

CC BY

DOI : 10.35562/rif.1618



INTRODUCTION

L'équipe de la *Revue internationale des francophonies* est ravie de vous proposer ce numéro qui porte sur le thème « F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux ». Les contributions scientifiques sont issues du colloque international organisé sur ce thème les 13 et 14 décembre 2023 par l'Institut international pour la Francophonie (2IF) de l'université Jean Moulin Lyon 3.

Rédacteurs invités :

- Chloé PHAN-LABAYS, maîtresse de conférences hors classe en Histoire et civilisations, responsable pédagogique des parcours « Francophonie » du master 2 mention « Relations internationales », Faculté de droit, université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- Christophe TRASNEL, professeur titulaire en Science politique, directeur de l'École des hautes études publiques (HEP), université de Moncton (Canada), président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF)

Comité scientifique du numéro

- Philippe AWONO EYEBE
Docteur en Science politique, ancien attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- Benjamin BOUTIN
Ancien maître de conférences associé, Institut international pour la Francophonie (2IF), université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- Clint BRUCE
Professeur agrégé en sciences humaines, Département des sciences humaines, université Sainte-Anne (Canada)
- Simona CORLAN IOAN
Professeur, Faculté d'Histoire, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de Bucarest (Roumanie)
- François DAVID
Professeur des universités en Science politique, université du Littoral Côte d'Opale (France)
- Aymeric DUREZ
Professeur en Relations internationales, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, Pontificia Universidad Javeriana de Bogota (Colombie)
- Teresa GRANGE
Professeur ordinaire de pédagogie expérimentale, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de la Vallée d'Aoste (Italie)
- Péter KRUSZLICH
Professeur, Faculté de droit et des sciences politiques, titulaire de la Chaire Senghor, université de Szeged (Hongrie)

- **Ndiaga LOUM**
Professeur titulaire, Département des sciences sociales, titulaires de la Chaire Senghor de la Francophonie, université du Québec en Outaouais (Canada)
- **André MAGORD**
Professeur en Civilisation nord-américaine, université de Poitiers (France)
- **Salwa Sandra NACOUZI**
Rectrice, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université française en Arménie
- **Chloé PHAN-LABAYS**
Maîtresse de conférences hors classe en Histoire et civilisations, responsable pédagogique des parcours « Francophonie » du master 2 mention « Relations internationales », Faculté de droit, université Jean Moulin Lyon 3 (France)
- **Nicolae POPA**
Professeur en Géographie, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de l'Ouest de Timisoara (Roumanie), vice-président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF)
- **Adelaïde RUSSO**
Phyllis Taylor Professor, Département d'études françaises, titulaires de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de l'État de Louisiane (États-Unis), vice-présidente du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF)
- **Evariste TOLDE**
Docteur en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de Ndjaména (Tchad)
- **Daniel TOLLET**
Docteur ès Lettres, ingénieur de recherches honoraire, université de Paris-Sorbonne (France)
- **Christophe TRAISNEL**
Professeur titulaire en Science politique, directeur de l'École des hautes études publiques (HEP), titulaire de la Chaire Senghor, université de Moncton (Canada), président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF)
- **Frédéric TURPIN**
Professeur en Histoire contemporaine, université Savoie Mont Blanc (France)
- **Abdoul-Aziz YAOUBA**
Maître de conférences en Études internationales, Département de politique internationale, Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC), titulaire de la Chaire Senghor de la Francophonie, université de Yaoundé 2 (Cameroun), vice-président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF)

SOMMAIRE

Dossier : F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux

Christophe Traisnel et Chloé Phan-Labays

Texte introductif. F / francophonies : débats locaux, enjeux globaux

Aymeric Durez

Qui sont les « indésirables » ? Évolution des critères d'appartenance au projet de Francophonie intergouvernementale depuis 1966

Jaroslav Stanovský

La noblesse de l'Europe centrale du XVIII^e siècle et sa francophonie : le cas de la famille Chorynsky

Christophe Essomba

Le poids de l'objet Francophonie dans les recherches en science politique : cas des jeunes chercheurs d'Afrique noire francophone

Audyl Corgelas

Promotion de la langue française face à la diversité linguistique dans l'espace francophone : enjeux sociopolitiques et technologiques

Celeste Fraiese D'Amato

La Vallée d'Aoste : une région italienne autonome et francophone

Bertrand Iguigui

La Francophonie des territoires face aux enjeux globaux : bilan et défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes

Textes essentiels

Pour une « littérature-monde » en français

Julie Barlow

France Daigle : « Une langue, ça s'entretient »

Recensions d'ouvrages

Chloé Phan-Labays

Recension : Chantal Lacasse, *Le Québec anglophone distinct du reste du Canada ? La communauté anglo-qubécoise au prisme des éditoriaux de The Gazette de 1976 à 1982*, Québec, Presses de l'université Laval, 2024, 250 pages

Eric Mathieu Doucet

Recension : Daniel Bouffard et Dany Bouffard, *Capitaine Acadie*, numéro 9, « Cauchemar à l'Île-du-Prince-Édouard », Cap-aux-Meules (Canada), Bedecomics, 2025, 36 pages

Ayrton Aubry

Recension : Rodrigue Tasse, *La Francophonie et les crises en Côte d'Ivoire et à Madagascar. Entre stabilité et retour à l'instabilité politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études eurafricaines », 2026, 418 pages

Dossier : F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux

Texte introductif. F / francophonies : débats locaux, enjeux globaux

Christophe Traisnel et Chloé Phan-Labays

DOI : 10.35562/rif.1789

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Francophonie, débats et enjeux contrastés
- II. Au-delà du local
- III. La/les F/francophonie(s), un objet émergent ou déclinant ?
- IV. Présentation du numéro

TEXTE

I. Francophonie, débats et enjeux contrastés

- 1 La francophonie fait partie de ces curieux « objets politiques non identifiés » pour reprendre une formule très célèbre de Jacques Delors au sujet de la construction européenne¹. Elle est à la fois organisation internationale, ensemble de locuteurs, constellation de communautés, de réseaux, d'organismes, de lieux et d'événements, d'images et de logos, de drapeaux et de militants, d'idées et d'imaginaires, de thuriféraires et de contempteurs, de francophones et de francophiles, d'intellectuels et de vendeurs de rue. Elle mobilise, à l'instar d'autres « OPNI », des individus et des enjeux éclectiques, des représentations et des pratiques contrastées, à tel point qu'il apparaît plus juste, face aux incertitudes qui en cernent sa définition, d'en contrarier quelque peu la graphie en incluant majuscules et minuscules, singulier, pluriel et parenthèses, en proposant de poser d'emblée un regard non sur « la » Francophonie, ni sur « les francophonies », qui en présupposeraient une existence et une définition partielle et donc contestable, mais sur la/les

F/francophonie(s)... Une notion bien moins élégante il est vrai, mais peut-être plus « matière première » dont l'exploration paraît plus féconde au moins pour le chercheur...

- 2 Enjeux éclectiques, donc, la Francophonie est très souvent célébrée par ses défenseurs ou dénoncée par ses critiques, un débat qui a largement marqué, jusqu'à une époque très récente, les travaux produits et diffusés sur elle, par ailleurs fort peu nombreux au regard de la communauté humaine de plusieurs centaines de millions de locuteurs qu'elle est censée désigner. On constatait encore au début du XXI^e siècle, dans le champ scientifique, une relative indifférence par rapport à la notion². Cette indifférence semble cependant céder de plus en plus le pas à un intérêt marqué par certains chercheurs pour cet objet encore méconnu, comme le propose opportunément, depuis plusieurs années maintenant, la *Revue internationale des francophonies*, des réseaux tel que le Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF), ou des centres de recherches comme l'Institut international pour la Francophonie de la Direction des relations internationales (2IF-DRI) de l'université Jean Moulin Lyon 3 ou la Chaire Senghor en francophonies comparées de l'université de Moncton et la trentaine d'autres Chaires sur la ou les francophonies du RICSF à Alexandrie, Ottawa, Baton Rouge, Yaoundé, Beyrouth, Bucarest, Bogota, Pékin, Istanbul ou Tunis. C'est désormais une véritable aire d'étude qui se constitue progressivement au sein du monde académique, transcendant quelque peu les secteurs, régions, domaines ou disciplines qui s'y intéressent.
- 3 Au-delà de l'éclectisme de ces enjeux, c'est également le contraste des contextes et des lieux de production des recherches sur la francophonie qu'il s'agit de relever. La francophonie se trouve en effet saisie fort différemment par les politologues, sociologues, linguistes, historiens, économistes... De même, les secteurs d'action publique comme la santé, l'éducation, la culture, ou leurs acteurs : médecins, banquiers, enseignants, avocats, journalistes... ne se saisiront pas de la langue, et de ce qu'elle rend possible à travers son simple partage, de la même manière. Et à ces pratiques linguistiques et représentations politiques auxquelles ces pratiques donnent lieu s'ajoutent, aussi, les particularités propres à chaque contexte. Quel rapport peut-il en effet bien exister entre la considération du français

et sa représentation par des francophones de Yaoundé, d'Alger, de Kyoto, de Moncton, de Blois ou de Beyrouth ?

- 4 Dans cette pluralité de lieux et de secteurs, d'approches et de disciplines, la F/francophonie ne peut que faire polémique et susciter bien des interrogations sur son sens et sa réalité, à tel point qu'il nous paraît essentiel de considérer les discours tenus sur elle, qu'ils soient apologétiques ou critiques, analytiques ou politiques, distanciés ou engagés, objectifs ou subjectifs, et ainsi de mieux cerner cet objet politique singulier. Le terme « francophonie » nourrit de fait un débat sur son existence même. Et si ce débat était-il précisément la principale expression de son existence ? Et si ces débats entre thuriféraires et contempteurs de la F(f)rancophonie ne dessinaient-ils pas finalement, en creux, le portrait de cet objet ?
- 5 C'est peut-être à travers cette tentative de mise à plat de la notion et de sa réalité ainsi que des délibérations auxquelles elle donne lieu qu'ensuite, nous pourrions évoquer des questions plus « existentielles » telles que : la francophonie constitue-t-elle un instrument d'intégration qui vise la création d'un espace de sens commun ? Comment fait-on/pourrait-on faire communauté par la francophonie ? Dans quelle mesure, selon les contextes dans lesquelles elle est évoquée, fait-on francophonie locale, globale, mondiale ?
- 6 Ce numéro contribue, à sa mesure, à ces questionnements portant plus globalement sur la francophonie comme « grandes structures, larges processus, vastes comparaisons »³, qui se veut le prolongement des discussions et de présentation de recherches, abordées lors du colloque qui s'est tenu les 13 et 14 décembre 2023 à l'université Jean Moulin Lyon 3 et qui tentait de faire justement le lien, par leur rassemblement en un lieu, Lyon, entre ces « débats locaux », et de ces « enjeux globaux » sur un « même » objet, la/les F/francophonie(s), le « même » étant, précisément, l'objet au cœur de la question.

II. Au-delà du local

- 7 En repérant les principales lignes de force qui traversent la manière dont « on parle » de francophonie, nous cherchions lors de ces

rencontres en particulier à faire l'état des lieux de la « francophonie » en tant qu'objet de recherche en sciences sociales afin de mieux délimiter les périmètres de l'objet scientifique « francophonie » : quels critères devrait-on choisir pour le classement des travaux dans la catégorie de la recherche portant sur l'objet « francophonie » ? Dans quel cadre une recherche sur l'objet « francophonie » devrait-elle s'inscrire ? Autrement dit, comment le critère « linguistique » lié à la langue française est-il pris en compte dans les travaux de recherche portant sur l'objet « francophonie » en sciences sociales et humaines ? Autre objectif poursuivi lors de ces rencontres : mieux comprendre les grands cadres des débats qui animent les recherches sur la francophonie (convergences/divergences, perspectives, approches, dimensions, etc.). Au-delà de ces objectifs, il s'agissait aussi en quelque sorte de « désenchanter » l'objet « F/francophonie » en tentant de mieux comprendre comment les acteurs politiques ont pu s'en saisir et lui donner un sens politique. Il paraissait essentiel de faire le point sur les paradoxes et les malentendus qui, bien souvent, s'expriment autour d'elle.

- 8 Deux grands axes de réflexion avaient été proposés à cet effet :
- 9 1 - La F(f)rancophonie et ses débats locaux
- 10 Nous invitons à ce que plusieurs perspectives puissent être explorées en tenant compte de la grande variété des contextes (secteurs, régions, organisations, disciplines scientifiques) au sein desquels la notion de francophonie est mobilisée. Mentionnons ici notamment (sans exhaustivité) : 1 - Le rapport à la France et au passé colonial. Il s'agit ici en particulier d'aborder de front une forme d'approche critique de la francophonie de plus en plus présente et qui, elle aussi, participe bien sûr au débat sur la « F(f)rancophonie ». Il est important d'éclairer le rôle de la France et sa place en Francophonie et d'évaluer l'impact de son passé colonial dans les projets politiques francophones ; 2 - Les débats, très locaux également, autour du statut, de la qualité et des dimensions universelle ou locale de la langue française. Comme la langue et son usage, il s'agissait de savoir si le français a (ou non) une vocation universelle. Certains vont la concevoir comme étant très liée aux enjeux locaux de minorités linguistiques, culturelles ou socio-économiques tandis que d'autres vont en percevoir, à l'inverse, les

prolongements forcément géopolitiques et globaux ; certains vont concevoir la francophonie comme centripète ou centrifuge, dans une représentation « rayonnante » de la francophonie, impliquant un français « de référence », dit « standard », et un français métissé, périphérique, imparfait (accent, patois, idiomes etc.) ; d'autres vont la concevoir, au contraire, comme « rhizomique », archipélagique, constellaire : la francophonie, ce n'est pas un centre et des périphéries plus ou moins proches, mais de multiples communautés marquées par leur rapport, singulier, à une langue en partage, mais « assaisonnée » différemment de ses multiples réalités locales. 3 - Les dimensions identitaire (appartenance / culture), instrumentale (utilitaire / capital) de la francophonie, certains soulignant la « valeur » de la langue, l'idée qu'elle porte en elle une culture singulière, qu'elle caractérise une communauté (francophone) alors que d'autre insisteront sur des dimensions moins tangibles, moins incarnées, et développeront autour de la maîtrise du français une approche plus instrumentale ; 4 - Le débat sur l'objet scientifique « francophonie ». La francophonie est une notion polysémique. Longtemps explorée surtout par la linguistique, et les études littéraires, la francophonie est désormais abordée par plusieurs disciplines : histoire, droit, économie, sciences politiques..., ce qui ne fait qu'accentuer les débats scientifiques entre les différentes approches et perspectives entourant cet objet. Le débat sur la notion d'une francophonie scientifique⁴ suscite encore des réactions diverses.

11 2 - La F(f)rancophonie face aux enjeux globaux

12 Au-delà de ces singularisation d'un objet d'abord perçu à travers les lieux au sein desquels elle est débattue, nous cherchions également à rassembler des intervenants à même d'explorer la F(f)rancophonie « avec un petit f » (ensemble des locuteurs de la langue française dans le monde dont l'usage est variable) mais aussi la francophonie « avec un grand F » (regroupement institutionnalisé des pays ayant le français en partage) à travers plusieurs questions structurant nos réflexions : 1 - Quelle est la réalité des échanges entre les francophones dans le monde ? Y a-t-il une francophonie de la société civile ? Que voient, entendent, lisent, perçoivent les francophones les uns des autres à travers les médias, les réseaux sociaux ? Il est aussi important de connaître les perceptions des francophones dans

différents pays vis-à-vis des grands enjeux mondiaux. 2 - Comment les opérateurs de la Francophonie font-ils face aux défis globaux dans le contexte actuel marqué par les grandes transformations socio-politiques et technologiques. Quels rôles réels jouent-ils ? Quelle est la réalité de cette cause politique commune (diversité, la paix et les droits de l'Homme, la multipolarité du système international et la solidarité active entre les pays, Nord, Sud) évoquée par les institutions de la Francophonie internationale ? 3 - Il était enfin question de voir dans quelle mesure la langue française est utile pour les francophones comme parlants-français pour affronter les nouveaux défis globaux : sécurité, numérique, intelligence artificielle, environnement etc.

III. La/les F/francophonie(s), un objet émergent ou déclinant ?

- 13 L'Organisation internationale de la Francophonie publie régulièrement un rapport sur l'état de la langue française dans le monde qui constate un processus non démenti de renforcement du nombre de locuteurs du français dans le monde, pour atteindre en 2026 près de 400 millions de locuteurs⁵ dans le monde entier, au sein, mais aussi au-delà des pays dits « francophones ». Un rapport qui fait suite à une série d'autres et dont l'ensemble constitue une somme extrêmement riche, documentée, référencée permettant d'embrasser, par le rassemblement de données tant quantitatives que qualitatives, statistiques, enquêtes de terrain, synthèses et comparaisons, l'« univers de diversités » que constitue cet ensemble à la fois uni (par la langue), unique (au moins par les intentions scientifiques qui président à la désignation de cet ensemble de locuteur comme objet de recherche en soi) et profondément hétéroclite.
- 14 Cet « espace linguistique » ne ressemble par ailleurs à aucun autre puisque c'est celui qui s'est le plus institutionnalisé⁶, surtout depuis la Convention de Niamey de 1970 : 90 États et gouvernements en faisaient partie en 2026⁷, formant un espace de près de 1,4 milliard d'individus.

- 15 Cette « communauté linguistique » repose sur un dispositif multilatéral autour de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de ses opérateurs (AUF, TV5Monde, Assemblée parlementaire de la Francophonie, université Senghor d'Alexandrie), auxquels s'ajoutent un réseau culturel et éducatif français implanté sur tous les 5 continents (Instituts et les Alliances français, établissements d'enseignement français à l'étranger ...) permettant d'accueillir des centaines de milliers d'étudiants internationaux. L'OIF défend l'usage du français et la diversité culturelle, promeut la paix et les droits de l'Homme, soutient l'éducation et la recherche, et développe la coopération économique au service du développement durable. Elle intervient dans les enceintes internationales (ONU, UE, UA, FMI, OMC) pour porter la voix de ses membres, encourager le multilinguisme et aider à la mise en œuvre des « objectifs de développement durable », selon la formule consacrée.
- 16 L'édition 2026 du rapport *La langue française dans le monde* rappelle que le français est désormais la quatrième langue la plus parlée (environ 396 millions de locuteurs) et la deuxième langue étrangère la plus apprise (environ 170 millions d'apprenants). Cette dynamique repose largement sur l'Afrique, qui concentre 65 % des francophones et devrait porter le nombre de locuteurs à 590 millions d'ici 2050⁸. Le français est aussi la troisième langue des affaires et la quatrième langue sur Internet. Le défi est pourtant considérable : les budgets publics se contractent, alors que la France reste le premier bailleur de la Francophonie mais sa contribution décline et pèse sur l'enseignement français à l'étranger. L'OIF, quant à elle, a vu ses contributions publiques baisser de 79 M€ en 2014 à 66 M€ en 2024 pour un nombre accru de membres⁹. Ce contexte budgétaire fragilise l'action de la Francophonie en matière d'éducation, d'aide au développement et de diplomatie culturelle.
- 17 Sur le plan géopolitique, le centre de gravité francophone se déplace vers l'Afrique, mais cet espace est traversé par plusieurs crises. Des régimes militaires au Sahel ont rompu avec la France et quitté une organisation internationale, l'OIF, souvent perçue comme la version multilatérale d'une influence qui demeure française en Afrique. La langue française a perdu son statut de langue officielle dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES : Burkina Faso, Mali et Niger) tandis qu'en Europe, cette fois, les institutions de l'Union comme les

pratiques linguistiques font de l'anglais l'unique (ou presque) langue de travail, de communication, de publication, de débats, au détriment des 23 autres langues officielles de l'UE. La Francophonie tente quant à elle de demeurer un espace de pluralisme : elle valorise les langues, identités et cultures locales (français acadien, métissages du français urbain dans des villes comme Abidjan, Yaoundé, Dakar), à l'image du *Dictionnaire des francophones*¹⁰ qui se construit avec la rubrique « Enrichir le DDF ». La Francophonie institutionnelle défend le multilinguisme car les statuts du français (langue officielle, de travail, d'enseignement) varient considérablement selon les pays membres de l'OIF, sans compter les pays au sein desquels on trouve une très forte proportion de francophones sans qu'ils ne soient officiellement considérés comme francophones, comme l'Algérie, l'Allemagne, l'Italie ou Israël.

- 18 Les enjeux globaux engagent la francophonie sur de nouveaux terrains. Dans un monde dominé par les géants du numérique et l'anglais, la découvrabilité des contenus francophones devient stratégique, et constitue un des enjeux de premier plan de la « diplomatie scientifique » déployée par l'AUF, opérateur de la Francophonie qui, en dépit de l'effondrement de ses recettes à cause de coupes drastiques imposées par la France depuis 2025, demeure le plus grand réseau académique du monde. Le rapport 2026 sur la langue française dans le monde de l'OIF définit la notion de découvrabilité comme l'équation « disponibilité + visibilité + valorisation », et souligne que les contenus francophones peinent à être visibles dans les algorithmes. Sans action, cette situation risque d'invisibiliser certaines productions culturelles et d'uniformiser les récits. L'OIF milite donc pour des cadres réglementaires qui protègent les artistes et les données, et pour une gouvernance multilatérale de l'IA garantissant la diversité linguistique. Elle entend aussi repositionner le français comme langue de recherche et de science, en coopération avec l'AUF, pour contrebalancer l'hégémonie de l'anglais et promouvoir la science ouverte.
- 19 Néanmoins, la pertinence même du fait francophone tend à être remise en question. Dans certaines communautés, la francophonie reste peu connue ou perçue comme distante, tandis que l'attrait pour l'anglais conduit à la marginalisation du français dans l'enseignement

supérieur. Les enjeux sécuritaires, migratoires et climatiques pèsent aussi sur les États membres. Face à ces défis, la langue française dispose d'atouts réels : son statut de langue officielle dans de nombreuses organisations internationales (ONU, Union africaine, Union européenne, Comité international olympique ...), son rayonnement littéraire porté par des auteurs venus de tous les continents, une vitalité musicale et cinématographique remarquable, et un réseau dense d'institutions éducatives, culturelles et scientifiques comme les Alliances et Instituts français, l'AUF ou TV5Monde.

- 20 Ce rapide et quelque peu normatif portrait en demi-teinte illustre les grands enjeux qui traversent l'« espace », la « communauté » ou l'« ensemble » francophone selon les représentations qu'on veut bien accoler à la notion. Il illustre ce faisant les potentialités d'exploration scientifique que peut susciter cet objet, notamment en science politique.

IV. Présentation du numéro

- 21 Les textes ici rassemblés illustrent ces lignes de force réflexives et les tensions qui parfois remettent en cause la manière dont on peut définir la francophonie. Ainsi dans « Qui sont les "indésirables" ? Évolution des critères d'appartenance au projet de Francophonie intergouvernementale depuis 1966 », Aymeric Durez, professeur à la Pontificia Universidad Javeriana de Bogota, en Colombie, retrace l'histoire et les étapes qui ont conduit la Francophonie à rassembler près de 90 États et gouvernements de nos jours. Il retrace cette histoire à travers la notion d'« indésirabilité » en montrant que cet élargissement ne s'est pas produit sans critiques ni contestation, questionnant de fait les raisons d'être (et de continuer d'être) de cette Organisation internationale atypique.
- 22 Jaroslav Stanovský, qui est docteur en lettres et a étudié la littérature française et l'histoire à l'université Masaryk (Brno, République tchèque) et à l'université Paris-Est Créteil nous propose, quant à lui, une tout autre perspective, à travers une étude de cas : celle de la famille Chorynsky, illustrant « la noblesse de l'Europe centrale du XVIII^e siècle et sa francophonie », un siècle et une région au sein desquels la langue française jouissait d'un certain prestige, malgré la

forte présence, dominante, de la culture germanique : une famille dont les écrits illustrent qu'au-delà d'une langue de statut ou de prestige, la langue française était aussi devenue, dans certaines familles aisées, la langue de l'intime...

- 23 Christophe Essomba, docteur en science politique et assistant à l'université de Yaoundé II explore, quant à lui, le poids de l'objet Francophonie dans les recherches en science politique en s'intéressant plus particulièrement aux jeunes générations de chercheurs. Tout en soulignant l'existence d'une certaine vitalité au moins institutionnelle, et un objet pour le moins pertinent dans la région étudiée, l'auteur n'en constate pas moins le désintérêt des jeunes chercheurs africains, dont il va tenter, dans ce texte, d'expliquer l'indifférence.
- 24 Audyl Corgelas, expert en science de l'éducation, s'intéresse quant à lui à la « promotion de la langue française face à la diversité linguistique dans l'espace francophone : enjeux sociopolitiques et technologiques ». À travers ce texte, nous explorons cette fois non plus une région, ni l'intimité de rapports familiaux ou une approche très « macro » de la francophonie « avec un grand f », mais la manière dont la francophonie s'accorde de plus en plus avec la diversité linguistique qu'elle tend à promouvoir et dynamiser, notamment dans le domaine des nouvelles technologies et de leur accessibilité. Il s'agit ici d'analyser la contribution « des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la reconfiguration des rapports spatio-temporels et de l'accès aux contenus académiques, en interrogeant principalement l'enjeu de la découvrabilité numérique » : un enjeu crucial, s'il en est, pour une communauté de langue qui, de plus en plus, se vit également à travers la virtualité des réseaux sociaux et qui n'est pas sans défis, notamment pour des sociétés très inégalement connectées.
- 25 Celeste Fraiese D'Amato, titulaire d'un master mention Relations internationales, parcours « Francophonie, stratégies et relations internationales » de l'université Jean Moulin Lyon 3, propose, quant à elle, de faire le point sur une francophonie bien singulière : celle de la Vallée d'Aoste, région italienne autonome et francophone. Cet article, issu de son mémoire de master met en valeur le terrain qu'elle a pu mener en Vallée d'Aoste. Elle montre en particulier que l'histoire des

langues en contact en Vallée d'Aoste (français, mais également différentes formes de franco-provençal, italien) n'a pas été en faveur du français, pourtant très présent dans le système scolaire de la Vallée. Elle explore de manière fort intéressante les liens qui existent entre autonomisation de la Vallée et patrimonialisation par les autorités de la Région d'une langue qui s'est fortement institutionnalisée malgré sa faible présence dans l'espace public. Une « langue de poche », en quelque sorte qu'il est possible d'utiliser parce qu'on la maîtrise, mais dont on n'use qu'occasionnellement.

- 26 Bertrand Iguigui traite quant à lui de « la Francophonie des territoires face aux enjeux globaux : bilan et défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes ». Historien, docteur de l'université de Douala au Cameroun, Bertrand Iguigui explore le rôle et la place des collectivités (très) locales dans le traitement d'enjeux (très) globaux tel que la protection de l'environnement. Il montre comment les villes camerounaises se sont saisies différemment des enjeux climatiques, environnementaux et de développement durable en mettant en œuvre des initiatives et des politiques dont il tente ici d'en évaluer les effets et la portée.
- 27 Organisations internationales, politiques nationales, groupes de populations, régions, municipalités, nouvelles technologies, sphère de l'intimité des relations interfamiliales : la/les F/francophonie(s) est plus qu'un objet de recherche : c'est une thématique plurielle et multiscalaire à explorer. Ce numéro, par les articles qu'il propose ou les recensions qu'il contient l'illustre à l'envi !
- 28 Bonne lecture...

BIBLIOGRAPHIE

Agence universitaire de la Francophonie, *Livre blanc de la francophonie scientifique*, Paris, 2021, disponible sur : <https://2021.auf-semaine-francophonie.auf.org/le-livre-blanc-de-la-francophonie-scientifique/>, consulté le 23 juillet 2026.

Attali (Jacques), *Francophonie et francophilie, moteurs de croissance durable. Rapport à François Hollande, président de la République française, août 2014*, 2014, disponible

sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/34251-la-francophonie-et-la-francophilie-moteurs-de-croissance-durable>, consulté le 23 juillet 2026.

Bachelier-Degras (Lou), « La Francophonie, un projet politique d'avenir ? », *jean-jaures.org*, 20 janvier 2025, disponible sur : <https://www.jean-jaures.org/publication/la-francophonie-un-projet-politique-davenir/>, consulté le 23 juillet 2026.

Badie (Bertrand), « La mondialisation, les flux et la francophonie internationale », *Revue de l'Université de Moncton*, 2001, hors-série, p. 9-20.

Baneth-Nouailhetas (Emilienne), « Anglophonie - francophonie : un rapport postcolonial ? », *Langue française*, 2010, vol. 3, n° 167, p. 73-94, disponible sur : <http://shs.cairn.info/revue-langue-francaise-2010-3-page-73?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Bauer (Olivier), *La Francophonie de l'avenir*, Autrement, 2021, 151 p.

Boutros-Ghali (Boutros), *Émanciper la Francophonie*, Paris, L'Harmattan, 2002, 291 p.

Calvet (Louis-Jean), « Géopolitique des langues romanes », *Hermès*, 2016, vol. 2, n° 75, p. 25-33, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2016-2-page-25?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Collectif. « Pour une littérature-monde en français », *Le Monde*, 15 mars 2007, disponible sur : https://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260.html, consulté le 23 juillet 2026.

Dang (Hong Khanh), Payette (Jean-François) (dir.), *La Francophonie comme facteur structurant dans les politiques étrangères. Regards croisés*, Paris, L'Harmattan, 2020, 246 p.

Degryse (Christophe), « Union européenne », p. 222-224, dans *L'économie en 100 mots d'actualité*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2024, 240 p, disponible sur : <https://shs.cairn.info/l-economie-en-100-mots-d-actualite--9782807360655-page-222?lang=fr>, consulté le 24 juillet 2026.

Diouf (Abdou), « Les défis de la francophonie », *Revue internationale et stratégique*, 2008, vol. 3, n° 71, p. 33-36, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-3-page-33?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Diouf (Abdou), « La francophonie, une réalité oubliée », *Le Monde*, 19 mars 2007, disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/03/19/la-francophonie-une-realite-oubliee-par-abdou-diouf_884956_3232.html, consulté le 23 juillet 2026.

Frenette (Yves), Rivard (Etienne), Saint-Hilaire (Marc), *Atlas de la francophonie nord-américaine*, Atlas historique du Québec, Québec, 2015, 304 p.

Gauvin (Lise), « "Petites" communautés, "petites" littératures », p. 204-211, dans Malaussena (Katia) et Sznicer (Gérard) (dir.), *Traversées francophones*, Genève, Suzanne Hurter, 2010, 253 p.

Guillou (Michel), *La Francophonie ou l'avenir de la langue française*, Paris, Belin, 2015, 319 p.

Guillou (Michel), Phan (Trang), *Francophonie et Mondialisation. Tome 1 : Histoire, et institutions des origines à nos jours*, Paris, Belin, 2011, 471 p.

Judge (Anne), « La francophonie, mythes, masques et réalités », p. 19-43, dans Jaunes (Bridget), Miguet (Arnaud) et Corcoran (Patrick), *Francophonie, mythes, masques et réalités*, Paris, Publisud, 1996, 319 p.

Klinkenberg (Jean-Marie), « Le français n'existe pas », p. 138-147, dans Malaussena (Katia) et Sznicer (Gérard) (dir.), *Traversées francophones*, Genève, Suzanne Hurter, 2010, 253 p.

Massart-Piérard (Françoise), « Les politiques des espaces linguistiques à l'épreuve de la mondialisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, vol. 14, n° 1, p. 7-18, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2007-1-page-7?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Michaëlle (Jean), « La Francophonie au cœur de toutes les urgences du monde », *Géoeconomie*, 2016, vol. 3, n° 80, p. 8-21, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-geo-economie-2016-3-page-8?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Organisation internationale de la Francophonie, « La nouvelle édition du rapport quadriennal La langue française dans le monde de l'OIF a été officiellement lancée le 16 mars 2026 à Québec », disponible sur : <https://www.francophonie.org/lancement-du-rapport-la-langue-francaise-dans-le-monde-2026-8426>, consulté le 23 juillet 2026.

Organisation internationale de la Francophonie, Observatoire de la langue française, *La langue française dans le monde. Édition 2026*, Paris, Gallimard / Organisation internationale de la Francophonie, 213 p., disponible sur : <https://observatoire.francophonie.org/rapports>, consulté le 23 juillet 2026.

Organisation internationale de la Francophonie, « 90 États et gouvernements », disponible sur : <https://www.francophonie.org/90-etats-et-gouvernements-125>, consulté le 23 juillet 2026.

Paquin (Stéphane), « Pourquoi la francophonie ? », p. 21-33, dans Beaudouin (Louise) et Paquin (Stéphane), *Pourquoi la francophonie ?*, Québec, VLB éditeur, 2008, 236 p.

Phan (Trang), Guillou (Michel), Durez (Aymeric), *Francophonie et mondialisation. Tome 2 : les Grandes Dates de la construction de la Francophonie institutionnelle*, Paris, Belin, 160 p.

Porra (Véronique), « Malaise dans la littérature-monde (en français) : de la reprise des discours aux paradoxes de l'énonciation », *Recherches & Travaux*, 2010, n° 76, mis en ligne le 30 janvier 2012, disponible sur : <https://journals.openedition.org/rechtrav/411?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Premat (Christophe), *Pour une généalogie critique de la Francophonie*, Stockholm, University Press, 2018, disponible sur : <https://www.stockholmuniversitypress.se/s>

[te/books/m/10.16993/bau/](https://books/m/10.16993/bau/), consulté le 23 juillet 2026.

Ramel (Frédéric), Phan (Thi Hoai Trang), « La Francophonie au prisme des théories : état des lieux et perspectives », p. 89-112, dans Guillou (Michel), Phan (Thi Hoai Trang) (dir.), *La Francophonie sous l'angle des théories des relations internationales. Actes des sixièmes entretiens de la Francophonie*. Hanoi, 1^{er} et 2 février 2007, Lyon, Institut pour l'étude de la Francophonie et de la mondialisation (IFRAMOND), université Jean Moulin Lyon 3, 2008, 269 p.

Senghor (Léopold Sédar), « Le français, langue de culture », *Esprit*, novembre 1962, n° 11, p. 837-844, disponible sur : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1405>, consulté le 23 juillet 2026.

Thériault (Joseph-Yvon), « Francophonie mondiale, espace culturel et société civile », p. 355-367, dans Thériault (Joseph-Yvon), *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole, coll. « Agora », 2007, 386 p.

Tilly (Charles), *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation, 1984, 176 p.

Traisnel (Christophe), « Le défi politique de l'espace roman. Le cas de la convergence des causes en francophonie militante », *Hermès*, 2016, n° 75, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2016-2-page-139?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

Turpin (Frédéric), *La France et la francophonie politique. Histoire d'un ralliement difficile*, Paris, Les Indes savantes, 2018, 221 p.

Wolton (Dominique), « La diversité culturelle, nouvelle frontière de la mondialisation ? », *Revue internationale et stratégique* 2008, vol. 3, n° 71, p. 57-64, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2008-3-page-57?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

NOTES

1 Christophe Degryse, « Union européenne », dans *L'économie en 100 mots d'actualité*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2024, p. 222-224, disponible sur : <https://shs.cairn.info/l-economie-en-100-mots-d-actualite--9782807360655-page-222?lang=fr>, consulté le 24 juillet 2026.

2 Abdou Diouf, « La francophonie, une réalité oubliée », *Le Monde*, 19 mars 2007, disponible sur : http://www.lemonde.fr/idees/article/2007/03/19/la-francophonie-une-realite-oubliee-par-abdou-diouf_884956_3232.html, consulté le 23 juillet 2026 ; Frédéric Ramel, Thi Hoai Trang Phan, « La Francophonie au prisme des théories : état des lieux et perspectives », p. 89-112, dans Michel Guillou et Thi Hoai Trang Phan (dir.), *La Francophonie*

sous l'angle des théories des relations internationales. Actes des sixièmes entretiens de la Francophonie. Hanoi, 1^{er} et 2 février 2007, Lyon, Institut pour l'étude de la Francophonie et de la mondialisation (IFRAMOND), université Jean Moulin Lyon 3, 2008.

3 Pour emprunter cette fois une expression au comparatiste Charles Tilly : Charles Tilly, *Big Structures, Large Processes, Huge Comparisons*, New York, Russell Sage Foundation, 1984.

4 Agence universitaire de la Francophonie, *Livre blanc de la francophonie scientifique*, Paris, 2021.

5 Organisation internationale de la Francophonie, Observatoire de la langue française, *La langue française dans le monde*. Édition 2026, Paris, Gallimard / Organisation internationale de la Francophonie, p 11, disponible sur : <https://observatoire.francophonie.org/rapports>, consulté le 23 juillet 2026.

6 Françoise Massart-Piérard, « Les politiques des espaces linguistiques à l'épreuve de la mondialisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, vol. 14, n° 1, p. 7-18, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2007-1-page-7?lang=fr>, consulté le 23 juillet 2026.

7 Organisation internationale de la Francophonie, « 90 États et gouvernements », disponible sur : <https://www.francophonie.org/90-etats-et-gouvernements-125>, consulté le 23 juillet 2026.

8 Organisation internationale de la Francophonie, « La nouvelle édition du rapport quadriennal La langue française dans le monde de l'OIF a été officiellement lancée le 16 mars 2026 à Québec », disponible sur : <https://www.francophonie.org/lancement-du-rapport-la-langue-francaise-dans-le-monde-2026-8426>, consulté le 23 juillet 2026.

9 Lou Bachelier-Degras, « La Francophonie, un projet politique d'avenir ? », *jean-jaures.org*, 20 janvier 2025, disponible sur : <https://www.jean-jaures.org/publication/la-francophonie-un-projet-politique-davenir/>, consulté le 23 juillet 2026.

10 <https://www.dictionnairedesfrancophones.org/>, consulté le 24 juillet 2026.

AUTEURS

Christophe Traisnel

Christophe Traisnel, professeur titulaire en Science politique, directeur de l'École des hautes études publiques (HEP), université de Moncton (Canada), président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie (RICSF)

IDREF : <https://www.idref.fr/057603731>

Chloé Phan-Labays

Chloé Phan-Labays, maîtresse de conférences hors classe en Histoire et civilisations, responsable pédagogique des parcours « Francophonie » du master 2 mention « Relations internationales », Faculté de droit, université Jean Moulin Lyon 3 (France)

IDREF : <https://www.idref.fr/298752638>

Qui sont les « indésirables » ? Évolution des critères d'appartenance au projet de Francophonie intergouvernementale depuis 1966

Aymeric Durez

DOI : 10.35562/rif.1623

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Entre critère linguistique et critère étatique : la difficile détermination des conditions d'appartenance à la Francophonie (1966-1990)
 - I.1. La querelle autour du critère étatique et sa résolution avec l'élaboration de la formule de « gouvernement participant »
 - I.2. Le retour des divisions autour du critère étatique dans le cadre du projet de sommet de la Francophonie
 - II. Des nouveaux « indésirables » : le tournant éthique de la Francophonie (1990-2023)
 - II.1. La labélisation au cas par cas des « indésirables »
 - II.2. Le tournant de Bamako : des mesures de suspensions pour les indésirables
- Conclusion

TEXTE

- ¹ Avec plus de 14 millions de francophones (sur une population de 45 millions d'habitants), l'Algérie est le pays qui compte le plus de locuteurs en Afrique après la République démocratique du Congo¹. Pourtant, l'État algérien n'est pas membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et ne dispose pas non plus du statut d'associé ou d'observateur. Cette absence ne relève pas d'un choix de l'OIF et de ses États membres mais des autorités algériennes qui, pour des raisons historiques et politiques, ont toujours souhaité rester à l'écart de la Francophonie institutionnelle, l'ancien président algérien Abdelaziz Bouteflika ayant seulement accepté de participer comme invité spécial aux sommets de Beyrouth (2002) et de Bucarest

(2006). Si la présence de l'Algérie a toujours été désirée, ce n'est pas le cas de tous les États demeurés en dehors de la Francophonie. La candidature d'Israël a par exemple fait l'objet d'un rejet constant du fait notamment de l'opposition du Liban. Ces dernières années, la candidature de l'Arabie Saoudite a également été repoussée. Ces deux cas permettent de soulever la question des critères d'appartenance à la Francophonie. En tant qu'organisation « géolinguistique » se définissant à partir du partage de la langue française, il serait logique de s'attendre à ce que seuls les États francophones puissent faire partie des institutions de la Francophonie, tandis que les États n'ayant pas un profil « francophone » seraient considérés comme « indésirables ». Pour évident qu'il soit, ce critère linguistique n'en reste pas moins difficile à appliquer tant il paraît aléatoire de juger la légitimité d'un État à se présenter comme « francophone ». Par conséquent, au-delà du profil des États comme « francophones » ou « non francophones », c'est la prise en compte de leurs agissements, en particulier leurs efforts afin de promouvoir le français, qui peuvent jouer un rôle décisif. Cependant, depuis l'adoption de la charte d'Hanoi en 1997, la Francophonie ne se présente plus seulement comme une organisation géolinguistique mais revendique un attachement à la démocratie, à l'État de droit et aux droits de l'Homme. De fait, c'est moins en raison d'une diffusion insuffisante du français que de la nature de son régime politique et de la personnalité du prince héritier Mohammed Ben Salman que la candidature de l'Arabie Saoudite a été repoussée. De la même manière, la suspension actuelle de plusieurs membres de la Francophonie pour des coups d'État et l'instauration de régimes militaires (Mali, Burkina Faso, Niger), alors que leur profil francophone ne peut être mis en doute, suggère le glissement vers une priorité accordée aux agissements des États membres et à la prise en compte du profil démocratique plutôt que linguistique. En nous appuyant notamment sur des sources de première main, issues des archives présidentielles et diplomatiques françaises et des documents officiels de l'OIF, notre objectif est de mettre à jour l'évolution des critères d'« indésirabilité » au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) puis dans le cadre des sommets de la Francophonie, en analysant également l'évolution des modalités de labélisation des « indésirables ».

- 2 Afin d'étudier les évolutions des critères d'inclusivité et d'exclusion au sein du projet de Francophonie institutionnelle, nous nous appuierons également sur la littérature portant sur la question des interlocuteurs dans la diplomatie et en particulier sur l'ouvrage *Fréquenter les infréquentables*, dirigé par Manon-Nour Tannous². À partir d'une dizaine d'études de cas, l'auteure retient trois critères pour la labellisation d'un acteur comme fréquentable. Le premier est lié au statut étatique, les États privilégiant souvent les relations avec d'autres États. Le deuxième tient à la représentativité de l'acteur qui peut être liée à des élections ou au soutien effectif dont il bénéficie auprès de la population. Enfin, le troisième critère concerne les méthodes de gouvernement, liées notamment au respect de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit. Ces trois critères peuvent s'appliquer aux débats successifs autour des motifs d'inclusion ou d'exclusion dans le projet francophone. En effet, nous verrons que pendant plusieurs années, c'est la question de l'acceptation d'entités non-étatiques, en particulier le Québec, qui a constitué le principal point de controverse autour de l'appartenance à l'ACCT puis des sommets. Cependant, la prise en compte de la représentativité du Québec comme entité francophone a conduit à une acceptation de sa présence au sein de l'ACCT puis pour les sommets avec le statut de « gouvernement participant ». Dans le même temps, le critère de la représentativité, jugé à l'aune de la pratique du français, a fait l'objet d'une interprétation très souple pour d'autres acteurs, afin de privilégier une dynamique d'inclusivité. Enfin, après la guerre froide, le tournant de la Francophonie politique avec l'adoption de la déclaration de Bamako, va se traduire par une importance prépondérante accordée au troisième critère relatif aux pratiques démocratiques.

I. Entre critère linguistique et critère étatique : la difficile détermination des conditions d'appartenance à la Francophonie (1966-1990)

3 Si la publication d'un numéro de la Revue *Esprit* consacré au « Français langue vivante » en novembre 1962 est généralement considérée comme le point de départ de l'idée de Francophonie institutionnelle, ce n'est qu'à partir du milieu des années 1960 qu'elle débouche sur des projets concrets sous l'impulsion des présidents Habib Bourguiba (Tunisie), Hamani Diori (Niger) Léopold Sédar Senghor (Sénégal). Pour ce dernier, la Francophonie doit permettre de dépasser le cadre des relations entre la France et son *pré carré* d'Afrique subsaharienne afin de constituer « une organisation démocratique qui englobe tous les francophones ». ³ À l'occasion d'un Sommet de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) à Antananarivo du 25 au 28 juin 1966 ⁴, le président sénégalais parvient à rallier ses homologues africains sur un avant-projet pour la mise en place d'« une Communauté spirituelle de nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou langue d'usage. » Le critère linguistique est donc au fondement du projet de Francophonie qui identifie quatre catégories d'États pouvant appartenir à la nouvelle organisation :

- Les États qui emploient le français et seulement le français comme langue nationale, à l'image de la France et d'Haïti ;
- Les États qui emploient le français comme langue nationale en même temps qu'une ou plusieurs autres langues. C'est le cas notamment du Canada, de la Belgique, de la Suisse et du Luxembourg ;
- Les États qui emploient le français comme langue officielle, comme les États francophones d'Afrique noire et Madagascar ;
- Les États qui emploient le français comme langue d'usage à côté d'une langue nationale, comme le Liban, les États du Maghreb et les États de la péninsule indochinoise.

- 4 Malgré la centralité du critère linguistique, l'adhésion de pays où le français n'est pas reconnu comme une langue officielle marque d'emblée une volonté d'adopter une démarche inclusive. En outre, l'avant-projet de l'OCAM prévoit la mise en place d'une organisation à plusieurs vitesses avec trois « cercles concentriques de solidarité »⁵ qui ne sont pas déterminés exclusivement à partir d'un critère linguistique. Le premier cercle prévoit de regrouper la France, les membres de l'OCAM et éventuellement les autres pays du Sud ayant le français comme langue officielle⁶. Il s'agit du point de vue de Senghor de donner ainsi la priorité à l'institutionnalisation de la relation particulière entre la France et ses partenaires africains avec la possibilité d'aborder les enjeux économiques. Le deuxième cercle serait ouvert aux autres États du Sud : ceux du Maghreb, le Liban, les trois pays d'Indochine et Haïti. Enfin le troisième cercle permettrait d'accueillir le Canada, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg pour une coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation. Dans ce schéma, la relégation d'Haïti dans le deuxième cercle et celle des pays francophones du Nord dans le troisième, montrent bien que le critère linguistique est largement pondéré par des critères politiques et historiques. Il s'agit alors tout autant de regrouper les États francophones que de multilatéraliser les liens entre la France et ses anciennes colonies. Cependant, le modèle des trois cercles est rapidement abandonné au profit d'un nouveau projet adopté lors d'une réunion de l'OCAM à Niamey les 22 et 23 janvier 1968. Recentré sur la culture et l'éducation, c'est-à-dire calqué sur le modèle inclusif du troisième cercle, le nouveau projet est baptisé du nom d'« Agence de coopération culturelle et technique » (ACCT). Les membres de l'OCAM prétendent ainsi mettre en place une « politique nouvelle de coopération, en élargissant les bases de cette coopération, notamment, dans un premier temps, par un appel plus constant et plus ordonné à la coopération entre les pays francophones autres que la France : Afrique noire, Maghreb, Canada, Suisse, Belgique etc. »⁷.

I.1. La querelle autour du critère étatique et sa résolution avec l'élaboration de la formule de « gouvernement participant »

- 5 Si un consensus se dégage rapidement pour la mise en place d'une organisation ouverte à tous les États ayant le français comme langue nationale, langue officielle ou langue d'usage, l'institutionnalisation de la Francophonie butte sur la querelle entre le Canada et le Québec.
- 6 Désireux de promouvoir l'affirmation internationale du Québec, le général de Gaulle soutient la participation de la province francophone à la Conférence des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache d'expression française (CONFEMEN) qui depuis 1960 réunit le ministre français de l'Éducation nationale avec ses homologues africains et malgache. Ainsi, le 12 décembre 1967, alors que la direction Afrique du quai d'Orsay suggère d'envoyer une double invitation au Canada et au Québec pour la CONFEMEN qui doit se tenir à Libreville en février 1968, le président français précise dans une apostille que « s'il y a lieu d'inviter le Québec à participer à la conférence de Libreville ; par contre Ottawa n'y est pas actuellement désirable »⁸. La présence du ministre de l'Éducation du Québec, Jean-Guy Cardinal, à la CONFEMEN de Libreville, sans le consentement du gouvernement canadien, permet au Québec d'asseoir la « doctrine Gérin-Lajoie », proclamant le droit du Québec de mener une action internationale autonome dans ses champs de compétences. Par la suite, la France invite le Québec lors du deuxième volet de la CONFEMEN à Paris du 22 au 26 avril 1968. En revanche, l'année suivante, le Canada et la Belgique obtiennent une invitation de la part du gouvernement de la République démocratique du Congo pour participer à la CONFEMEN de Kinshasa. En fait, du point de vue de la majorité des États francophones et notamment des États africains, la présence du Québec n'est pas désirable, du moins tant qu'elle ne bénéficiera pas de l'approbation du gouvernement fédéral, seule entité politique pouvant se prévaloir du statut d'État souverain. Ainsi, alors que la France défend la présence du Québec en raison de sa représentativité comme entité francophone, pour les autres États, c'est le critère étatique qui l'emporte.

- 7 Dans ce contexte, le président du Niger, Hamani Diori, chargé d'organiser la conférence devant donner naissance à l'ACCT, se trouve face aux pressions contradictoires de la France et du Canada. Par pragmatisme et parce que le Québec ne peut prétendre représenter tous les francophones canadiens, le gouvernement français finit par admettre la présence du Canada mais à condition de donner un statut équivalent et autonome au Québec. Dans ce sens, le ministre des affaires étrangères français Michel Debré, ordonne à l'ambassadeur français en poste à Niamey de « s'efforcer de convaincre Hamani Diori de la nécessité d'inviter directement le Québec à se faire représenter en tant que tel à Niamey »⁹. Au contraire, le gouvernement fédéral exige d'être le seul invité. Finalement, le 10 janvier 1969, la signature d'une « Entente » entre le premier ministre québécois Jean-Jacques Bertrand et le premier ministre canadien Pierre-Elliott Trudeau prévoit qu'une délégation québécoise se joindra à la CONFEMEN de Kinshasa aux autres représentants de la fédération canadienne et le gouvernement québécois accepte également de se rendre à la conférence de Niamey du 17 au 20 février 1969 au sein de la délégation canadienne. Cependant, lors de cette dernière conférence, la délégation française fait preuve d'intransigeance sur la question du statut du Québec¹⁰. À l'issue de cette réunion à laquelle prennent part quinze pays de l'OCAM et treize autres participants (Belgique, Burundi, Canada, Cambodge, France, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Mali, Maroc, Vietnam du Sud et Tunisie), un secrétariat exécutif est mis en place sous la direction du Québécois Jean-Marc Léger, avec pour fonction de soumettre à Hamani Diori un projet de statut dans un délai de six mois. En retenant la formule d'« États francophones », les statuts élaborés par le secrétariat exécutif ferment la possibilité d'une adhésion du Québec. Par conséquent, la France prépare un projet alternatif de statuts mettant en avant le terme plus inclusif de « gouvernements »¹¹. Durant la conférence dite de Niamey 2 (16-20 mars 1970), le Canada échoue à imposer un amendement visant à interdire l'adhésion d'un gouvernement d'un pays déjà représenté au niveau fédéral. À l'inverse, la France parvient à rallier les autres États sur une formule de compromis permettant à des gouvernements d'adhérer à l'ACCT à condition que leur adhésion fasse l'objet d'un commun accord avec les autorités étatiques¹². Le 20 mars 1970, la Convention de l'ACCT est signée par vingt-deux États : Belgique,

Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Luxembourg, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie et République du Vietnam. Le gouvernement du Québec n'est pas signataire de la convention mais signe la charte annexe en tant que gouvernement participant. Son adhésion se fonde sur l'article trois, alinéa trois de la charte :

« Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout Gouvernement peut être admis comme Gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le Gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce Gouvernement et celui de l'État membre ».

- 8 Le 1^{er} octobre 1971, la signature d'un accord avec le gouvernement fédéral précise les modalités de sa participation. Selon l'article onze, les fonctionnaires québécois « *participent aux délibérations et expriment le point de vue du gouvernement du Québec sur toutes les matières ressortissant à sa compétence constitutionnelle* »¹³. La formule innovante de « gouvernement participant » permet de dépasser le conflit entre défenseurs de la représentativité linguistique et partisans de la légitimité étatique du Canada¹⁴. Si le Canada a fini par céder en admettant l'adhésion du Québec, la présence de la province demeure liée à un accord conclu avec le gouvernement fédéral qui adhère lui-même à l'ACCT. De ce point de vue, l'acceptation du Québec ne vise pas à reconnaître un acteur portant un projet étatique. En outre, l'octroi du statut de gouvernement participant au Nouveau-Brunswick (1977) puis à la Communauté française de Belgique (1980) permet une certaine banalisation de la présence du Québec. Après l'acceptation de gouvernements auprès des États, c'est donc le critère linguistique qui s'impose comme l'élément central d'appartenance au projet francophone mais avec une perspective inclusive. Le préambule de la convention de 1970 fait référence à la « solidarité » qui lie les États parties à la Convention « par l'usage de la langue française ». L'article 5 ouvre la porte pour une adhésion de « tout État dont le français est

la langue officielle ou l'une des langues officielles, ou tout État qui fait usage habituel et courant de la langue française »¹⁵. En conformité avec cet article cinq, plusieurs États ayant le français comme langue officielle, langue nationale ou langue d'usage décident de se porter candidat et sont admis sur décision de la conférence générale de l'ACCT :

- 1972 : Liban comme membre plein et Laos comme membre associé ;
- 1973 : Centrafrique ;
- 1975 : Cameroun comme membre associé ;
- 1976 : Seychelles ;
- 1977 : Nouveau-Brunswick, Zaïre, Djibouti, Comores ;
- 1979 : Dominique, Vanuatu, Guinée-Bissau ;
- 1980 : Mauritanie et Communauté française de Belgique ;
- 1981 : République du Congo et Guinée comme membres ; Maroc et Sainte-Lucie comme membres associés ;
- 1983 : Égypte.

- 9 Si le critère d'appartenance à l'ACCT est linguistique, par déduction, les « indésirables » sont les États ou gouvernements ne pouvant se prévaloir d'une pratique de la langue française *a minima* comme langue d'usage. Reste la question de l'évaluation de l'usage du français. Sur ce point, l'ACCT n'a pas cru nécessaire de dégager des critères précis pour une évaluation des pratiques linguistiques. Cette absence de précision laisse donc une grande marge d'appréciation aux États membres au moment d'évaluer les dossiers de candidature. De ce point de vue, le cas de l'adhésion de l'Égypte, ou l'usage du français est très limité, témoigne de la possibilité d'une appréciation très extensive du critère linguistique. La candidature égyptienne en 1983 et son acceptation relèvent en fait d'un contexte politique particulier, lié à la volonté des autorités égyptiennes de sortir d'un certain isolement après l'exclusion de l'Égypte de la Ligue arabe, consécutive à la signature d'un accord de paix avec Israël le 26 mars 1979. L'adhésion de l'Égypte s'explique également du fait de l'engagement personnel de son ministre francophone des Affaires étrangères, Boutros Boutros-Ghali et de la volonté du président Mitterrand de s'appuyer sur ses bonnes relations avec Hosni Moubarak pour sa politique au Moyen Orient.

- 10 Après l'adhésion de l'Égypte, l'ACCT compte trente États membres (Belgique, Bénin [ex-Dahomey], Burkina Faso [ex-Haute-Volta], Burundi, Canada, Centrafrique, Comores, République du Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, France, Gabon, Guinée, Haïti, Liban, Luxembourg, Mali, Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam et Zaïre), sept États associés (Cameroun, Égypte, Guinée-Bissau, Laos, Maroc, Mauritanie et Sainte-Lucie) et trois gouvernements participants (Québec, Nouveau-Brunswick et Communauté française de Belgique). L'ACCT peut donc se targuer d'un haut degré de représentativité en tant qu'organisation de la Francophonie mais souffre tout de même toujours de l'absence de l'Algérie, de la Suisse ainsi que du retrait de Madagascar depuis 1977 du fait de la volonté du président Didier Ratsiraka de s'opposer à l'influence française¹⁶.

I.2. Le retour des divisions autour du critère étatique dans le cadre du projet de sommet de la Francophonie

- 11 Dotée d'un budget modeste, l'ACCT ne répond pas aux attentes de Senghor qui tente sans succès de promouvoir l'idée d'un sommet des chefs d'État de la Francophonie à l'occasion de la tenue de la première conférence franco-africaine à Paris le 13 novembre 1973. En 1975, son idée est reprise par le premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau. Celui-ci propose de réunir les chefs d'État des membres de l'ACCT et peut compter d'emblée sur le soutien du président du Sénégal. En revanche, le projet Trudeau-Senghor se heurte rapidement aux réticences de la France qui voit dans la démarche du Canada une volonté de s'ingérer dans les affaires franco-africaines et cherche au contraire à préserver le format du sommet franco-africain. L'insistance de Senghor conduit toutefois à des avancées. Au cours du Sommet franco-africain de Kigali (21-22 mai 1979), le président du Sénégal reçoit un mandat pour mener à bien son projet et annonce sa volonté d'aller au-delà des membres de l'ACCT en prenant contact avec « les chefs d'Etat et de gouvernement du Maroc, de l'Algérie, de l'Égypte, de la Syrie, de la Turquie, de Madagascar, de la Guinée et des Nouvelles-Hébrides pour les inviter »¹⁷. Lors du sommet suivant à Nice (8-10 mai 1980), un accord

de principe est trouvé pour la tenue d'une conférence préparatoire à la fin de l'année 1980. En conclusion des débats, Senghor souligne que la conférence devrait être ouverte à des États partiellement francophones et pourrait à la fois accueillir « ceux qui prônent le capitalisme libéral et ceux qui prônent le socialisme démocratique ». Le président Giscard d'Estaing partage son idée d'un sommet inclusif avec une participation allant au-delà des membres de l'ACCT :

« Nous retenons que c'est à partir des bases culturelles en réalité que la participation serait décidée et serait décidée à l'initiative des pays en question. Ces pays, soit qui utilisent partiellement la langue française, soit qui ont une culture parente, notamment une culture latine, pourrons décider ou non de participer à cette conférence et à cette structure »¹⁸.

- 12 S'il existe donc une unanimité à la fois pour écarter la prise en compte de critères idéologiques ou politiques liés aux divisions de la guerre froide et pour faire preuve d'une grande souplesse sur le critère linguistique ; en revanche, le critère étatique constitue à nouveau une pomme de discorde entre le Canada et la France. Tandis que le gouvernement canadien défend le projet d'un sommet réservé aux seuls chefs d'État, Valéry Giscard d'Estaing exige au contraire que la conférence soit ouverte aux chefs de gouvernement afin de garantir la présence du Québec. Cette impasse autour du critère étatique conduit finalement à l'annulation de la conférence préparatoire¹⁹.
- 13 Malgré le départ du pouvoir de Leopold Sédar Senghor le 31 décembre 1980, le projet de sommet de la Francophonie est repris par François Mitterrand élu à la présidence de la République française le 10 mai 1981. Après une première tentative avortée en 1983, le projet de sommet est relancé par la France à la suite de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau premier ministre canadien, Brian Mulroney, le 17 septembre 1984. Les négociations entre les autorités fédérales et celles de Québec aboutissent à un accord le 7 novembre 1985 stipulant que le sommet « comportera deux parties de nature distincte et consécutives dans le temps »²⁰. La première partie, consacrée aux questions de coopération et de développement, donnera lieu à une participation au même niveau du gouvernement canadien et du Québec. En revanche, sur les questions relatives à la

situation politique mondiale abordée dans la deuxième partie, le premier ministre du Québec devra se limiter au rôle d'« observateur intéressé ». Malgré la distinction entre le niveau de participation, cet accord consacre l'acceptation de gouvernements participants aux côtés d'États souverains²¹. Afin de ne pas donner un poids trop spécifique au Québec, le Canada peut compter sur la présence de la province du Nouveau-Brunswick, membre de l'ACCT depuis 1977, et qui bénéficie également de l'aboutissement des négociations entre le gouvernement fédéral et celui du Québec.

- 14 Au-delà du cas des gouvernements participants, la tenue du premier sommet de la Francophonie pose plus largement la question des invitations. Le point de départ, qui s'impose naturellement, est le fait d'appartenir à l'ACCT. Parmi les quarante États et gouvernements membres de l'ACCT en 1986, seul le Cameroun est absent lors du sommet de Versailles. Simple membre associé de l'ACCT depuis 1975, le Cameroun refuse aussi bien de participer au sommet franco-africain qu'au sommet de la Francophonie pour des raisons de politique intérieure, liées à l'équilibre entre la majorité francophone et la minorité anglophone. Le Burkina Faso, dirigé par Thomas Sankara, lequel avait décidé de mettre un terme à sa participation aux sommets franco-africains, fait en revanche acte de présence mais à un niveau ministériel avec la participation d'Henri Zongo, ministre de la Promotion économique. Par ailleurs, en tant que pays hôte du premier sommet, la France dispose d'une marge de manœuvre importante pour aller au-delà des membres de l'ACCT et pour définir les modalités de participation au sommet. Désireux d'obtenir une participation la plus large possible, le gouvernement français accepte d'écarter l'usage du concept de « francophonie » au profit de l'appellation de « sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français », à la suite notamment d'une remarque du vice-ministre de la Culture vietnamien Cù Huy Cận faisant valoir la nécessité d'« arrêter de mettre en avant le concept de francophonie auquel certains pays n'adhèrent pas »²². Dans le même sens, la possibilité d'opter pour un statut d'observateur contribue non seulement à convaincre le Vietnam et le Laos de participer mais permet également de séduire la Suisse, un État non-membre de l'ACCT. Par ailleurs, la présence du président malgache Didier Ratsiraka, malgré le retrait de son pays de l'ACCT en 1977, constitue

un succès de la volonté française d'aller au-delà des membres de l'ACCT²³. Si la France échoue en revanche à attirer l'Algérie, c'est bien l'inclusivité qui l'emporte puisque le critère linguistique s'avère aussi souple que pour l'adhésion à l'ACCT et qu'il n'est toujours pas question d'instaurer des critères idéologiques ou normatifs. Au contraire, Jean Musitelli, conseiller du président Mitterrand, se réjouit de la présence d'États qui suivent une « ligne nationaliste marxisante » en citant les cas du Burkina Faso, du Bénin, de la République populaire du Congo, de Madagascar, des Seychelles et du Vanuatu.²⁴ Les gouvernements proches du bloc communiste ne sont donc pas « indésirables » et sont à nouveau présents lors des deux sommets suivants à Québec (2-4 septembre 1987) et Dakar (24-26 mai 1989)²⁵. Cependant, à partir de 1990, dans un contexte marqué au niveau international par l'effondrement du bloc soviétique et au niveau francophone par l'annonce d'une conditionnalité démocratique de l'aide par François Mitterrand lors du sommet franco-africain de la Baule (19-21 juin 1990), les critères habituels portant sur la nature étatique et sur la représentativité des États du point de vue linguistique, vont progressivement passer au second plan au profit de nouveaux critères liés aux méthodes de gouvernement.

II. Des nouveaux « indésirables » : le tournant éthique de la Francophonie (1990-2023)

- 15 Lors du troisième sommet de la Francophonie à Dakar, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé la candidature du Zaïre comme hôte du sommet suivant. Cependant, à la suite de la répression sanglante des manifestations étudiantes à Lubumbashi dans la nuit du 11 au 12 mai 1990²⁶, les trois principaux bailleurs du sommet (la France, la Belgique et le Canada) décident de reporter la mission tripartite qui devait se rendre au Zaïre du 10 au 12 juin pour notifier aux autorités l'enveloppe financière arrêtée pour l'organisation du Sommet. Par la suite, face à l'insistance du Canada pour retirer l'organisation du sommet au Zaïre, Mitterrand décide d'entamer des démarches auprès du président sénégalais Abdou

Diouf, également président en exercice du sommet, afin que celui-ci demande à Mobutu de passer son tour²⁷. Au début du mois de janvier 1991, Mobutu finit par accepter d'annuler le Sommet lors d'une visite du ministre des Forces armées du Sénégal Médoune Fall, mais pose trois conditions à son retrait : 1. Que le sommet ait lieu en France. 2. Que le sommet suivant ait lieu à Kinshasa. 3. Que des fonds lui soient versés rapidement pour l'organisation du sommet²⁸.

II.1. La labélisation au cas par cas des « indésirables »

- 16 En 1991, le changement d'hôte pour l'accueil du quatrième sommet de la Francophonie ne signifie nullement une exclusion ou suspension du Zaïre. Si Mobutu ne fait pas directement le déplacement, il est représenté par le ministre des Relations extérieures Buketi Bukayi. Outre le cas du Zaïre, celui d'Haïti s'avère également problématique en raison du coup d'État du 29 septembre 1991 ayant renversé le président Jean-Bertrand Aristide. Une fois encore, c'est le Canada qui fait preuve de la plus grande détermination en s'opposant à la présence des nouvelles autorités issues du coup d'État. Dès le 8 octobre, Mulroney adresse une lettre à Mitterrand pour faire part de sa volonté non seulement d'« exclure les dirigeants actuels à Port-au-Prince des activités de la Francophonie et tout particulièrement du Sommet de Chaillot », mais également d'inviter « ses dirigeants légitimes »²⁹. Le même jour, à l'occasion de la réunion du Comité international de suivi (CIS), la Communauté française de Belgique, appuyée par le Canada, « propose que le père Aristide soit invité à participer au sommet en tant que chef légitime de l'État d'Haïti »³⁰. Cette position provoque les réticences d'un certain nombre d'États africains. Le représentant de la Côte d'Ivoire au CIS souligne un problème d'ordre constitutionnel du fait de la présence « d'un chef de l'État qui n'est plus chef de l'État et sans constitution d'un gouvernement en exil »³¹. Mais en menaçant directement de boycotter le sommet en cas de présence des nouveaux dirigeants haïtiens, le premier ministre canadien, fort du soutien de la France, remporte son bras de fer³². Par ailleurs, la France parvient à imposer l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie comme membres associés lors de la conférence ministérielle préparatoire de Port-Louis en

juillet 1991. Après cette conférence, un rapport de la délégation helvétique laisse pointer une certaine amertume face à l'attitude de la délégation française :

« Par la bouche du président français du Comité préparatoire, l'on a eu la pénible impression que les dés étaient pipés, que des promesses précises avaient déjà été faites par M. Mitterrand à ses homologues roumain et bulgare. La Belgique (et non la communauté française de Belgique, présente également) endossait le plaidoyer français et le Sénégal, parlant au nom des frères africains sagement muets ou dûment chapitrés, saluait aussi l'initiative française (...) Nous l'avons laissé entendre en privé, cette évolution du Mouvement de la francophonie, liée à un danger de dilution, pourrait paraître insolite en Suisse. D'autre part, l'utilisation du Mouvement francophone à des fins politiques pures, sous le prétexte fallacieux de politique linguistique, revient en fait à tenter de contrer en Europe centrale l'influence d'autres pays et d'autres langues, et pourrait nous rendre sceptiques sur le bien-fondé d'un engagement suisse accru au sein du mouvement »³³.

- 17 Dans une note de présentation générale du sommet datée du 16 novembre 1991, le directeur du service des Affaires francophones au Quai d'Orsay, Christian Connan, rapporte que la volonté de la France d'inviter ces deux États « a initialement suscité de nettes réserves, motivées par trois séries de considérations : prévention à l'égard du régime roumain (notamment la Suisse) ; crainte des Africains que la francophonie ne diminue son aide à l'Afrique au profit de l'Europe de l'Est ; interrogations quant à la réalité de la francophonie en Bulgarie »³⁴. Sur ce dossier, il ne fait donc pas de doute que la France a exercé une sorte de passage en force. Du point de vue de la Suisse, la présence de la Roumanie et de la Bulgarie ainsi que l'invitation adressée au père Aristide sont la preuve du pouvoir exercé par la France sur la Francophonie : « personne pour des raisons notamment économiques, n'est en mesure de lui résister, à l'exception du Canada, qui en l'occurrence partageait les vues françaises en regard d'Haïti et n'attachait pas d'importance face à l'élargissement vers l'Est »³⁵.
- 18 La France est-elle pour autant toute puissante pour désigner les États et gouvernements membres ainsi que pour labeliser les « indésirables » ? Si son influence ne fait aucun doute, il convient de la relativiser pour deux raisons. D'abord, il apparaît que tant pour le

refus du sommet à Kinshasa que pour l'invitation du père Aristide, c'est le Canada qui a joué un rôle pilote bien plus que la France. Ensuite, deux autres dossiers, lors du sommet suivant à Maurice, démontrent que les deux principaux bailleurs de la Francophonie ne sont pas omnipotents sur les critères d'inclusion ou d'ostracisme. Il s'agit dans le premier cas à nouveau du problème du Zaïre. Si la promesse faite à Mobutu de lui accorder l'organisation du sommet en 1993 est rapidement trahie, cette décision est le fait d'un certain consensus en raison de la grave détérioration de la situation intérieure. En revanche, lorsque les États du Nord avancent l'idée d'empêcher l'envoi d'une invitation au président Mobutu, ils se heurtent à l'opposition résolue de certains chefs d'État africains, notamment celle du président gabonais Omar Bongo et de son homologue camerounais Paul Biya³⁶. Par conséquent, non seulement le Zaïre n'est pas exclu mais le président Mobutu assiste en personne au sommet de Grand Baie. La deuxième démonstration du pouvoir limité des États du Nord porte sur le cas de la candidature déposée par Israël pour participer au sommet comme observateur. Alors que le Canada soutient la candidature de l'État hébreu et que le ministère des Affaires étrangères français émet également un avis positif, le gouvernement libanais fait part de son opposition résolue. Paulette Decraene rapporte que le représentant du Liban « a même fait savoir que si Israël entrait dans la francophonie, le Liban en sortirait ». ³⁷ La fermeté du Liban conduit à un rejet de la candidature israélienne ³⁸. Au final, si aucune puissance ne peut donc exercer un monopole sur la détermination des motifs d'inclusion ou de rejet, l'idée implicite d'un droit de regard régional dans les mains des membres historiques semble s'imposer à travers le choix fait par la France d'ouvrir la Francophonie à d'autres États européens, l'opposition du Canada sur la présence des nouvelles autorités haïtiennes, la défense de la présence de Mobutu par ses homologues d'Afrique centrale et le « veto » du Liban contre Israël.

II.2. Le tournant de Bamako : des mesures de suspensions pour les indésirables

- 19 Le sommet de Maurice en 1993 qui voit la Roumanie et la Bulgarie passer du statut d'État associé à celui d'État membre symbolise les effets de la chute du rideau de fer sur la Francophonie. En même temps, cette dynamique suscite la nécessité d'une clarification des critères d'appartenance à la communauté francophone. À l'issue du sommet, un comité *ad hoc* est créé afin d'instruire les demandes d'adhésion. Le travail de ce comité aboutit à l'adoption d'un texte portant sur les « Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ». Loin d'entraîner une plus grande fermeture du sommet, ces nouvelles modalités permettent l'adhésion continue de nouveaux membres lors des sommets suivants :
- Sommet de Cotonou (2-4 décembre 1995) : admission de Sao Tomé-et-Principe et de la Moldavie comme observateurs ;
 - Sommet de Hanoi (12-15 novembre 1997) : admission de l'Albanie, la Macédoine et la Pologne comme observateurs ;
 - Sommet de Moncton (3-5 septembre 1999) : admission de l'Albanie et de la Macédoine comme membres associés ; admission de la Lituanie, la Slovaquie et la République tchèque comme observateurs.
- 20 À l'exception de Sao Tomé-et-Principe, tous les nouveaux venus proviennent du continent européen. Si cet élargissement est lié à la fin de la guerre froide, il ne s'oppose pas fondamentalement aux pratiques passées de la Francophonie. Ainsi que nous l'avons vu, les critères linguistiques n'avaient jamais fait l'objet d'une définition précise et stricte. Au contraire, la volonté d'inclusion l'avait toujours emporté et très peu d'États s'étaient vu refuser l'adhésion à l'ACCT et aux sommets. En outre, après la phase d'élargissement vers l'Europe de l'Est, d'autres États provenant d'Afrique et d'Asie vont également rejoindre l'OIF comme observateurs. De ce point de vue, la rupture post-guerre froide provient moins de la dynamique d'élargissement de la Francophonie que de sa politisation et surtout de son virage normatif. Dans un premier temps, l'évolution du projet francophone

est marquée par le tournant institutionnel lors du sommet de Hanoi en 1997 avec l'adoption d'une nouvelle charte et la création d'un poste de Secrétaire général confié à l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. Dans un deuxième temps, l'ambition politique de la Francophonie se traduit par l'adoption d'une déclaration sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés à l'issue d'un Symposium international organisé à Bamako du 1^{er} au 3 novembre 2000.

- 21 L'adoption de la déclaration de Bamako proclamant que « Francophonie et démocratie sont indissociables » entraîne une prise en compte des critères normatifs dans les nouveaux « Statuts et modalités d'adhésion » adoptés en 2002 et amendés en 2006³⁹. Pour autant, l'intégration des acquis de Bamako ne remet nullement en cause la dynamique d'élargissement de la Francophonie qui continue à chaque sommet. Seules deux nouvelles candidatures sont jugées indésirables. Il s'agit d'abord de celle du Soudan dont la demande pour obtenir un statut d'observateur lors du sommet de Bucarest en 2006 est rejetée en raison de la guerre au Darfour⁴⁰. Par la suite, c'est l'Arabie Saoudite qui, après avoir essuyé un premier refus en 2016 au prétexte d'un dossier incomplet, voit sa candidature être à nouveau écartée en 2018. Si les cas du Soudan et de l'Arabie Saoudite démontrent la possibilité de labéliser des États comme « indésirables » en fonction de la nature de leurs gouvernements et de leurs agissements, il convient de relativiser l'application des critères énoncés dans les Statuts et modalités d'adhésion au Sommet à la lumière de l'adhésion de l'Émirat du Qatar comme membre associé en 2012 alors que cet État pouvait difficilement prétendre respecter les critères démocratiques et linguistiques⁴¹. Dans les faits, les États et gouvernements membres disposent d'une grande marge d'interprétation des critères d'adhésion. Ainsi, dans le cas de l'Arabie Saoudite, le « non » a été le fait du Canada dont l'ambassadeur à Ryad avait été expulsé en août 2018 après l'envoi d'un tweet du ministère canadien des Affaires étrangères appelant l'Arabie Saoudite à libérer des militants des droits humains récemment arrêtés⁴².
- 22 La prise en compte des facteurs linguistiques et normatifs énoncés dans les statuts d'adhésion se fait donc à géométrie variable et peut être largement pondérée par des considérations politiques et économiques. Par conséquent, la principale rupture après la

déclaration de Bamako ne touche pas les modalités d'adhésion des candidats mais la participation des États et gouvernements qui font déjà partie de la Francophonie, du fait de l'application des mécanismes de suspension aux instances de la Francophonie prévus par le chapitre 5.3 de la déclaration de Bamako. Cet article prévoit qu'« en cas de rupture de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme », la crise fasse l'objet d'une « inscription immédiate et automatique à l'ordre du jour du Conseil permanent de la Francophonie »⁴³. Par la suite, les membres du CPF peuvent prendre un certain nombre de mesures contraignantes et graduées allant jusqu'à la suspension du membre concerné de l'appartenance à l'organisation francophone. L'article précise même qu'« en cas de coup d'État militaire contre un régime issu d'élections démocratiques, la suspension est décidée ». Le principe de suspendre des États membres des instances de la Francophonie n'est pas nouveau puisque plusieurs États avaient fait l'objet de mesures de suspension dans la décennie 1990 : le Burundi après l'assassinat du président Melchior Ndadaye le 21 octobre 1993, le Rwanda au début du mois de juillet 1994, dans le contexte du génocide des Tutsi et le Niger après un coup d'État en janvier 1996. Dans ce contexte, la déclaration de Bamako est venue consacrer la pratique des suspensions via l'adoption d'un instrument normatif et de procédures plus transparentes qui vont avoir pour conséquence de rendre les suspensions plus fréquentes⁴⁴.

- 23 Le premier État à faire l'objet d'une mesure de suspension sous le chapitre 5.3 est le Togo en 2003, afin de sanctionner le processus de succession anticonstitutionnelle qui a vu l'armée confier le pouvoir à Faure Gnassingbé à la suite du décès de son père Gnassingbé Eyadema. Néanmoins, du fait de la brièveté de sa suspension, de février à avril 2005, le Togo ne manque aucun sommet, Faure Gnassingbé participant directement à celui de Bucarest⁴⁵. En revanche, la suspension de la Mauritanie le 6 août 2008, à la suite d'un coup d'État militaire perpétré contre le président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, élu démocratiquement en mars 2007, conduit à l'absence de cet État lors du Sommet de Québec (17-19 octobre 2008). Pour la première fois, l'application de la déclaration de Bamako conduit à juger un État membre de la Francophonie « indésirable » lors d'un sommet⁴⁶. Par la suite, cette situation devient courante

puisque tous les sommets postérieurs à 2008, sont marqués par l'absence d'au moins un État pour cause de suspension.

- 24 Lors du sommet de Montreux (23-24 octobre 2010), la Guinée est absente en raison de sa suspension en janvier 2009 comme conséquence de la prise de pouvoir par une junte militaire dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara. Ce sommet est également marqué par l'absence d'une délégation malgache, d'autant plus marquante que cet État devait être l'hôte du Sommet. Cependant, sa suspension en 2009, consécutive au transfert anticonstitutionnel des pouvoirs le 17 mars par le président de la République Marc Ravalomanana, a conduit à la désignation de Montreux, en Suisse, pour accueillir le sommet. Ce changement de lieu permet une comparaison avec le précédent de Kinshasa en 1991. Alors que le retrait de l'organisation du sommet avait été le fruit d'un processus *ad hoc* et peu transparent, en 2010, l'annulation du sommet à Madagascar est au contraire le résultat d'une procédure officielle enclenchée lors de la 71^e session (extraordinaire) du CPF le 2 avril 2009. Ce nouveau procédé conduit non seulement à retirer l'organisation du sommet à Madagascar mais empêche également les autorités malgaches de pouvoir envoyer une délégation à Montreux, tandis que le Zaïre avait pris part normalement au sommet de Chaillot. Au cours du sommet suivant à Kinshasa (13-14 octobre 2012), Madagascar est encore suspendue et partage ce statut d'indésirable avec le Mali et la Guinée. Le Mali a fait l'objet d'une suspension le 30 mars 2012 après le coup d'État ayant renversé le président Amadou Toumani Touré le 22 mars 2012, tandis que la Guinée-Bissau a également été suspendue en raison du coup d'État perpétré le 12 avril 2012 par une junte militaire. Paradoxalement, si le Mali n'est pas présent lors du sommet, il figure au centre des débats en raison de la dégradation sécuritaire et les autorités de transition sont soutenues par les participants. Ainsi, une résolution sur la situation au Mali, adoptée lors du sommet de Kinshasa, prend acte « de la création d'un gouvernement d'union nationale », apporte son soutien « aux demandes des autorités maliennes sollicitant l'aide de la communauté internationale pour rétablir l'autorité de l'État au Nord-Mali et lutter contre le terrorisme » et demande « à la Cédéao, à l'Union africaine et au Conseil de sécurité des Nations unies de répondre favorablement à cette demande du Mali »⁴⁷. Ce soutien envers Dioncounda Traoré

s'explique non seulement en raison de la situation sécuritaire mais aussi parce que celui-ci a été nommé avec l'approbation de la CEDEAO, afin de privilégier une transition dirigée par des civils plutôt que par des militaires. Malgré ce soutien, sa présence au sommet n'en demeure pas moins indésirable et le Mali doit attendre l'élection d'Ibrahim Boubacar Keïta en septembre 2013 pour faire l'objet d'une réintégration dans les instances de la Francophonie par décision du CPF le 6 novembre 2013.

- 25 Le sommet suivant de Dakar (29-30 novembre 2014) est marqué par l'absence de la RCA, suspendue en raison du coup d'État perpétré le 24 mars 2013 par la Seleka contre le président François Bozizé ainsi que de la Thaïlande, suspendue également en raison du coup d'État perpétré par les forces armées thaïlandaises le 22 mai 2014. En revanche, le sommet voit le retour simultané de Madagascar, du Mali et de la Guinée-Bissau. Dans les trois situations, c'est la tenue d'élections, jugées fiables par une mission d'observation de l'OIF, qui permet une réintégration au sein des instances de la Francophonie. Le retour de Madagascar lui permet d'organiser le sommet qui lui avait été accordé pour 2010. À cette occasion, le responsable du sommet à la présidence de la République de Madagascar, Mamy Rajaobelina, déclare que son pays est revenu « dans le monde fréquentable du concert des Nations »⁴⁸. Le sommet à Madagascar (26-27 novembre 2016) et le suivant à Erevan (11-12 octobre 2018) sont seulement marqués par l'absence de la Thaïlande dont la suspension record prend fin lors de la 107^e session de la CPF le 2 juillet 2019 après la tenue d'élections législatives le 24 mars.
- 26 Le coup d'État militaire au Mali à l'encontre d'Ibrahim Boubacar Keïta le 18 août 2020 met fin à une période d'accalmie dans le recours aux mesures de suspensions. Le 25 août 2020, la 111^e session (extraordinaire) du CPF prononce la suspension du Mali. À la suite de l'adoption d'une Charte limitant la durée de transition à dix-huit mois, à la mise en place d'un gouvernement dirigé par des civils et à la libération de l'ancien président, la levée de la suspension du Mali est prononcée dès la 112^e session du CPF le 5 novembre 2020 en conformité avec les orientations prises par l'Union africaine et la CEDEAO. Cependant, le nouveau coup d'État militaire perpétré le 24 mai 2021 à l'encontre des autorités civiles de la transition conduit à une nouvelle suspension du Mali lors de la 114^e session

(extraordinaire) du CPF le 3 juin 2021. En conséquence, le Mali ne peut prendre part au sommet de la Francophonie à Djerba (19-20 novembre 2022). Outre le Mali, deux autres États d'Afrique occidentale, le Burkina Faso et le Niger, font actuellement l'objet de mesures de suspension. Pour le Burkina Faso, la suspension a été prononcée le 8 février 2022, lors de la 119^e session (extraordinaire) du CPF. Elle est venue sanctionner le renversement le 24 janvier 2022 du président Roch Marc Christian Kaboré, par l'armée burkinabè, regroupée au sein du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR). Dans le cas du Niger la suspension a été prononcé le 19 décembre 2023 lors de la 125^e session (extraordinaire) du CPF en raison du coup d'État contre le président Mohamed Bazoum. En revanche, la Guinée qui avait été suspendue le 16 septembre 2021 lors de la 116^e session (extraordinaire) du CPF, à la suite du coup d'État militaire du 5 septembre perpétré à l'encontre du président Alpha Condé, a été réintégrée lors de 130^e session du CPF le 24 septembre 2024.

Conclusion

- 27 En tant qu'organisation géolinguistique fondée sur le partage de la langue française, la Francophonie a toujours eu vocation à regrouper les États francophones. Cependant, en acceptant l'adhésion d'États ne reconnaissant pas un statut officiel au français, les fondateurs du projet de Francophonie ont refusé de dresser un profil étroit des « États francophones » et ont au contraire laissé la porte ouverte aux États désireux de s'identifier comme francophone ou partiellement francophone. En conséquence, la labellisation des indésirables a surtout été marquée par une lutte autour de la présence du Québec, entre la défense par la France de sa représentativité linguistique et la préférence des autres États francophones pour la légitimité étatique du Canada. Après la résolution de cette querelle avec le statut de gouvernement participant octroyé au Québec, l'institutionnalisation de la Francophonie s'est accompagnée d'une augmentation constante du nombre d'États et gouvernements membres. À partir des années 1990, la prise en compte de critères normatifs, liés à la démocratie et aux droits de l'Homme a commencé à s'imposer de façon empirique, du fait de la mobilisation de certains États, avant de

s'institutionnaliser après l'adoption de la déclaration de Bamako en 2000.

- 28 Dans treize cas de figure, le chapitre 5.3 de la déclaration de Bamako a été activé afin de prononcer une suspension de la participation aux instances de la Francophonie. À chaque fois, la sanction a été prononcée à la suite d'un coup d'État militaire ou d'une succession non constitutionnelle. Cette situation nous conduit à deux observations critiques sur la labellisation des indésirables par l'OIF. Premièrement, il convient de noter que tous les changements anticonstitutionnels de gouvernement n'ont pas fait l'objet de la même sévérité. Ainsi, le coup d'État du 15 mars 2003 en République centrafricaine a seulement entraîné une condamnation sans suspension lors de la 47^e session du CPF le 27 mars 2003. Il en est allé de même lors du renversement du président Mamadou Tandja le 18 février 2010 au Niger par une junte militaire. Ce changement anticonstitutionnel n'a donc pas empêché la présence du Niger lors du sommet de Montreux, représenté par le premier ministre nigérien de la Transition Mahamadou Danda, nommé par le chef de la junte Salou Djibo. Dans ce dernier cas, les États membres de la Francophonie ont fait preuve de mansuétude vis-à-vis des militaires en raison des agissements préalables du président Tanja. En effet, en lançant un processus de changement constitutionnel afin de réaliser un troisième mandat, celui-ci avait déjà provoqué l'activation de la déclaration de Bamako en vertu du chapitre 5, alinéas 2 et 3, sans mesures de suspension, lors des CPF du 10 juillet et du 14 décembre 2009. Dans ce contexte, les États membres de l'OIF ont jugé préférable de ne pas suspendre les nouvelles autorités du Niger, tout en faisant pression pour qu'elles respectent leurs engagements pour un retour rapide vers l'ordre constitutionnel.
- 29 Au-delà du cas du Niger, l'OIF s'est surtout retrouvée dans une situation délicate lors des printemps arabes. En 2011, la Francophonie a avalisé les transitions en Tunisie et en Égypte après les départs successifs de Zine El Abidine Ben Ali le 14 janvier et d'Hosni Mubarak le 11 février dans la mesure où ils procédaient de mobilisations populaires visant à mettre un terme à des régimes autocratiques avec deux chefs d'État installés au pouvoir depuis respectivement vingt-quatre et trente ans. La Francophonie adoptera une même attitude lors du renversement du président ukrainien Víktor Yanukóvich dans

le cadre de l'« Euromaidan » en février 2014. En revanche, l'absence de condamnation lors du renversement de Mohamed Morsi le 3 juillet 2013 a été sujet à controverse. Si le départ forcé du président avait été précédé de manifestations massives, il a été le fruit d'une intervention de l'armée à l'encontre d'un président élu démocratiquement en 2012. Alors que le renversement de Morsi a entraîné une suspension de l'Égypte par l'Union africaine, l'OIF a seulement placé l'Égypte sous observation.

- 30 Ces différents cas de figure permettent de rappeler que l'interprétation de la déclaration de Bamako demeure à l'appréciation des États membres de la Francophonie. Plus récemment, c'est l'absence de suspension du Tchad malgré la transition non constitutionnelle à la suite de la mort d'Idriss Déby le 20 avril 2021, qui a nourri le sentiment d'une politique de « deux poids deux mesures » de la part de la Francophonie en comparaison avec les suspensions prononcées à l'encontre des coups d'État au Mali, en Guinée et au Burkina Faso. De la même manière, le coup d'État militaire ayant mis fin à la présidence d'Ali Bongo au Gabon le 30 août 2023 a fait l'objet d'une réaction *a minima* de l'OIF qui s'est contentée de condamner sans adopter la moindre sanction. Mais au-delà des critiques sur une application à géométrie variable des changements de pouvoir non constitutionnel, la deuxième interrogation sur la labellisation des indésirables porte sur le décalage entre l'application très fréquente des mesures de suspension dans les cas de coups d'État ou de changements anticonstitutionnels visant les présidents sortants plutôt que par rapport à d'autres violations de la déclaration de Bamako, liées au respect des droits de l'Homme ou à l'existence d'une vie politique apaisée. Si ce décalage n'est pas très surprenant dans la mesure où, comme nous l'avons vu, l'article 5.3 de la déclaration de Bamako mentionne explicitement qu'« en cas de coup d'État militaire contre un régime issu d'élections démocratiques, la suspension est décidée », ce même article laissait également la possibilité au CPF de décider de la suspension d'un membre dans tous les scénarios relevant d'une « rupture de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme ». Toutefois, une interprétation restrictive de la déclaration de Bamako s'est rapidement imposée, du fait notamment de la position du gouvernement tunisien. Dans ses mémoires, Boutros Boutros-Ghali

rapporte l'insistance du président Ben Ali pour associer les violations massives des droits de l'Homme aux seules situations de génocide et les situations de rupture de la démocratie aux seuls coups d'État ⁴⁹. Le gouvernement tunisien a fini par avoir gain de cause, au moins partiellement, à travers la déclaration adoptée à l'issue du sommet de Beyrouth le 16 octobre 2002 :

« Nous réaffirmons également notre condamnation de toutes les formes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'Humanité, qui constituent autant de violations massives des droits de l'Homme, de même que celle des coups d'État et des atteintes graves à l'ordre constitutionnel en ce qu'ils rompent la démocratie » ⁵⁰.

- 31 L'association des violations massives des droits de l'Homme aux situations de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'Humanité par la déclaration de Beyrouth a été confirmée à plusieurs reprises ⁵¹. Depuis 2000, aucun État membre de la Francophonie n'a fait l'objet d'une suspension pour des violations massives des droits de l'Homme malgré différents cas de figure de violences meurtrières notamment dans le cadre d'élections contestées ou de conflits internes. En 2015, la décision du président burundais Pierre Nkurunziza de se présenter pour un troisième mandat, en contradiction avec les accords d'Arusha de 2000, a entraîné d'importantes protestations réprimées dans la violence. Des accusations portant sur des crimes contre l'humanité ont été corroborées par une commission indépendante d'enquête de l'ONU dans un rapport publié en 2017 ⁵². Cependant, le Burundi a seulement fait l'objet d'une mise sous observation par la Francophonie lors de la 95^e session du CPF le 3 juillet 2016, puis une suspension de la coopération multilatérale lors de la 97^e session du CPF le 7 avril 2016, mais sans suspension des instances. Par conséquent, les autorités du Burundi ont pu participer au sommet d'Antananarivo de 2016 et n'ont pas manqué d'émettre des réserves sur plusieurs passages de la « résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone » portant sur la situation dans leur pays. Par la suite, les rapports de l'ONU et l'adoption d'une réforme constitutionnelle en 2018, enterrant les accords d'Arusha, n'ont pas conduit à un durcissement des mesures prises contre le régime burundais ⁵³.

32 En ce qui concerne les « ruptures de la démocratie », c'est bien le cas de figure des coups d'État qui est mis en avant alors que la mention d'« atteintes graves à l'ordre constitutionnel » demeure imprécise. En conséquence, la pratique de la labellisation des indésirables en application de la déclaration de Bamako s'est focalisée sur les situations de coups d'État tout en préservant les intérêts des régimes en place, y compris ceux pratiquant une forme d'« autoritarisme électoral », défini par Andreas Schedler, comme un régime qui « joue le jeu des élections multipartites en organisant des élections périodiques » mais où « les principes libéraux-démocratiques de liberté et d'équité » sont violés « de façon si profonde et systématique que les élections y sont plus des instruments du pouvoir autoritaire que des instruments démocratiques »⁵⁴. Dans le même sens, les différentes procédures de « toilettages constitutionnels » visant à permettre à un chef d'État en exercice de se maintenir au pouvoir n'ont jamais conduit à des mesures de suspension et ont même très rarement fait l'objet d'une condamnation et d'une activation des chapitres 5.2 ou 5.3. Cette focalisation sur les coups d'État plutôt que sur les problèmes de gouvernance n'est pas une spécificité de l'OIF mais reflète au contraire les politiques de l'Union africaine et des différentes communautés économiques régionales⁵⁵. Cependant, face à une conjoncture marquée par les critiques croissantes vis-à-vis de ces organisations, notamment de la CEDEAO, par le soutien apporté par une partie des populations aux coups d'État militaires et par la remise en cause des politiques normatives des puissances occidentales, la Francophonie semble douter de la pertinence du maintien de sa politique de labellisation des indésirables. Interrogée sur l'absence du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée lors du sommet de Djerba en 2022, Louise Mushikiwabo a fait part ouvertement de ses doutes sur la pertinence de la politique de suspension tout en défendant le choix d'un maintien du sommet en Tunisie malgré la suspension de l'ordre constitutionnel par le président Kaïs Saïed le 25 juillet 2021⁵⁶. L'adoption lors de la 127^e session (extraordinaire) du CPF d'un « mécanisme de suivi et d'évaluation de la situation des États et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie » s'inscrit dans cette dynamique de remise en question de la politique coercitive et se trouve à l'origine de la décision de réintégrer la Guinée le 24 septembre⁵⁷.

BIBLIOGRAPHIE

Bat (Jean-Pierre), Cohen (Corentin), « Les présidents d'Afrique centrale et la stratégie du guépard (1990-2019) », dans Tannous (Manon-Nour) (dir.), *Fréquenter les infréquentables*, Paris, CNRS, 2023, p. 217-238.

Boutros-Ghali (Boutros), *En attendant la prochaine lune : carnets 1997-2002*, Paris, Fayard, 2004.

Charron (Andrea), « Sanctions and Africa : United Nations and regional responses » dans Boulden (Jane), *Responding to conflict in Africa : The united nations and Regional Organizations*, New York, Palgrave, Macmillan, 2013, p. 77-98.

Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, *Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi*, 2017, disponible sur : <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi-report-hrc36>, consulté le 24 juin 2022.

Braeckman (Colette), « Multipartisme et répression au Zaïre », *Le Monde diplomatique*, juillet 1990.

De Gaulle (Charles), *Lettres notes et carnets : juin 1958 - novembre 1970*, Paris, Robert Laffont, 2010.

Cornago (Noé), *Plural Diplomacies. Normative Preidcaments and Functional Imperatives*, Leiden & Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2013.

Durez (Aymeric), « Le cheminement tortueux de la France et du Québec vers le premier Sommet de la Francophonie (1975-1986) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 30, n° 1, printemps 2022, p. 91-111.

Favier (Pierre), Martin-Roland (Michel), *La décennie Mitterrand, t.4, Les déchirements*, Paris, coll. « Points », 2016 [1999].

Handy (Paul-Simon), Akum (Fonteh), « Coups d'État : cause ou symptômes de la mauvaise gouvernance ? », *ISS Today*, 8 septembre 2020.

Langellier (Jean-Pierre), *Mobutu*, Paris, Perrin, 2017.

Morin (Jacques-Yvan), Rigaldies (Francis), Turp (Daniel), *Droit international public : Notes et documents. Tome II : Document d'intérêt canadien et québécois*, Montréal, Thémis, 1992.

Mushikiwabo (Louise), « Le sentiment antifrçais, de plus en plus visible en Afrique, est un signe des temps », propos recueillis par Bozonnet (Charlotte) et Lepidi (Pierre), *Le Monde*, 19 novembre 2022.

OIF, *Actes de la quatrième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, Paris, 19-20 novembre 1991.

OIF, *La langue française dans le monde*, Paris, Gallimard, 2022.

OIF, *Actes de la IXe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Beyrouth, 18-20 octobre 2002.

OIF, *Actes de la XIe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Bucarest, 28-29 septembre 2006.

OIF, *Résolution sur le Mali*, XIVe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/sommet_xiv_kinshasa_resolutions.pdf, consulté le 24 juin 2023.

Semo (Marc), « A Erevan, un sommet de la Francophonie marqué par la "realpolitik" », *Le Monde*, 12 octobre 2018, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/12/a-erevan-un-sommet-de-la-francophonie-marque-par-la-realpolitik_5368726_3212.html, consulté le 24 juin 2023.

Schedler (Andreas), "The Logic of Electoral Authoritarianism", dans Schedler (Andreas) (dir.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Lynne Rienner, 2006.

Tannous (Manon-Nour) (dir.), *Fréquenter les infréquentables*, Paris, CNRS, 2023.

Turpin (Frédéric), *La France et la Francophonie politique, Histoire d'un ralliement difficile*, Paris, Les Indes savantes, 2018.

Veleva (Alexandra) Bagayoko (Niagalé), « Les perspectives stratégiques des nouveaux membres et États observateurs de la Francophonie : la dynamique d'élargissement de l'espace francophone », dans Bagayoko (Niagalé), Ramel (Frédéric) (dir.), *Francophonie et profondeur stratégique*, coll. « Études de l'IRSEM », n° 26, 2013.

Verdier (Marie), « Sommet de la Francophonie, un bilan mitigé », *La Croix*, 28 novembre 2016, disponible sur : <https://www.la-croix.com/Monde/Sommet-Francophonie-bilan-mitige-2016-11-28-1200806390>, consulté le 24 juin 2023..

Yannick (Aurélien), *Le Québec en Francophonie. Perceptions, réalités enjeux : ou les relations particulières Québec Canada France espace francophone, des origines à 1995*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2 en cotutelle avec l'Université du Québec à Montréal, 2007.

NOTES

1 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Paris, Gallimard, 2022.

2 Manon-Nour Tannous (dir.), *Fréquenter les infréquentables*, Paris, CNRS, 2023.

3 Conférence de presse de Léopold Sédar Senghor le 14 juin 1965, Télégramme n° 388 rédigée par Paul Hubert le Mire, Ministère des Affaires

étrangères (MAE), Direction des affaires africaines et malgaches (DAM), Sénégal 1959-1972/52.

4 Fondée à l'issue d'une conférence à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, l'OCAM regroupait quatorze États francophones d'Afrique subsaharienne (le Cameroun, le Congo-Brazzaville, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, le Gabon, Madagascar, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad, le Togo).

5 Projet reproduit dans : Archives nationales (AN), 5AG (F)/ 3278.

6 *Ibid.*

7 Résolution n°4 du Sommet de l'OCAM à Niamey les 22 et 23 janvier 1968, AN, 5AG (F)/3278.

8 Charles de Gaulle, *Lettres notes et carnets : juin 1958 - novembre 1970*, Paris, Robert Laffont, 2010.

9 Lettre de Michel Debré à l'ambassadeur de France à Niamey, 1^{er} novembre 1968, AN, 5AG(F)/3278.

10 Aurélien Yannick, *Le Québec en Francophonie. Perceptions, réalités enjeux : ou les relations particulières Québec Canada France espace francophone, des origines à 1995*, thèse de doctorat, Université Toulouse 2 en cotutelle avec l'Université du Québec à Montréal, 2007, p. 380.

11 Frédéric Turpin, *La France et la Francophonie politique, Histoire d'un ralliement difficile*, Paris, Les Indes savantes, 2018, p. 56-61.

12 Dépêche n °99 de la DAM, MAE/Côte d'Ivoire/157.

13 Jacques-Yvan Morin, Francis Rigaldies, Daniel Turp, *Droit international public : Notes et documents. Tome II : Document d'intérêt canadien et québécois*, Montréal, Éditions Thémis, 1992, p. 513-520.

14 Noé Cornago, *Plural Diplomacies. Normative Preidcaments and Functional Imperatives*, Leiden & Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2013.

15 Convention de l'Agence de coopération culturelle et technique, 1970, disponible sur : <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/acct-textes-fondamentaux-1970-convention-et-charte-3.pdf>, consulté le 24 juin 2023.

16 « L'Agence de coopération culturelle et technique », *Le Monde*, 12 décembre 1984, disponible sur : https://www.lemonde.fr/archives/article/1984/12/12/l-agence-de-cooperation-culturelle-et-technique_3022839_1819218.html, consulté le 24 juin 2023.

- 17 Note sur le projet de Senghor à Kigali, AN, 5AG/3/1479.
- 18 Conférence franco-africaine de Nice, CR des débats, AN, 5AG/3/1479.
- 19 Aymeric Durez, « Le cheminement tortueux de la France et du Québec vers le premier Sommet de la Francophonie (1975-1986) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 30, n° 1, printemps 2022, p. 91-111.
- 20 Jacques-Yvan Morin, Francis Rigaldies, Daniel Turp, *Droit international public : Notes et documents. Tome II, op.cit.*, p. 513-520
- 21 Face à la candidature de l'ordre souverain de Malte lors du Sommet de Bucarest en 2006, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ont en revanche estimé que les textes de la Francophonie ne permettaient pas l'octroi du statut de membre observateur à une entité non territoriale. OIF, *Actes de la IXe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Bucarest, 28-29 septembre 2006*.
- 22 Entretien Jacques Leprette avec Cù Huy Cận le 30 septembre 1985, AN, 5AG/4/EA36.
- 23 Madagascar fera son retour au sein de l'ACCT à l'occasion de la conférence générale d'Ottawa le 14 novembre 1991, Note du SAF Madagascar et la Francophonie, 20033, AN, 5AG/4/PDC7.
- 24 Note de Jean Musitelli non datée, AN, 5AG/4/CD43.
- 25 Une exception existe toutefois avec le cas du Cambodge, dont les demandes d'adhésion au sein de l'ACCT en 1988 et 1989 « n'ont pas paru recevables ». Il faut attendre le sommet de Chaillot en 1991 pour que la présence d'une délégation du conseil national suprême soit acceptée, comme conséquence de la signature des Accords de Paris sur le Cambodge du 23 octobre 1991. Note de Maurice Portiche sur la francophonie et les anciens pays d'Indochine, 12 novembre 1991, AN, 5AG/4/PDC7.
- 26 En représailles à des violences exercées à l'encontre de la nièce du commandant de la garde civile et de trois informateurs de la Sûreté, des soldats de la garde rapprochée de Mobutu sont intervenus en ciblant les étudiants originaires du Kivu, des deux Kasai et du Bandundu. Selon un rapport d'Amnesty International, la répression aurait causé la mort d'une cinquantaine d'étudiants : Colette Braeckman, « Multipartisme et répression au Zaïre », *Le Monde diplomatique*, juillet 1990 ; Jean-Pierre Langellier, *Mobutu*, Paris, Perrin, 2017, chapitre 34.

- 27 Note d'Alain Decaux le 30 novembre 1990 avec annotations de François Mitterrand, AN, 5AG/4/CD43.
- 28 Lettre d'Alain Decaux pour François Mitterrand, 14 janvier 1991, AN, 5AG/4/CD43.
- 29 Lettre de Brian Mulroney adressée à François Mitterrand le 8 octobre 1991, AN, 5AG/4/CD/212.
- 30 Note de J.F. Kammer, service de la francophonie, le 9 octobre 1991, disponible sur : <https://dodis.ch/60256>, consulté le 24 juin 2023.
- 31 Note de Catherine Tasca pour François Mitterrand le 25 octobre 1991 avec la mention « vu » du président français, AN, 5AG/4/PDC7.
- 32 Document de la sous-direction d'Amérique du Nord du quai d'Orsay daté du 25 octobre 1991 à propos de la rencontre de Catherine Tasca avec Monique Landry, ministre canadienne des relations extérieures le 22 octobre 1991, AN/5AG/4/CD43. Lors du sommet de Chaillot, les chefs d'État et de gouvernements « décident de suspendre, jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel, la mise en œuvre des accords de coopération convenus entre l'Agence de coopération culturelle et technique et Haïti ». OIF, *Actes de la quatrième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*, 19-20 novembre 1991.
- 33 Rapport de la délégation suisse à la Conférence ministérielle préparatoire du IVe Sommet francophone tenue à Port-Louis (Maurice) du 8 au 10 juillet 1991, disponible sur : <https://dodis.ch/60129>, consulté le 24 juin 2023.
- 34 Note de Christian Conan sur le sommet de Chaillot, 16 novembre 1991, AN/5AG/4/PDC7.
- 35 « Francophonie, Quelques réflexions après le Sommet de Chaillot », 16 décembre 1991, archives de la confédération Helvétique, 27 novembre 1991, disponible sur : <https://dodis.ch/60135>, consulté le 24 juin 2023.
- 36 Pierre Favier, Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand*, t.4, *Les déchirements*, Paris, coll. « Points », 2016 [1999], p. 570.
- 37 Note de Paulette Decraene, non datée, AN, 5AG/4/PDC9.
- 38 La question d'une adhésion d'Israël a fait l'objet de nouvelles discussions dans les années 2000 mais sans jamais aboutir. Au moment de quitter son poste de Secrétaire général de la Francophonie en 2014, Abdou Diouf

concédaient le regret de « n'avoir pu obtenir que l'Algérie et Israël adhèrent à la Francophonie », tout en assurant avoir « tout fait pour ». Abdou Diouf : « L'Afrique se porterait mieux si tout le monde acceptait la limitation du nombre de mandats à deux », Propos recueillis par Christophe Châtelot et Martine Jacot, *Le Monde*, 17 novembre 2014. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2014/11/17/abdou-diouf-l-afrique-se-porterait-mieux-si-tout-le-monde-acceptait-la-limitation-du-nombre-de-mandats-a-deux_4524861_3210.html, consulté le 24 juin 2024.

39 Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Service des conférences internationales de l'OIF, disponible sur : <https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/modalites%20adhesion%20OIF.pdf>, consulté le 24 juin 2023.

40 Alexandra Veleva, Niagale Bagayoko, « Les perspectives stratégiques des nouveaux membres et États observateurs de la Francophonie : la dynamique d'élargissement de l'espace francophone », dans Niagalé Bagayoko, Frédéric Ramel (dir.), *Francophonie et profondeur stratégique*, coll. « Études de l'IRSEM », n° 26, 2013, p. 86 ; Boutros Boutros-Ghali, *En attendant la prochaine lune : carnets 1997-2002*, Paris, Fayard, 2004, p. 249-250 ; 457, 607.

41 Selon les Statuts et modalités d'adhésion au Sommet, pour prétendre au statut de membre associé, un État doit démontrer que le français « est d'ores et déjà l'une des langues officielles ou d'un usage habituel et courant ». Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, *op.cit.*

42 Par la suite, le rejet de la candidature de l'Arabie Saoudite a fait l'objet d'un plus grand consensus en raison de la révélation de l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi. Marc Semo, « A Erevan, un sommet de la Francophonie marqué par la "realpolitik" », *Le Monde*, 12 octobre 2018, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/12/a-erevan-un-sommet-de-la-francophonie-marque-par-la-realpolitik_5368726_3212.html, consulté le 24 juin 2023.

43 Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est la troisième instance consacrée par la Charte de la Francophonie avec le Sommet et la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Présidé par la Secrétaire générale de la Francophonie, le CPF est composé des représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement participant

aux Sommets. Il est chargé de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle.

44 Dès 1998, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a également mis en place des mécanismes de suspension visant les sections parlementaires des États où l'ordre constitutionnel a été rompu.

45 À l'inverse d'Eyadéma, le président du Liban Émile Lahoud se plaint de ne pas avoir reçu d'invitation. Si le Liban est représenté par le ministre de la Culture et que le premier ministre avait également reçu une invitation, le président libanais n'est pas le bienvenu en raison de sa proximité avec la Syrie et parce qu'il est suspecté d'avoir joué un rôle dans l'assassinat de l'ancien premier ministre libanais Rafiq Hariri en février 2005. Natalie Nougayrède, Mouna Naïm, « La crise avec la Syrie exclut le Liban du Sommet de la francophonie », *Le Monde*, 27 septembre 2006, disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2006/09/27/la-crise-avec-la-syrie-exclut-le-liban-du-sommet-de-la-francophonie_817263_3210.html, consulté le 24 juin 2024 ; « Francophonie : Chirac juge la décision de ne pas inviter le président libanais "conforme" à l'ONU », *Le Monde*, 27 septembre 2006, disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2006/09/27/la-crise-avec-la-syrie-exclut-le-liban-du-sommet-de-la-francophonie_817263_3210.html, consulté le 24 juin 2024

46 La suspension de la Mauritanie prend fin le 14 décembre 2009 lors de la 74^e session du CPF. La décision fait suite au retour à l'ordre constitutionnel consécutif à la tenue, le 18 juillet 2009, d'une élection présidentielle dans des conditions jugées satisfaisantes par la mission d'observation dépêchée par le Secrétaire général de l'OIF.

47 OIF, Résolution sur le Mali, XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage Kinshasa (RDC), les 13 et 14 octobre 2012, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/sommet_xiv_kinshasa_resolutions.pdf, consulté le 24 juin 2023.

48 Marie Verdier, « Sommet de la Francophonie, un bilan mitigé », *La Croix*, 28 novembre 2016, disponible sur : <https://www.la-croix.com/Monde/Sommet-Francophonie-bilan-mitige-2016-11-28-1200806390>, consulté le 24 juin 2023.

49 Boutros Boutros-Ghali, *En attendant la prochaine lune : carnets 1997-2002*, op.cit., p. 529-532 ; 683-685.

50 OIF, *Actes de la IXe Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Beyrouth, 18-20 octobre 2002. Cette interprétation n'avait pas encore cours dans la note « fixant les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures du chapitre 5 » adoptée par le CPF le 24 septembre 2001 : Fabrice Hourquebie, « Le chapitre 5 de la déclaration de Bamako », Journée « La Francophonie ». L'Académie des Sciences d'outre-mer interpelle le Sommet de la Francophonie, 7 juin 2024, disponible sur : <https://www.academieoutremer.fr/wp-content/uploads/2024/10/MC-2024-Theme-1-F.-Hourquebie-13.pdf>, consulté le 24 juin 2024.

51 Depuis 2010, l'OIF met en avant le fait que les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité constituent les trois incriminations recevables devant la Cour pénale internationale : Organisation internationale de la Francophonie, *Rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone*, 2010. Voir également le manuel des procédures du chapitre 5 de la déclaration de Bamako publié par l'OIF en 2018, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2020-01/manuel_des_procedures_bamako.pdf, consulté le 24 juin 2023.

52 Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, *Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi*, 2017, disponible sur : <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi-report-hrc36>, consulté le 24 juin 2022.

53 Les mesures de mise sous observation et de suspension de la coopération multilatérale à l'encontre du Burundi ont été levées lors de la 112^e session du CPF les 4-5 novembre 2020 en raison de la tenue des élections présidentielles législatives et communales du 20 mai 2020.

54 Andreas Schedler, "The Logic of Electoral Authoritarianism", dans Andreas Schedler (dir.), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Lynne Rienner, 2003, p. 3 ; Jean-Pierre Bat, Corentin Cohen, « Les présidents d'Afrique centrale et la stratégie du guépard (1990-2019) », dans Manon-Nour Tannous (dir.), *Fréquenter les infréquentables*, op.cit., p. 217-238.

55 Andrea Charron, "Sanctions and Africa: United Nations and regional responses" dans Jane Boulden, *Responding to conflict in Africa: The united nations and Regional Organizations*, New York, Palgrave, Macmillan, 2013, p. 77-98 ; Paul-Simon Handy, Fonteh Akum, « Coups d'État : cause ou symptômes de la mauvaise gouvernance ? », *ISS Today*, 8 septembre 2020,

disponible sur : <https://issafrica.org/fr/iss-today/coups-detat-causes-ou-symptomes-de-la-mauvaise-gouvernance>, consulté le 24 juin 2023.

56 Louise Mushikiwabo, « Le sentiment antifrçais, de plus en plus visible en Afrique, est un signe des temps », propos recueillis par Charlotte Bozonnet et Pierre Lepidi, *Le Monde*, 19 novembre 2022, disponible sur : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/19/louise-mushikiwabo-le-sentiment-antifrancais-de-plus-en-plus-visible-en-afrique-est-un-signe-des-temps_6150665_3212.html, consulté le 24 juin 2023.

57 Contrairement à la pratique habituelle, la fin de la suspension a été prononcée sans attendre la tenue d'élections. Mais les aspects les plus polémiques de la décision prise par l'OIF portent d'une part sur l'acceptation d'un retour malgré l'absence d'amélioration de la situation des droits humains et d'autre part sur la politique du « deux poids deux mesures » vis-à-vis du Mali, du Niger et du Burkina Faso. Sur ce dernier point, Louise Mushikiwabo a toutefois exprimé le souhait lors du sommet de Villers-Cotterêts que « ces trois pays reviennent dans la famille francophone ». Elle a par ailleurs reconnu qu'au-delà des engagements pris sur le plan de la démocratie et des droits humains, la différence de traitement de l'OIF entre la Guinée et les trois États membres de la Confédération du Sahel provenait du fait que ces derniers ne s'étaient pas montrés demandeurs d'un retour au sein des instances de l'OIF : Louise Mushikiwabo : « L'OIF, ce n'est pas la France », Propos recueillis par François Soudan et Olivier Caslin, disponible sur : <https://www.jeuneafrique.com/1610019/politique/louise-mushikiwabo-loif-ce-nest-pas-la-france/>, consulté le 19 octobre 2024.

RÉSUMÉS

Français

En tant qu'organisation géolinguistique fondée sur le partage de la langue française, la Francophonie a toujours eu vocation à regrouper les États francophones. Cependant, en acceptant l'adhésion d'États ne reconnaissant pas un statut officiel au français, les fondateurs du projet de Francophonie ont laissé la porte ouverte aux États désireux de s'identifier comme francophone ou partiellement francophone. En conséquence, pendant plusieurs années, la labellisation des indésirables au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) puis des sommets de la Francophonie a surtout été marquée par une lutte autour de la présence du Québec, entre la défense par la France de sa représentativité linguistique et la préférence des autres États francophones pour la légitimité étatique du Canada. Après la résolution de cette querelle grâce à l'octroi d'un statut de

gouvernement participant au Québec, l'institutionnalisation de la Francophonie s'est accompagnée d'une augmentation constante du nombre d'États et gouvernements membres. Lors des premiers sommets de la Francophonie à la fin de la décennie 1980, une démarche inclusive l'a emporté sur la prise en compte de critères idéologiques ou politiques liés aux divisions de la guerre froide. Mais à partir des années 1990, des critères normatifs, liés à la démocratie, aux droits de l'Homme et à la défense de l'État de droit ont commencé à s'imposer de façon empirique, du fait de la mobilisation de certains États. En conséquence, le Zaïre de Mobutu Sese Seko va se voir retirer l'organisation du sommet en 1990. Par la suite, le tournant normatif de la Francophonie va conduire à l'adoption de la déclaration de Bamako en 2000. Dans treize cas de figure, le chapitre 5.3 de la déclaration de Bamako concernant les situations de « rupture de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme », a été activé afin de prononcer une suspension de la participation aux instances de la Francophonie. À chaque fois, la sanction a été prononcée à la suite d'un coup d'État militaire ou une succession non constitutionnelle.

English

As a geolinguistic organization based on the sharing of the French language, the Francophonie has always aimed to bring together French-speaking states. However, by accepting the membership of States that do not recognize an official status for French, the founders of the Francophonie project left the door open to States wishing to identify themselves as French-speaking or partially French-speaking. Consequently, for several years, the labeling of undesirables within the The Agency of cultural and technical cooperation (ACCT for its acronym in french) and then at the Francophonie summits was, above all, marked by a struggle around the presence of Quebec, between France's defense of its linguistic representativeness and the preference of other French-speaking states for the state legitimacy of Canada. After the resolution of this dispute thanks to the granting of government participant status to Quebec, the institutionalization of the Francophonie was accompanied by a constant increase in the number of member states and governments. During the first Francophonie summits at the end of the 1980s, an inclusive approach prevailed over taking into account ideological or political criteria linked to the divisions of the Cold War. From the 1990s, the taking into account of normative criteria linked to democracy, human rights will and in defense of the rule of law, begin to impose itself empirically due to the mobilization of certain States. As a result, Mobutu Sese Seko's Zaire had to renounced about the organization of the summit in 1990. Afterwards, the normative turn of the Francophonie becoming institutionalized with the adoption of the Bamako declaration in 2000. In thirteen cases, chapter 5.3 of the Bamako declaration on cases of "breakdown of democracy or massive violations of human rights" was activated in order to pronounce a suspension of participation in the bodies of the Francophonie. Each time,

the sanction was pronounced following a military coup or an unconstitutional succession.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, indésirables, démocratie, Bamako

Keywords

Francophonie, undesirables, democracy, Bamako

AUTEUR

Aymeric Durez

Aymeric Durez est Professeur de Relations internationales à la Pontificia Universidad Javeriana de Bogota. Il a soutenu sa thèse sur le changement dans la politique étrangère française en 2016. Il a déjà publié en coopération avec Michel Guillou et Trang Phan, *Francophonie et mondialisation*, Tome 2 : Les grandes dates de la construction de la Francophonie institutionnelle. Il est également l'auteur d'un article sur Senghor et la Francophonie paru dans la *Revue d'histoire diplomatique* en janvier 2019.

IDREF : <https://www.idref.fr/146203860>

ORCID : <http://orcid.org/0000-0002-3137-2996>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000123050674>

La noblesse de l'Europe centrale du XVIII^e siècle et sa francophonie : le cas de la famille Chorynsky

Jaroslav Stanovský

DOI : 10.35562/rif.1740

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Les Lumières et « l'Europe française »
- II. La Moravie au XVIII^e siècle et « Lumières tardives »
- III. Francophonie et les sources francophones
- IV. La famille Chorynsky et son ascension sociale
- V. Francophonie des Chorynsky et ses formes
 - V.1. Témoignage de la bibliothèque
 - V.2. La place du français dans l'éducation aristocratique
 - V.3. L'emploi du français à la base quotidienne : correspondance privée
- Conclusion : le français « nobiliaire » du XVIII^e siècle et l'évolution postérieure de la francophonie dans les Pays tchèques

TEXTE

- 1 Le recueil *Prager Ghettobilder* écrit par le romancier Salomon Kohn, appartenant au milieu de la population juive pragoise de la seconde moitié du XVIII^e siècle, se distingue par son aspect plurilingue : les personnages se servent de langues diverses en fonction de leur origine mais aussi de leur position sociale. Tandis que les juifs emploient régulièrement les expressions tirées de l'hébreu et du yiddish, les aristocrates qui apparaissent dans le récit, en l'occurrence les comtesses de Schlick et d'Ugarte, utilisent le français pour communiquer entre elles.¹ Cette fiction, reflète toutefois une réalité sociale de l'époque : l'existence du « français nobiliaire » employé par la noblesse bohême et morave au XVIII^e siècle qui est remarquable comme exemple de la « francophonie sociale »². De plus, cet exemple permet d'ouvrir une perspective historique et examiner donc le changement de la position du français à travers le

temps. Dans cet article, nous examinerons la pratique du français répandue parmi les aristocrates du XVIII^e siècle sous la forme d'une étude de cas : nous nous concentrerons sur une seule génération d'une famille aristocratique, sur la fratrie des Chorynsky, seigneurs de Ledske. Cette famille incarnait les destins de la noblesse morave de l'époque et de plus, plusieurs types de sources conservées permettent de reconstruire l'usage du français chez les Chorynsky. Nous commencerons l'article par la contextualisation de notre recherche en abordant le phénomène de « l'Europe française » au XVIII^e siècle et la situation particulière de la Moravie à l'époque. Ensuite, nous expliquerons la position de la langue française dans la Moravie des Lumières en présentant les types des sources historiques disponibles. La partie principale sera consacrée à la famille Chorynsky et à la reconstruction du rôle du français dans leur éducation et dans leur vie quotidienne. Nous chercherons ainsi à démontrer les fonctions différentes du « français nobiliaire » qui était pratiqué comme une langue « à la mode », un signe de distinction sociale mais qui servait en même temps comme moyen de communication privée et intime³.

I. Les Lumières et « l'Europe française »

- 2 L'idée de « l'Europe française » a été accentuée par les historiens de l'Hexagone au point de devenir un cliché historique.⁴ Cependant la France était un des centres culturels indéniables de l'Europe des Lumières, comme l'explique, par exemple, Pascale Casanova⁵. Ainsi, dès le début du XVIII^e siècle, Paris est devenu le centre du « royaume de bon goût » européen⁶ ou, pour citer des sources contemporaines « la capitale de l'ordre poli »⁷. Cette dominance se manifestait également dans les itinéraires du « Grand Tour » des aristocrates européens qui changèrent à cette période : la France devint un lieu incontournable pour les jeunes nobles et, par exemple, Maximilian Lamberg, écrivain et voyageur d'origine morave (1729-1792), vécut plusieurs années dans la capitale française.⁸ On ignore si les frères Chorynsky voyagèrent à travers la France ; il est toutefois prouvé que François Jean séjourna dans sa jeunesse en Italie du nord⁹ et que son frère Ignace Dominik effectua au moins un voyage à Paris¹⁰. Par

conséquent, le français connut son « âge d'or » à cette période et surpassa le latin en tant que langue internationale. Il devint, à l'échelle européenne, un moyen de communication privilégié de la diplomatie, de la culture, et globalement de toute l'élite sociale. La Prusse sous Frédéric II devint exemplaire à cet égard : en 1754, le français fut adopté par l'Académie de Berlin car « les limites du pays latin se resserraient à vue d'œil » comme l'a constaté érudit Johann Formey.¹¹ Nous pouvons évoquer également le point de vue de Maximilian Lamberg, déjà mentionné, qui écrit en 1786 : « On peut dire aujourd'hui que la moitié de l'Europe parle françois (sic) ; & que cette langue moderne a beaucoup plus de réputation & d'amateurs que celle des Césars & des Cicérons (sic) »¹². Le français jouissait d'un prestige sans précédent parmi les élites de l'Europe centrale : il était utilisé par la famille de Marie-Thérèse à Vienne ainsi que par l'entourage du « roi-philosophe » Frédéric II à Postdam.¹³

- 3 De plus, le développement de la communauté francophone était encouragé par l'évolution de « l'espace de communication » de l'époque¹⁴. Pendant cette période, l'Europe devint un réseau de transferts denses et entrecroisés des échanges intellectuels, à travers des journaux et périodiques divers et à travers le marché du livre en plein essor.¹⁵
- 4 En Europe centrale, la position du français resta forte tout au long du XVIII^e siècle, toutefois, sa position n'était que celle d'une langue véhiculaire et dans la seconde moitié du siècle, c'était l'*Aufklärung* allemand qui jouait le rôle de plus en plus important dans l'espace public¹⁶.

II. La Moravie au XVIII^e siècle et « Lumières tardives »

- 5 Pour mieux comprendre la complexité de la problématique linguistique de l'époque, ajoutons quelques détails sur l'évolution historique de la Moravie à cette période qui était une province agraire de la Monarchie des Habsbourg est devenue un pays moderne¹⁷. Toutefois, les changements culturels et intellectuels se manifestaient en Moravie avec un certain recul par rapport à l'Europe occidentale : ainsi, l'époque des Lumières ne commença que

vers 1750, connu son apogée dans les années 1780 et se termina au début du XIX^e siècle. C'est à cette période que Brno, ville industrialisée et proche de la cour de Vienne, se transforma en cœur culturel et économique du pays¹⁸. Les activités de l'élite morave de l'époque étaient ainsi plus ou moins connectées avec cette capitale, comme en témoigne le cas des frères Chorynsky : François Jean avait une de ses résidences au centre de la ville et Mathias est devenu le premier évêque de Brno. À cette période, on assista à un transfert quasi permanent des nouvelles idées des centres intellectuels à travers des métropoles provinciales jusqu'aux périphéries. Ce transfert ne concernait pas seulement les Lettres et les activités intellectuelles mais également des domaines plus « pratiques », à savoir l'agriculture, l'industrie et le commerce. Les agents de ce processus, dans le milieu périphérique, étaient souvent des aristocrates qui encourageaient les innovations sur leurs terres dans le but d'améliorer leur situation économique. En guise d'exemple, nous pouvons évoquer justement les affaires familiales des Chorynsky : François Jean fonda une tannerie à Veseli nad Moravou, en collaboration avec son beau-frère Heinrich Bluemegen. Le frère de ce dernier, Johann Christoph Bluemegen fut, quant à lui, un pionnier de la réforme agraire qui conduisit à l'abolition du servage sur ses terres à Vizovice.¹⁹

- 6 Une des manifestations principales des Lumières en Moravie consistait en la pratique d'activités des aristocrates et intellectuels moraves qui reprenaient les tendances culturelles de l'époque ou même adhéraient à la « République des Lettres ». ²⁰ Les aristocrates reconstruisaient leurs châteaux avec des salons, des cabinets de curiosité et des jardins selon la dernière mode (les Salm à Rajec, les Chorynsky à Veseli, les Kaunitz à Slavkov, etc.) et remplissaient leurs bibliothèques de livres étrangers : romans, écrits philosophiques ou scientifiques, encyclopédies et dictionnaires français et allemands²¹. De même, l'élite morave reprenait activement les modes de sociabilité en vogue : les salons aristocratiques, les loges maçonniques (à partir de 1780)²² ou les académies et les sociétés savantes comme la Société pour l'amélioration de l'agronomie, sciences naturelles et patriotiques (*K.k. mährisch-schlesische Gesellschaft zur Beförderung der Ackerbaues, der Natur- und Landeskunde*) dont les membres furent à l'origine de la fondation

de deux institutions toujours existantes, le Musée de Moravie et la Bibliothèque de Moravie. Dans toutes ces activités se manifestait, d'une manière ou d'une autre, le caractère plurilingue de l'élite morave qui se servait, selon l'occasion, de l'allemand, du français ou du latin. Observons donc plus en détail l'état de la francophonie dans la Moravie des Lumières et regardons les sources dont nous disposons pour documenter ce phénomène.

III. Francophonie et les sources francophones

- 7 L'observation de Pierre-Yves Beaurepaire sur les limites du modèle français dans l'Europe des Lumières que nous avons déjà évoquée est tout à fait valable pour la Moravie²³. Il faut rappeler que la Moravie du XVIII^e siècle était un pays plurilingue et l'usage des différentes langues y était déterminé par des conditions culturelles et sociales. Le tchèque était la langue maternelle de la majorité des habitants du pays, néanmoins il s'agissait essentiellement des parties pauvres de la population, vivant à la campagne. L'allemand était la langue minoritaire mais il était utilisé par la quasi-totalité des nobles et surtout, il servait de langue pour l'administration de l'État et à ce titre, comme une langue unificatrice des pays héréditaires des Habsbourg (c'est-à-dire l'Autriche, la Bohême, la Moravie et le reste de la Silésie). Il jouait également un rôle éminent dans le domaine de la science : les journaux scientifiques et les encyclopédies provenant du milieu morave furent tous imprimés en allemand.²⁴ L'usage du latin restait important mais il se limitait à des contextes spécifiques surtout dans le domaine de la religion et de l'éducation supérieure (l'université jésuite d'Olomouc). Le français, quant à lui, était la langue véhiculaire la plus importante de l'époque mais il se limitait surtout au milieu aristocratique et nous pouvons donner raison à Ivo Cerman qui le considère comme un « sociolecte » de l'aristocratie bohême et morave.²⁵
- 8 En fait, il s'avère évident que l'usage quotidien du français était une partie de la réalité sociale dans la Moravie des Lumières mais pour bien comprendre son ampleur et ses formes, il faut recourir aux sources primaires dont nous disposons en quantité non négligeable. Nous pouvons les diviser en deux types : sources imprimées et

manuscrites. Quant aux sources imprimées, elles étaient dans les bibliothèques aristocratiques remplies de livres français : dans les grandes collections des bibliothèques plus petites dont les fonds des XVII^e et XVIII^e siècles contiennent généralement 30 à 40 % de livres français. Un autre type de sources non négligeable se rapporte au marché du livre local : les catalogues des entrepreneurs locaux (comme Locatelli de Brno)²⁶ et viennois (l'aristocratie morave achetait les livres et l'art à Vienne, proche de leur pays) ou les petites annonces dans les journaux et magasins, tel *Mährisches Magazin*. Toutes ces sources indiquent l'intérêt des lecteurs pour les nouveautés françaises. Enfin, il existe également plusieurs livres écrits en français liés directement à la Moravie mais leur nombre est limité avec la notable exception de Lamberg qui a publié une dizaine de livres dont le plus connu était *Mémorial d'un mondain*, un récit de voyage drolatique²⁷.

- 9 La place essentielle dans la recherche sur le français nobiliaire revient aux sources manuscrites parce qu'elles témoignent directement des pratiques linguistiques des aristocrates de l'époque. D'abord, il s'agit de la correspondance conservée dans les archives, soit privée (par exemple, la correspondance de la comtesse Marie-Christine de Dietrichstein avec son fils, écrite exclusivement en français),²⁸ soit diplomatique (les archives du chancelier Kaunitz)²⁹. Ensuite, comme l'apprentissage du français jouait un rôle essentiel dans la formation des aristocrates, il est possible de retrouver les plans d'éducation, rédigés en français ou les notes des cours et les extraits des livres recopiés ; en témoigne le cas du comte Louis Erdödy de Holešov (mort en 1777) qui rédigea plusieurs centaines de pages de notes en français sur la géographie, l'astronomie et la philosophie³⁰.
- 10 Et enfin, comme une partie des aristocrates avait des ambitions littéraires, leurs archives contenaient également quelques ouvrages manuscrits actuellement peu connus et peu exploités (comme ceux de la comtesse Alexandra de Dietrichstein née Schouvalov). De même, dans les archives et bibliothèques se trouvent d'autres types de documents rédigés en français, telles les collections des prières³¹, les récits de voyage, les écrits maçonniques,³² etc.
- 11 En somme, l'image de la francophonie du XVIII^e siècle doit se fonder sur une mosaïque de sources parfois fragmentaires et insuffisantes et

qu'il faut savoir combiner avec d'autres documents. Nous pouvons le démontrer à partir de l'exemple d'une famille aristocratique, les Chorynsky de Ledske, seigneurs de Veseli nad Moravou.

IV. La famille Chorynsky et son ascension sociale

- 12 La famille Chorynsky de Ledske, issue de l'ancienne noblesse bohême, connut une ascension sociale dans la période que nous examinons : au cours du XVIII^e siècle, elle devint une des familles moraves les plus éminentes. Les Chorynsky incarnait ainsi toute une classe de la petite noblesse morave qui gagnait de l'importance grâce au service dans l'armée ou dans l'administration de l'État³³. Dans les années 1730, François Charles Chorynsky (1689-1741) acquit Veseli nad Moravou, un domaine riche qui allait être la base de la fortune familiale. La génération de ses enfants (cinq fils et plusieurs filles) représenta l'apogée sociale et économique de la famille. Ses fils occupèrent des fonctions importantes : François Jean (1725-1812), seigneur de Veseli nad Moravou entra au service de l'État et assura les fonctions de juge provincial morave. En même temps, il s'occupa de l'administration des biens des princes de Liechtenstein pendant une vingtaine d'années, à savoir la famille la plus aisée de la Moravie. Son frère Mathias (1720-1786), destiné à la carrière ecclésiastique, devint le premier évêque de Brno (en 1777) et Ignace Dominik (1729-1792), établi en Silésie, fut nommé gouverneur (*hauptmann*) de la principauté d'Opava et de Krnov. Seigneur de Velké Hoštice/Gross Hoschtitz (actuellement en République tchèque), il était en même temps le sujet du roi de Prusse Frédéric II et de Marie-Thérèse. À partir de 1770, il remplit des fonctions administratives des deux côtés de la frontière ce qui laisse deviner une certaine habileté diplomatique de ce gentilhomme. De plus, à la suite de la mort de leur autre frère, Jean Nepomucène, pendant la Guerre de Sept ans (en 1760), les Chorynsky quittèrent définitivement les rangs de la petite noblesse (*freiherrn* ou barons) pour être élevés à la dignité des comtes (*Grafen*). La position de la famille se renforça également à travers de la politique matrimoniale : les filles de François Charles épousèrent des aristocrates importants : l'une se maria avec le comte Heinrich Bluemegen, à savoir le gouverneur impérial de la Moravie (entre 1753 et 1760) ce qui renforça

certainement la position sociale de la famille. La position de la famille n'était pas sans conséquence sur les habitudes linguistiques de ses membres. Les Chorynsky étaient d'origine tchèque mais la famille se germanise pendant le XVII^e siècle et la langue maternelle de François Jean et de ses frères fut donc l'allemand. Or, en tant qu'aristocrates cosmopolites et érudits, les membres de la famille maîtrisaient également d'autres langues : sans doute le latin et peut-être l'italien. Dès le début du XVIII^e siècle, ce fut le français qui s'imposa de plus en plus dans la famille jusqu'au point que dans la génération de François Jean, il était déjà possible de parler de la diglossie des Chorynsky. Or, l'allemand et le français n'étaient probablement pas tout à fait équivalents. Examinons donc les sources familiales francophones dont nous disposons et ce qu'on peut en déduire sur la fonction du français dans ce milieu.

V. Francophonie des Chorynsky et ses formes

V.1. Témoignage de la bibliothèque

- 13 La recherche sur les formes de la francophonie dans la famille de Chorynsky peut s'appuyer sur tous les types des sources indiqués ci-dessus. Ils peuvent être divisés en deux groupes de sources : celles provenant du château de Veseli, siège principal de la famille (dont la bibliothèque et les archives sont conservées aujourd'hui à la Bibliothèque de Moravie et aux Archives provinciales à Brno) qui appartenaient à François Charles et celles du château de Velké Hoštice, construit par Ignace Dominik, dont les archives se trouvent actuellement à Opava.
- 14 La source la plus importante, du point de vue quantitatif, est sans doute l'ancienne bibliothèque de Veseli³⁴. Nous pouvons reconstruire l'état de la bibliothèque à la fin du XVIII^e siècle grâce au catalogue dressé et imprimé par Inocenc Alesch, moine piariste et bibliothécaire des Chorynsky. Ce livret, qui contient 754 livres (dont 352 titres, souvent à plusieurs volumes), nous permet d'analyser la composition du fonds à l'époque.³⁵ Le nombre de livres témoigne du considérable élargissement de la partie française de la bibliothèque à

l'époque des Lumières, c'est-à-dire pendant la vie de François Jean Chorynsky : l'inventaire fait en 1741 après la mort de son père, François Charles, ne contient que 400 livres, toutes langues confondues.³⁶ À la fin du XVIII^e siècle, la bibliothèque du château se composait donc de 754 livres français, 839 allemands, 304 latins et 125 italiens : le français avec 37 % occupait la deuxième place ce qui correspond à son importance pour les Chorynsky. La majorité des livres français fut ainsi acquise au moment où la famille gagnait de l'importance et adoptait ainsi les modes de vie de l'aristocratie européenne de l'époque, y compris la lecture des livres français. Ainsi, les livres des auteurs du Grand Siècle (Corneille, La Fontaine, Molière, etc.) dans la bibliothèque étaient représentés presque exclusivement par les éditions complètes de leurs œuvres publiées pendant le XVIII^e siècle³⁷. La composition de la bibliothèque reflétait les goûts et les intérêts de l'aristocratie de l'époque : les belles-lettres ne représentent que 15 % du fonds (43 titres) tandis que les livres religieux (prières, théologie, recueils des sermons..., au total 95 titres) et historiques (93 titres y compris les mémoires) représentaient chacun à peu près 27 % du fonds.³⁸ Il faut également remarquer que la composition du fonds ne correspond pas tout à fait à l'image d'une bibliothèque « éclairée » : en effet, les livres des auteurs-philosophes du siècle des Lumières (Voltaire, Rousseau, Montesquieu) n'étaient pas très nombreux. De plus, la bibliothèque contenait même les livres « anti-Lumières » comme *L'Oracle des nouveaux philosophes* de Claude-Marie Guyon, une critique sévère des idées de Voltaire³⁹. De plus, les livres « Lumières » et « anti-Lumières » se trouvaient parfois côte-à-côte comme pour maintenir un certain équilibre ce qui était le cas du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau (n° 547 dans le catalogue d'Innocenc Alesh) et de la *Réfutation du nouvel ouvrage de Jean Rousseau* d'Henri-François d'Aguesseau (n° 548). La composition du fond peut donc suggérer que l'aristocratie provinciale, dont les Chorynsky étaient des représentants, reprenait et copiait le mode de vie « à la française » sans s'inscrire pour autant dans les opinions des philosophes de l'époque et dans la pensée du libéralisme naissant. Bien au contraire, la composition de la bibliothèque et surtout la quantité de livres religieux trahissaient plutôt le conservatisme de leurs propriétaires. La bibliothèque de Veseli contenait également certains journaux

francophones, surtout la collection complète du *Journal encyclopédique* (1756-1793) et *L'Esprit des journaux françois* (sic) et *étrangers* (ici pour les années 1788-1794). La présence de ces journaux dans la collection de Veseli signale l'intérêt des Chorynsky pour les actualités culturelles et scientifiques à l'échelle européenne.

- 15 Le fait qu'un livre se soit trouvé dans une bibliothèque donnée ne signifie pas encore que ce livre était lu et utilisé. Ainsi, les notes manuscrites dans les livres s'avèrent toujours profitables pour la recherche. En effet, plusieurs livres dans la collection de Veseli ont été annotés par leurs propriétaires. Dans un seul cas, il s'agit de l'œuvre politique (ou politico-historique) : *De l'Esprit des Loix* de Charles de Montesquieu⁴⁰. Dans le deuxième volume se trouve insérée une carte de jeu, annotée par une main inconnue (mais probablement par François Jean) : l'auteur y commente les pensées de Montesquieu et compare le système politique en Autriche et en Prusse en critiquant le despotisme de ce dernier : « La volonté du prince [en Prusse] décide (sic) de la vie et des biens de l'état (sic) plus que les loix (sic) fondamentales ». Il s'agit d'un cas unique, plus nombreuses sont les notes dans les livres religieux comme les *Réflexions chrétiennes, sur divers sujets de morales, utiles à toutes sortes de personnes* de Jean Croiset⁴¹. Dans une feuille insérée dans le livre se trouve une courte prière, écrite apparemment par une femme : « Ave Maria. Ô heureuse solitude ! Quelles charmes n'avez-vous pas pour moy, heureuses têts où je me trouve seule à seule avec mon bien-aimé ». Un autre exemple représente la note écrite au début du livre les *Méditations sur des passages choisis de l'Écriture Sainte* de Paolo Segneri⁴² qui explique qu'il faut « aimer Dieu comme la source de tout lumière (sic), de tout vérité (sic) et de toute grace (sic) ». Il est probable que ses notes ont été écrites par des membres de la famille et elles démontrent que le français était également une langue de prière donc de l'activité profondément intime. Un des manuscrits de la bibliothèque prouve également l'emploi du français dans la vie religieuse de la famille : il s'agit du livre des prières, écrit probablement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, entièrement en français.⁴³ La forme du livre est luxueuse, il est relié au cuir avec la tranche dorée et l'écriture semble soignée, elle se lit avec une facilité étonnante après plus de deux siècles. Sur 141 pages, le manuscrit contient l'office des morts

complète selon le rite tridentin, y compris les psaumes et les leçons tirées du Livre de Job. Nous pouvons en conclure que ce manuscrit servait à l'usage personnel d'un membre de la famille (ou de plusieurs membres) et donc que c'était en français que les Chorynsky priaient, même pour l'âme de leurs défunts proches⁴⁴.

V.2. La place du français dans l'éducation aristocratique

- 16 Nous avons déjà mentionné le plurilinguisme des aristocrates moraves au XVIII^e siècle, dont les Chorynsky. En effet, leur maîtrise du français était permise par le fait que les aristocrates vivaient dans le milieu plurilingue dès leur plus jeune âge. Plusieurs sources indiquent ainsi la présence du français dans l'éducation des Chorynsky. Pour revenir encore une fois à la composition de la bibliothèque, ce sont les livres destinés à l'éducation de jeunes nobles qui se trouvent dans la collection de Veseli, à commencer par les ouvrages de madame Leprince de Beaumont, une autrice très influente à l'époque.⁴⁵ Or, le rôle du français dans l'éducation aristocratique est confirmé surtout par plusieurs sources manuscrites. Nous disposons d'un fonds précieux qui se rapporte à Colombe Bouquenet, préceptrice de la famille décédée à Veseli en 1776⁴⁶. Ses legs sont conservés dans les archives de Brno, avec la correspondance de François Jean Chorynsky après la mort de la gouvernante parce que le seigneur de Veseli s'était rendu compte qu'il ne connaissait pas les parents de Bouquenet. Grâce à son frère Dominik et par l'intermédiaire d'un autre noble et précédent employeur de Bouquenet, le comte Skrbensky, il réussit à se mettre en relation avec les proches de la défunte⁴⁷. D'abord avec son amie, une certaine Catherine Clément, femme de chambre de la comtesse Thun à Vienne et ensuite avec la fille de Bouquenet, Agnès Le Vachez, femme de Nicolas-François Le Vachez, marchand d'estampes au Palais-Royal⁴⁸. Si ces documents ne permettent pas de tirer des conclusions plus profondes, nous pouvons quand même formuler quelques hypothèses en ce qui concerne la communauté francophone en Europe centrale à l'époque des Lumières : d'abord, les francophones occupaient souvent la place de précepteurs dans la noblesse locale et non seulement ceux ou celles venant de la Belgique

actuelle (en ce temps-là les Pays-Bas autrichiens étaient gouvernés par les Habsbourg) mais également de France. Ensuite, le cas de Colombe Bouquet ne correspondait pas à l'image traditionnelle d'une « mademoiselle », jeune fille non mariée qui exerçait les fonctions d'institutrice. Même si le parcours de Colombe Bouquet dans sa jeunesse n'est pas connu, elle avait certainement eu une fille en France avant de partir à l'étranger et, il est même possible qu'elle l'ait soutenue financièrement après son départ. Et enfin, l'amitié de Colombe Bouquet et de Catherine Clémens démontre l'existence d'un réseau parmi les francophones dans les pays autrichiens : cette hypothèse mériterait d'être confirmée par une recherche plus détaillée⁴⁹.

- 17 Un autre document témoignant de l'éducation en français date du début du XIX^e siècle (1804), destiné à un abbé inconnu qui était précepteur dans la famille⁵⁰. L'auteur, probablement François Gaëtan Chorynsky (fils aîné de François Jean), écrit ce document afin d'instruire l'abbé précepteur de son fils.⁵¹ Ce document fournit des éclaircissements en ce qui concerne le rôle de l'allemand et du français dans la vie des aristocrates moraves parce qu'il insiste sur l'importance de l'enseignement des « langues vivantes ». Il n'est pas surprenant dans ce contexte que le tchèque (ou bien « idiome slave » selon la terminologie de l'époque), indigne d'être étudié par un gentilhomme, ne soit pas mentionné par l'auteur de ce document⁵². Il commence justement par recommander l'apprentissage de l'allemand parce que c'est « la [langue]maternelle des États de notre souverain, celle des affaires de l'intérieur et du service de l'Armée »⁵³. Or, si la première place parmi les langues vivantes était accordée à l'allemand, la position du français n'était pas moins appréciée : « Pour le français », affirme François Gaëtan, « je souhaiterais qu'elle (sic) fût quasi l'idiome secondairement maternel de mon fils. Cette langue cultivée est celui (sic) de toutes les nations policées, et il est très mal séant de le parler barbarement »⁵⁴. L'auteur recommande également une méthode convenable et agréable pour apprendre le français : « Vous avez tant la facilité de l'imaginer [= l'apprentissage du français] par voye (sic) de conversation, et vous ne vous occuperez des règles (sic) qu'autant que vous le jugerez nécessaire »⁵⁵. Ce court texte est ainsi particulièrement révélateur pour notre problématique parce qu'il indique, de manière explicite, des différentes fonctions et

valeurs de l'allemand et du français aux yeux de l'aristocratie morave de l'époque. Quant à l'allemand, il avait le mérite d'être la langue maternelle du pays et remarquons qu'il était lié directement au personnage du souverain (à l'époque François II, petit-fils de Marie-Thérèse) ce qui correspondait à la loyauté traditionnelle de la noblesse. De plus, l'allemand était une langue « pratique » qui s'employait dans l'armée et dans l'administration⁵⁶. Le français, en revanche, figurait dans la lettre comme un moyen de communication international et de plus, c'était une langue noble, du plaisir et sa maîtrise était une affaire de bon goût.⁵⁷ La lettre, en accordant au français la place de l'« idiome secondairement maternel » du jeune Chorynsky confirmait l'existence de la diglossie dans cette famille aristocratique et cela même au début du XIX^e siècle après le déclenchement des guerres révolutionnaires et napoléoniennes qui tout de même endommagèrent le prestige de la culture française dans les pays de l'Europe centrale, à commencer par l'Autriche.⁵⁸

V.3. L'emploi du français à la base quotidienne : correspondance privée

- 18 Le français était plus qu'une langue de plaisir et de bons goûts, son emploi dans les prières suggère qu'il était devenu le moyen de communication privée des Chorynsky. Cette hypothèse semble se confirmer par l'analyse de la source manuscrite majeure qui se rapporte à cette famille, à savoir la correspondance de ses membres. Cette correspondance n'est conservée que partiellement mais elle donne toutefois un bon aperçu des pratiques épistolaires des membres de la famille. La langue maternelle des frères Chorynsky était l'allemand, nous l'avons constaté, et la majorité des documents dans les archives est écrite en allemand, notamment la quasi-totalité des pièces juridiques ou administratives et également une partie de leur correspondance personnelle. Or, la place du français n'est pas négligeable, environ un quart des documents est écrit en français ce qui fait des milliers de pages, notamment dans le cas des archives d'Ignace Dominik. Il est intéressant de voir quels types de personnes se trouvaient parmi les correspondants. Il n'est pas surprenant que le français soit présent dans les lettres échangées avec les francophones : de François Jean avec la fille de la gouvernante de

Veseli décédée ou d'Ignace Dominik avec Charles Joseph Canon marquis de Ville, général français dans les rangs de l'armée autrichienne qui défendait la région d'Opava contre les Prussiens pendant la Guerre de Sept ans⁵⁹. Or, le français dominait également dans la correspondance familiale, ce qui était le cas des lettres échangées entre deux frères, Dominic et François Jean, où se mêlaient l'allemand et le français, plusieurs lettres contenaient deux langues à la fois.⁶⁰ Pour l'instant, nous n'avons pas été capable de trouver s'il y avait une règle selon laquelle ils choisissaient l'une ou l'autre langue. Il est même possible que les frères, parfaitement bilingues, changeaient les moyens d'expression fortuitement⁶¹. Ignace Dominik échangeait régulièrement avec sa femme, Marie Barbara née Hoditz. Ces lettres, presque exclusivement françaises, s'ouvraient généralement par les formulations comme « mon très aimable cœur » ou « mon unique aimé » et, elles démontraient, non seulement des émotions vives et tendres entre deux époux mais, surtout la fonction « personnelle » du français dans ce milieu de la petite noblesse morave⁶². De plus, ces lettres laissaient deviner que le français était également le moyen de communication quotidienne des époux Chorynsky. Parmi les correspondants « familiaux » d'Ignace Dominik, il est également possible d'inclure le père et l'oncle de son épouse. Ce dernier, le fameux comte Albert Hoditz, seigneur d'un petit domaine de Rosswald/Slezské Rudoltice, était un des représentants les plus remarquables des Lumières moraves. Hoditz était un ami personnel de Frédéric II qui a entretenu un orchestre et un théâtre important dont les acteurs étaient recrutés parmi ses sujets⁶³. Comme Hoditz, Ignace Dominik était également un grand amateur de théâtre : leur correspondance en français témoigne de l'importance de cette langue dans le domaine culturel.⁶⁴ Un autre correspondant francophone d'Ignace Dominik était son ami Philippe Schaffgotsch, évêque de Breslau exilé en Silésie autrichienne, un des mécènes locaux les plus importants qui partageait avec Ignace Dominik sa passion pour la musique et le théâtre. À part ces contacts proches, il est possible d'évoquer toute une pléiade d'autres correspondants du seigneur de Velké Hoštice : les aristocrates vivant dans sa région comme Joseph Traugott Skrbensky⁶⁵ de Hošťálkovy/Gotschdorf et Joseph Antonin Mittrowski de Hrabyně/Hrabin⁶⁶ mais également les érudits comme Giovanni Battista Bastiani⁶⁷, etc. Les frères Chorynsky utilisaient le français

aussi bien pour la correspondance avec les contacts locaux (noblesse d'Opava dans le cas d'Ignace Dominik) comme pour les amis plus éloignés, de Prague ou de Vienne, ce qui souligne la valeur universelle du français parmi l'élite de l'époque.

Conclusion : le français « nobiliaire » du XVIII^e siècle et l'évolution postérieure de la francophonie dans les Pays tchèques

- 19 Dans cet article, nous avons effectué un sondage dans le monde de la noblesse francophone du XVIII^e siècle. Pour conclure, que peut-on peut déduire des sources indiquées sur le rôle du français dans la famille Chorynsky et, dans une perspective plus générale, de la noblesse morave à l'heure des Lumières ? Il n'est pas bien sûr possible de généraliser le cas d'une seule famille à l'aristocratie morave et bohême de l'époque, voire à toute l'Europe centrale. Or, comme nous l'avons démontré, les Chorynsky peuvent être considérés à plus d'un titre comme des représentants typiques de leur classe sociale, de l'ancienne petite noblesse en pleine ascension sociale, cosmopolite, conservatrice et, en même temps ouverte aux nouvelles impulsions. Si les sources relatives à la famille de Chorynsky attendent encore un examen plus détaillé, leur nombre et leur variabilité démontre sans doute l'importance du français pour la génération principale des seigneurs Chorynsky au cours du XVIII^e siècle. L'adoption de la culture française par l'élite locale a été certainement facilitée par la manifestation de l'esprit des Lumières en Moravie quoi qu'il s'agisse d'une forme assez élitiste, limitée au milieu aristocratique. En fait, le français a empreint la vie des Chorynsky dès leur enfance en assumant plusieurs fonctions. D'abord, c'était une langue « noble », une certaine marque de distinction dont l'usage signalait l'appartenance à l'élite sociale. Ensuite, c'était une langue de loisir et de culture comme nous pouvons déduire du nombre de livres dans la bibliothèque de Veseli. Les Chorynsky participaient activement à la vie culturelle en Moravie à l'époque des Lumières et le français faisait tout simplement partie de ce monde. Ignace Dominik Chorynsky, le comte Albert Hoditz et l'évêque Philippe Schaffgotcsch, trois amis qui

formaient un petit centre culturel provincial, communiquaient presque exclusivement en français.⁶⁸ Dans l'aristocratie, le rôle du français se distinguait nettement de l'allemand qui était la langue de l'administration mais également, dans le milieu morave, la langue des sciences naturelles alors en plein essor.⁶⁹ Enfin, le français était adopté par l'aristocratie morave au point de devenir sa langue privée, destinée à des activités intimes comme les lettres échangées par les époux et les parents proches ou même les prières.

- 20 Le français du XVIII^e siècle dans l'Europe centrale - le français « nobiliaire » - représente un cas spécifique-parce qu'il était largement répandu parmi l'élite d'un territoire qui n'avait pas de liens historiques plus profonds avec la France et qui n'avait pas été colonisé par les Français : la puissance politique de la France et les prestiges culturels du français pendant le règne du « Roi-Soleil » avaient influencé la situation linguistique en Europe centrale pour tout le siècle à venir et même au-delà. Encore au XIX^e siècle, l'élite de l'Europe centrale, surtout l'aristocratie, parlait couramment français⁷⁰. De plus, la tradition forte de la francophonie continua pendant la Première République tchécoslovaque (fondée en 1918) dont l'allié proche était la France, cette fois républicaine et démocratique. L'exemple du français nobiliaire des Chorynsky est également instructif en ce qui concerne l'évolution diachronique de la francophonie : tandis qu'aujourd'hui, la connaissance du français en République tchèque semble reculer, les sources de la famille Chorynsky témoignent des temps, pas tellement éloignés de notre période, où toute une couche de la société était francophone et où le français était utilisé quotidiennement⁷¹.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

MZA (Archives provinciales de Moravie), Matriky (état civil), livre 5938.

MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Dietrichstein, G 140.

MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorynsky, G 144.

MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Salm-Reifferscheidt, G 150.

MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille de Vrbno, G 361.

MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Kaunitz, G 436.

ZAO (Archives provinciales d'Opava), Archives du château Velké Hoštice.

Ouvrages et articles

Alesh (Inocenc), *Le Catalogue des Livres Francois, qui se trouvent dans la Bibliothèque de son Excellence Monsieur le Comte François de Chorinsky à Wessely*, Vienne, 1793.

« Bastiani , Giovanni Battista », *Deutsche Biographie*, disponible sur : <https://www.deutsche-biographie.de/pnd135862809.html>, consulté le 2 octobre 2023.

Beaurepaire (Pierre-Yves), *Le Mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle*, Paris, Autrement, 2008.

Beaurepaire (Pierre-Yves), *Europe des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2018.

Béranger (Jean), « Le traité de Versailles et le renversement des alliances, Versailles, 1^{er} mai 1756 », *FranceArchives* (portail national des Archives), 30 mars 2023, disponible sur : https://francearchives.gouv.fr/fr/pages_histoire/39551, consulté le 18 avril 2024.

Bibliothek von Chorinski (Auktionskatalog), Hamburg, Bücherstube Hans Götz, 1930.

Casanova (Pascale), *La République mondiale des Lettres*, Paris, Seuil, 1999.

Chaunu (Pierre), *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Arthaud, 1993

Cerman (Ivo), « La noblesse de Bohême dans l'Europe française. L'énigme du français nobiliaire », dans Olivier Chaline, Jaroslav Dumanowski, Michel Figeac (dir.), *Le Rayonnement français en Europe centrale. Du XVII^e siècle à nos jours*, Pessac, Maison des sciences de l'homme de l'Aquitaine, 2009, p. 365-385.

Cerman (Ivo), *Šlechtická kultura v 18. století Filozofové, mystici, politici*, Prague, Nakladatelství Lidové noviny, 2011.

Čapská (Veronika), "Servants of Francophilia: French Migrant Women as Governesses in the Bohemian Lands, between Cultural Transmission and Reproduction of Social Distinction (1750-1810)", *Austrian history yearbook*, 2022, n° 53, p. 21-37.

Darnton (Robert), *Éditer et pirater. Le commerce des livres en France et en Europe au seuil de la Révolution*, Paris, Gallimard, coll. « Nrf essais », 2021.

Dokoupil (Vladislav) et Štachová (Naďa), *Soupis rukopisů zámecké knihovny hrabat Chorinských z Veselí nad Moravou*, Brno, Moravská zemská knihovna, 2011.

Evans (Robert J.W.), "Moravia and the Culture of Enlightenment in the Habsburg monarchy", dans Klingenstein (Grete) et Szabo (Franz A. J.) (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton von Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektiven zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz, Schnider, 1996

Fumarolli (Marc), *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Livre de poche, 2003.

Futák (Peter) et Hermanová (Hana), *Chorynští z Ledské. Příběh posledních majitelů veselského panství*, Veselí nad Moravou, Veselské kulturní centrum, 2015.

Guibert (Jacques-Antoine-Hippolyte de), *Journal d'un voyage en Allemagne, fait en 1773*, Paris, Treuttel et Würtz, an XI (1803).

Hartig, (Franz Anton), *Lettres sur la France, l'Angleterre et l'Italie*, Genève, 1785,

Hroch (Miroslav), *Na prahu národní existence. Touha a skutečnost*, Prague, Mlada Fronta, 1999.

Krejčí (Karel) (ed.), *Podivuhodné příběhy ze staré Prahy*, Prague, Odeon, 1971.

Kroupa (Jiří), *Alchymie štěstí. Pozdní osvícenství a Moravská společnost 1770-1810*, Brno, Era 2006.

Locatelli (Karl Franz), *Catalogue de Livres François & Italien qui se trouvent chez Charles Francois Locatelli Marchand libraire à Brunne en Moravie*, Brno, Emmanuel Svoboda, 1762.

Lamberg (Maximilian), *Mémorial d'un mondain*, Tome I, Londres, 1776.

Lamberg (Maximilian), *Supplément aux Lettres critiques, morales et politiques*, Amsterdam, 1786.

Madl (Claire), « Pour une étude des choix de langue en milieu plurilingue : représentations et pratiques en Bohême à l'époque des Lumières », *Revue Historique*, juillet 2013, n° 315, p. 637-659.

Marès (Antoine), *Histoire des Pays tchèques et slovaques*, Paris, Hatier, 1995.

Montet, (Alexandrine baronne du), *Souvenirs de la baronne du Montet*, Paris, Librairie Plon, 1904.

Simon (Fabien) « La République des lettres (XVII^e-XVIII^e siècles). « Une utopie vivante », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, disponible sur : <https://ehn.e.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/de-l%E2%80%99humanisme-aux-lumi%C3%A8res/l%E2%80%99europe-des-savoirs-xvii-xviii-si%C3%A8cle/la-r%C3%A9publique-des-lettres-xvii-xviii-si%C3%A8cles#:~:text=Les%20%C2%AB%20lettres%20%C2%BB%20d%C3%A9signent%20l%20Renaissance%20et%20la%20R%C3%A9volution>, consulté le 7 septembre 2023.

Stanovský (Jaroslav) (dir.), *Odvaž se poznat! Podoby a projevy osvícenství na Moravě*, Brno, Moravská zemská knihovna, 2022.

Stoklásková, (Zdeňka), "Jež chtějí rozšiřovat svůdné myšlenky ve šťastných zemích svornosti a pořádku. Postoj rakouského státu k imigrantům 1792-1805", dans Madl (Claire) et Tinkova (Daniela) (dir.), *Francouzský švindl svobody. Francouzská revoluce a veřejné mínění v českých zemích*, Praha, Argo, 2012.

Tinkova (Daniela), *Osvícenství v českých zemích I. Formování moderního státu (1740-1792)*, Prague, Nakladatelství Lidové noviny, 2022

Uhlíř (Dušan), "Myšlenkové dědictví zednářů v moravské a slezské vědě na počátku 19. Století", dans Lorman (Jaroslav) et Tinkova (Daniela) (dir.), *Post tenebras spero lucem. Duchovní tvář českého a moravského osvěcenství*, Prague, Casablanca, 2009.

NOTES

1 Cité selon Karel Krejčí (ed.), *Podivuhodné příběhy ze staré Prahy*, Prague, Odeon, 1971, p. 122-123.

2 Quant à la problématique du français en Bohême au XVIII^e siècle, voir Ivo Cerman, « La noblesse de Bohême dans l'Europe française. L'énigme du français nobiliaire », dans Olivier Chaline, Jaroslav Dumanowski, Michel Figeac (dir.), *Le Rayonnement français en Europe centrale. Du XVII^e siècle à nos jours*, Pessac, Maison des sciences de l'homme de l'Aquitaine, 2009, p. 366-376.

3 C'est que l'Europe des Lumières était selon les mots de Pierre-Yves Beaurepaire, « l'Europe de distinction » : Pierre-Yves Beaurepaire, *Europe des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2018, p. 32.

4 Rappelons dans ce contexte surtout la publication de l'historien Marc Fumarolli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Livres de poche, 2003.

5 Pascale Casanova, *La République mondiale des Lettres*, Paris, Seuil, 1999, p. 91-98.

6 Pierre-Yves Beaurepaire caractérise ce phénomène comme le « rayonnement culturel et artistique français activement soutenu par l'affirmation du modèle parisien [...] du goût et de la vie mondaine. » Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des Lumières*, *op.cit.*, p. 12. Robert Darnton, en examinant le marché du livre européen, constate : « Paris était la capitale du XVIII^e siècle. Partout en Europe l'élite lisait le français. » : Robert Darnton, *Éditer et pirater. Le commerce des livres en France et en Europe au seuil de la Révolution*, Paris, Gallimard, coll. « Nrf essais », 2021, p. 68.

7 Cette expression est utilisée par Francesco Apostoli dans sa description de la vie de Maximilian Lamberg : Maximilian Lamberg, *Mémorial d'un mondain*, Tome I, Londres, 1776, p. XX.

8 *Ibid.*

9 En 1750, il était à Milan, alors sous la domination autrichienne, d'où il a envoyé plusieurs lettres de change à Michael Köffler, banquier établi à Brno : MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorynsky, G 144, n° 83, p. 9.

10 Selon le journal d'un jeune parent d'Ignace Dominik, Jean Nepomucène Mittrowski, qui a visité l'aristocrate morave dans les années 1780 à Brno : MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Mittrowski, G 147, n. sign. 8/252.

11 Cité par Fabien Simon, « La République des lettres (XVII^e-XVIII^e siècles). Une utopie vivante », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, disponible sur : [12 Maximilian Lamberg, *Supplément aux Lettres critiques, morales et politiques*, Amsterdam, 1786, p. 116.](https://ehne.fr/fr/encyclopedie/th%C3%A9matiques/de-l%E2%80%99humanisme-aux-lumi%C3%A8res/l%E2%80%99europe-des-savoirs-xvii-e-xviii-e-si%C3%A8cle/la-r%C3%A9publique-des-lettres-xvii-e-xviii-e-si%C3%A8cles#:~:text=Les%20%C2%AB%20lettres%20%C2%BB%20d%C3%A9signent%20l%20Renaissance%20et%20la%20R%C3%A9volution, consulté le 7 septembre 2023.</p></div><div data-bbox=)

13 De plus, la situation politique dans l'empire des Habsbourg après 1750 privilégiait l'orientation de l'élite sociale à la France. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, le grand-père de Marie-Thérèse, Léopold I^{er}, interdisait l'usage du français, la langue de ses ennemis, à sa cour de Vienne et encore en 1741, les Français sous le commandement des maréchaux Broglie et Belle-Isle ont envahi la Bohême avant d'être repoussés l'année suivante. Or, dix ans plus tard, la France est devenue l'allié le plus important de la monarchie autrichienne grâce au Renversement des Alliances, orchestré par Wenceslas Kauntiz, le chancelier de Marie-Thérèse et un francophile résolu. Quant au contexte diplomatique de l'époque, voir aussi : Jean Bérenger, « Le traité de Versailles et le renversement des alliances, Versailles, 1^{er} mai 1756 », *FranceArchives* (portail national des Archives), 30 mars 2023, disponible sur : https://francearchives.gouv.fr/fr/pages_histoire/39551, consulté le 18 avril 2024.

14 « L'espace européen de l'information est une réalité au XVIII^e siècle. Il met en scène des moyens de communication variés, complémentaires et concurrents. » : Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Europe des Lumières*, op.cit., p. 43.

- 15 En ce qui concerne « l'industrie des livres » au XVIII^e siècle, voir les travaux de Robert Darnton, par exemple l'une de ses dernières publications : Robert Darnton, *Éditer et pirater*, op.cit.
- 16 « Le sommet de la francisation culturelle de l'élite européenne se place entre 1760 et 1770. À partir de 1770, l'allemand reprend progressivement son droit de cité dans l'Empire et part à l'assaut des classes moyennes dans toute l'Europe danubienne. » : Pierre Chaunu, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Arthaud, 1993, p. 193.
- 17 En ce qui concerne l'état de la Moravie et des pays tchèques en général à l'époque des Lumières, voir surtout la synthèse de Daniela Tinková récemment publiée Daniela Tinková, *Osvícenství v českých zemích I. Formování moderního státu (1740-1792)*, Prague, Nakladatelství Lidové noviny, 2022. Pour l'aperçu général de l'histoire des pays tchèques entre le baroque et les Lumières, voir Antoine Marès, *Histoire des Pays tchèques et slovaques*, Paris, Hatier, 1995, p. 162-180.
- 18 Jiří Kroupa, *Alchymie štěstí. Pozdní osvícenství a Moravská společnost 1770-1810*, Brno, Era, 2006, p. 35.
- 19 Jaroslav Stanovský (dir.), *Odvaž se poznat! Podoby a projevy osvícenství na Moravě*, Brno, Moravská zemská knihovna, 2022, p. 152.
- 20 *Ibid.*, p. 24-25.
- 21 Claire Madl, « Pour une étude des choix de langue en milieu plurilingue : représentations et pratiques en Bohême à l'époque des Lumières », *Revue Historique*, juillet 2013, n° 315, p. 637-659.
- 22 Dušan Uhlíř, « Myšlenkové dědictví zednářů v moravské a slezské vědě na počátku 19. století », dans Jaroslav Lorman - Daniela Tinková (dir.), *Post tenebras spero lucem. Duchovní tvář českého a moravského osvícenství*, Prague, Casablanca, 2009, p. 174-175.
- 23 Voir, par exemple, *ibid.*, p. 50-52 et Pierre-Yves Beaurepaire, *Le Mythe de l'Europe française au XVIII^e siècle*, Paris, Autrement, 2008.
- 24 En témoigne la réimpression de l'*Oeconomische Encyklopädie* de Johann Georg Krünitz, effectuée à Brno dans les années 1787-1833 ou le magazine littéraire et scientifique *Patriotisches Tageblatt* édité par le pédagogue et érudit Christian Karl André.
- 25 Ivo Cerman, *La noblesse de Bohême dans l'Europe française*, op.cit., p. 368.

- 26 Karl Franz Locatelli, *Catalogue de Livres François & Italien qui se trouvent chez Charles François Locatelli Marchand libraire à Brunne en Moravie*, Brno, Emmanuel Svoboda, 1762. Exemplaire de la Bibliothèque morave de Brno, cote ST1-0001.430.
- 27 Maximilian Lamberg, *Le Mémorial d'un mondain*, op.cit. Voir aussi le compte-rendu du Mémorial dans *L'Esprit des journaux*, août 1775.
- 28 MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Dietrichstein, G 140.
- 29 MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Kaunitz, G 436.
- 30 MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille de Vrbno, G 361, N. 186.
- 31 Par exemple le livre d'heures écrite probablement par la comtesse Maria Barbara Erdödy (1750-1811) : MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille de Vrbno, G 361, N. 200.
- 32 Les archives personnelles de Carl Salm-Reifferscheidt, chef informel des maçons de Brno, contiennent plusieurs livrets manuscrits qui décrivent le fonctionnement des loges, leurs rituels ou le statut de leurs membres. MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Salm-Reifferscheidt, G 150, cart. 49.
- 33 Robert J.W. Evans, "Moravia and the Culture of Enlightenment in the Habsburg monarchy", dans Grete Klingenstein et Franz A. J. Szabo (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton von Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektiven zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz, Schnider, 1996, p. 385.
- 34 La bibliothèque de Velké Hoštice n'a pas été conservée et nous ne disposons que des catalogues de la vente aux enchères dans les années 1930 : *Bibliothek von Chorinski (Auktionskatalog)*, Hamburg, Bücherstube Hans Götz, 1930.
- 35 Inocenc Alesh, *Le Catalogue des Livres François, qui se trouvent dans la Bibliothèque de son Excellence Monsieur le Comte François de Chorinsky à Wessely*, Vienne, 1793 : exemplaire de la Bibliothèque morave de Brno, cote CH-0004.323.
- 36 MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorynsky, G 144, n. 20.

37 Par exemple, Pierre Corneille, *Le Théâtre de P. Corneille. Enrichie de figures en taille-douce*, Amsterdam 1723 : exemplaire de la Bibliothèque de Moravie, cote CH-0008.643-0008.652.

38 Cette composition correspond en effet aux instructions manuscrites d'un des membres de la famille pour l'éducation de son fils qui recommande l'apprentissage des valeurs aristocratiques (« du plus strict honneur »), de l'histoire (et surtout l'histoire « de notre monarchie »), de la géographie., mais également des langues vivantes (voir ci-dessous), mortes et de « l'histoire naturelle ». MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorynsky, G 144, num. 81, carton 12.

39 Exemplaire de la Bibliothèque de Moravie, cote CH-0003.073.

40 Charles de Montesquieu, *De l'Esprit des Loix : Avec des Remarques Philosophiques et Politiques d'un Anonyme, qui n'ont point encore été publiées, Tome Second*, Amsterdam, Arstee, 1729 : exemplaire de la Bibliothèque de Moravie, cote CH-0003.017.

41 Édition de 1717, exemplaire de la Bibliothèque de Moravie, cote CH-0002.905,1.

42 Édition de 1713, exemplaire de la Bibliothèque de Moravie, cote CH-0005.202,2.

43 Exemplaire de la Bibliothèque de Moravie, cote CH-RKP-102. Il n'est possible ni dater le manuscrit d'une manière plus précise, ni déterminer son auteur, il a été écrit en tout avant 1793 parce qu'il figure dans le catalogue d'Innocenc Alesh (Num. 643).

44 Est-ce que ce livre appartenait à une femme ? Aucun élément ne permet de le constater avec certitude, or l'hypothèse sur le rôle important du français dans la sphère intime des familles aristocratiques, formée souvent par des femmes, serait une piste à creuser pour une recherche plus approfondie. Quant aux rôles masculins et féminins parmi la noblesse du XVIII^e siècle, voir Ivo Cerman, *Šlechtická kultura v 18. století Filozofové, mystici, politici*, Prague, Nakladatelství Lidové noviny, 2011, p. 188-190.

45 Cette collection contient les titres suivants : *Magasin des adolescents, Instructions pour les jeunes dames qui entrent dans le monde, Éducation complète ou abrégé de l'Histoire universelle mêlé de géographie et de chronologie, Le Magasin des pauvres, artisans, domestiques, et gens de la campagne.*

46 L'enterrement de Colombe Bouquet est enregistré à l'état civil de Veseli le 12 octobre 1776. « Kolumba Bouquet » avait 52 ans au moment de sa mort et son métier est caractérisé comme "informatrix illustris juventus Excellentissimi Domini Domini Comitum Francisci Chorinsky" : institutrice des enfants de l'illustre seigneur comte François Chorinsky : MZA (Archives provinciales de Moravie), Matriky (état civil), livre 5938, p. 545.

47 MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorinsky, G 144, num. 82, carton 12, p. 3 et 4.

48 *Ibid.*, p. 26-29.

49 Cette problématique a été partiellement analysée par Veronika Čápská qui a étudié également le cas de Colombe Bouquet. Veronika Čápská, "Servants of Francophilia: French Migrant Women as Governesses in the Bohemian Lands, between Cultural Transmission and Reproduction of Social Distinction (1750–1810)", *Austrian history yearbook*, 2022, n° 53, p. 21-37.

50 Le document s'ouvre par le passage suivant : « En vous chargeant de l'éducation (sic) de mon fils vous vous êtes penchés de l'idée, mon cher abbé, que je vous ai confié le dépôt (sic) le plus précieux. » : MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorinsky, G 144, num. 81, carton 12.

51 On ignore l'identité de cet abbé mais il est possible qu'il fût un des prêtres émigrés après l'éclatement de la Révolution française qui s'installaient en Autriche pour y trouver la sécurité : Zdeňka Stoklásková, "Jež chtějí rozšiřovat svůdné myšlenky ve šťastných zemích svornosti a pořádku. Postoj rakouského státu k imigrantům 1792-1805", dans Claire Madl et Daniela Tinková (dir.), *Francouzský švindl svobody. Francouzská revoluce a veřejné mínění v českých zemích*, Praha, Argo, 2012, p. 168.

52 Selon Miroslav Hroch, spécialiste de la genèse des nations modernes, pour les aristocrates de l'époque, l'ethnie tchèque était « identique avec la masse des sujets. » : Miroslav Hroch, *Na prahu národní existence. Touha a skutečnost*, Prague, Mladá Fronta, 1999, p. 54.

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*

55 *Ibid.*

56 Ivo Cerman confirme que dans l'aristocratie autrichienne (y compris les nobles bohêmes et moraves) utilisait l'allemand dans les documents

administratifs et législatifs, l'usage du français était strictement limité à la sphère privée. Ivo Cerman, *Šlechtická kultura*, *op.cit.*, p. 192.

57 Le point de vue de l'auteur correspond ainsi à l'observation faite une génération précédente par Franz Anton Hartig, aristocrate bohême et écrivain. Celui-ci remarque dans une lettre écrite dans les années 1770 que les Allemands viennent souvent à Paris pour adopter ses modes et ses coutumes et aussi pour apprendre « la langue comme la Science la plus essentielle pour distinguer l'homme d'avec la brute. » : Franz Anton Hartig, *Lettres sur la France, l'Angleterre et l'Italie*, Genève, 1785, p. 15.

58 Après le début des guerres en 1792, l'administration autrichienne a durci les lois régissant le séjour des émigrés sur l'ensemble de son territoire. Ces mesures visaient particulièrement tous les Français, susceptibles de diffuser des idées révolutionnaires, y compris ceux qui ont fui la Révolution, les nobles ou les prêtres. Le séjour de ces derniers sur le sol autrichien a été soumis à des règles strictes : par exemple, ils devaient vivre dans les capitales des pays respectifs (Prague en Bohême, Brno en Moravie) ce qui devait faciliter leur contrôle. De même, les prisonniers de l'armée française n'étaient pas enrôlés dans l'armée autrichienne afin d'éviter la démoralisation : Zdeňka Stoklásková, "Jež chtějí rozšiřovat...", *op.cit.*, p. 166-167.

59 Lettres de 1758 et de 1759 : ZAO (Archives provinciales d'Opava), fonds du château Velké Hoštice, num. 144, cartons 26 et 27.

60 Par exemple, les lettres des années 1765-1767 : MZA (Archives provinciales de Moravie), fonds de la famille Chorynsky, G 144, carton 13, feuilles 187-188.

61 Selon les conventions de l'époque, il était également commun de commencer les lettres par une phrase française (« Mon très cher frère ») pour continuer en allemand.

62 Voir une lettre de 1753 écrite par Maria Barbara encore avant leur mariage : « mes sentimens envres vous sont toûjours les même et le seront aussi jusqu'au dernier moment de ma vie. » Dans une autre lettre, la comtesse assure Ignace Dominik que « l'amour mutuel que nous avons l'un pour l'autre est fondé sur la vertu. » : ZAO (Archives provinciales d'Opava), Archives du château Velké Hoštice, num. 145, carton 22.

63 Pour la « cour » du compte Hoditz, les lecteurs français peuvent consulter les mémoires d'un des visiteurs français de Rosswald : Jacques-

Antoine-Hippolyte de Guibert, *Journal d'un voyage en Allemagne, fait en 1773*, Paris, Treuttel et Würtz, an XI (1803).

64 Ignace Dominik a acheté un des palais les plus importants à Opava et il a transformé une de ses parties à un "theatrum" dédié à l'organisation des bals et des fêtes musicales : Peter Futák et Hana Hermanová, *Chorynští z Ledské. Příběh posledních majitelů veselského panství*, Veselí nad Moravou, Veselské kulturní centrum, 2015, p. 46-48.

65 ZAO (Archives provinciales d'Opava), Archives du château Velké Hoštice, num. 145, carton 25 et 28.

66 ZAO (Archives provinciales d'Opava), Archives du château Velké Hoštice, num. 145, carton 30.

67 Un prêtre italien et érudit établi à Breslau. Voir « Bastiani, Giovanni Battista », *Deutsche Biographie*, disponible sur : <https://www.deutsche-biographie.de/pnd135862809.html>, consulté le 2 octobre 2023.

68 Voir par exemple ses lettres dans les Archives d'Opava. ZAO (Archives provinciales d'Opava), Archives du château Velké Hoštice, num. 145, carton 22 and 30.

69 François Jean Chorynsky s'intéressait activement à la botanique et à la mécanique. Or la majorité des livres scientifiques de sa bibliothèque est écrite en allemand : Vladislav Dokoupil et Naďa Štachová, *Soupis rukopisů zámecké knihovny hrabat Chorinských z Veselí nad Moravou*, Brno, Moravská zemská knihovna, 2011, p. 19-20.

70 Voir à ce propos les mémoires d'une émigrante française, baronne du Montet, qui témoigne du milieu viennois au cours des guerres napoléoniennes en soulignant l'excellent français de la noblesse locale. Alexandrine baronne du Montet, *Souvenirs de la baronne du Montet*, Paris, Librairie Plon, 1904, p. 73.

71 L'étude a été préparée dans le cadre du Financement institutionnel pour un développement planifié à long terme d'une organisation de recherche fourni par le ministère de la Culture de la République tchèque / Tato studie vznikla na základě institucionální podpory dlouhodobého koncepčního rozvoje výzkumné organizace poskytované Ministerstvem kultury.

RÉSUMÉS

Français

L'article cherche à adopter une perspective historique de la francophonie en examinant le rôle social et intellectuel de la langue française à l'apogée de son prestige international dans l'Europe centrale du XVIII^e siècle. Nous nous concentrons sur l'exemple de la famille Chorynsky, des aristocrates de Moravie, région appartenant aujourd'hui à la République tchèque mais qui était à l'époque une province périphérique de la monarchie autrichienne. La majorité de la population morave était tchèque ; or l'élite du pays, y compris les aristocrates, était germanophone. De plus, dès le début du XVIII^e siècle, on assiste à une francisation progressive de l'aristocratie morave qui n'adopte pas seulement le mode de vie français mais devient parfaitement francophone. Le cas de la famille Chorynsky au XVIII^e siècle témoigne de ce processus : bien que leur langue maternelle soit allemande, ils sont également francophones et utilisent les deux langues dans des contextes différents. Toute une série de sources (leur bibliothèque avec les notes écrites dans quelques livres, leurs correspondances personnelles et leurs documents administratifs) permet de mettre en évidence le rôle de la langue française dans leur vie et ainsi la forme de la francophonie de l'époque. Nous pouvons observer que le français n'était pas seulement une langue mondaine, dont l'usage est perçu comme une affirmation du « bon goût » des locuteurs mais il est devenu une langue intime, utilisé pour des activités telles que les prières ou la correspondance amoureuse. L'examen de la francisation de cette famille aristocratique peut nous amener enfin à des réflexions plus générales sur les modes de rayonnement du français à l'époque des Lumières, sur la fonction du français d'Ancien régime en tant que sociolecte de la noblesse et également sur la francophonie en tant que forme d'appropriation culturelle qui, cependant, se projette également dans l'intimité de la vie de ses usagers. En conclusion, nous ferons une comparaison avec la situation contemporaine.

English

The paper takes a historical perspective on the French language by examining the social and intellectual role of French at the height of its international prestige in eighteenth-century Central Europe. We focus on the example of the Chorynsky family, aristocrats from Moravia, now part of the Czech Republic but at the time a peripheral province of the Austrian monarchy. The majority of the Moravian population was Czech but the country's elite, including the aristocrats, spoke German. Even more, from the beginning of the 18th century, the Moravian aristocracy gradually adopted the French way of life and became French-speaking. The case of the Chorynskys in the 18th century bears witness to this process: although their mother tongue was German, they were also French-speaking and used both languages in different contexts. A whole range of sources (their library with the notes written in a few books, their personal correspondence and their administrative documents) allows us to examine the role of French in their lives and thus the form of Francophonie at the time. French was not

just a noble language, the use of which was seen as an affirmation of the speakers' "good taste", but had become an intimate language, used for activities such as prayers or love correspondence. Finally, an examination of the francization of this aristocratic family may lead us to some more general reflections on the ways in which French spread during the Enlightenment, on the function of Old Regime French as a sociolect of the nobility, and also on Francophonie as a kind of cultural appropriation which, however, also projects itself into the intimate area of the lives of its users. In conclusion, we will make a comparison with the contemporary situation.

INDEX

Mots-clés

Lumières, Moravie, aristocratie, francophonie, XVIIIe siècle

Keywords

Enlightenment, Moravia, aristocratie, francophonie, 18th century

AUTEUR

Jaroslav Stanovský

Jaroslav Stanovský a étudié la littérature française et l'histoire à l'université Masaryk (Brno, République tchèque) et à l'université Paris-Est Créteil. En 2021, il a soutenu sa thèse dans laquelle il a examiné les représentations romanesques des guerres de Vendée et de la Chouannerie au XIX^e siècle. Depuis 2020, il travaille comme bibliothécaire-chercheur dans la Bibliothèque de Moravie à Brno et il se spécialise dans le rayonnement du français et la culture française dans l'Europe centrale à l'époque des Lumières et dans le milieu aristocratique en Moravie au XVIII^e siècle.

IDREF : <https://www.idref.fr/27014515X>

Le poids de l'objet Francophonie dans les recherches en science politique : cas des jeunes chercheurs d'Afrique noire francophone

Christophe Essomba

DOI : 10.35562/rif.1750

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

I. Tentative exploratoire des logiques explicatives de la désaffection ontologique de la Francophonie

I.1. Les contraintes systémiques, conjoncturelles et axiologiques

I.2. Les biais expérimentaux de la recherche

II. La dimension flexible et accessible de la Francophonie : objet et construction

II.1. Les perspectives d'infiltration interstitielle de l'objet Francophonie

II.2. Les dynamiques diffusionnistes comme expression du *Soft Power* de la Francophonie

Conclusion

TEXTE

- 1 L'excellence d'un travail scientifique se trouve non pas dans le choix du thème, mais dans l'art de le conduire, car ce n'est pas tant l'étonnement sur un objet d'étude qui structure sa notoriété ou sa pertinence, mais la manière de s'étonner. La référence canonique de la Francophonie en tant que style ontologique exprime avec emphase ce charisme épistémologique. De ce point de vue, tout projet de recherche sur la Francophonie intègre sans délibération, le module tant convoité des sujets universels.
- 2 L'ouverture, la transversalité et la pénétrabilité de l'objet Francophonie témoignent sa dimension intégrative dans les sciences sociales en général et son immersion dans la science politique en particulier. Que ce soit en anthropologie politique, en sociologie

politique, en relations internationales et études stratégiques, en coopération internationale, en politiques publiques, en sociologie électorale ou en organisation internationale, la Francophonie est susceptible d'être étudiée avec un intérêt scientifique élevé au même titre que les conflits, les chefferies traditionnelles, le pouvoir, l'État ou la mondialisation. Déjà, dans sa nature épistémique, elle se positionne comme un objet privilégié de la science politique souvent capté par les domaines des relations internationales et des organisations internationales. Toutefois, elle intègre d'autres champs disciplinaires en raison de son caractère opérationnel singulièrement dynamique d'une part, et la reconsidération pendulaire des objets d'études à tendance traditionnelle et moderne d'autre part.

- 3 Cependant, la propriété flexible de l'objet Francophonie ne la dispense pas des protocoles de validité épistémologique, en l'occurrence l'objectivité¹ et la neutralité². D'ordinaire, la banalisation de l'objet Francophonie devant être conquis, construit et constaté³ la positionne comme une thématique participant à la formation des jeunes chercheurs au traitement des données, à l'analyse des sujets, et à la manipulation des outils théoriques et méthodologiques en vue de construire un raisonnement scientifique.
- 4 Pourtant, dans son intimité sacrée, elle n'a jamais attiré une attention particulière, correspondant à sa dimension dans les cercles de réflexion où se produit et se coproduit la connaissance entre le jeune chercheur et son encadrant, et entre jeunes chercheurs. Déjà, une précision mérite d'être faite sur ceux qu'on considère comme jeunes chercheurs. Est jeune chercheur, tout(e) étudiant(e) soumis(e) à la contrainte rédactionnelle d'un travail scientifique susceptible de sanctionner une étape de son parcours. Sont particulièrement concernés, les étudiant(e)s de Master et les étudiant(e)s en thèse de doctorat. Souvent, la familiarisation avec la recherche dans les universités d'Afrique noire en général, et au Cameroun en particulier s'opère à ce niveau du processus d'apprentissage et de formation.
- 5 À l'université de Yaoundé II où nous avons effectué nos enquêtes de terrain, notamment dans le département de science politique, nous avons recensé 2 mémoires seulement sur 512 tirés d'une fourchette temporelle de 23 ans (2000-2023)⁴. Il s'agit notamment des travaux d'Ewodo Marc Luciani intitulé *La Francophonie dans le processus de*

démocratie au Cameroun⁵ et d'Awono Eyebe Philippe titré *Le nouvel ordre international et l'émergence de la diplomatie culturelle : le cas de la francophonie*⁶. Tour à tour, chacune de ces contributions met en évidence la place de la Francophonie dans un monde globalisé, traversé par les enjeux fuyants, ou plutôt insaisissables, tels que la démocratie et la culture.

- 6 Il faut certes préciser qu'environ trois quarts des mémoires ne sont pas déposés par les étudiant(e)s. Après la soutenance, nombreux sont ceux qui s'abstiennent de déposer leurs travaux à la bibliothèque pour des raisons diverses, en l'occurrence le manque de moyens financiers, l'autosatisfaction de soutenance et les contraintes de temps. Toutefois, la comparaison faite sur les statistiques disponibles, en lien avec les travaux de recherche donne une vue panoramique de la considération que les jeunes chercheurs accordent aux sujets liés à la Francophonie. D'ailleurs, ceux qui déposent systématiquement leurs travaux, à savoir les doctorant(e)s, confirment cette hypothèse, car sur 850 thèses en science politique consultées à la bibliothèque de l'Université de Yaoundé II, on retrouve uniquement trois études sur la Francophonie, notamment celle de Efogo Atenga Christine Mireille, intitulée : *La contribution des organisations internationales au processus de démocratisation : le cas de la Francophonie en Afrique francophone*⁷, celle de Mbono Stéphane Aloys, titrée : *La Culture démocratique des organisations internationales dans la prévention des conflits électoraux. Analyse comparée Commonwealth et la francophonie*⁸, et celle de Tassé Rodrigue formulée *Les idées de la Francophonie dans la sortie de conflits de pouvoir : analyse comparée des terrains ivoiriens et malgaches*⁹.
- 7 Au regard de ces données, on est en droit de s'interroger sur les raisons qui expliquent ce manque d'intérêt sur les questions liées à la Francophonie. Pour ce faire, il conviendra de relever certaines d'entre elles, avant de mener une réflexion sur des options scientifiques qu'offre la Francophonie comme objet de science politique. De ce fait, il conviendra de mobiliser le fonctionnalisme, le rationalisme et le regroupement comme technique d'exploitation des données.

I. Tentative exploratoire des logiques explicatives de la désaffection ontologique de la Francophonie

8 Dans son dialogue avec les chercheurs débutants et les amateurs de la recherche, Michel Beaud confie « [qu'] il n'y a pas de thèmes de recherche bons ou mauvais dans l'absolu »¹⁰. Il poursuit en déclarant que : « vous jugerez qu'ils sont bons ou mauvais par rapport à plusieurs critères :

- vous-même d'abord : est-ce que le thème vous intéresse, vous motive ? Est-ce que vous avez des choses à dire sur ce thème ? Est-ce que vous vous sentez prêt à y travailler pendant plusieurs années ?
- votre directeur de recherche : est-ce que le sujet s'inscrit dans ses préoccupations, dans la sphère de recherche de l'équipe ou du centre qu'il anime ?
- l'état de la recherche : est-ce que le sujet n'est pas rebattu ? Est-ce qu'il n'est pas impossible à traiter ?
- y a-t-il un débat important sur lequel vous pouvez apporter de nouveaux éclairages ? Y a-t-il un champ nouveau qui mérite d'être étudié ?
- vos propres perspectives : votre thèse servira-t-elle vos projets, professionnels, notamment ? »¹¹.

9 En l'état actuel des travaux des jeunes chercheurs d'Afrique noire sur la Francophonie, il en ressort que l'esprit du texte de Beaud a été profané. Bien entendu, tous les points cités n'ont pas été minorés ou ignorés par tous ces jeunes chercheurs. Des exclusions de l'un et/ou l'autre, et la prise en compte de l'un et/ou l'autre ont été opérées en fonction des rationalités et des opportunités de chaque jeune chercheur. En tout état de cause, plusieurs variables concourent à l'indifférence des jeunes chercheurs sur les sujets liés à cette thématique. Elles sont d'ordre interne et externe.

I.1. Les contraintes systémiques, conjoncturelles et axiologiques

- 10 Du point de vue externe, deux idées expriment la réception timide de l'objet Francophonie en Afrique noire en général et au Cameroun en particulier. Il s'agit notamment des enjeux systémico-conjoncturels et du tropisme épistémique.
- 11 En ce qui concerne le premier cas, il faut dire que le domaine de la recherche est une option complexe pour les étudiant(e)s en Afrique noire francophone. À peine 30 % traversent l'étape du Master 1 à l'Université de Yaoundé II où l'on retrouve le plus grand département de science politique d'Afrique centrale en termes d'effectifs, d'enseignants de rang magistral et de docteurs. Nombreux d'entre eux abandonnent les études universitaires pour plusieurs raisons. Par exemple dans la promotion 2011-2012¹², l'on pouvait dénombrer 1171 étudiant(e)s¹³. En principe, la durée de la formation, de la Licence 1 (L1) en Master 2 (M2) est de cinq ans, soit trois ans pour la Licence et deux ans pour le Master. La seule barrière se trouve après le Master 1 où une sélection est faite en vue d'intégrer le Master II. Dans cette promotion, on est passé de 1171 étudiant(e)s en Licence 1 à 380 en Master 1. Seuls 124 ont été sélectionné(e)s en Master 2 et finalement 53 étudiants ont pu soutenir leurs mémoires.
- 12 Les soutenances ont été programmées en novembre 2018, mais dans les attestations de Master, il est noté « Années académiques 2015-2016 ». Il a fallu attendre deux ans plus tard pour postuler en tant que candidat pour la sélection en thèse. Au cours de ladite sélection, 46 candidat(e)s ont été retenus sur plus de 400, couvrant cinq promotions, entre autres celle 2010-2011, celle de 2011-2012, celle de 2012-2013, celle de 2013-2014 et celle de 2014-2015. Finalement, 9 étudiant(e)s seulement ont été retenus en thèse de doctorat dans la promotion de 2011-2012 dans la même université et 12 autres ailleurs. À la date de décembre 2023, un seul étudiant de cette promotion a pu soutenir sa thèse, non pas dans la même université, mais à l'université de Douala¹⁴.
- 13 Au même moment, la pression sociale s'accroît sur les étudiant(e)s. Après la Licence, les parents commencent à se dessaisir de leurs responsabilités, surtout vis-à-vis des jeunes filles et plus ou moins,

celles des garçons. En conséquence nombreux arrivent en Master 2 en cumulant études, travaux rentables et parfois formation professionnelle. Bien entendu, les travaux parallèles dont on fait allusion dans le cas d'espèce sont en majorité pénibles et élevés à 10 heures minimum par jour, contre une rémunération de 3,82 euros maximum la journée¹⁵. À l'opposé, se trouve une autre majorité qui aspire obtenir un emploi après le Master en nourrissant l'espoir d'être recruté dans une structure parapublique ou privée sur la base des travaux de mémoire¹⁶ : c'est le profil idéal du dernier point que Michel Beaud a centré sur l'utilité personnelle du mémoire de recherche.

- 14 Or, les thématiques liées à la Francophonie offrent peu de perspectives en ce sens. Même si c'était le cas, elles ne pourraient pas faciliter l'absorption d'une masse critique des étudiant(e)s susceptible d'inciter la postériorité promotionnelle à s'engager dans les études liées à la Francophonie. Le fait est que très souvent 95 % des étudiant(e)s formé(e)s dans les universités publiques sont issues de familles modestes. En conséquent, leurs choix sont plutôt portés sur des thèmes sur commande, une commande faite soit par un membre proche ou éloigné de la famille sous réserve d'une promesse d'emploi, soit par une connaissance de la vie courante.
- 15 Lorsque par exemple, les étudiants(e)s déposent leurs dossiers de candidature en thèse en 2014 pour être sélectionné(e)s en avril 2020, avec le poids de l'âge et les besoins sociaux pressants, certains sont contraints de modifier leurs thèmes initiaux pour des thèmes pouvant faciliter ou accélérer leur changement de statut social¹⁷. L'impact de cette mauvaise gouvernance, pratiquée dans toutes les universités publiques camerounaises avant 2018, en rapport avec les thématiques comme la Francophonie est observé au niveau de la construction des référentiels académiques. Manifestement, les aînés ont tendance à orienter leurs cadets académiques ou sociaux en fonction de leurs expériences. C'est pour cette raison que, même en temps de diffusion de la gouvernance renouvelée¹⁸, les étudiants(e)s peinent à opter pour les thématiques comme la Francophonie. La dynamique de transmission inter promotionnelle des stigmates¹⁹ ontologiques sur la Francophonie s'était déjà enracinée et s'était renforcée par le contexte socio-économique peu permissif. Sur 114

mémoires soutenus en 2020 (82 en septembre et 32 en décembre) et 62 en juillet 2023, aucun sujet n'a fait référence à la Francophonie.

16 Quant au second cas, il faut dire que, contrairement aux prescriptions épistémologiques sur l'éthique transcendantale des préjugés²⁰, de la doxa²¹, des prénotions²² et de l'opinion²³, les sujets tels que la Francophonie sont souvent considérés par les jeunes chercheurs comme exclusifs à certaines catégories sociales à l'instar des femmes. Par exemple, sur près de 2000 mémoires et 167 thèses produites à l'Institut des relations internationales du Cameroun²⁴, seuls 38 mémoires ont été produits sur la Francophonie, et aucune thèse. Parmi les 38 mémoires, l'on recense 23 contributions femmes, soit :

- 16 mémoires sur 27 en Diplomatie ;
- 2 mémoires sur 2 en Diversité culturelle, paix et coopération internationale ;
- 2 mémoires sur 3 en Attachés des affaires étrangères ;
- 1 mémoire sur 2 en Intégration régionale et management des institutions communautaires ;
- 1 mémoire sur 2 en Coopération internationale, action humanitaire et développement durable ;
- 1 mémoire sur 4 en Stage diplomatique²⁵.

17 La durée du parcours manifestement longue et son impact sur les couches sociales économiquement fragiles, associée aux représentations sociales des objets comme celui de la Francophonie, contribuent activement à la désaffection de cet objet ou à son exclusion tendancielle chez les jeunes chercheurs. Cette marginalisation de l'objet Francophonie se poursuit même sur la scène de la recherche.

I.2. Les biais expérimentaux de la recherche

18 Si la plupart des encadrants laissent souvent le choix du thème à la délibération des étudiants, il faut tout de même dire qu'une partie importante d'étudiant(e)s choisissent des thèmes en fonction des modèles cognitivement construits. Autrement dit, contrairement à la logique qui consiste, pour les étudiants, à proposer des thèmes à

l'institution suivie de l'attribution des directeurs en fonction de leurs spécialités, une pratique courante dans les universités camerounaises voudrait que l'étudiant choisisse son thème et son directeur de thèse ou de mémoire. Or pour le choix du directeur, le premier, sinon, le seul critère des étudiants est son caractère sympathique.

- 19 Deux types de profils sont privilégiés : d'une part les enseignants de Licence 1 et d'autre part les enseignants de Master 2. Le fait est que, c'est en Licence que l'étudiant(e) découvre le monde universitaire, ses cadres, ses usages et son personnel. En plus d'être émerveillé par ce nouveau milieu de socialisation, il ou elle accorde un crédit aveugle aux agents de socialisation. C'est pour cette raison que les premiers enseignants le ou la marque très souvent. En évoluant, certain(e)s étudiant(e)s opèrent une auto rupture cognitive et établissent une liste réduite de modèles.
- 20 En revanche, les enseignants de Master 2 sont les plus privilégiés en raison du contact ultime qu'ils gardent avec les étudiants(e)s pendant la phase des cours. C'est pourquoi la charge d'encadrement des enseignants de Master est souvent débordante, encore qu'il faille être apprécié par eux. Ils s'intéressent moins aux profils de leurs enseignants. Sauf que ceux-ci ont difficilement un passé opérationnel dans les organisations internationales, car faut-il le préciser, certains espèrent être cooptés par leurs directeurs de mémoire ou de thèse. Un tel réalisme poussé joue automatiquement contre les thématiques liées à la Francophonie. Du point de vue biographique, nombreux n'ont mené aucune recherche sur la Francophonie et ne poussent même pas leur curiosité dans ce sens.
- 21 De plus, la Francophonie elle-même est considérée comme un objet souple, pour ne pas dire manifestement mou. Généralement, la diffusion ou l'extrême diffusion d'un sujet crée naturellement une curiosité scientifique. Or, la sensibilité de la Francophonie est exprimée de manière occasionnelle dans les milieux universitaires. On entend parler d'elle exclusivement durant les sommets, les visites officielles des responsables et des élections à la tête de l'institution.
- 22 Il faut travailler à la Francophonie, avoir une connaissance proche ou un parent qui y travaille ou alors être un étudiant extrêmement curieux pour savoir et s'intéresser à la Francophonie comme objet. Dans la réalité des faits, la curiosité relève des capacités basiques

d'un chercheur. Mais, en raison des facteurs externes pouvant le détourner de certains objets, il devient difficile de fouiller des objets fuyants.

- 23 La bibliothèque pouvait pallier ce handicap, mais il convient de relever que celle de l'université de Yaoundé II est le parent le plus pauvre en la matière. C'est à peine si on trouve des ouvrages et des articles sur la Francophonie. Pourtant, une centaine de travaux scientifiques de cette nature se trouve à l'Institut des relations internationales du Cameroun émanant du don français et d'autres partenaires.
- 24 En fin de compte, les arbitrages scientifiques sur le choix des objets correspondants à la Francophonie penchent en leur défaveur en raison des obstacles liés directement au contexte socio-économique, à la durée du parcours et aux critères de choix des étudiants et au degré de diffusion de l'objet Francophonie. Alors, cette situation est-elle irréversible ?

II. La dimension flexible et accessible de la Francophonie : objet et construction

- 25 La Francophonie comme sujet de réflexion est un champ en friche en Afrique noire francophone en général et au Cameroun en particulier. En tant que telle, elle est ni plus ni moins un objet privilégié capable de fournir suffisamment de matériaux à tout édifice scientifique. Certains axes de réflexion ont déjà été abordés à l'Institut des relations internationales du Cameroun et peuvent faire l'objet d'inspiration. D'autres options sont encore possibles.

II.1. Les perspectives d'infiltration interstitielle de l'objet Francophonie

- 26 Une acuité du regard des travaux scientifiques produits à l'université de Yaoundé II option science politique dévoile un intérêt particulier sur les missions de la Francophonie. En termes de thèses, c'est le cas des travaux d'Efogo Atenga Christine Mireille sur *La contribution des*

organisations internationales au processus de démocratisation : le cas de la Francophonie en Afrique francophone et de Mbono Stéphane Aloys, sur *La culture démocratique des organisations internationales dans la prévention des conflits électoraux. Analyse comparée du Commonwealth et de la Francophonie*. C'est également le cas des mémoires d'Ewodo Marc Luciani sur *La Francophonie dans le processus de démocratie au Cameroun* et d'Awono Eyebe Philippe sur *Le nouvel ordre international et l'émergence de la diplomatie culturelle : le cas de la francophonie*.

- 27 Pourtant à l'Institut des relations internationales du Cameroun, de jeunes chercheurs ont essayé de diversifier les dynamiques d'appréhension du fait Francophonie, indépendamment de leurs options. Sur les 38 mémoires recensés, 37 ont été classés ainsi qu'il suit :
- 28 14 travaux sur les missions de la Francophonie. En effet, la Francophonie a quatre missions. Il s'agit de promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, de promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, d'appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, et de développer la coopération économique au service du développement durable²⁶. Dans le cas d'espèce, les titres suivants ont été proposés :
- *Les missions d'observation électorale de l'Organisation internationale de la Francophonie : le cas de l'élection présidentielle au Burkina Faso en 1998*²⁷ ;
 - *La francophonie : problématique d'une symbiose entre la défense de langue française, la préservation de la promotion des cultures africaines de l'espace francophone*²⁸ ;
 - *La Francophonie et les élections présidentielles de 2004 au Cameroun*²⁹ ;
 - *La Francophonie et la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme au Cameroun*³⁰ ;
 - *La participation de la Francophonie au développement économique et social du Cameroun*³¹ ;
 - *La Francophonie et la mission d'éducation et de formation*³² ;
 - *Évolution de la Francophonie de l'Agence de coopération culturelle et technique à l'Organisation internationale de la Francophonie : les implications du Cameroun*³³ ;
 -

*La participation de la Francophonie au développement de la formation universitaire au Cameroun*³⁴ ;

- *La contribution de la Francophonie au développement économique et social du Cameroun*³⁵ ;
 - *Rôle de la Francophonie dans la promotion de la paix en Afrique*³⁶ ;
 - *La Francophonie et la promotion des valeurs démocratiques, le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme au Cameroun*³⁷ ;
 - *L'Organisation internationale de la Francophonie et la mise en place du profil culturel au Cameroun*³⁸ ;
 - *La Francophonie et la coopération multilatérale : formation et culture*³⁹
 - *Politique de promotion de la diversité linguistique par les organisations internationales : cas de l'initiative Élan-Afrique de la Francophonie et du réseau linguapax de l'UNESCO au Cameroun*⁴⁰.
-
- 7 travaux sur la place de la Francophonie dans la coopération multilatérale, en l'occurrence :
 - *La Francophonie et les ONG/OING au Cameroun : Bilan et évaluation d'un partenariat*⁴¹ ;
 - *Le Cameroun et la Francophonie : émergence de la direction de la Francophonie au ministère camerounais des Relations extérieures*⁴² ;
 - *La Francophonie dans le contexte international : rétrospective et prospective*⁴³ ;
 - *Les relations du Cameroun ou le Commonwealth et la Francophonie : Analyse comparée des enjeux et des perspectives*⁴⁴ ;
 - *La participation de la Guinée équatoriale à la Francophonie*⁴⁵ ;
 - *The Placement of Cameroon staff at the International Organization de la Francophonie*⁴⁶ ;
 - *La coopération Cameroun - Organisation internationale de la Francophonie dans les domaines économiques : enjeux et perspectives*⁴⁷.
-
- 5 sujets en action publique de la Francophonie, notamment :
 - *La contribution de la Francophonie à la lutte contre la pauvreté au Cameroun*⁴⁸ ;
 - *L'appui de la Francophonie dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication au Cameroun*⁴⁹ ;
 - *L'appui de la Francophonie à la jeunesse : le cas du Cameroun*⁵⁰ ;
 - *Francophonie et lutte contre la pauvreté, fonds d'insertion des jeunes*⁵¹ ;
 - *La Francophonie et les violences faites aux femmes*⁵².

3 travaux sur le fonctionnement de la Francophonie, entre autres :

- *L'action de TV5 au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie*⁵³ ;
- *Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie*⁵⁴ ;
- *La diplomatie du parlement à l'Organisation internationale de la Francophonie*⁵⁵.
- 3 travaux sur le couple missions et fonctionnement de la Francophonie. Il s'agit de :
 - *Le dialogue des cultures dans la Francophonie : une analyse autour du sens du sommet de Beyrouth*⁵⁶ ;
 - *Forum de la Francophonie : analyse historique, activité, perspective d'avenir*⁵⁷ ;
 - *La Francophonie dans le processus du développement durable : sommet de Ouagadougou du 26 au 27 novembre 2004*⁵⁸.
- 3 travaux sur les activités ludiques de la Francophonie, entre autres :
 - *La préparation de la semaine nationale de la Francophonie au Cameroun*⁵⁹ ;
 - *IV^{ème} Jeux de la Francophonie*⁶⁰ ;
 - *La célébration de la journée internationale de la Francophonie au ministère des Relations extérieures*⁶¹.
- 1 travail sur l'influence de la Francophonie dans la gouvernance des États : *L'action de la Francophonie dans la gestion de la gouvernance pendant les périodes conflictuelles et poste-conflictuelles : une analyse de son engagement au Burundi*⁶², et 1 travail sur la place de la Francophonie dans les dynamiques d'intégration régionale : *L'Organisation internationale de la Francophonie dans le processus d'intégration des États en Afrique*⁶³.

29 En plus de ces choix thématiques qui s'offrent aux jeunes chercheurs des universités publiques, il y a également les options quasi inexplorées telles que l'organisation de la Francophonie, les mécanismes de désignation des dirigeants de la Francophonie, les rapports de pouvoir au sein de la Francophonie, le positionnement d'acteurs étatiques au sein de la Francophonie, les logiques de désengagement de certains États au sein de la Francophonie,

l'histoire de la Francophonie, la place de la Francophonie à l'ère de la montée en puissance du sentiment antifrçais en Afrique, etc.

- 30 Ce vaste objet des sciences sociales en général et de la science politique en particulier est saisissable à travers toutes les méthodes des sciences sociales et des techniques de collecte des données. Au-delà des prescriptions liées à l'objectivité et à la neutralité axiologique, le travail sur la Francophonie sera exclusivement subordonné à la clarté en ce qui concerne la question de départ, étant entendu que les critères de pertinence et de faisabilité⁶⁴ sont préalablement garantis. Cependant, un travail de séduction mérite d'être fait en amont afin de captiver l'attention des jeunes chercheurs.

II.2. Les dynamiques diffusionnistes comme expression du Soft Power de la Francophonie

- 31 À l'heure où le sentiment antifrçais prend de l'ampleur en Afrique, dans le contexte où certains États construisent progressivement les politiques publiques visant à rompre avec les acquis linguistiques du français, au moment où l'Afrique fait l'objet de convoitise du mandarin et du russe, à l'ère où l'on observe une tendance galopante à promouvoir les langues locales, que restera-t-il encore de la Francophonie en Afrique, un géant aux pieds d'argile ?
- 32 Toutes ces préoccupations sont susceptibles d'être analysées scientifiquement. Toutefois, l'impact de cette extension limitée de la Francophonie se fait ressentir dans les choix thématiques au sein des facultés des sciences sociales. On constate d'ailleurs, à titre illustratif, que sur les 38 travaux recensés à l'Institut des relations internationales du Cameroun, une institution créée en 1971, les premiers travaux sur la Francophonie ont été produits en 1990 et l'intérêt accordé à cette thématique a évolué ainsi qu'il suit :
- Entre 1990 et 1999, on totalise 5 travaux dont 3 en Stages diplomatiques⁶⁵ et 2 en Attachés des affaires étrangères.
 - Entre 2000 et 2009, on recense 13 travaux dont 11 en Diplomatie⁶⁶, 2 en Intégration régionale et management des institutions communautaires⁶⁷.
 -

Entre 2010 et 2019, on dénombre 20 travaux dont 16 en Diplomatie⁶⁸, 1 en attachés des affaires étrangères⁶⁹, 1 en Stage diplomatique, Coopération internationale, action humanitaire et développement durable, 1 en Coopération internationale, action humanitaire et développement durable et 1 en Diversité culturelle, paix et coopération internationale.

- Entre 2020 et 2023, on note 2 travaux dont 1 en Coopération internationale, action humanitaire et développement durable et 1 en Diversité culturelle, paix et coopération internationale.

- 33 Il en résulte que la période 2013-2014 a été le moment où les étudiants se sont plus intéressés aux questions de la Francophonie à l'Institut des relations internationales du Cameroun, soit un total de 15 travaux, suivi de la période 2000-2005 qui dénombre 13 travaux. L'explication pourrait se trouver soit sur l'influence d'un ou de plusieurs enseignants, soit au contexte international particulier, soit encore sur l'ouverture à l'employabilité des jeunes diplômés à l'Organisation internationale de la Francophonie. Cependant, il faut préciser que l'agrégation de l'intérêt accordé à cette thématique durant la période 2000-2005 coïncide avec la création d'une spécialité en Francophonie à l'Institut des relations internationales du Cameroun dans le département de diplomatie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle 11 travaux sur les 13 produits en lien avec cette thématique émanent de ladite filière. L'argument de l'influence d'un ou de plusieurs enseignant(s) ayant dispensé cours dans cette institution entre 2013 et 2014 semble se confirmer en raison du fait que peu avant et après cette période, les effectifs ont rechuté à 1, maximum 2 étudiant(e)s par an. C'est le cas de 2011, 2012, 2015 et 2016.
- 34 Pour que l'objet Francophonie suscite des curiosités, il faudrait que trois conditions soient réunies. D'abord une diplomatie souterraine visant à proposer aux doyens et surtout aux enseignants, des programmes sur la Francophonie. Ensuite il faudrait que la Francophonie organise régulièrement des activités de bénévolats ou des stages pour les étudiants de Master 1 et 2. Enfin, il faudrait qu'elle soit active dans les établissements d'enseignement secondaire et universitaire, à travers les activités culturelles et intellectuelles, et la création, puis le suivi de l'animation des associations culturelles. C'est ainsi que les étudiants vont pouvoir faire corps avec la Francophonie.

- 35 L'idée ici étant que dans le premier cas par exemple, les enseignants gardent une autonomie absolue dans la fabrique et la structuration de leurs enseignements. De plus, la rationalité liée à l'attribution des unités d'enseignement ne tient pas toujours compte des publications scientifiques antérieures des enseignants. L'atout majeur de l'objet Francophonie est sa flexibilité dans la saisie scientifique. En conséquence, on peut l'insérer dans la quasi-totalité des disciplines des sciences sociales. En science politique par exemple, une unité d'enseignement est dédiée aux organisations internationales dans toutes les facultés de droit et science politique. Or sur les 11 universités d'État que compte le Cameroun, seuls trois enseignants⁷⁰ ont effleuré la thématique liée à la Francophonie au cours de la période 2010-2022 : c'était dans le cadre des travaux dirigés, c'est-à-dire dans un espace restreint des étudiants et de la salle. C'est davantage la raison pour laquelle une diplomatie parallèle ou en amont devrait être faite auprès des doyens ou des chefs de département afin d'insérer la Francophonie dans les modules des unités d'enseignement, même en qualité d'unité d'enseignement optionnelle.
- 36 En ce qui concerne le stage et le bénévolat, il s'agit des actions susceptibles d'immerger les étudiants en cycle de recherche dans les méandres de la Francophonie. Cette dimension pourrait les renseigner sur les routines, les usages et les représentations mythifiées ou minorées. La socialisation scientifique en Afrique en général et au Cameroun en particulier s'opère sous le contrôle des aînés socio-académiques. Ils partagent très souvent leurs expériences avec les cadets et influencent leurs choix en termes de filière, de spécialisation, de thème et de directeur. Cette ouverture aux étudiants en cycle de recherche favorisera la diffusion des informations sur les perspectives d'approches de l'objet Francophonie et les avantages issus de ce choix thématique. Cette option stratégique pourrait indubitablement participer à la banalisation, sinon, à la vulgarisation de l'objet Francophonie auprès des jeunes chercheurs.
- 37 Enfin, son inscription dans le champ ludique et culturel des établissements d'enseignement secondaire viserait à renseigner les élèves, futur(e)s chercheur(e)s, sur la Francophonie et sa portée. En effet, en dépit des influences pluridimensionnelles précédemment évoquées, en l'occurrence la durée du parcours et le poids de la

socialisation socio-académiques, les élèves intègrent le monde universitaire très souvent avec des ambitions et des choix préétablis. Bien entendu, l'idée ici n'est pas de démontrer que tous les élèves ou la plupart orienteront leurs recherches sur la Francophonie, mais de prouver qu'elle influencerait certains élèves dans leurs choix de filières et d'option, puis dans leurs choix thématiques. D'ailleurs, même ceux qui n'auront pas orienté leurs cursus académiques sous le prisme de la Francophonie pourraient influencer les choix de leurs cadets sociaux et/ou académiques.

Conclusion

- 38 En somme, il convient de relever que l'objet de la Francophonie est minoré par les jeunes chercheurs en science politique en raison des contraintes systémiques et conjoncturelles. L'animation des enseignements universitaires en termes de programmation et de transmission des connaissances détourne les jeunes chercheurs africains de certains choix thématiques. De plus, la durée de formation manifestement longue désoriente les apprenants de l'objet Francophonie ou des objets assimilés, au bénéfice des objets de providence, c'est-à-dire des thématiques susceptibles de provoquer un changement de statut social. Le fait est que la majorité d'étudiants des universités publiques en Afrique noire est issue de familles modestes. Le choix universitaire au détriment d'une formation professionnelle ou d'une université privée relève donc d'un calcul rationnel sur le temps (5 ans en moyenne) et le coût (76,23 euros par an). Or une durée prolongée fragilise leurs capacités de séjour en faculté en raison de la réorientation des responsabilités parentales vers les sœurs et frères cadets. Abandonnés à leurs sorts et provenant très souvent de zones rurales et d'autres régions du pays, ils se retrouvent du coup contraints de braquer leurs choix thématiques sur des sujets pouvant faciliter leur insertion socio-professionnelle.
- 39 L'une des options pouvant pallier ce handicap est le choix du directeur de mémoire ou de thèse, compte tenu des usages et des pratiques universitaires en Afrique noire francophone qui voudrait que le directeur suggère quelques thèmes à ses étudiants. Malheureusement, très peu de directeurs de travaux de recherche

accordent une attention particulière aux objets liés à la Francophonie. Le peu qui s'y intéresse ne sont pas en capacité de diriger les travaux de recherche. Ils sont au plus assistants ou n'ont finalement pas encore intégré le corps enseignant universitaire ou alors ne le sont pas du tout⁷¹. De plus, nombreux parmi ces enseignants n'ont pas un passé professionnel à la Francophonie pouvant susciter un semblant d'espoir d'une ouverture à un emploi quelconque après la soutenance. C'est dire que les raisons fondamentales qui disqualifient l'objet Francophonie auprès des jeunes chercheurs sont pour la plupart extérieures à la science.

- 40 Cependant, on ne saurait tout de même minorer la mollesse de l'objet Francophonie. En effet, la publicisation autour de cette thématique est demeurée timide. Pourtant, la Francophonie offre des perspectives épistémiques suffisamment étendues. À ce jour, certain(e)s étudiant(e)s ont exploré cet objet à travers des thématiques aussi diverses que variées touchant respectivement aux aspects tels que les missions, le fonctionnement, la coopération et l'action publique de la Francophonie. Toutefois, ces choix n'épuisent pas les perspectives ontologiques et méthodologiques. Elle peut être saisie par toutes les disciplines des sciences sociales en général et celles de science politique en particulier. Alors, pour redorer son image, un travail de fond doit être mené. Outre l'adoption d'une politique offensive de reconquête des milieux savants, l'option visant à s'inspirer des instituts professionnels comme l'Institut des relations internationales du Cameroun devra être privilégiée.

BIBLIOGRAPHIE

Amou'ou Ada (Anne Fleurette), *La francophonie et les ONG/OING au Cameroun : Bilan et évaluation d'un partenariat*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2003, inédit.

Anding-Elingui (Gwladys Alida), *La participation de la francophonie au développement économique et social du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2012, inédit.

Awono (Richard), « La presse camerounaise francophone, entre littératures du quotidien et fabriques littéraires du genre médiatique », dans Mbassi Atéba (Raymond) (dir.), *Francophonie et francophile littéraire*, Paris, Karthala, 2022, 332 p.

Awono Eyebe (Philippe), *Le nouvel ordre international et l'émergence de la diplomatie culturelle : le cas de la francophonie*, mémoire, université de Yaoundé II, inédit, 2011-2012, ST197.

Bachelard (Gaston), *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à la psychanalyse de connaissance objective*, Paris, J. Vrin, 1967, 257 p.

Beaud (Michel), *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 2006, 208 p.

Benga (Marie Armelle), *La célébration de la journée internationale de la Francophonie au ministère des Relations extérieures*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Bertine Medouane Ndafang (Édith), *(Dis)continuités des identités et imaginaires en francophonie littéraire : étude comparée des nouvelles de Séverain Cécile Abéga et François Mauriac*, thèse de doctorat, co-tutelle entre l'université Paris-Est et l'université de Yaoundé I, 2013, 324 p.

Biloung Nguimba (Pauline Gwladys), *La Francophonie et les violences faites aux femmes*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2016, inédit.

Bitsé Ekomo (Christophe Bertrand), *La francophonie : problématique d'une symbiose entre la défense de langue française, la préservation de la promotion des cultures africaines de l'espace francophone*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2002, inédit.

Boati (Isaac Blaise), *Le dialogue des cultures dans la francophonie : une analyse autour du sens du sommet de Beyrouth*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Bourdieu (Pierre), Chamborédon (Jean-Claude) et Passeron (Jean-Claude), *Le métier de sociologue. Palabres épistémologiques*, Paris, Mouton, 4^e édition, 1983, 360 p.

Daïrou, *Les relations du Cameroun ou le Commonwealth et la francophonie : Analyse comparée des enjeux et des perspectives*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Djamilatou (Mohamed), *The Placement of Cameroonian staff at the International Organization de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2022, inédit.

Douanla (Michèle), *La participation de la francophonie au développement de la formation universitaire au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Ebissouleye Nyamssi (Narcisse Luc), *La francophonie et la promotion des valeurs démocratiques, le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Ebouki Lobé (Giselle), *Francophonie et lutte contre la pauvreté, fonds d'insertion des jeunes*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Efogo Atenga (Christine Mireille), *La contribution des organisations internationales au processus de démocratisation : le cas de la Francophonie en Afrique francophone*, thèse, université de Yaoundé II, 2018-2019, inédit, T823.

Eloundou Nguea (Catherine Emmanuelle), *Les IV^{èmes} Jeux de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2003, inédit.

Erving (Goffman), *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1977 (1963), 180 p.

Essiene (Jean-Marcel), Medjo Elimbi (Solange) et Fingoue (Claude Bernard), *Contexte et écritures postcoloniales en francophonie : pratiques et enjeux*, Douala, Pygmies, 2021, 34 p.

Essoa (Christelle Laurence), *L'action de TV5 au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Essomba Zang (Yves Mathieu), *La préparation de la semaine nationale de la francophonie au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2003, Inédit.

Ewodo (Marc Luciani), *La Francophonie dans le processus de démocratie au Cameroun*, mémoire, université de Yaoundé II, 2006-2007, inédit, ST173.

Fandio Ndawouo (Martine), « Les représentations linguistiques dans la nouvelle camerounaise contemporaine de la langue française », dans Ngalasso-Mwatha (Musanyi) (dir.), *Études africaines et créoles*, n° 6, « Environnement francophone en milieu plurilingue », Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012, 602 p.

Kamwa (Gisèle Made), *Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Lafrance (Yvon), *La théorie platonicienne de la doxa*, Paris, les Belles Lettres, 1981, 475 p.

Mana Abouya (Ramata), *Évolution de la Francophonie de l'Agence de coopération culturelle et technique à l'Organisation internationale de la Francophonie : les implications du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Massot Priso (Ferdinand), *La coopération Cameroun - Organisation internationale de la Francophonie dans les domaines économiques : enjeux et perspectives*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Massudom Ouafu (Villiès Gaelle), *Politique de promotion de la diversité linguistique par les organisations internationales : cas de l'initiative Élan-Afrique de la*

Francophonie et du réseau linguapax de l'UNESCO au Cameroun, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2019, inédit.

Mbappé (Junior Yannick), *L'Organisation internationale de la Francophonie et la mise en place du profil culturel au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Mbono (Stéphane Aloys), *La Culture démocratique des organisations internationales dans la prévention des conflits électoraux. Analyse comparée du Commonwealth et de la Francophonie*, thèse, université de Yaoundé II, 2017-2018, inédit, T410.

Mezang (Akamba), *L'appui de la Francophonie dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2002, inédit.

Mouyoukoup Mouchigham (Sodetou), *La Francophonie et la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2011, inédit.

Nable (Moussa), *Forum de la francophonie : analyse historique, activité, perspective d'avenir*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 1990, inédit.

Nanga née Kebeledie (Marie), *La francophonie et la coopération multilatérale : formation et culture*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 1992, inédit.

Ndi Bella (Annie Claire Ghislaine), *L'action de la Francophonie dans la gestion de la gouvernance pendant les périodes conflictuelles et poste-conflictuelles : une analyse de son engagement au Burundi*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2017, inédit.

Ndong (Sima), *La participation de la Guinée équatoriale à la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 1990, inédit.

Ndoumba Ngono (Aurélie Joséphine), *Le Cameroun et la francophonie : émergence de la direction de la francophonie au ministère camerounais des Relations extérieures*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2000, inédit.

Ngo Mbenoun (July Christelle), *L'Organisation internationale de la Francophonie dans le processus d'intégration des États en Afrique*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2022, inédit.

Ngouyamsa (Ferdinande), *La Francophonie et la mission d'éducation et de formation*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

Nyemb (Christine Adèle), *L'appui de la Francophonie à la jeunesse : le cas du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2005, inédit.

Nyong (Angèle), *Rôle de la Francophonie dans la promotion de la paix en Afrique*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Ondoa Mbazoa (Thomas Didyme), *La francophonie et les élections présidentielles de 2004 au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2005, inédit.

Ondzaa Mengue (Carine Nicaise), *La contribution de la Francophonie au développement économique et social du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

Organisation internationale de la Francophonie, « La Francophonie en bref », disponible sur : <https://www.francophonie.org/la-francophonie-en-bref-754>, consulté le 14 octobre 2023.

Owona Zang (Gabriel Janvier Rigobert), *La contribution de la Francophonie à la lutte contre la pauvreté au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2000, inédit.

Quivy (Raymond) et Van Campenhoudt (Luc), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1998, 262 p.

Salmana Amadou (Ali), *La diplomatie du parlement à l'Organisation internationale de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2023, inédit.

Tassé (Rodrigue), *Les idées de la Francophonie dans la sortie de conflits de pouvoir : analyse comparée des terrains ivoiriens et malgache*, thèse, université de Yaoundé II, inédit, 2017-2018, T424.

Weber (Max), « Essai sur le sens de la "neutralité axiologique" dans les sciences sociologiques et économiques », in *Essais sur la théorie de la science*, trad. de Julien Freud, Paris, Plon, 1965, 539 p.

Zephirin Ibeaho (Faustin), *La Francophonie dans le processus du développement durable : sommet de Ouagadougou du 26 au 27 novembre 2004*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2015, inédit.

Zock A Anong (Ahmed), *Les missions d'observation électorale de l'Organisation internationale de la Francophonie : le cas de l'élection présidentielle au Burkina Faso en 1998*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2002, inédit.

NOTES

1 Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à la psychanalyse de connaissance objective*, Paris, éd. J. Vrin, 1967 (1934), p. 269-684.

2 Max Weber, « Essai sur le sens de la "neutralité axiologique" dans les sciences sociologiques et économiques », dans *Essais sur la théorie de la science*, trad. de Julien Freud, Paris, Plon, 1965, p. 494-495.

- 3 Gaston Bachelard, *op. cit.*, J. Vrin, 1938, p. 17.
- 4 Ces études ont été recueillies à la bibliothèque et au décanat de l'université de Yaoundé II à travers la consultation des archives des fiches officielles de soutenance le 24 et 25 octobre 2023.
- 5 Marc Luciani Ewodo, *La Francophonie dans le processus de démocratie au Cameroun*, mémoire, université de Yaoundé II, 2006-2007, inédit, ST173.
- 6 Philippe Awono Eyebe, *Le nouvel ordre international et l'émergence de la diplomatie culturelle : le cas de la francophonie*, mémoire, université de Yaoundé II, 2011-2012, inédit, ST197.
- 7 Christine Mireille Efogo Atenga, *La contribution des organisations internationales au processus de démocratisation : le cas de la Francophonie en Afrique francophone*, thèse, université de Yaoundé II, 2018-2019, inédit, T823.
- 8 Stéphane Aloys Mbono, *La culture démocratique des organisations internationales dans la prévention des conflits électoraux. Analyse comparée Commonwealth et la francophonie*, thèse, université de Yaoundé II, 2017-2018, inédit, T410.
- 9 Rodrigue Tassé, *Les idées de la Francophonie dans la sortie de conflits de pouvoir : analyse comparée des terrains ivoiriens et malgaches*, thèse, université de Yaoundé II, 2017-2018, inédit, T424.
- 10 Michel Beaud, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 2006, p. 26.
- 11 *Ibid.*
- 12 Il s'agit de la promotion de l'auteur.
- 13 Données recueillies à la scolarité le 24 octobre 2023.
- 14 Source : auteur, par ailleurs délégué des étudiants de cette promotion de la Licence 1 jusqu'en Master 2.
- 15 Entretien réalisé auprès 30 étudiant(e)s travaillant dans les restaurants, buvettes, société de fabrication des matériels, matériaux et outils en plastique et certains conducteurs de moto-taxi. Entretien réalisé le 20 septembre 2023 à Soa, Ngousso et Omnisports (quelques quartiers de Yaoundé et ses environs, longeant la route qui mène à l'université).
- 16 45 sur 100 étudiant(e)s interrogé(e)s en science politique sur la question le confirment.

17 15 étudiants sur 60 de cette promotion interrogés du 15 au 20 septembre à Yaoundé et par téléphone le confirment.

18 Depuis 2019, les étudiants font le Master 2 en un an pour un total de deux ans en cycle de Master, et la sélection en thèse est lancée l'année suivante. Pourtant, les étudiants faisaient le Master 2 en deux ou trois ans pour un total du cycle oscillant entre 4 et 5 ans au lieu de 2 ans, et devaient encore attendre le même nombre d'années pour espérer une place en thèse.

19 Goffman Erving, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1977 (1963), p. 33, 38 et 128.

20 Gaston Bachelard, *op. cit.*, p. 17, 147, 160, 167 et 228.

21 Yvon Lafrance, *La théorie platonicienne de la doxa*, Paris, les Belles Lettres, 1981, p. 14. Il déclare que : « La doxa est alors définie comme l'acte par lequel l'âme s'applique elle-même et par elle-même à l'étude de la réalité. Un peu plus loin, la doxa est décrite comme l'achèvement de la dianoia, c'est-à-dire l'aboutissement d'une réflexion dans l'affirmation et la négation ».

22 Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamborédon et Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue. Palabres épistémologiques*, Paris, Mouton, 4^e édition, 1983, p. 28-30.

23 Gaston Bachelard, *op. cit.*, p. 17. Il déclare d'ailleurs que : « La science, dans son besoin d'achèvement comme dans son principe, s'oppose absolument à l'opinion. S'il lui arrive, sur un point particulier, de légitimer l'opinion, c'est pour d'autres raisons que celles qui fondent l'opinion ; de sorte que l'opinion a, en droit, toujours tort. L'opinion pense mal ; elle ne pense pas : elle traduit des besoins en connaissances ! En désignant les objets par leur utilité, elle s'interdit de les connaître. On ne peut rien fonder sur l'opinion : il faut d'abord la détruire. Elle est le premier obstacle à surmonter. Il ne suffirait pas, par exemple, de la rectifier sur des points particuliers, en maintenant, comme une sorte de morale provisoire, une connaissance vulgaire provisoire ».

24 Il s'agit d'une des écoles rattachées à l'université de Yaoundé II.

25 Données recueillies à la bibliothèque de l'Institut des relations internationales du Cameroun, données recueillies le 20 septembre 2023.

26 Organisation internationale de la Francophonie, « La Francophonie en bref », disponible sur : <https://www.francophonie.org/la-francophonie-en-bref-754>, consulté le 14 octobre 2023.

- 27 Ahmed Zock A Anong, *Les missions d'observation électorale de l'Organisation internationale de la Francophonie : le cas de l'élection présidentielle au Burkina Faso en 1998*, mémoire Institut des relations internationales du Cameroun, 2002, inédit.
- 28 Christophe Bertrand Bitsé Ekomo, *La francophonie : problématique d'une symbiose entre la défense de langue française, la préservation de la promotion des cultures africaines de l'espace francophone*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2002, inédit.
- 29 Thomas Didyme Ondoa Mbazoa, *La Francophonie et les élections présidentielles de 2004 au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2005, inédit.
- 30 Sodetou Mouyoukoup Mouchigham, *La Francophonie et la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2011, inédit.
- 31 Gwladys Alida Anding-Elingui, *La participation de la Francophonie au développement économique et social du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2012, inédit.
- 32 Ferdinande Ngouyamsa, *La Francophonie et la mission d'éducation et de formation*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.
- 33 Ramata Mana Abouya, *Évolution de la Francophonie de l'Agence de coopération culturelle et technique à l'Organisation internationale de la Francophonie : les implications du Cameroun*, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.
- 34 Michèle Douanla, *La participation de la Francophonie au développement de la formation universitaire au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.
- 35 Carine Nicaise Ondzaa Mengue, *La contribution de la Francophonie au développement économique et social du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.
- 36 Angèle Nyong, *Rôle de la Francophonie dans la promotion de la paix en Afrique*, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.
- 37 Narcisse Luc Ebissouleye Nyamssi, *La Francophonie et la promotion des valeurs démocratiques, le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme*

au Cameroun, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.

38 Junior Yannick Mbappé, *L'Organisation internationale de la Francophonie et la mise en place du profil culturel au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

39 Marie Nanga née Kebeledie, *La Francophonie et la coopération multilatérale : formation et culture*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 1992, inédit.

40 Villiès Gaëlle Massudom Ouafu, *Politique de promotion de la diversité linguistique par les organisations internationales : cas de l'initiative Élan-Afrique de la Francophonie et du réseau linguapax de l'UNESCO au Cameroun*, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2019, inédit.

41 Anne Fleurette Amou'ou Ada, *La Francophonie et les ONG/OING au Cameroun : Bilan et évaluation d'un partenariat*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2003, inédit.

42 Aurélie Joséphine Ndoumba Ngonu, *Le Cameroun et la Francophonie : émergence de la direction de la Francophonie au ministère camerounais des Relations extérieures*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2000, inédit.

43 Gwladys Alida Anding-Elingui, *La Francophonie dans le contexte international : rétrospective et prospective*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

44 Daïrou, *Les relations du Cameroun ou le Commonwealth et la Francophonie : Analyse comparée des enjeux et des perspectives*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

45 Sima Ndong, *La participation de la Guinée équatoriale à la Francophonie*, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 1990, inédit.

46 Mohamed Djamilatou, *The Placement of Cameroon Staff at the International Organization de la Francophonie*, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2022, inédit.

47 Ferdinand Massot Priso, *La coopération Cameroun - Organisation internationale de la Francophonie dans les domaines économiques : enjeux et perspectives*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.

- 48 Gabriel Janvier Rigobert Owona Zang, *La contribution de la Francophonie à la lutte contre la pauvreté au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2000, inédit.
- 49 Mezang Akamba, *L'appui de la Francophonie dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2002, Inédit.
- 50 Christine Adèle Nyemb, *L'appui de la francophonie à la jeunesse : le cas du Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2005, inédit.
- 51 Giselle Lobé Ebouki, *Francophonie et lutte contre la pauvreté, fonds d'insertion des jeunes*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2013, inédit.
- 52 Pauline Gwladys Biloung Nguimba, *La Francophonie et les violences faites aux femmes*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2016, inédit.
- 53 Christelle Laurence Esoa, *L'action de TV5 au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.
- 54 Gisèle Made Kamwa, *Le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation internationale de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.
- 55 Ali Amadou Salmana, *La diplomatie du parlement à l'Organisation internationale de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2023, inédit.
- 56 Isaac Blaise Boati, *Le dialogue des cultures dans la Francophonie : une analyse autour du sens du sommet de Beyrouth*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.
- 57 Moussa Nable, *Forum de la Francophonie : analyse historique, activité, perspective d'avenir*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 1990, inédit.
- 58 Faustin Zephirin Ibeaho, *La Francophonie dans le processus du développement durable : sommet de Ouagadougou du 26 au 27 novembre 2004*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2015, inédit.

- 59 Yves Mathieu Essomba Zang, *La préparation de la semaine nationale de la Francophonie au Cameroun*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2003, inédit.
- 60 Catherine Emmanuelle Eloundou Nguea, *Les IVèmes Jeux de la Francophonie*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2003, inédit.
- 61 Marie Armelle Benga, *La célébration de la journée internationale de la Francophonie au ministère des Relations extérieures*, Mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2014, inédit.
- 62 Annie Claire Ghislaine Ndi Bella, *L'action de la Francophonie dans la gestion de la gouvernance pendant les périodes conflictuelles et post-conflictuelles : une analyse de son engagement au Burundi*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2017, inédit.
- 63 July Christelle Ngo Mbenoun, *L'Organisation internationale de la Francophonie dans le processus d'intégration des États en Afrique*, mémoire, Institut des relations internationales du Cameroun, 2022, inédit.
- 64 Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1998, p. 25-37.
- 65 2 en 1990 et 1 en 1992.
- 66 2 en 2000, 3 en 2002, 3 en 2003 et 2 en 2005.
- 67 en 2002.
- 68 1 en 2011, 1 en 2012, 6 en 2013 et 7 en 2014.
- 69 En 2016.
- 70 Il s'agit de l'université de Yaoundé II, de l'université de Douala et de l'université de Dschang. Nous avons préféré garder leur anonymat.
- 71 Voir par exemple : Jean-Marcel Essiene, Solange Medjo Elimbi et Claude Bernard Fingoue, *Contexte et écritures postcoloniales en francophonie : pratiques et enjeux*, Douala, Pygmies, 2021 ; Richard Awono, « La presse camerounaise francophone, entre littératures du quotidien et fabriques littéraires du genre médiatique », dans Raymond Mbassi Atéba (dir.), *Francophonie et francophilie littéraire*, Paris, Karthala, 2022, p. 87-109 ; Edith Bertine Medouane Ndafang, *(Dis)continuités des identités et imaginaires en francophonie littéraire : étude comparée des nouvelles de Séverain Cécile Abéga et François Mauriac*, thèse de doctorat, co-tutelle entre l'université Paris-Est et l'université de Yaoundé I, 2013 ; Martine

Fandio Ndawouo, « Les représentations linguistiques dans la nouvelle camerounaise contemporaine de la langue française », dans Musanji Ngalasso-Mwatha (dir.), *Études africaines et créoles*, n° 6, « Environnement francophone en milieu plurilingue », Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 2012.

RÉSUMÉS

Français

À l'ère des grands équilibres mondiaux, la question de la résilience, de la réinscription et surtout de la réinsertion du fait Francophonie dans la catégorie de faits sociaux totaux se pose avec insistance. Dans le cas d'espèce de l'Afrique noire francophone, les jeunes chercheurs en sciences sociales en général et en science politique en particulier, s'intéressent peu aux objets liés à la francophonie. Dans leurs travaux de recherche, on y trouve très souvent des questions relatives aux conflits, aux organisations internationales, aux politiques publiques locales et internationales, à l'État, aux sociétés traditionnelles, au genre, etc. Pourtant, la Francophonie n'exclut fondamentalement aucune perspective ontologique en rapport avec ces champs exploratoires. En réalité, la Francophonie comme matériaux scientifique peut être abondamment abordée du point de vue socio-anthropologique, des relations internationales et de l'action publique. La certitude est qu'un objet manifestement négligé, aussi pertinent soit-il, perd en substance, en crédibilité et en intérêt ; il se meurt. Cependant, en dehors de quelques chaires créées çà et là, qu'est-ce qui peut expliquer le désintéressement des objets liés à la Francophonie par les jeunes chercheurs d'Afrique noire en général et politistes en particulier ? Pourquoi s'avèrent-ils manifestement moins captivants ? Quels sont les axes scientifiques qui s'offrent aux chercheurs qui s'intéressent aux problématiques de la Francophonie ? À travers quels outils théoriques peut-on saisir les questions liées à la Francophonie ? Cette approche est pertinente dans la mesure où l'Afrique noire francophone vit une vive concurrence des valeurs linguistiques diffusées par les puissances culturelles. Alors, l'on ne peut lire la place de la Francophonie en Afrique sans prendre en compte la fulgurante pénétration des autres institutions linguistiques. En outre, penser la place de la Francophonie dans les travaux des jeunes chercheurs, c'est explorer les dynamiques de survivance de cet objet, étant entendue que la jeunesse garantit la reproduction scientifique des objets. Notre étude combine donc à la fois les perspectives théoriques et pratiques. De ce fait, elle s'appuie ainsi, sur le portefeuille méthodologique du fonctionnalisme et le rationalisme.

English

In an era of major global balances the question of the resilience, reintegration and above all reinsertion of the Francophonie into the

category of all social facts is a pressing one. In the case of French-speaking black Africa young researchers in the social sciences in general and in political science in particular take little interest in issues relating to the French-speaking world. Their researches very often deal with issues relating to conflict, international organisations, local and international public policy, the state, traditional societies, gender and so on. However, the Francophonie does not fundamentally exclude any ontological perspective in relation to these exploratory fields. In fact, the Francophonie as a scientific material can be approached from a socio-anthropological, international relations and public action point of view. Undoubtedly, a subject that is manifestly neglected yet relevant may lose its substance, credibility and interest thus becoming non-existent. However, apart from a few chairs created here and there what could explain the lack of interest in Francophonie-related subjects among young Black African researchers in general and political scientists in particular? Why are they clearly less captivating? What scientific avenues are open to researchers interested in the issues of the French-speaking world? What theoretical tools can be used to grasp the issues surrounding the Francophonie? This approach is relevant insofar as French-speaking black Africa is experiencing fierce competition for linguistic values disseminated by the cultural powers. The place of the Francophonie in Africa cannot be read without taking into account the rapid penetration of other linguistic institutions. Furthermore, to consider the place of the Francophonie in the work of young researchers is to explore the dynamics of the survival of the latter given that youth guarantees the scientific reproduction of objects. Our study combines both theoretical and practical perspectives hence it is based on the methodological portfolio of functionalism.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, outils théoriques, scientificité, intérêt scientifique

Keywords

Francophonie, theoretical tools, scientificity, scientific interest

AUTEUR

Christophe Essomba

Christophe Essomba est docteur *PhD* en science politique et assistant à l'université de Yaoundé II au département de science politique. Ses travaux de thèse portent sur la relation entre le pouvoir et la corruption en Afrique noire. Par ailleurs, il s'intéresse aux travaux sur l'épistémologie, la sociologie politique, les politiques publiques et la gouvernance. À ce jour, il a activement participé à près

d'une dizaine de colloques internationaux en ligne et en présentiel. Il compte un article publié et trois en cours de publication.

IDREF : <https://www.idref.fr/283804890>

Promotion de la langue française face à la diversité linguistique dans l'espace francophone : enjeux sociopolitiques et technologiques

Audyl Corgelas

DOI : 10.35562/rif.1761

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Cadre théorique et institutionnel de la Francophonie
 - I.1. Fondements de la légitimité et de la puissance douce
 - I.2. Une architecture politique au service de la souveraineté numérique
 - I.3. Les leviers opérationnels : éducation, médias et réseaux
 - I.4. Stratégies d'engagement et défis du multilinguisme
- II. Politiques de promotion du français face aux enjeux technologiques
 - II.1. Cadre d'actions politico-institutionnelles
 - II.2. Les défis de la transition numérique et de la découvrabilité
- III. Approche méthodologique
 - III.1. Échantillonnage et portée géographique
 - III.2. Procédures de traitement et d'analyse des données
 - III.3. Limites et considérations éthiques
- IV. Présentation, analyse et discussion des résultats
 - IV.1. Analyse de la diversité linguistique au sein de l'échantillon
 - IV.2. Dynamiques sociolinguistiques, numériques et géographiques
 - IV.3. Hiérarchie des enjeux sociopolitiques de la langue française
 - IV.4. Enjeux de découvrabilité et de diffusion des savoirs en français
 - IV.5. La vitalité du français dans un monde multipolaire
- V. Discussions et synthèses des résultats
- Conclusion

TEXTE

- 1 Dans les pays plurilingues, les niveaux de maîtrise langagière et les marqueurs visibles de différenciation peuvent devenir des instruments de promotion sociale alimentés par les représentations négatives véhiculées sur les langues et les locuteurs¹. À cet égard, les

motivations des dirigeants dans l'utilisation des marqueurs identitaires permettent de mieux cadrer les stratégies de promotion de la langue française². Cette dernière se voit ici accorder une place importante dans les pratiques de communication socioprofessionnelle, les stratégies commerciales et les actions diplomatiques. Dans les organisations internationales, il existe une dynamisation mutuelle entre l'activité professionnelle et l'identité ethnolinguistique³.

- 2 Aujourd'hui, les individus vivant dans des sociétés dites plurilingues sont confrontés à des problèmes de traduction de certaines langues dites internationales, notamment celles qui jouissent d'une hégémonie mondiale comme langues de négociation économique, politique et culturelle. Avec le développement et le transfert technologiques, le métier de traducteur se trouve menacé par les enjeux de la globalisation et du pluralisme linguistique. Ces composantes constituent une réalité qui concerne la quasi-totalité des sociétés actuelles. En ce sens, le métier de la traduction peut s'avérer problématique si l'on ne tient pas compte d'un certain nombre de paramètres tels que la maîtrise linguistique et le profil des experts⁴.
- 3 En outre, certains espaces géopolitiques avaient effectué des changements stratégiques de leur politique économique afin d'inscrire la société dans une perspective d'ouverture permettant une existence et une intégration au sein de la communauté mondiale⁵. En 2003, le document-cadre de l'UNESCO intitulé *L'éducation dans un monde multilingue* souligne la nécessité d'encourager la démarche qui fait de la langue une composante essentielle de l'éducation interculturelle. Cela favorise la compréhension entre différentes populations et assure le respect des droits fondamentaux. Également, cette démarche permet aux apprenants d'explorer systématiquement la diversité linguistique dans des activités pédagogiques axées sur la collaboration pour les préparer à vivre dans des sociétés plurilingues⁶.
- 4 Pour leur part, de nombreux opérateurs de la Francophonie soutiennent l'idée que la langue française est à la fois une référence identitaire, communautaire, géopolitique et linguistique. Selon Claudine Moïse en 2003, le but premier est d'arriver à concilier les

multiples idéologies autour d'un seul objet qui est la Francophonie. Cette dernière favorise les constructions sociales et sémantiques du français dans le monde⁷. Cependant, l'équilibre linguistique au niveau des échanges internationaux est complexe. Cela s'explique par le fait que d'autres langues sont couramment pratiquées dans l'espace francophone et que les nouvelles technologies ont renforcé l'accès à une diversité culturelle et linguistique plus globale.

- 5 Dans ce cadre, cette étude consiste à montrer en quoi les technologies de l'information et de la communication (TIC) permettent une forme de découvrabilité systématique de toutes les cultures et langues existant dans l'espace francophone et à expliquer comment elles bouleversent notre rapport à la langue, à son usage ainsi qu'à son apprentissage. D'une certaine manière, la visibilisation des langues pose la question de la place de la langue française car tous les enquêtés (100 %) soulignent l'impact du multilinguisme sur son usage au quotidien. Ce phénomène est accentué par les dynamiques démographiques, la mondialisation et la révolution numérique, qui transforment les équilibres linguistiques de la planète. L'enjeu pour les opérateurs de la Francophonie serait de développer de nouvelles synergies permettant de faire valoir l'utilité du français sans nier le multilinguisme. Ils doivent prioriser des dialogues politiques et une mobilisation des États et gouvernements en vue de renforcer leur coopération avec les organisations internationales, celles de la société civile et les institutions locales.
- 6 Sous l'effet de la montée en puissance des TIC, l'égalité d'accès aux expressions artistiques ainsi qu'au savoir scientifique et technologique s'impose désormais comme le garant fondamental de la diversité linguistique et culturelle⁸. Ce défi constitue l'un des enjeux centraux de la mondialisation contemporaine. Dès lors, il devient impossible d'appréhender la question de la langue sans l'inscrire durablement au cœur des rapports de force sociopolitiques et des mutations technologiques.
- 7 L'étude s'articule autour de trois interrogations centrales : en quoi les TIC favorisent-elles la découvrabilité des cultures et des langues francophones ? Dans quelle mesure ces technologies transforment-elles notre rapport à la langue française, ainsi qu'à son usage et à son apprentissage ? Enfin, quel est le rôle des opérateurs de la

Francophonie pour préserver l'équilibre entre le statut du français et les autres langues de l'espace francophone ? Pour y répondre, l'étude se divise en quatre parties.

- 8 La première partie explore les idéologies et identifie les acteurs de la Francophonie institutionnelle, tant au niveau interne qu'externe (États membres, organisations interétatiques et société civile).
- 9 La deuxième partie expose les cadres d'action politico-institutionnels favorisant la promotion de la langue française. Elle analyse également l'impact des TIC sur la découvrabilité des cultures francophones et sur la diversité linguistique au sein de cet espace.
- 10 La troisième partie présente la démarche d'enquête par questionnaire que nous avons utilisée pour quantifier et comparer les données recueillies. Les données traitées et analysées ont été collectées auprès des différents acteurs de la Francophonie. Le recrutement des participants a été fait sur une base volontaire auprès de 11 réseaux de professionnels et chercheurs francophones dont je suis membre dans les régions des Caraïbes-Amérique, du Moyen-Orient et d'Afrique-océan Indien.
- 11 La quatrième et dernière partie présente les données empiriques relatives à la promotion du français, au multilinguisme et aux enjeux technologiques associés, puis propose une discussion des principaux résultats. Il en ressort que la variation sociolinguistique du français constitue une question fondamentale, dans la mesure où l'interaction entre les modes d'acquisition, les usages et la connaissance des langues mérite une analyse plus fine.

I. Cadre théorique et institutionnel de la Francophonie

- 12 La compréhension de la Francophonie institutionnelle nécessite d'analyser la dualité entre ses fondements idéologiques et la structure de ses acteurs dont l'interaction vise à transformer une solidarité linguistique en une force d'influence sur l'échiquier mondial.

I.1. Fondements de la légitimité et de la puissance douce

- 13 La Francophonie, en tant qu'organisation internationale, appartient au monde des nouveaux intervenants sur la scène mondiale⁹. Dans sa recherche, Françoise Massart-Piérard a souligné que les politologues mobilisent peu leur attention sur les organisations internationales et moins encore sur les aires linguistiques et culturelles. Les opérateurs de la Francophonie contribuent à l'apparition de nouveaux critères de légitimité politique comme l'efficacité ou la morale. En effet, la légitimité politique de la Francophonie trouve son fondement dans la morale (sa vision du monde, ses idéaux et ses valeurs) tandis que son efficacité se mesure à son caractère d'acteur international subsidiaire dont l'influence rappelle la puissance douce ou le *soft power*¹⁰.
- 14 Elle illustre un processus de transformation des institutions internationales et de la gestion des politiques linguistiques. Ses cadres d'actions priorisent un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions, en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement. En outre, les idéologies de la Francophonie se projettent aux échelles interne et externe et mobilisent tant ses États membres que ses partenaires étatiques et civils. C'est pourquoi chaque intervention de la Francophonie institutionnelle implique la mobilisation de nombreux acteurs¹¹ qui coordonnent en synergie les grands projets de transformation.

I.2. Une architecture politique au service de la souveraineté numérique

- 15 Afin de concrétiser cette vision du monde et d'exercer cette influence propre au *soft power*, la Francophonie s'appuie sur une architecture institutionnelle structurée pour répondre aux défis contemporains, notamment ceux liés à la souveraineté numérique. Cette architecture s'articule d'abord autour de la conférence des chefs d'État et de gouvernements des pays ayant le français en partage, couramment nommée le Sommet. Instance suprême, elle définit les orientations stratégiques indispensables pour que le français conserve sa place face l'hégémonie technologique

anglophone. Pour assurer la continuité de ces décisions entre les rencontres biennales, la Conférence ministérielle de la Francophonie veille à l'exécution des grands axes de la coopération multilatérale en vue de garantir que les politiques de découvrabilité ne restent pas de simples intentions diplomatiques.

- 16 L'arbitrage opérationnel de ces ambitions est assuré par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) où siègent des représentants personnels des chefs d'État. Ce conseil est le pivot de la répartition des ressources du Fonds multilatéral unique (FMU) permettant de financer concrètement les programmes liés aux TIC et à la diversité culturelle. Sous l'impulsion du Secrétaire général de la Francophonie, cette structure assure la cohérence entre les interventions politiques et les réalités du terrain. Le bras armé de cette volonté est l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En tant que personne morale de droit public international regroupant 53 États et gouvernements membres¹², elle transforme les idéaux francophones en actions de terrain pour maintenir l'équilibre entre le français et les autres langues. Son action est renforcée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui joue un rôle consultatif majeur. Elle représente plus de 60 parlements et favorise la mise en place de cadres législatifs nationaux propices à la protection des cultures locales dans l'espace numérique.

I.3. Les leviers opérationnels : éducation, médias et réseaux

- 17 L'impact réel sur le rapport à la langue et sa découvrabilité scientifique et médiatique repose enfin sur les opérateurs reconnus des Sommets. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Université Senghor d'Alexandrie agissent directement sur l'usage et l'apprentissage du français dans l'enseignement supérieur, tandis que TV5Monde assure la visibilité des contenus francophones à l'échelle planétaire. Parallèlement, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) décline ces enjeux au niveau des métropoles. Ce maillage est complété par deux instances thématiques : la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES)¹³. Ces

dernières garantissent un équilibre durable entre le statut de la langue et la pluralité linguistique de l'espace francophone.

I.4. Stratégies d'engagement et défis du multilinguisme

- 18 La structure de la Francophonie s'articule autour de trois piliers stratégiques : la solidarité pour le développement durable, la diversité culturelle et linguistique, ainsi que la paix et la sécurité¹⁴. Alors, comment les divers acteurs s'engagent-ils dans les stratégies de promotion de la langue française ?
- 19 Pour les acteurs éducatifs, l'usage du français garantit un apprentissage de qualité, à condition qu'il ne soit pas isolé. Les opérateurs de la Francophonie veillent en effet à ce que la promotion du français respecte la diversité linguistique locale. Bien que le français soit devenu une langue africaine à part entière, son usage et sa maîtrise restent partiels et exigeants au sein de populations majoritairement plurilingues, ce qui rend d'autant plus préoccupante l'inquiétude exprimée par l'OIF quant au non-respect du multilinguisme dans les instances internationales¹⁵(p. 12). On observe un déséquilibre croissant en faveur de l'anglais, tant dans les procédures de recrutement que dans la communication institutionnelle ou les appels à projets. Face à ce constat, l'enseignement supérieur doit désormais évaluer ses programmes à l'aune d'approches plurilingues. La prise en compte des spécificités culturelles et des contextes linguistiques locaux devient ainsi le nouveau standard pour un enseignement francophone inclusif. Les États membres de la Francophonie s'engagent à garantir le respect de la diversité linguistique tout en intégrant le français dans les cursus académiques et programmes d'internationalisation de l'enseignement supérieur. À cet effet, les États et gouvernements de la Francophonie doivent soutenir des initiatives culturelles, scientifiques et sportives. Ces leviers favorisent l'élaboration des politiques linguistiques et éducatives favorables au français en tant qu'outil d'insertion socio-économique et de coopération internationale¹⁶ (p.7).
- 20 Pour leur part, les organisations internationales et régionales doivent veiller à ce que les diplomates, les autres représentants et les délégués reçoivent des instructions garantissant l'usage équitable de

l'écrit et de l'oral de la langue française. Les sommets de la Francophonie promeuvent un plurilinguisme rigoureux comme politique de gestion des ressources humaines au sein des organisations. C'est une manière de faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle¹⁷. Sur le plan géopolitique, plusieurs institutions déploient des stratégies à l'échelle internationale comme le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie qui visent à soutenir la diffusion de la langue française. Pour ces acteurs, la langue française doit faire partie intégrante du multilatéralisme quelle que soit la forme de coopération. Des programmes spéciaux ont été élaborés en faveur de la promotion du français. Selon Christel Troncy en 2016, le français est considéré comme une langue quasi hégémonique des échanges internationaux et la grande langue internationale¹⁸. Il s'agit d'ailleurs d'un argumentaire lancé par la Commission européenne aux États membres, amplement repris et interprété par les institutions visant à soutenir la diffusion de la langue française. Cette reconnaissance internationale du français facilite les usages transnationaux (scientifiques, économiques et politico-institutionnels) qui en sont faits¹⁹.

- 21 D'autres acteurs issus de divers secteurs d'activités (économie, innovation, sciences et technologies) encouragent la valorisation de la langue française comme moteur de croissance et d'investissement. Il est donc nécessaire de promouvoir son usage dans les milieux professionnels. Parallèlement, la Francophonie scientifique interroge la place du français au sein de la recherche et de la communication savante, en valorisant particulièrement les contributions des chercheuses. Cette démarche garantit l'accès universel au savoir, facilite le transfert de technologies et assure la découvrabilité, ainsi que le rayonnement numérique des expressions culturelles francophones²⁰.

II. Politiques de promotion du français face aux enjeux technologiques

- 22 L'augmentation constante du nombre de locuteurs, soutenue par les opérateurs de la Francophonie, favorise le renforcement des compétences et des échanges sociolinguistiques. Dans cette dynamique, l'acquisition du français repose sur son enseignement-apprentissage, qu'il soit scolaire ou universitaire. Ce cadre assure la maîtrise de la langue et encourage un dialogue équilibré entre le français et les langues nationales. Ces interactions sociolinguistiques, traduites par des néologismes et des emprunts linguistiques, se distinguent du français standard.

II.1. Cadre d'actions politico-institutionnelles

- 23 Dans les États-nations modernes, la régulation des rapports entre les langues d'un territoire revêt une dimension foncièrement politique. Cette gestion est principalement arbitrée par l'autorité de l'État, les groupements politiques ainsi que les collectivités ²¹ (p.95). À travers les diverses structures existantes (partis politiques, associations et groupements de citoyens, familles etc.), les individus peuvent arbitrer leurs pratiques et leurs choix linguistiques. En outre, l'intervention de l'État institutionnalise le pluralisme linguistique. Il n'existe aucun espace politique qui soit socio-linguistiquement homogène puisque les aires linguistiques et culturelles dépassent les frontières géopolitiques ²² car les frontières linguistiques coïncident rarement avec les limites étatiques. Cette pluralité de langues permet au locuteur d'utiliser plusieurs registres ou variétés de langue selon ses besoins. En 2005, Swain Merrill et Lapkin Sharon ont proposé de faire évoluer les programmes d'immersion au-delà du dualisme linguistique pour intégrer un modèle plurilingue pour qu'ils s'ouvrent davantage à la diversité ²³. La diversité linguistique assure la reconnaissance des minorités au sein des divers espaces d'échanges socioculturels.

- 24 À ce titre, les États s'efforcent d'institutionnaliser le statut du français au niveau national, selon un processus graduel visant une reconnaissance juridique pleine (inscription législative, enseignement obligatoire, etc.). Les 27 et 28 avril 2006, des instances internationales (UNESCO, Commission européenne, Conseil de l'Europe) soutiennent ce mouvement par des stratégies valorisant tant les langues nationales que régionales. À Kinshasa (République Démocratique du Congo) en 2012, les États et gouvernements ont adopté une politique intégrée de promotion de la langue française²⁴. Ce cadre stratégique articule le rayonnement international du français, le défi du multilinguisme et le rôle de la langue comme moteur de développement économique et d'accès au savoir. *In fine*, cette dynamique encourage toute initiative renforçant l'usage et la valorisation du français dans l'espace public.
- 25 Adopté en 2024, le *Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022* définit les enjeux et défis contemporains de l'organisation. Il porte une vision globale : un monde respectueux de la diversité linguistique, tourné vers le développement durable et fondé sur des valeurs universelles (paix, démocratie, égalité femmes-hommes) et une diplomatie de solidarité²⁵. Cette dernière se décline en quatre objectifs stratégiques :
- Accroître le rayonnement international et le développement de l'usage de la langue française ;
 - Renforcer le rôle et la place de la Francophonie sur la scène internationale pour améliorer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale ;
 - Renforcer le rôle des femmes et celui des jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement ;
 - Soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable.

II.2. Les défis de la transition numérique et de la découvrabilité

- 26 Le multilinguisme est un levier incontournable pour expliquer les dynamiques sociolinguistiques dans l'espace francophone. L'élaboration des politiques linguistiques transversales s'avère

complexe. Cette approche sociodidactique repose sur trois impératifs majeurs : l'affirmation scientifique de la langue sur les plans théorique et méthodologique, l'appui sur une théorie linguistique unifiée en didactique, et enfin, le lien indissociable entre la recherche et les interventions de terrain²⁶. Cette synergie permet d'évaluer les effets sociopolitiques de la recherche tout en adaptant les pratiques aux réalités changeantes du numérique.

- 27 En 2010, Philippe Lacour et ses collaborateurs²⁷ ont souligné l'enjeu crucial de la diversité linguistique et culturelle tant sur les plans international²⁸, transnational²⁹ que national³⁰. L'essor des TIC favorise une démocratisation de l'accès au savoir, à l'éducation et à la culture, particulièrement visible en sciences humaines à travers l'analyse des pratiques de littératie numérique et des apprentissages informels sur les sites communautaires. Elles transforment également les pratiques pédagogiques et scientifiques, les activités en immersion sur Internet afin de mieux former les apprenants à participer pleinement à la vie publique et numérique³¹(p.9). Dans ce contexte, le multilinguisme progresse de manière exponentielle, dessinant une mondialisation qui tend vers le « plus que l'anglais, dépassant ainsi le simple cadre du monolinguisme dominant »³². Ce qui favorise la convergence d'acteurs publics, privés et associatifs qui valorisent la granularité culturelle, notamment les dimensions symboliques et les dynamiques polycentriques du réel³³.
- 28 Par ailleurs, ils soulignent l'enjeu du développement durable des identités et de leur reconnaissance politique réciproque, thématique centrale des théories contemporaines de la justice. Selon eux, le Web favorise une culture de l'ouverture pour l'apprentissage et la pratique des langues de l'espace francophone, notamment via la traduction automatique. Cette culture ouverte a été fortement marquée par la présence de nombreux logiciels libres (*free software*), d'accès aux contenus libres (*open access*, *open content*). Ces outils facilitent l'analyse conceptuelle et sociolinguistique des chercheurs en sciences humaines, tout en étant investis par une multitude d'acteurs (étudiants, ONG, diasporas, acteurs culturels) pour la traduction de documents. À titre d'exemple, la plateforme *TraduXio* permet une gestion multilingue où l'original et ses versions dérivées s'organisent en un schéma sériel cohérent³⁴.

III. Approche méthodologique

- 29 La présente étude repose sur une démarche par questionnaire³⁵. Ce dispositif a été privilégié pour sa capacité à collecter, quantifier et comparer des données structurées auprès d'un échantillon élargi. Le public cible regroupe les forces vives de la Francophonie : cadres institutionnels, étudiants, membres de la société civile et acteurs de la communauté éducative. Nous avons proposé 15 questions réparties entre questions fermées et ouvertes. Elles visent à recueillir des données factuelles, à évaluer les politiques francophones et à analyser les perceptions des enjeux sociotechniques.

III.1. Échantillonnage et portée géographique

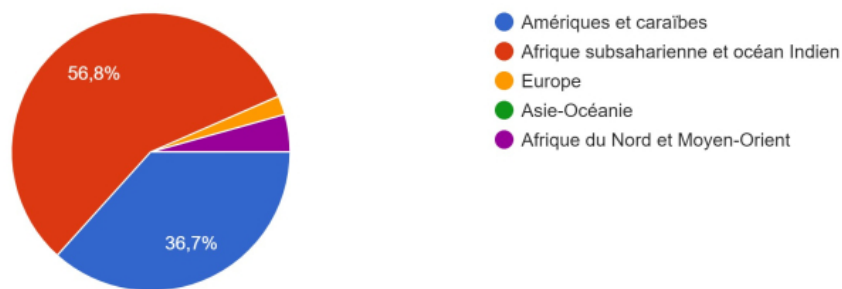
- 30 Le recrutement des participants s'est effectué sur une base volontaire et ciblait prioritairement les régions des Caraïbes-Amériques, du Moyen-Orient et d'Afrique-océan Indien. Les répondants devaient résider, travailler ou étudier dans un pays membre de la Francophonie³⁶. L'échantillonnage s'appuie sur le volontariat pour garantir l'engagement des répondants et sur la méthode de la boule de neige pour mobiliser les réseaux professionnels. Cette double approche non probabiliste permet d'atteindre un bassin d'experts spécifique et vaste, tout en favorisant la qualité des réponses ouvertes. Bien qu'elle induise un biais d'autosélection, elle assure une pertinence contextuelle indispensable à l'étude des dynamiques francophones.
- 31 La phase empirique de cette étude, réalisée entre juillet et octobre 2023, s'est structurée autour d'un protocole en cinq étapes clés. Elle a débuté par un cadrage méthodologique visant à définir les enjeux de la recherche et les modalités logistiques du dispositif. Cette étape a permis la conception de l'outil d'enquête, structuré en quatre rubriques thématiques : la géopolitique du français, la promotion du multilinguisme, les enjeux sociotechniques et les mutations sociétales. Afin de garantir la validité scientifique de l'instrument, une étape de pré-test a été menée auprès d'un panel de 10 étudiants pour en optimiser la clarté et l'univocité.

- 32 L'administration a ensuite été déployée auprès de 11 réseaux professionnels et académiques dont je suis membre (Programme APPRENDRE, réseau EduGestion international, Communauté de recherche KIX 21, Omniscient éducation, Éducation et formation, *Anseye pou Ayiti*, CerticeScol Haïti, Association PHDOOC, Agence universitaire de la Francophonie, université Quisqueya, université Notre-Dame d'Haïti et *Haitian Education and Leadership Program*). Ces réseaux représentent un bassin cumulé de 8236 membres³⁷, ce qui a garanti ainsi une large diffusion de l'enquête. La dernière étape était consacrée au traitement, à l'analyse statistique et à l'interprétation des données recueillies.
- 33 L'échantillon final se compose de 231 participants, avec une répartition par genre de 69,4 % d'hommes et 30,1 % de femmes. Pour garantir la validité des données, des critères d'inclusion stricts ont été appliqués : les répondants devaient résider ou travailler dans un État membre de la Francophonie ; être âgés d'au moins 15 ans et utiliser le français comme langue d'usage régulier (études ou emploi). L'analyse révèle un fort profil plurilingue, 75 % des enquêtés pratiquant au moins deux langues quotidiennement dans différents contextes comme au sein la famille, à l'université, à l'école ou au travail. Sur le plan géographique, l'échantillon couvre l'ensemble de l'espace francophone, à l'exception de l'Asie, avec une prédominance de l'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien (57 %), suivis des Amériques et Caraïbes (37 %). Le Maghreb, le Moyen-Orient (4 %) et l'Europe (2 %) complètent ce panorama, assurant une représentativité diversifiée des dynamiques linguistiques actuelles.

Figure 1 : Répartition géographique de l'échantillon

Dans quelle région francophone habitez-vous ?

229 réponses



Source : données de l'enquête

III.2. Procédures de traitement et d'analyse des données

- 34 Les réponses aux questions fermées ont été exportées vers une base de données Excel pour permettre un tri à plat des thématiques récurrentes. Cette étape a facilité une analyse fréquentielle des variables clés, notamment le profil sociodémographique, les dynamiques de cohabitation linguistique et les stratégies de promotion du français face aux mutations numériques. Les résultats ont été synthétisés sous forme de tableaux de fréquences et de graphiques, illustrant l'engagement des opérateurs et la valeur ajoutée de la langue. Pour les questions ouvertes, une analyse thématique a été privilégiée. Elle a consisté à isoler les unités lexicales significatives et à extraire des verbatims (témoignages, alertes, suggestions) afin d'enrichir l'interprétation statistique par des données de terrain. *In fine*, cette phase de synthèse a permis de mettre en exergue les résultats les plus probants au regard des enjeux sociolinguistiques et technologiques de l'espace francophone.

III.3. Limites et considérations éthiques

- 35 Les sondages en ligne atteignent de nombreux répondants mais ils ne sont pas toujours représentatifs de la population³⁸. Dans le cadre de

cette étude, des contraintes techniques, telles que la perte d'identifiants, les variations de connectivité réseau selon les zones géographiques ou les restrictions de sécurité informatique des serveurs institutionnels, auraient pu restreindre l'accès au questionnaire et impacter le taux de participation global à l'enquête. De plus, une sous-représentation des minorités et des populations rurales est à noter, ces dernières étant souvent plus éloignées des infrastructures numériques. Sur le plan comportemental, l'anonymat et l'intérêt spécifique des répondants pour la thématique peuvent induire des biais d'autosélection et de désirabilité sociale, ces derniers ayant tendance à valoriser leurs réponses pour renvoyer une image positive de leurs aptitudes. Enfin, la qualité des données recueillies reste tributaire du contexte de la collecte dans la mesure où la longueur du questionnaire peut entraîner une déconcentration ou un désintérêt progressif des participants³⁹.

- 36 En revanche, le sondage en ligne offre aux répondants une flexibilité temporelle et spatiale indispensable à la qualité des réponses, tout en permettant de couvrir un bassin géographique étendu. Malgré les biais inhérents à cette méthode, la scientificité du traitement des données a été garantie par le respect des quatre critères de l'enquête qualitative : la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité et la confirmabilité. En d'autres termes, nous nous sommes attachés à décrire avec justesse les réalités vécues par les participants et à évaluer le potentiel d'application de nos conclusions à d'autres contextes. La récurrence des observations au sein du corpus atteste de la solidité de l'analyse. Enfin, la convergence des résultats avec la problématique, les objectifs initiaux et l'état de l'art garantit que les conclusions reflètent fidèlement les données recueillies, par-delà la subjectivité du chercheur.

IV. Présentation, analyse et discussion des résultats

IV.1. Analyse de la diversité linguistique au sein de l'échantillon

37 Les résultats détaillés dans les sections suivantes synthétisent les données recueillies auprès des 231 participants. L'analyse met en lumière un paysage linguistique pluriel où le français cohabite avec de nombreuses langues d'usage. L'anglais occupe une place prédominante, étant pratiqué par 77 % des répondants dans leurs activités académiques et professionnelles. Cette influence est complétée par la présence significative du créole (35 %), de l'espagnol (22 %), de l'arabe (20 %) et de l'allemand (12 %). Parallèlement, le corpus souligne la vitalité des langues nationales et locales, particulièrement sur le continent africain. Comme l'illustre le nuage de mots ci-dessous, le wolof, le mooré et le lingala s'imposent comme les variétés linguistiques les plus ancrées dans les interactions quotidiennes des répondants africains.

Figure 2 : Variétés de langues pratiquées en Afrique francophone



Source : données de l'enquête

IV.2. Dynamiques sociolinguistiques, numériques et géographiques

- 38 L'unanimité des enquêtés (100 %) s'accorde sur le fait que le multilinguisme ambiant influence l'usage du français, bien que l'intensité de cet impact soit perçue de manière contrastée : 39 % des répondants l'évaluent à un niveau moyen, tandis que 35 % le jugent faible et 27 % le considèrent comme élevé. Cette influence s'exerce sur une langue française dont les fonctions sont multiples et stratégiques, principalement dans les sphères académique (82 %), professionnelle et administrative (80 %), ainsi que politique et institutionnelle (73 %). Le domaine juridique, bien que moins prépondérant, concerne tout de même 44 % des usages.
- 39 Face à ces enjeux, les participants identifient une promotion efficace et efficiente de la langue comme un levier multidimensionnel. Pour eux, valoriser le français ne se limite pas à faciliter l'insertion professionnelle ou les parcours académiques ; c'est aussi un moyen de développer une intelligence culturelle et de renforcer la portée géopolitique ainsi que la diplomatie scientifique de l'espace francophone.
- 40 En Afrique subsaharienne, la localisation et la traduction se perçoivent comme des contraintes linguistiques et sociolinguistiques qui sont parfois sources de conflits liés à la mondialisation et les politiques de promotion de la diversité linguistique à l'échelle nationale⁴⁰. En outre, l'omniprésence des TIC dans la quasi-totalité des domaines favorise la progression des dispositifs de communication via l'Internet (wikis, blogues ou forums)⁴¹. Ces dispositifs changent toute la dynamique sociopolitique et sociolinguistique des pays francophones. Du corpus, il ressort que les opérateurs de la Francophonie doivent cerner et agir sur de nombreux facteurs s'ils veulent promouvoir la langue française face à cette grande diversité linguistique présente dans toutes les régions francophones.

IV.3. Hiérarchie des enjeux sociopolitiques de la langue française

- 41 La promotion de la langue française cristallise des enjeux stratégiques majeurs. Les données recueillies révèlent que le renforcement des rapports linguistiques (66 %), la mobilité académique et professionnelle (59 %) ainsi que la facilitation des échanges économiques et culturels (55 %) constituent les priorités dominantes. Cette hiérarchie met en exergue une vision pragmatique et utilitaire de la langue française. Pour les répondants, le français n'est pas seulement un vecteur d'identité culturelle, mais avant tout un outil de promotion sociale et d'intégration économique, capable de rivaliser avec d'autres langues véhiculaires comme l'anglais.
- 42 À l'inverse, les mécanismes institutionnels et diplomatiques semblent moins prioritaires aux yeux des enquêtés, à l'image des scores plus faibles obtenus par la synergie entre les États (32 %) ou le contrôle du multilinguisme dans les ONG (28 %), marquant une volonté de voir la Francophonie agir plus directement sur le terrain socio-économique. Enfin, le score relativement faible attribué à la sensibilisation de la jeunesse (37 %) interpelle : il pourrait traduire soit un sentiment d'acquis, soit, plus probablement, une difficulté des opérateurs à renouveler l'attractivité de la langue face aux cultures numériques mondialisées. Le tableau suivant synthétise la hiérarchie de ces orientations sociopolitiques et institutionnelles telles que perçues par les répondants.

Tableau 1 : Enjeux sociopolitiques liés à la promotion du français

Types d'actions à prioriser	En accord
Renforcer le rapport entre le français et les autres langues pratiquées dans les pays francophones	66 %
Encourager la mobilité académique et professionnelle dans la langue française	59%
Prioriser le français dans les échanges économiques et culturels	55 %
Susciter un désir durable de la pratique/apprentissage du français par la jeunesse francophone	37 %
Créer une synergie entre les États et la Francophonie institutionnelle	32 %
Contrôler le multilinguisme pratiqué dans les ONG internationales	28 %
Assurer la présence du français dans des programmes d'aide au développement	28 %

Source : données de l'enquête

- 43 Les données tirées des questions ouvertes illustrent bien ces données statistiques, notamment en ce qui concerne le besoin de mobilité académique. Selon l'un des enquêtés, les procédures d'obtention du visa étudiant demeurent excessivement complexes dans certains pays francophones. Il estime que :

« La politique d'obtention des visas dans le cadre des études chez les francophones doit être revue. Au Tchad, par exemple il est difficile d'obtenir le visa pour les études. Ce qui fait que certains jeunes qui aspirent à la recherche préfèrent se tourner vers le monde anglophone. Ce qui est dommage pour la France. Toutefois, la France peut se racheter en améliorant sa politique de bourses d'études et de l'obtention du visa. ».

- 44 Cette observation qualitative vient corroborer la priorité accordée à la mobilité académique et professionnelle (59 %) évoquée précédemment. Elle souligne que, pour les acteurs de terrain, la promotion de la langue française est indissociable d'une levée des barrières administratives et d'une meilleure circulation des savoirs au sein de l'espace francophone.
- 45 Un autre répondant souligne un défi majeur pour la recherche : « tant que les publications scientifiques sont à plus de 90 % en anglais, le français sera toujours une langue diminuée ». Cette hégémonie linguistique dépasse le cadre académique pour toucher la diplomatie et l'emploi international. À ce titre, plusieurs participants pointent une perte d'influence de la langue française, particulièrement en Afrique subsaharienne, qu'ils qualifient de « politique paternaliste ». Cette perception se traduit par un sentiment d'exclusion dans les instances multilatérales : « [...], il faut revoir les critères d'accès aux portes des Nations unies car les francophones sont disqualifiés [s'ils] n'ont pas un bon niveau en anglais. Aujourd'hui, plusieurs francophones sont contraints d'aller apprendre l'anglais. L'anglais occupe trop le monde diplomatique ». En outre, une faible visibilité du français à l'international est perçue comme un frein à sa notoriété. Pour y remédier, certains enquêtés préconisent l'adoption d'un « bilinguisme fonctionnel » comme stratégie indispensable à la promotion de la Francophonie. Cette approche impliquerait, selon un autre répondant, un engagement accru des opérateurs économiques

pour valoriser les découvertes, les recherches scientifiques et les innovations issues des pays francophones.

IV.4. Enjeux de découvrabilité et de diffusion des savoirs en français

- 46

Les TIC transforment profondément l'accès à la connaissance en favorisant l'émergence d'une culture d'apprentissage ouverte. Cette dynamique est portée par la multiplication des outils numériques, mais elle impose également des défis de visibilité pour la langue française. Les données empiriques (voir les données inscrites dans le tableau 2) mettent en évidence deux priorités stratégiques : l'innovation dans les pratiques d'enseignement (59 %) et la production ainsi que la diffusion des savoirs scientifiques en français (57 %). Ces chiffres traduisent une volonté claire de garantir que la pensée francophone ne soit pas marginalisée dans un écosystème numérique majoritairement anglophone. En effet, l'invisibilité potentielle des contenus explique pourquoi 42 % des répondants jugent prioritaire de faciliter l'accès aux ressources en français, notamment via la traduction automatique.
- 47

Dans cette perspective, la découvrabilité, définie comme la capacité d'un contenu à être trouvé parmi une vaste multitude d'informations, devient un enjeu crucial. Elle assure que la diversité linguistique passe du concept à une réalité tangible pour les internautes. Le déploiement des formations ouvertes à distance (FOAD) et des *Massive Open Online Courses* (MOOC), soutenu par 38 % des participants, participe à cet effort de démocratisation. Renforcer l'égalité d'accès aux expressions artistiques et au savoir technologique (38 %) permet au français de demeurer une langue de science et d'information. Cette stratégie est indispensable pour faire rayonner la culture francophone.

Tableau 2 : Orientations et enjeux technologiques liés à la promotion du français

Types d'actions à prioriser	En accord
Innover dans les pratiques d'enseignement de la langue française	59 %

Produire, sauvegarder et diffuser les productions scientifiques en français à un large public	57 %
Accéder aux contenus en français (enseignement apprentissage, traduction automatique)	42 %
Renforcer les attitudes positives envers l'apprentissage du français (FOAD, MOOC ⁴²)	38 %
Favoriser l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique	38 %
Favoriser l'émergence d'un monde multipolaire via le numérique	27 %
Pratiquer la diversité linguistique dans le cyberspace	26 %

Source : données de l'enquête

48 À la lecture de données inscrites au tableau 2, il faut toutefois noter que la fiabilité de ces scores doit être nuancée : si l'adhésion aux outils fonctionnels est forte, les résultats les plus modestes concernant l'émergence d'un monde multipolaire (27 %) et la pratique de la diversité linguistique dans le cyberspace (26 %) suggèrent que les usagers privilégient l'utilité immédiate des outils sur les enjeux de souveraineté technologique globale. Cette disparité indique que la solidité des données reflète davantage un besoin pragmatique d'apprentissage qu'une véritable stratégie de rupture face aux modèles numériques dominants.

IV.5. La vitalité du français dans un monde multipolaire

49 Le français est un pilier de la communication mondiale. Il se positionne désormais comme la cinquième langue la plus parlée au monde ⁴³. Selon le rapport de l'OIF publié en mars 2026, on estime à 396 millions le nombre de locuteurs, dont 65 % résident en Afrique ⁴⁴. Cette hausse statistique s'explique en grande partie par une nouvelle méthode de dénombrement qui intègre désormais les élèves de 6 à 9 ans scolarisés en français dans les pays du Sud où le français est langue officielle, co-officielle ou d'enseignement. Et d'ici 2050, le français devrait être parlé par 590 millions de personnes, dont 9 sur 10 vivront sur ce continent, qui s'impose ainsi comme le nouveau centre démographique de la Francophonie ⁴⁵.

50 Dès lors, il appartient aux 32 États et gouvernements l'ayant pour langue officielle de transformer ces atouts en leviers stratégiques. Cette mobilisation est indispensable pour assurer la promotion de la

langue et optimiser le positionnement de la Francophonie face aux mutations sociales, démographiques et migratoires qui redéfinissent l'ordre international. L'enjeu central réside dans son statut institutionnel et son effectivité sociale. Cette vision rejoint la position officielle du sommet de Villers-Cotterêts du 30 octobre 2023, selon laquelle : « La langue française nous rassemble dans notre unité et notre diversité », un extrait du discours d'inauguration du Président de la République ⁴⁶.

Tableau 3 : Portée de la langue française dans le monde

Portée de la langue française	Enjeux et impacts
Une langue internationale	• 3^e langue la plus utilisée dans les affaires • 5^e langue la plus parlée au monde • 32 États et gouvernements ainsi que la plupart des organisations internationales ont le français parmi leurs langues officielles
Une langue du numérique	• 2^e langue la plus utilisée sur internet • 180 millions d'internautes francophones soit 3,3 % des internautes dans le monde • Utilisée par 2,5 % des sites
Une langue d'information	• 2^e langue d'information internationale TV5MONDE : • -8 chaînes en français • 62 millions de téléspectateurs hebdomadaires France médias monde (RFI, France 24 et Monte Carlo Doualiya) : • 169,7 millions téléspectateurs hebdomadaires • 21 langues parlées sur les antennes
Une langue attractive	• 2^e langue apprise à l'étranger, hors Union européenne • 132 millions d'apprenants du et en français • 900 000 enseignants du français
Une langue qui rayonne	• 96 Instituts français • 22 instituts français de recherche • 6 centres culturels binationaux • 829 Alliances françaises

Une langue vivante	• 9 350 mots nouveaux recommandés depuis 1972, dont 300 en 2023 Au côté de plus de 75 langues de France : • 3 millions de locuteurs de langues régionales métropolitaines • 2 millions de locuteurs de langues ultramarines • 5 millions de locuteurs de 6 langues non territoriales • 280 000 utilisateurs de la langue des signes française
Une langue à maîtriser	• 2,5 millions de français en situation d'illettrisme • 10,5% de la population carcérale en échec au test de lecture • 126 000 jeunes en difficulté de lecture identifiés lors des journées défense et citoyenneté

Source : Ministère de la Culture, *Rapport au Parlement sur la langue française 2024*, p. 6-9.

51 S'appuyant sur les données inscrites au tableau 3, on peut affirmer que le français s'affirme comme une puissance multimodale, alliant une influence diplomatique solide (32 États officiels) à un rang stratégique dans la sphère des affaires (3^e) et du numérique (2^e). Son attractivité est portée par un réseau éducatif et culturel dense (132 millions d'apprenants et plus de 800 Alliances françaises), ce qui garantit son rayonnement mondial. L'influence médiatique, portée par France Médias Monde, en fait une langue d'information de premier plan avec près de 232 millions de téléspectateurs hebdomadaires⁴⁷. Parallèlement, sa vitalité se traduit par une innovation lexicale constante et une cohabitation riche avec les langues régionales. Toutefois, ce rayonnement externe contraste avec des défis internes de maîtrise, notamment l'illettrisme, soulignant la nécessité d'une politique linguistique inclusive.

V. Discussions et synthèses des résultats

52 Les résultats montrent que le français n'est pas isolé. Il s'inscrit dans un écosystème de plurilinguisme complexe. En Afrique subsaharienne par exemple, il existe de nombreuses variétés de langues qualifiées de langues nationales ou locales. Il ressort que le wolof, le mooré et le lingala s'imposent comme les variétés linguistiques les plus pratiquées dans le quotidien africain⁴⁸. Malgré cette diversité linguistique, le français occupe le second rang des langues de l'environnement professionnel dans certains pays comme la Côte

d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo. À la maison, l'enquête de l'OIF révèle que le français prédomine comme langue de communication domestique dans les milieux urbains de la Côte d'Ivoire, du Cameroun, du Congo et du Gabon. En Afrique du Nord et de l'Est, notamment au Maroc, en Tunisie et au Rwanda son utilisation est marginale dans les échanges familiaux⁴⁹.

- 53 Par ailleurs, la pluralité linguistique module l'appropriation du français selon des intensités variables. Quelque 35 % des répondants estiment que ce multilinguisme influe sur l'usage du français faiblement, 39 % d'entre eux pensent que le multilinguisme pratiqué dans l'espace francophone affecte l'usage de la langue française à un niveau moyen et quelque 27 % des répondants estiment que ce multilinguisme influe sur la pratique de la langue française à un niveau élevé. Notre enquête et celle de l'OIF soulignent que : (1) toutes les personnes présentes sur les territoires francophones sont plurilingues et leur première langue n'est que rarement le français ; (2) l'acquisition de la langue française requiert des efforts et sa connaissance, sans parler d'une maîtrise complète, n'est partagée que par une partie des populations ; (3) le statut officiel du français et sa qualité de langue d'enseignement ne garantissent pas à eux seuls une diffusion généralisée, ni de sa maîtrise, ni de son usage comme le cas d'Haïti par exemple ; (4) la place singulière, c'est-à-dire sans toute logique de comparaison avec d'autres langues étrangères ou d'autres langues transnationales, voire nationales, que cette langue occupe dans les sociétés la qualifie au titre de langue africaine ou de propriété de ses locuteurs ; (5) certains marqueurs de son implantation durable et de sa potentielle progression, notamment sa pratique par les jeunes locuteurs, sa présence avérée dans les foyers et les activités économiques, méritent une attention particulière.
- 54 À cela s'ajoute la pluralité des usages de la langue française. Cette question est fondamentale car l'interaction entre les processus d'apprentissage et les pratiques plurilingues effectives requiert une analyse fine. Les locuteurs pourront aussi tirer profit des enseignements de ce travail de recherche et de l'enquête conduite dans une dizaine de pays (Algérie, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Liban, Maroc, Madagascar, RDC et Tchad)⁵⁰.

55 Il est à noter que les évolutions démographiques, la mondialisation de l'économie ainsi que la révolution Internet modifient les équilibres linguistiques de la planète. À ce propos, la population des pays où l'anglais est langue officielle pourrait ainsi atteindre 4 milliards en 2060 contre 2,5 milliards aujourd'hui et celle des États et gouvernements de l'espace francophone qui s'évalue à un peu plus de 850 millions⁵¹. L'espace francophone pourrait donc devenir le quatrième plus important espace géolinguistique, après ceux de langue anglaise, de chinois et d'hindi⁵². La FERDI, à partir de l'analyse de 23 256 paires de pays et 300 000 observations, révèle que le français peut être instrumentalisé comme un levier de croissance et de développement. L'appartenance à la Francophonie induit une plus-value économique de 6 % du PIB par habitant constaté par les pays du fait de leur appartenance à l'espace francophone⁵³.

56 Entre 2018 et 2022, on a constaté une progression de 15 % de locuteurs francophones en Afrique subsaharienne et l'océan Indien⁵⁴. Cette même enquête de l'OIF réalisée auprès de 36 pays⁵⁵ a souligné ceci :

« [...] outre le fait qu'ils [les pays d'Afrique Francophone] concentrent à eux seuls près de 80 % des francophones du monde, ils constituent surtout un ensemble déterminant pour l'avenir de la langue française. Certes, l'importance de la dynamique liée à l'apprentissage du français comme une langue étrangère, est indiscutable et ses inflexions disent beaucoup de la capacité de la langue française à demeurer attractive et utile dans un monde où le plurilinguisme progresse. Néanmoins, comme le montre les statistiques et les études que nous rassemblons depuis plus de 10 ans, c'est sur le continent africain que se joue l'avenir de la langue française. En effet, non seulement la croissance du nombre de francophones sur la planète « Naître et/ou vivre en français » est légèrement supérieure à celle enregistrée sur l'ensemble du monde (+1 point), mais elle représente surtout à elle seule 95 % de l'augmentation constatée. Ainsi, plus de 19 millions des « nouveaux francophones » résident dans cet espace dont la composante principale est africaine »⁵⁶.

57 Dans cette perspective, la langue française se trouve parmi les cinq langues les plus parlées dans le monde à savoir l'anglais, le chinois, l'hindi et l'espagnol⁵⁷. Aussi, il y a eu une progression de 7 % de

locuteurs supplémentaires, soit 21 millions de personnes qui pratiquent le français⁵⁸ de 2018 à 2022. Cette croissance de locuteurs francophones a été à croissance constatée depuis un bon nombre d'années. Pour la période 2014 à 2018, on a connu un taux de croissance de 10 %⁵⁹. En revanche, le rapport PASEC – Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN – issu d'une étude menée auprès de 14 pays membres de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) a souligné que les défis à relever en matière d'éducation de qualité en français sont plus que jamais urgents. Il y avait une majorité d'élèves (55 %) qui ne franchit pas le seuil de compétence linguistique requis. Ce problème est lié en grande partie à la différence des réalités sociolinguistiques des élèves⁶⁰.

- 58 La majorité des francophones d'Afrique subsaharienne et du Maghreb se situe dans la classe d'âge comprise entre 15 et 24 ans. À cet égard, il semblerait qu'outre leur relative jeunesse, les francophones ont atteint au minimum un niveau de scolarité (primaire, secondaire ou supérieur) en français⁶¹. L'école joue donc un rôle crucial dans les mécanismes de promotion de la langue française, d'accès à l'emploi et contribue au renforcement du statut social de l'individu, de ses interactions sociales, de sa consommation culturelle, de son épanouissement professionnel. D'autres résultats de l'enquête de l'OIF⁶² indiquaient que la maîtrise de la langue française présente pour ses locuteurs de nombreux enjeux tels que : obtenir un travail (avis variant de 67 à 97 %), faire des études (de 68 à 98 %), s'informer (de 49 à 98 %), effectuer des recherches sur Internet (de 53 à 97 %) ou encore accéder à d'autres cultures (de 55 à 96 %).
- 59 De notre enquête, il ressort également que la langue française revêt une fonctionnalité polyvalente. Elle permet aux enquêtés d'effectuer des études académiques (82 %) et de répondre à des exigences professionnelles et administratives (80 %). Sur le plan politico-institutionnel, le français s'impose comme l'outil normatif indispensable à la structuration des actions politiques (73 %) et à la production des documents juridiques (44 %). Ces données mettent en exergue la dimension utilitaire et ascensionnelle du français pour la jeunesse ; elles confirment que le français n'est pas seulement une langue de culture, mais un capital symbolique indispensable à l'insertion sur le marché de l'emploi et à la participation citoyenne ;

et enfin, elles confirment que le français fonctionne ici comme une passerelle institutionnelle, où la réussite académique conditionne directement la capacité de l'individu à naviguer dans les structures administratives et politiques de son pays.

- 60 De plus, tous les répondants ont souligné la valeur ajoutée de la langue française dans leur région/pays ou le monde en général. Quelque 68 % d'entre eux estiment que le français est une langue de culture et de savoir. D'autres enquêtés (83 %) ont souligné l'importance du français dans les relations internationales comme étant la langue des institutions internationales et de la diplomatie scientifique. Pour ce faire, ils estiment que les opérateurs de la Francophonie, en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur, doivent favoriser la vulgarisation, la communication et la valorisation des travaux scientifiques en français (60 %). Aussi, il faut prioriser le français dans les actions de coopération internationale en éducation, (58 %). C'est une alternative pour pratiquer réellement la diplomatie scientifique.
- 61 En revanche, il existe de nombreux freins structurels susceptibles d'entraver les stratégies de rayonnement du français. À ce titre, 100 % des enquêtés ont souligné que les autres langues pratiquées dans des contextes variés (école, université, ONG, coopération bilatérale etc.) influencent l'usage du français. Quelque 65 % d'entre eux affirment que l'omniprésence de l'anglais dans tous les domaines influe sur la capacité des acteurs d'accomplir les grandes missions de l'OIF en matière de promotion du français. Enfin, 69 % des enquêtés estiment que l'émergence des TIC et la révolution de l'Internet amplifient le multilinguisme dans l'espace francophone. C'est donc un enjeu majeur à cerner par les opérateurs de la Francophonie.

Conclusion

- 62 Cette étude a exploré les différents leviers stratégiques et dispositifs opérationnels dédiés au rayonnement de la langue française. Il en ressort qu'avec désormais 396 millions de locuteurs dans le monde dont 65 % résident en Afrique ⁶³, le français s'affirme comme la 5^e langue la plus parlée au monde, derrière le chinois, l'hindi, l'anglais, l'espagnol et l'arabe ⁶⁴. Cette hausse statistique s'explique en grande partie par une nouvelle méthode de dénombrement adoptée par

l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2026 qui intègre les élèves de 6 à 9 ans scolarisés en français dans les pays du Sud où le français est la langue officielle, co-officielle ou d'enseignement. Et d'ici 2050, le français devrait être parlé par 590 millions de personnes, dont 9 sur 10 vivront sur ce continent, qui s'impose ainsi comme le nouveau centre démographique de la Francophonie⁶⁵.

- 63 Pour accompagner cette dynamique et assurer la conduite des cadres d'actions de l'OIF et de ses partenaires, il existe notamment 494 établissements homologués par les ministères de l'Éducation nationale répartis dans 131 pays. À l'échelle régionale, des programmes ciblés soutiennent ces politiques éducatives et linguistiques. C'est le cas de l'initiative *École et langues nationales en Afrique* (ÉLAN-Afrique), lancée en 2012, qui favorise la promotion de langues nationales conjointement avec l'apprentissage du français⁶⁶.
- 64 La nouvelle programmation de l'OIF (2024-2027) insiste sur la consolidation des mécanismes partenariaux via des programmes à fort impact systémique en faveur des femmes et des jeunes. L'implication accrue des opérateurs de la Francophonie, de la société civile et des réseaux de la jeunesse et des femmes constitue une priorité. À cet égard, 10 des 20 projets retenus sont désormais pilotés par des représentants extérieurs et des instituts spécialisés. Selon l'OIF, le monolinguisme dominant sur la scène internationale est un risque inquiétant sur la diversité des expressions et de la pensée ainsi que sur la présence de voix de négociation plurilingues dans les grands mouvements du monde⁶⁷. Parallèlement, des initiatives promeuvent le multilinguisme et le renforcement des capacités en français au sein des organisations internationales. Elles incluent la médiation linguistique, la formation sur objectifs spécifiques, la sensibilisation aux préjugés linguistiques du personnel onusien ainsi que la production de supports audiovisuels valorisant la maîtrise du français sur le terrain. Simultanément, « l'effort de renforcement des capacités pédagogiques mené entre 2022 et 2024 a permis de former 22 000 enseignants. L'OIF a accompagné 20 systèmes éducatifs et 25 associations de professeurs de français autour du thème de l'enseignement du et en français. Ce dispositif d'accompagnement a été mis en œuvre via les 3 Centres régionaux francophones pour l'enseignement du français (CREF) et le programme de mobilité des

enseignants. Plus de 22 outils de formation et d'autoformation ont été produits, parallèlement à la conception par les CREF de 50 ressources pédagogiques, dont un cours en ligne ouvert et massif (CLOM) développé avec l'université de Genève pour les enseignants de français langue étrangère »⁶⁸.

- 65 Toutefois, les évolutions démographiques, la mondialisation de l'économie ainsi que la révolution de l'internet modifient les équilibres linguistiques de la planète. Notre enquête⁶⁹ montre que l'enjeu pour les opérateurs de la Francophonie réside dans leur capacité à démontrer l'utilité pragmatique du français, notamment comme langue d'accès au marché de l'emploi et à la publication scientifique (57 %), tout en l'inscrivant dans une écologie du multilinguisme. Loin de s'opposer aux langues nationales ou à l'anglais diplomatique, le français doit s'affirmer comme un vecteur de complémentarité sociolinguistique, soutenu par une politique de bourses et de visas plus inclusive. En intégrant la diversité des parlers locaux et en investissant massivement le champ des technologies de l'information et de la communication (59 %), la Francophonie institutionnelle transforme le français en un outil de médiation interculturelle plutôt qu'en une barrière. Cette approche permet de susciter un désir durable chez les jeunes (37 %) qui perçoivent désormais la langue non plus comme un héritage paternaliste, mais comme un atout numérique et professionnel au sein d'un monde multipolaire⁷⁰.
- 66 Pour réussir cette transition, les opérateurs doivent prioriser des dialogues politiques et une mobilisation des États et gouvernements en vue de renforcer leur coopération avec les organisations internationales, celles de la société civile (au sens large) et les institutions locales (école, université, institut, entreprise). Comme le rappellent nos enquêtés, la vitalité du français dépend d'une remise en question des politiques extérieures et d'une présence accrue dans une diplomatie encore dominée par l'anglais. Il est impératif d'agir sur des leviers concrets : renforcer la diversité linguistique locale, imposer le français dans les échanges économiques et assurer la diffusion massive des productions scientifiques francophones.
- 67 En définitive, l'avenir de la Francophonie ne se joue pas uniquement dans la préservation d'un héritage, mais dans sa capacité à investir les

nouveaux espaces de savoir. Avec la montée en puissance des TIC, l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique doit être considérée comme le garant ultime de la diversité linguistique et culturelle. Ce défi, situé au cœur des tensions de la mondialisation, rappelle qu'il est désormais impossible d'appréhender la langue sans l'inscrire dans une perspective globale, mêlant enjeux sociopolitiques et souveraineté technologique. C'est précisément à la croisée de ces impératifs politiques et numériques que se structurent les actions futures : d'une part, contrer le monolinguisme institutionnel par des dispositifs de veille et des enseignements bi-plurilingues axés sur l'employabilité des jeunes ; d'autre part, réguler les algorithmes de recommandation pour corriger le déficit de découvrabilité pénalisant les productions francophones en ligne.

BIBLIOGRAPHIE

- Ali-Bencherif (Mohammed Zakaria), « Le plurilinguisme comme langage stratégique du traducteur : vers une approche sociolinguistique de la traduction », *AL - MUTARĠIM*, janvier-juin 2009, n° 19, p. 279-287.
- Beacco (Jean-Claude) et Cherkaoui Messin (Kenza), « Les politiques linguistiques européennes et la gestion de la diversité des langues en France », *Langue française*, 2010, n° 3, p. 95-111.
- Bigot (Violaine) et al., « Introduction. Littératie numérique, penser une éducation langagière ouverte sur le monde », *Revue de linguistique et de didactique des langues*, 2021, n° 63, p. 1-14.
- Blanchet (Philippe), « Éléments pour une analyse des fonctions économiques de la langue et de la culture provençales : résultat d'enquêtes dans des entreprises produisant des biens réputés provençaux », dans *Langues régionales, cultures et développement : études de cas en Alsace, Bretagne et Provence*, Paris, L'Harmattan, 2009, 328 p.
- Blanchet (Philippe), « La contextualisation entre sociolinguistique et sociodidactique : enjeux théoriques et méthodologiques », *SOCLES*, 2012, vol. 1, dossier « Reconfiguration des concepts, Pour une réflexion épistémologique et méthodologique en sociolinguistique et sociodidactique », p. 13-20.
- Canut (Cécile) et al., *Le langage, une pratique sociale. Éléments d'une sociolinguistique politique*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2018, 392 p.

Cao (Huhua), Chouinard (Omer) et Dehoorne (Olivier), « De la périphérie vers le centre : l'évolution de l'espace francophone du Nouveau-Brunswick au Canada », *Annales de géographie*, 2005, n° 2, p. 115-140.

Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie, *Rapport d'étude Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN : Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone, Performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire*, 2019, 444 p.

Corgelas (Audyl), « Enquête sur la promotion de la langue française face à la diversité linguistique dans l'espace francophone », Colloque international « F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux », 13-14 décembre 2023, Institut international pour la Francophonie (2IF), Université Jean Moulin Lyon 3.

Dagenais (Diane) et al., « L'Éveil aux langues et la coconstruction de connaissances sur la diversité linguistique », *Canadian Journal of Applied Linguistics*, 2007, vol. 10, n° 2, p. 197-219.

Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), *Le poids économique de la langue française dans le monde*, Rapport 2013, 8 p, disponible sur : <https://ferdi.fr/dl/df-mqfk8Ekq6tZHde9cek52RTxm/ferdi-b108-le-poids-economique-de-la-langue-francaise-dans-le-monde.pdf>, consulté le 27 septembre 2023.

Gardin (Bernard) et Marcellesi (Jean-Baptiste), *Sociolinguistique : Approche, théories, pratiques*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 1980, 694 p.

Gerbault (Jeannine), « Localisation, traduction et diversité sociolinguistique en Afrique sub-saharienne : stratégies et perspectives », *Meta : Journal des traducteurs*, 2010, vol. 55, n° 4, p. 818-844.

Gingras (Marie-Ève) et Belleau (Hélène), « Avantages et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données : une revue de la littérature », Inédit / Working paper, 2015, disponible sur : <https://espace.inrs.ca/id/eprint/2678/>, consulté le 29 mai 2026.

Lacour (Philippe) et al., « TIC, collaboration et traduction : vers de nouveaux laboratoires numériques de translocalisation culturelle », *Meta : Journal des traducteurs*, 2010, n° 4, p. 671-692.

Marcoux (Richard) et Wolff (Alexandre), *Aperçu sur quelques espaces linguistiques dans le monde*, Québec / Paris, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone / Université Laval et OIF Organisation internationale de la Francophonie, 2012, disponible sur : https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/espaces_linguistiques_26juin12_web_0.pdf, consulté le 31 mars 2025.

Marcoux (Richard), Richard (Laurent) et Wolff (Alexandre), *Estimation des populations francophones dans le monde en 2022. Sources et démarches méthodologiques*, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, 2022, disponible sur : <https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/uploads/odsef-lfdm-2022.pdf>, consulté le 29 mai 2026.

Massart-Piérard (Françoise), « La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, vol. 14, n° 1, p. 69-93.

Ministère de la Culture, *Rapport au Parlement sur la langue française*, 2024, disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/langue-francaise-et-langues-de-france/actualites/publication-du-rapport-au-parlement-sur-la-langue-francaise-2024>, consulté le 31 mars 2025.

Moïse (Claudine), « La francophonie, d'un discours à l'autre... pour quel aménagement ? », dans Boudreau (Annette) et al., *L'écologie des langues, The ecology of Languages*, L'Harmattan, 2003, p. 155-171, disponible sur : <https://hal.science/hal-02508846>, consulté le 1^{er} juin 2023.

Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, *L'éducation dans un monde multilingue*, document-cadre de l'UNESCO, UNESCO, 2003, p. 1-36, disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000129728_fre, consulté le 1^{er} juin 2023.

Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF), *ELAN - École et langues nationales : Une offre francophone vers un enseignement bi-plurilingue pour mieux réussir à l'école*, Brochure institutionnelle, 2024, p. 1-20, disponible sur : https://ifef.francophonie.org/wp-content/uploads/2024/12/ELAN_Brochure-francais.pdf, consulté le 15 septembre 2025.

Organisation internationale de la Francophonie et Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), *Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques*, 2019, 154 p., disponible sur : <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/rapport-francophonie-et-developpement-durable-edition-2019/>, consulté le 15 septembre 2023.

Organisation internationale de la Francophonie, « 90 États et gouvernements », disponible sur : <https://www.francophonie.org/90-etats-et-gouvernements-125>, consulté le 29 mai 2026.

Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, 17 p, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese_La_langue_francaise_dans_le_monde_2022.pdf, consulté le 15 septembre 2023.

Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Rapport complet, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard,

2022, 369 p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2023-03/Rapport-La-langue-francaise-dans-le-monde_VF-2022.pdf, consulté le 15 septembre 2023.

Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2026, 209 p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2026-03/La_langue_francaise_dans_le_monde_Edition_2026.pdf, consulté le 15 juin 2026.

Organisation internationale de la Francophonie, *Une Francophonie de proximité et de terrain : rapport de la secrétaire générale de la francophonie, 2022-2024*, 38p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2024-10/Rapport%20SG_2022-2024.pdf, consulté le 31 mars 2025.

Organisation internationale de la Francophonie, *X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Ouagadougou (Burkina Faso), 26 et 27 novembre 2004, *Cadre stratégique décennal de la Francophonie*, 12 p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Declaration_SOM_X_27112004.pdf, consulté le 7 juillet 2023.

Organisation internationale de la Francophonie, *XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Kinshasa (RDC), 13 et 14 octobre 2012, 9 p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/sommet_xiv_politique_1f_2012.pdf, consulté le 7 juillet 2023.

Organisation internationale de la Francophonie, *XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Dakar (Sénégal), 29 et 30 novembre 2014, 16 p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/sommet_xv_resolutions_dakar.pdf, consulté le 7 juillet 2023.

Organisation internationale de la Francophonie, *XVIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, Djerba (Tunisie), 19 et 20 novembre 2022, 7 p., disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/Sommet_xviii_Declaration_Djerba_2022.pdf, consulté le 15 septembre 2023.

Oustinoff (Michaël), « La diversité linguistique, enjeu central de la mondialisation », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2013, vol. 2, disponible sur <https://journals.openedition.org/rfsic/328>, consulté le 1^{er} juin 2023.

Paolillo (John) et al., « Mesurer la diversité linguistique sur Internet », *Unesco*, 2005, 111 p., disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000142186_fre, consulté le 1^{er} juin 2023.

Ravinet (Pauline), Boussaguet (Laurie) et Jacquot (Sophie), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 2004, 848 p.

Swain (Merrill) et Lapkin (Sharon), "The evolving sociopolitical context of immersion education in Canada: some implications for program développement", *International*

Journal of Applied Linguistics, 2005, vol. 15, n° 2, p. 169-186.

Troncy (Christel), *Institutionnalisation de formations francophones en contexte non francophone : politiques curriculaires et statuts du français : l'université Galatasaray en Turquie (1992-2012) : une étude de cas élargie à d'autres formations en Europe orientale*, thèse de doctorat, université du Maine (France), 2016, p.33-85.

Young (Andrea) et Latisia (Mary), « Former les professeurs stagiaires à la diversité linguistique à l'école », *Le français aujourd'hui*, 2009, vol. 1, p. 87-97.

NOTES

1 Diane Dagenais, Françoise Armand, Nathalie Walsh et al, « L'Éveil aux langues et la coconstruction de connaissances sur la diversité linguistique », *Canadian Journal of Applied Linguistics*, 2007, vol. 10, n° 2, p. 197-219.

2 Philippe Blanchet, « Éléments pour une analyse des fonctions économiques de la langue et de la culture provençales : résultat d'enquêtes dans des entreprises produisant des biens réputés provençaux », *Langues régionales, cultures et développement : études de cas en Alsace, Bretagne et Provence*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 193-208.

3 *Ibid.*, p. 203.

4 Mohammed Zakaria Ali-Bencherif, « Le plurilinguisme comme langage stratégique du traducteur : vers une approche sociolinguistique de la traduction », *AL - MUTARĠIM*, janvier-juin 2009, n° 19, p. 280.

5 *Ibid.*, p. 281.

6 Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, *L'éducation dans un monde multilingue*, document-cadre de l'UNESCO, UNESCO, 2003, p. 1-36, disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000129728_fre, consulté le 1^{er} juin 2023.

7 Claudine Moïse, « La francophonie, d'un discours à l'autre... pour quel aménagement ? », dans Annette Boudreau et al., *L'écologie des langues, The ecology of Languages*, L'Harmattan, 2003, p. 155-171, disponible sur : <https://hal.science/hal-02508846>, consulté le 1^{er} juin 2023.

8 Michaël Oustinoff, « La diversité linguistique, enjeu central de la mondialisation », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2013, vol. 2, disponible sur : <https://journals.openedition.org/rfsic/328>, consulté le 1^{er} juin 2023.

- 9 Françoise Massart-Piérard, « La Francophonie, un nouvel intervenant sur la scène internationale », *Revue internationale de politique comparée*, 2007, vol. 14, n° 1, p. 69-93.
- 10 *Ibid.*, p. 71.
- 11 *Ibid.*, p. 72.
- 12 Chiffre actualisé par la rédaction de la *Revue internationale des francophonies* : Organisation internationale de la Francophonie, « 90 États et gouvernements », disponible sur : <https://www.francophonie.org/90-etats-et-gouvernements-125>, consulté le 29 mai 2026.
- 13 Organisation internationale de la Francophonie, X^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Ouagadougou (Burkina Faso), 26 et 27 novembre 2004, Cadre stratégique décennal de la Francophonie, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/Declaration_SOM_X_27112004.pdf, consulté le 7 juillet 2023.
- 14 Organisation internationale de la Francophonie et Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), *Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques*, 2019, disponible sur : <https://www.ifdd.francophonie.org/publications/rapport-francophonie-et-developpement-durable-edition-2019/>, consulté le 15 septembre 2023.
- 15 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese_La_langue_francaise_dans_le_monde_2022.pdf, consulté le 15 septembre 2023.
- 16 Organisation internationale de la Francophonie, XVIII^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Djerba (Tunisie), 19 et 20 novembre 2022, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/Sommet_xviii_Declaration_Djerba_2022.pdf, consulté le 15 septembre 2023.
- 17 *Ibid.*
- 18 Christel Troncy, *Institutionnalisation de formations francophones en contexte non francophone : politiques curriculaires et statuts du français : université Galatasaray en Turquie (1992-2012) : une étude de cas élargie à*

d'autres formations en Europe orientale, thèse de doctorat, université du Maine (France), 2016, p. 33-85.

19 *Ibid.*, p. 32-34.

20 *Op. cit.*, p. 6.

21 Jean-Claude Beacco et Kenza Cherkaoui, « Les politiques linguistiques européennes et la gestion de la diversité des langues en France », *Langue française*, 2010, n° 3, p. 95-111.

22 *Ibid.*, p. 96.

23 Merrill Swain et Sharon Lapkin "The evolving sociopolitical context of immersion education in Canada: some implications for program development, *International Journal of Applied Linguistics*, 2005, vol. 15, n° 2, p. 169-186.

24 Organisation internationale de la Francophonie, XIV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Kinshasa (RDC), 13 et 14 octobre 2012, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/sommet_xiv_politique_1f_2012.pdf, consulté le 7 juillet 2023.

25 Organisation internationale de la Francophonie, XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Dakar (Sénégal), 29 et 30 novembre 2014, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-10/sommet_xv_resolutions_dakar.pdf, consulté le 7 juillet 2023.

26 Violaine Bigot et al., « Introduction. Littératie numérique, penser une éducation langagière ouverte sur le monde », *Revue de linguistique et de didactique des langues*, 2021, n° 63, p. 1-14.

27 Philippe Lacour et al., « TIC, collaboration et traduction : vers de nouveaux laboratoires numériques de translocalisation culturelle », *Meta : Journal des traducteurs*, 2010, n° 4, p. 671-692.

28 Convention de l'Unesco, signée en 2005, sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et proclamation, par les Nations Unies, de 2008 comme Année internationale des langues.

29 Ratification de la Convention de l'Unesco par l'Union européenne en 2006 et proclamation de 2008 comme l'Année du dialogue interculturel.

30 Ratification par les États membres de l'UE de la Convention de l'Unesco, et la prise de conscience du Congrès américain des effets négatifs de leur

« monolinguisme » sur l'économie, et même la sécurité du pays.

31 Violaine Bigot *et al.*, *op. cit.*

32 Philippe Lacour *et al.*, *op. cit.*

33 *Ibid.*, p. 675.

34 *Ibid.*, p. 682-683.

35 Audyl Corgelas, « Enquête sur la promotion de la langue française face à la diversité linguistique dans l'espace francophone », Colloque international « F/francophonie(s) : débats locaux, enjeux globaux », 13-14 décembre 2023, Institut international pour la Francophonie (2IF), Université Jean Moulin Lyon 3.

36 Organisation internationale de la Francophonie, « Liste des 88 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie », disponible sur : http://www.francophonie.org/sites/default/files/2019-09/Liste_membres_OIF_2019.pdf, consulté le 2 juin 2023.

37 Nous avons effectué ce calcul en comptabilisant le nombre de personnes qui sont membres de ces réseaux sur les différents groupes WhatsApp, page Facebook et LinkedIn.

38 Marie-Ève Gingras et Hélène Belleau, « Avantages et désavantages du sondage en ligne comme méthode de collecte de données : une revue de la littérature », Inédit / Working paper, 2015, disponible sur : <https://espace.irs.ca/id/eprint/2678/>, consulté le 29 mai 2026.

39 *Ibid.*

40 Jeannine Gerbault, « Localisation, traduction et diversité sociolinguistique en Afrique sub-saharienne : stratégies et perspectives », *Meta : Journal des traducteurs*, 2010, vol. 55, n° 4, p. 820.

41 *Ibid.*, p. 819.

42 FOAD : Formation ouverte à distance ; MOOC : Massive Open Online Courses

43 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, p. 4, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese_La_langue_francaise_dans_le_monde_2022.pdf, consulté le 15 septembre 2023.

- 44 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2026, p. 11, disponible sur : [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2026-03/La langue francaise dans le monde Edition 2026.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2026-03/La%20langue%20francaise%20dans%20le%20monde%20Edition%202026.pdf), consulté le 15 juin 2026.
- 45 *Ibid.*
- 46 Ministère de la Culture, *Rapport au Parlement sur la langue française*, 2024, p. 9, disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/langue-francaise-et-langues-de-france/actualites/publication-du-rapport-au-parlement-sur-la-langue-francaise-2024>, consulté le 31 mars 2025.
- 47 *Ibid.*, p. 6-7.
- 48 Audyl Corgelas, *op. cit.*
- 49 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, p. 13, disponible sur : [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese La langue francaise dans le monde 2022.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese%20La%20langue%20francaise%20dans%20le%20monde%202022.pdf), consulté le 15 septembre 2023.
- 50 *Ibid.*, p. 12.
- 51 Richard Marcoux et Alexandre Wolff, *Aperçu sur quelques espaces linguistiques dans le monde*, Québec / Paris, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone / Université Laval et OIF Organisation internationale de la Francophonie, 2012, p. 6, disponible sur : [https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/espaces linguistiques 26juin12 web 0.pdf](https://www.odsef.fss.ulaval.ca/sites/odsef.fss.ulaval.ca/files/espaces_linguistiques_26juin12_web_0.pdf), consulté le 31 mars 2025.
- 52 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, p. 6, disponible sur : [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese La langue francaise dans le monde 2022.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese%20La%20langue%20francaise%20dans%20le%20monde%202022.pdf), consulté le 15 septembre 2023.
- 53 Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI), *Le poids économique de la langue française dans le monde*, Rapport 2013, p. 3-6, disponible sur : <https://ferdi.fr/dl/df-mqfk8Ekq6tZHde9cek52RTxm/ferdi-b108-le-poids-economique-de-la-langue-francaise-dans-le-monde.pdf>, consulté le 27 septembre 2023.
- 54 *Ibid.*, p. 7.

55 Algérie, Andorre, Belgique (dont la fédération Wallonie-Bruxelles), Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada (dont Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Ontario et Canada-Québec), Comores, Congo, Congo (République démocratique du), Côte d'Ivoire, Djibouti, France (et ses territoires ultramarins), Gabon, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie et Vanuatu.

56 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, p. 6-7, disponible sur : [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese La langue francaise dans le monde 2022.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese%20La%20langue%20francaise%20dans%20le%20monde%202022.pdf), consulté le 15 septembre 2023.

57 *Ibid.*, p. 4.

58 *Ibid.*, p. 6.

59 *Ibid.*, p. 6.

60 *Ibid.*, p. 10.

61 *Ibid.*, p. 11.

62 *Ibid.*, p. 12.

63 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2026, p. 11, disponible sur : [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2026-03/La langue francaise dans le monde Edition 2026.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2026-03/La%20langue%20francaise%20dans%20le%20monde%20Edition%202026.pdf), consulté le 15 juin 2026.

64 Organisation internationale de la Francophonie, *La langue française dans le monde*, Synthèse, Paris, Organisation internationale de la Francophonie et Gallimard, 2022, p. 4, disponible sur : [https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese La langue francaise dans le monde 2022.pdf](https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-03/Synthese%20La%20langue%20francaise%20dans%20le%20monde%202022.pdf), consulté le 15 septembre 2023.

65 *Ibid.*, p. 11.

66 Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF), *ELAN - École et langues nationales : Une offre francophone vers un enseignement bi-plurilingue pour mieux réussir à l'école*, Brochure institutionnelle, s.d, p. 1-20,

disponible sur : https://ifef.francophonie.org/wp-content/uploads/2024/12/ELAN_Brochure-francais.pdf, consulté le 1^{er} juin 2023.

67 Organisation internationale de la Francophonie, *Une Francophonie de proximité et de terrain : rapport de la Secrétaire générale de la Francophonie, 2022-2024*, disponible sur : https://www.francophonie.org/sites/default/files/2024-10/Rapport%20SG_2022-2024.pdf, p. 17, consulté le 31 mars 2024.

68 *Ibid.*, p. 20.

69 Audyl Corgelas, *op. cit.*

70 Audyl Corgelas, *op. cit.*

RÉSUMÉS

Français

La langue française s'impose aujourd'hui comme une référence identitaire, académique, géopolitique et normative. L'unicité institutionnelle est indispensable pour (re)nouer les rôles des opérateurs de la Francophonie face à la transition numérique, au multilinguisme et à l'émergence d'un ordre mondial multipolaire. La stratégie francophone doit être vue comme un instrument de *soft power* global, c'est-à-dire que le français ne peut plus être défendu seul. Il doit s'inscrire dans une écologie linguistique où la synergie entre le français et les langues nationales constitue un levier prioritaire, objectif soutenu par 66 % des enquêtés. Cette dynamique favorise les circuits du commerce international, les synergies industrielles et l'extension de la coopération scientifique et universitaire. À cet égard, la pérennité de la diversité linguistique et culturelle francophone repose désormais sur un socle de garanties fondamentales : pluralisme médiatique, égalité d'accès aux savoirs technoscientifiques et liberté d'expression. Le français devient ainsi un enjeu de souveraineté où l'accès aux outils numériques et à la production savante conditionne le rayonnement des expressions francophones. *In fine*, l'étude théorise la langue comme un pivot de la puissance douce et de l'ascension sociale articulant les rapports de force au sein des espaces économiques et diplomatiques.

Sur les plans méthodologique et empirique, cet article analyse l'apport des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la reconfiguration des rapports spatio-temporels et de l'accès aux contenus académiques, en interrogeant principalement l'enjeu de la découvrabilité numérique. Il explore la géopolitique de la langue française, la promotion du multilinguisme, les mutations sociétales influant sur l'équilibre linguistique à l'échelle des régions, ainsi que le rôle des opérateurs de la Francophonie dans l'autonomisation des citoyens. Il s'appuie sur un corpus empirique collecté entre juillet et septembre 2023 auprès de 231 participants : cadres institutionnels, étudiants, membres de la société civile et acteurs éducatifs

issus d'un bassin géographique diversifié (Afrique francophone, Caraïbes, Amériques et Moyen-Orient). Notre analyse confirme le statut du français comme langue de savoir, vecteur de relations internationales et pivot de la diplomatie scientifique. Néanmoins, la complexité des procédures consulaires et la faible attractivité de la mobilité académique freinent encore durablement l'épanouissement de la jeunesse francophone.

English

French language currently asserts itself as a defining identity-based, academic, geopolitical, and normative reference point. Institutional cohesion is imperative to (re)align the roles of Francophone stakeholders in response to the digital transition, multilingualistic trends, and the emergence of a multipolar world order. The Francophone strategy must be conceptualized as an instrument of global soft power; that is, the defense of the French language can no longer occur in isolation. It must be integrated into a linguistic ecology where the synergy between French and national languages serves as a primary driver—an objective supported by 66% of survey respondents. This dynamic facilitates international trade circuits, industrial synergies, and the expansion of scientific and academic cooperation. In this regard, the longevity of Francophone linguistic and cultural diversity now rests upon a foundation of fundamental guarantees: media pluralism, equitable access to technoscientific knowledge, and freedom of expression. Consequently, French has become a matter of sovereignty, wherein access to digital tools and scholarly production determines the global influence of Francophone expression. Ultimately, this study theorizes language as a pivot of soft power and social mobility, articulating power dynamics within economic and diplomatic spheres. Methodologically and empirically, this article analyzes the contribution of Information and Communication Technologies (ICTs) to the reconfiguration of spatio-temporal relationships and access to academic content, primarily examining the issue of digital discoverability. It explores the geopolitics of the French language, the promotion of multilingualism, and the societal shifts influencing regional linguistic balances, as well as the role of Francophone organizations in citizen empowerment. The study draws on an empirical corpus collected between July and September 2023 from 231 participants — including institutional executives, students, civil society members, and educational stakeholders — representing a diverse geographical range (Francophone Africa, the Caribbean, the Americas, and the Middle East). Our analysis confirms the status of French as a language of knowledge, a vector for international relations, and a cornerstone of scientific diplomacy. Nevertheless, complex consular procedures and the diminishing appeal of academic mobility continue to pose long-term obstacles to the advancement of Francophone youth.

INDEX

Mots-clés

technologies de l'information et de la communication, Soft Power, écologie linguistique, diplomatie scientifique, Francophonie

Keywords

Information and Communication Technologies, Soft Power, linguistic ecology, scientific diplomacy, Francophonie

AUTEUR

Audyl Corgelas

Audyl Corgelas est consultant en ingénierie des politiques sociales et éducatives. Ses recherches portent sur les politiques et la gouvernance éducatives, le droit à la scolarisation des enfants en situation de précarité, la littératie universitaire, l'adéquation formation-emploi, l'orientation scolaire et professionnelle, ainsi que la diversité linguistique et culturelle dans l'espace francophone. Depuis 2021, il est juge du Concours international interuniversitaire de débat de La Haye, coorganisé par la *Corax Foundation* et l'Agence universitaire de la Francophonie. Il est, enfin, membre du Réseau régional de recherche « Légitimation des politiques publiques » (R3-LPP), du Réseau « Lexicologie, Terminologie et Traduction » (LTT) ainsi que du Réseau francophone de mentorat solidaire de l'AUF visant à soutenir 1 800 étudiants-entrepreneurs dans 15 pays.
IDREF : <https://www.idref.fr/298752395>

La Vallée d'Aoste : une région italienne autonome et francophone

Celeste Fraiese D'Amato

DOI : 10.35562/rif.1771

Droits d'auteur

CC BY

PLAN

- I. Exploration du panorama historico-culturel de la Vallée d'Aoste
 - I.1. Présentation du portrait linguistique de la Vallée d'Aoste
 - I.1.1. Esquisse historique avant l'unification italienne
 - I.1.2. À la suite de la fondation du Royaume d'Italie
 - I.1.3. À propos du patois valdôtain
 - I.2. À la recherche de l'équilibre entre autonomie des régions et unité nationale
 - I.2.1. Rappel historique sur l'éveil des minorités linguistiques
 - I.2.2. Notions juridiques sur la protection des minorités linguistiques en Italie
 - I.2.3. Les autres variétés minoritaires
 - I.3. Au-delà de l'autonomie régionale : réflexions sur l'unicité de l'identité valdôtaine
 - I.3.1. Panorama de l'héritage historico-culturel
 - I.3.2. Spécificités de la communauté valdôtaine
 - I.3.3. Homogénéité ou hétérogénéité ?
- II. Langue(s) et territoire : analyse de la stratégie linguistique du français en Vallée d'Aoste
 - II.1. Étude de la politique linguistique valdôtaine en faveur du français
 - II.1.1. Définitions des éléments théoriques
 - II.1.2. Causes et effets du bilinguisme officiel
 - II.1.3. L'école au cœur de la stratégie de dualité linguistique en Vallée d'Aoste
 - II.2. Le contexte (socio)linguistique valdôtain : un carrefour de définitions
 - II.2.1. Confrontation entre notions : la diglossie valdôtaine
 - II.2.2. Le bouquet linguistique valdôtain : une Babel à l'italienne ?
 - II.3. Bilan sur la F(f)rancophonie en Vallée d'Aoste
 - II.3.1. L'intégration valdôtaine au sein de l'espace européen
 - II.3.2. La destinée de la Vallée d'Aoste : francophonie « souhaitée » ou bien francophonie « oubliée » ?
- Conclusion

TEXTE

- 1 La Vallée d'Aoste ou *Valle d'Aosta* en italien et *Val d'Outa* en francoprovençal, est une région située au Nord-Ouest de l'Italie, qui possède une position stratégique, au cœur de la chaîne des Alpes¹. Elle se situe à l'Est de la région française de la Savoie et au Sud de la Suisse romande. Pour des raisons géographiques et historiques, le paysage linguistique de la Vallée d'Aoste est très riche, composé de quatre variétés romaines (le français, l'italien, le francoprovençal et le piémontais) et d'un dialecte alémanique (le walser).
- 2 Les politiques d'italianisation de la période fasciste ont fragilisé la diversité linguistique de la région, surtout le français. Mais malgré cela, l'autonomie régionale a joué un rôle crucial dans la préservation de la langue française parmi la communauté francophonie valdôtaine, qui se voit minoritaire aujourd'hui. Cette autonomie spéciale, accordée après la Seconde Guerre mondiale, reconnaît la singularité culturelle et linguistique de la Région, mais aussi une adaptation aux spécificités territoriales.
- 3 La Vallée d'Aoste dispose de deux langues officielles : le français et l'italien. Proche des voisins suisses et français, la communauté francophonie valdôtaine est encore aujourd'hui dynamique, malgré le caractère très minoritaire de la langue de Molière. Malgré son caractère officiel, concrétisé par le statut d'autonomie spéciale de 1948, le français peut être considéré comme ce que nous pouvons appeler une « langue de poche » au sein de la Région : plus précisément, une langue qu'on connaît, qu'on reconnaît, qu'on promeut, qu'on revendique, qu'on affiche, mais que l'on n'utilisera que dans certaines circonstances.
- 4 Dans le cadre de ce cas d'étude, la francophonie valdôtaine s'appuie prioritairement sur la pluralité des pratiques et de la représentation sociolinguistique de la minorité francophone, en incluant les interactions avec les variétés linguistiques et des pratiques culturelles liées au franco-provençal.
- 5 Face aux défis politiques, culturels et linguistiques actuels, l'étude de la francophonie dans la Vallée d'Aoste apporte des éclairages

nouveaux et plus approfondi sur ce cas d'étude peu connu dans le monde de la recherche.

- 6 Il serait pertinent de s'interroger sur la position qu'occupe la langue française au sein de la Vallée d'Aoste et de considérer son impact sur l'autonomie valdôtaine.
- 7 Nous exposerons les outils théoriques, les approches utilisées pour « lire » l'objet et répondre à la question rapidement esquissée puisque nous y reviendrons dans le développement.
- 8 Dans notre exploration de la mosaïque linguistique de la Vallée d'Aoste, nous avançons l'hypothèse que le bilinguisme de cette région ne constitue pas seulement un héritage culturel, mais agit également comme un vecteur dynamique de l'identité valdôtaine. L'identité collective de la région valdôtaine cultive un discours singulier sur son appartenance à l'espace francophone, tout en mettant l'accent sur leurs défis principaux : pour la Vallée d'Aoste, il est impératif de construire un discours public justifiant l'autonomie régionale, qui se base sur le fait francophone.
- 9 Notre étude vise donc à illustrer comment la valorisation du français contribue, non seulement à enrichir le paysage linguistique valdôtain, mais aussi à célébrer une identité linguistique distincte, au-delà de la simple coexistence langagière.
- 10 Dans le cadre de notre analyse théorique, nous nous appuyerons sur des travaux de référence en sociolinguistique, en particulier sur les concepts développés par Charles Ferguson, Gaetano Berruto et Louis-Jean Calvet. Ces derniers s'avèrent essentiels pour étudier les spécificités sociolinguistiques de la Vallée d'Aoste. Nous ferons également appel aux notions de diglossie et de bilinguisme élaborées par Joshua Fishman. Leurs travaux sur la notion de diglossie, de bilinguisme (officiel, intégral et institutionnalisé) et de diversité linguistique nous aideront à analyser les spécificités sociolinguistiques valdôtaines. En particulier, nous utiliserons les théories de Heinz Kloss et d'Einar Haugen sur le statut des langues et le concept d'écologie des langues issu des travaux de Louis-Jean Calvet pour examiner la situation linguistique régionale de la Vallée d'Aoste. L'écologie linguistique devient ainsi un outil d'analyse pertinent pour ce cas d'étude qui explique le maintien de prestige du

français dans ce territoire. Nous étudierons également l'influence du panorama linguistique sur la minorité francophone en nous appuyant sur des recherches spécifiques appartenant à la littérature linguistique italienne et canadienne.

- 11 L'ensemble de ces références théoriques offre des notions indispensables pour examiner l'actuelle dynamique sociolinguistique de la Vallée d'Aoste, marquée par son histoire et sa géographie. Cette sélection de littérature spécialisée nous aidera à interpréter les particularités de la Vallée d'Aoste. La mise en valeur de la singularité valdôtaine en matière d'agencement linguistique représente le cœur de notre article.
- 12 Notre approche combinera les méthodes qualitatives et quantitatives. Bien que les informations obtenues ne puissent pas prétendre à une représentativité complète de la région, elles offrent des informations précieuses sur les tendances linguistiques prédominantes, en particulier à Aoste. La méthodologie mobilisée pour étudier ce cas spécifique inclut l'utilisation de données issues d'enquêtes et d'études statistiques réalisées par la Fondation Émile Chanoux. Les consultations des données secondaires, documents en ligne, mais aussi entretiens et observations sont les outils méthodologiques rassemblés pour la construction de cette contribution. Nous avons aussi rencontré des problèmes d'accès à des sources démolinguistiques fiables, notamment sur la question non des pratiques, mais des représentations linguistiques.
- 13 Les éléments fondamentaux de cet article reposent sur notre travail de recherche centré sur la Région Vallée d'Aoste en 2022, avec une recherche documentaire et la synthèse des travaux disponibles, bien sûr, mais également la réalisation d'un terrain constitué d'entretiens avec des acteurs locaux, d'entretiens plus informels, et aussi de l'observation du paysage linguistique (avec la prise de photos) lors de notre séjour. Cette démarche exploratoire, basée sur un accès privilégié au terrain, nous a permis d'analyser plus en profondeur les caractéristiques du contexte linguistique valdôtain, dans une perspective à la fois régionale et internationale.
- 14 Cette étude exploratoire ambitionne de délimiter un portrait le plus complet et le plus juste possible de la situation sociolinguistique aujourd'hui de la Vallée d'Aoste, en tenant compte de sa riche

diversité et de ses interactions sociales, tout en assurant une immersion sur le terrain, pour une compréhension approfondie des dynamiques actuelles.

- 15 Pour explorer le cas de la F(f)rancophonie valdôtaine, nous aborderons les aspects historiques, descriptifs mais aussi sociolinguistes de cette région qui protège sa singularité culturelle, notamment en préservant la langue française dans son territoire. À cet égard, nous allons nous interroger sur le statut du français (sa place dans l'espace public et les institutions) comme sur son utilisation dans la société. Nous procéderons en deux temps : premièrement, nous allons poser les jalons avec un regard sur le passé articulé autour d'événements historiques, pour mieux saisir les évolutions (socio)linguistiques de ce territoire, aujourd'hui autonome. Nous allons suivre ces évolutions à travers une parenthèse historique du cas d'étude. En somme, nous allons voir l'aménagement linguistique valdôtain, sous un cadre aussi juridique pour approfondir l'analyse linguistique de la région. Deuxièmement, nous tenterons de mieux cerner la situation sociolinguistique du territoire valdôtain en passant par les traits linguistiques propres à la région. Cette partie consacrée aux aspects sociolinguistiques étudiera les attitudes des valdôtains par rapport au français et aux autres langues présentes sur le territoire, notamment l'italien et le franco-provençal. Une attention particulière sera portée au système scolaire, la pierre importante de l'édifice qui représente le bilinguisme valdôtain. Enfin, nous examinerons la valeur d'être francophone au sein de l'espace européen.

I. Exploration du panorama historico-culturel de la Vallée d'Aoste

I.1. Présentation du portrait linguistique de la Vallée d'Aoste

I.1.1. Esquisse historique avant l'unification italienne

- 16 L'arrivée et l'épanouissement du français en Vallée d'Aoste renvoie à une période historique à la fois ancienne et précise : l'époque proto-romaine. Après des années d'opposition de la part des Salasses, l'Empire romain conquiert la région en 25 av. J.-C. La ville est alors nommée *Augusta Praetoria Salassorum*. La Vallée d'Aoste a été successivement occupée par les Burgondes, les Byzantins mais aussi les Lombards. La chute de l'Empire romain en termes de puissance et d'influence amène la Vallée d'Aoste enfin dans les mains des Francs, en 575. C'est seulement vers la fin du Moyen Âge que le dessin linguistique de la Vallée d'Aoste prend forme grâce à l'arrivée au pouvoir de la Maison de Savoie, qui marque le début de la francisation de ce territoire.
- 17 L'officialisation du français remonte au XVI^e siècle avec Emmanuel Philibert I^{er} de Savoie. C'est dans cet « Âge d'or » du français, sous l'impulsion donc du souverain de Savoie, que la langue française devient la langue des actes officiels en termes de décret administratif et juridique dans la Région. Plus précisément, en 1561, le duc Emmanuel Philibert I^{er} de Savoie « modernise » le tissu linguistique en Vallée d'Aoste avec l'édit de Rivoli : le latin est remplacé par le français qui devient la langue vulgaire pour la rédaction des actes publics. Ces réformes administratives et juridiques marquent l'histoire de la Vallée d'Aoste, notamment sa francisation. L'originalité de l'histoire du langage en Vallée d'Aoste est focalisée par un élément important : le français acquiert son statut de langue officielle bien avant d'être langue majoritaire entre les Valdôtains. À cette époque, afin d'améliorer le taux d'alphabétisation du territoire et de diffuser plus rapidement la connaissance du français, une scolarisation intensive est assurée par les écoles de hameau, c'est-à-dire des petites écoles de montagne, qui ont joué un rôle essentiel, garantissant l'instruction des plus petits, appartenant aux territoires ruraux et isolés. Héritage de l'ancien duché de Savoie, les écoles de hameau ont favorisé la scolarisation dans les zones rurales de la Vallée d'Aoste en étant un service scolaire public de proximité² essentiel valorisant le fait d'être francophone dans ce territoire.

I.1.2. À la suite de la fondation du Royaume d'Italie

- 18 L'établissement de l'unification italienne en 1861 engendre une accélération des changements, caractérisés par une période tout à la fois de transition linguistique et politique, jusqu'à la consolidation institutionnelle et administrative. La Vallée d'Aoste est alors incorporée à la province de Turin. C'est le début d'une modélisation, d'une uniformisation culturelle et linguistique en faveur de l'italien. Le recul du français est déterminé, surtout par l'arrivée du régime autoritaire de Mussolini qui entraîne un changement radical du tissu sociolinguistique valdôtain. En 1923, le gouvernement fasciste tente de supprimer l'influence française présente en Vallée d'Aoste, avec la suppression de l'enseignement en français dans les institutions scolaires valdôtaines. Un usage exclusif de la langue italienne est exigé dans tous les outils de communication, comme la presse. Depuis la promulgation de ces mesures d'uniformisation, le français se perd au profit de l'italien, qui est devenu dans cet intervalle historique, la seule langue officielle de la région valdôtaine. Si d'un côté, cette vision d'homogénéisation et de conception d'uniformisation fascine les acteurs fascistes et autoritaires, de l'autre, elle suscite le mécontentement de ceux qui préfèrent une liberté linguistique et politique, notamment des Valdôtains attachés à la distinction culturelle de la Vallée.
- 19 L'effondrement de toute forme de liberté provoque un certain type d'agitation au sein de la région valdôtaine, qui parcourt le milieu universitaire et le courant plus conservateur. La répression provoque la naissance et l'organisation de la résistance à un niveau régional au sein de la Vallée d'Aoste, avec « La Jeune Vallée d'Aoste », groupe d'action régionaliste, qui naît en 1925³. Le groupe soutient le maintien du français dans la Vallée et défend la mise en place d'une autonomie régionale pour consacrer ses caractéristiques historiques, linguistiques et topographiques.
- 20 Émile Chanoux, meneur de ce mouvement de résistance, élabore les premières théories d'autonomie de la région : une élite restreinte de Valdôtains accompagne la lutte pour la libération du territoire, afin de garantir le respect de sa diversité linguistique. Après la Seconde

Guerre mondiale, en 1948, la Vallée d'Aoste acquiert le statut de région autonome : le français et l'italien sont désormais les langues officielles de la Région, et le « patois » valdôtain reste la langue traditionnelle du territoire.

I.1.3. À propos du patois valdôtain

- 21 Appelé familièrement (et de manière assez péjorative) « patoise », le francoprovençal a été longtemps la langue du quotidien. Cette notion permet en quelque sorte de dévaloriser une langue considérée comme mineure. Le francoprovençal, à l'origine un parler vernaculaire, demeure toujours une richesse culturelle dans la Vallée.
- 22 Les recherches d'Evelina Unio⁴ nous permettent de mieux comprendre l'arrivée et la diffusion du francoprovençal en Vallée d'Aoste. D'un point de vue géolinguistique, la Vallée d'Aoste a été une région de contact entre l'aire linguistique du français et l'aire linguistique italienne, et donc sa singularité est liée à la présence des dialectes gaulois et des dialectes de l'Italie du Nord. Après la latinisation dans la Gaule du Nord, le francoprovençal (langue gallo-romaine) commence à s'étendre dans plusieurs territoires. Il est majoritairement présent sur le territoire français (à savoir la plus grande partie de la Loire, le Rhône, l'extrémité sud-est de la Saône-et-Loire, le sud du Doubs, la plus grande partie du Jura, l'Ain, la Haute-Savoie, la Savoie, la plus grande partie de l'Isère, l'extrémité nord de la Drôme) mais également sur une partie du territoire suisse (plus précisément, les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et la partie romande des cantons de Fribourg et du Valais) et du territoire italien, soit la Vallée d'Aoste et les vallées au sud du Grand-Paradis (Orco, Stura, Viù) ainsi que les quatre communes de la vallée de la Cenischia entre le Mont-Cenis et Suse⁵.
- 23 Malgré la variabilité linguistique très marquée, il est possible de diviser la Région en deux grandes zones linguistiques du patois : on parle respectivement de la « haute Vallée », et de la « basse Vallée »⁶. La première est influencée principalement par le patois savoyard ; la deuxième par le dialecte piémontais. C'est le patois de cette Vallée qui présente les caractéristiques les plus anciennes. Le terme « patois » a donc pour longtemps eu une connotation négative : utilisé essentiellement à l'oral et dans un contexte familial, il

symbolise l'environnement généralement rural. Cependant, le francoprovençal a été revendiqué par les locuteurs de la Vallée d'Aoste comme « langue du cœur » en assumant, avant tout, une forte composante identitaire. Si d'une part, l'italien et le français fondent en partie l'identité des Valdôtains, d'autre part, le franco-provençal est encore aujourd'hui un morceau important du répertoire linguistique de la Vallée d'Aoste.

- 24 Dans le cadre du mouvement de résistance en faveur de l'autonomie, l'unification italienne a poussé les francophones valdôtains à protéger non seulement le français mais également cette forme de diversité linguistique qu'on trouve en Vallée d'Aoste à travers les différentes variantes du francoprovençal. Il n'y a donc pas de distinction entre italophone ou francophone : les citoyens de la Vallée d'Aoste sont tous italophones et francophones dans la même mesure selon les articles de son Statut spécial.
- 25 On observe donc que dans la Vallée d'Aoste, le français et le francoprovençal, en tant que langues minoritaires (avec deux statuts différents), coexistent avec l'italien, la langue majoritaire. L'application du concept d'*écologie des langues*⁷ (présent dans les travaux de Louis-Jean Calvet) au sein de la Région valdôtaine fournit une perspective enrichissante sur la dynamique linguistique de cette région. Le cadre théorique de l'écologie linguistique insiste sur le fait qu'une langue ne peut pas être analysée et étudiée isolément, mais seulement dans ses interactions avec d'autres langues au sein d'un écosystème linguistique global, notamment en contexte minoritaire ou multilingue. Bien que le français bénéficie d'un statut officiel, sa vitalité linguistique dépend fortement de son intégration dans les pratiques sociales, quotidiennes et culturelles des Valdôtains. Malgré le statut officiel du français, son rôle est limité à des usages et pratiques symboliques. La part de vitalité du français, en tant que langue historique de la Région, impacte l'ensemble de l'écosystème linguistique. L'italien est la langue nationale et constitue la langue dominante dans la vie publique de la Vallée d'Aoste. La cohabitation entre le français et l'italien est le résultat de politiques visant à protéger et promouvoir le patrimoine linguistique francophone face à l'italianisation.

I.2. À la recherche de l'équilibre entre autonomie des régions et unité nationale

I.2.1. Rappel historique sur l'éveil des minorités linguistiques

- 26 Les revendications de la résistance valdôtaine, des organes politiques en faveur de l'autonomie, des militants pour l'application d'une politique de défense surtout identitaire, s'inscrivent dans une période historique particulière : à partir des années 1960, une critique de l'idée d'État-Nation et de son unitarisme se développe pour donner plus de la place à l'idée d'une Europe fédéraliste. L'exception valdôtaine s'insère alors dans le courant de développement de mouvements autonomistes répandus dans d'autres pays du monde, notamment en Europe : on parle des mouvements régionalistes ou autonomistes en Belgique (les Flamands et les Wallons), en Espagne (les Catalans, les Basques) mais aussi en Italie (les sud-Tyroliens, les Sardes, les Siciliens) ou ailleurs. Au sein de la Communauté européenne en construction, on constate une prolifération constante des mouvements identitaires, voire séparatistes, à l'échelle de plusieurs États-nations, qu'ils soient en Catalogne, en Flandre, ou dans ce cas spécifique, en Italie du Nord⁸. La multiplication des revendications s'est répandue simultanément en Europe au niveau national, mais aussi régional, et peut être expliquée, en considération de changements socio-culturels profonds et radicaux : modernisation de la vie économique, scolarisation élargie à une grande partie des classes sociales, urbanisation mais aussi ouverture idéologique⁹ : « Les années 1960 et 1970 sont marquées par une vague nationale à l'intérieur même des États-nations occidentaux. Celle-ci touche simultanément tous les pays comprenant des minorités territoriales »¹⁰.
- 27 Dans la Vallée d'Aoste, la langue officielle semble coexister dans l'organisation des États modernes avec différentes langues en situation minoritaires ou non officielles dans le territoire. La volonté de la communauté francophone s'inscrit exactement dans cette optique de revendications : la protection du répertoire linguistique

représente l'un des principes fondamentaux de la spécialité valdôtaine.

I.2.2. Notions juridiques sur la protection des minorités linguistiques en Italie

- 28 L'Italie est désormais une République parlementaire divisée en régions, provinces et communes, chacune jouissant de différents niveaux de gouvernance et d'autonomie administrative, conformément à la Constitution italienne¹¹. La singularité linguistique valdôtaine va bénéficier d'une opportunité politique : celle de la réforme de l'État italien qui accorde dans un premier temps certaines autonomies régionales (dont la Vallée d'Aoste) entre les années 1946 à 1948 pour éviter la prolifération des mouvements séparatistes, et favoriser la protection des minorités linguistiques. Puis, dans les années 1970, une autre réforme de l'État pour créer les 15 régions italiennes dotées de plus de compétences et d'autonomie. Ces étapes historico-politiques permettent de classer aujourd'hui deux types de région : cinq à statut dit « spécial », notamment la Sardaigne, la Sicile, la Vallée d'Aoste, le Trentin-Haut-Adige et le Frioul-Vénétie Julienne ; quinze à statut dit « ordinaire ». C'est dans ce contexte de régionalisme que la décentralisation représente un aspect crucial de la gestion politique et administrative du territoire italien. Le cadre juridique national s'exprime en matière de valorisation et protection des minorités linguistiques à travers plusieurs articles spécifiques, qui font référence aux textes de loi, mais aussi aux statuts spéciaux déjà mentionnés. Plus spécifiquement, dans la Vallée d'Aoste, la protection de la minorité francophone et ses parleurs régionaux est encadrée par la Constitution italienne, le Statut spécial (annexe 2) et la loi 482/1999, qui offre des garanties spécifiques pour la protection de la communauté francophone. L'article 6 de la Constitution prévoit que : « La République protège par des normes particulières les minorités linguistique »¹².
- 29 En application de ce dernier, l'article 2 de la loi 482/1999 dispose qu' : « En vertu de l'article 6 de la Constitution et en harmonie avec les principes généraux établis par les organisations européennes et internationales, la République protège la langue et la culture des

populations albanaise, catalane, germanique, grecque, slovène et croate, et de celles qui parlent le français, le franco-provençal, le frioulan, le ladin, l'occitan et le sarde »¹³.

- 30 L'Italie ne représente pas seulement un laboratoire vivant pour l'étude et l'analyse de la gouvernance des minorités linguistiques mais elle est considérée en politique comparée, comme un laboratoire vivant des autonomies, et de l'efficacité des formes de gouvernance régionales¹⁴.
- 31 Ces textes forment la base légale des minorités linguistiques historiques implantées dans le territoire italien, incluant explicitement aussi les variations locales de la Vallée d'Aoste. Cette attention portée aux minorités linguistiques illustre l'approche d'équilibre que l'Italie cherche à instaurer entre l'unité nationale et la diversité régionale, notamment en matière de protection des diversités linguistiques minoritaires.
- 32 Le rapprochement du pouvoir décisionnel des communautés locales, et le respect des diversités régionales, développent une forme d'asymétrie fonctionnelle¹⁵. Cette organisation représente un aspect intéressant pour les minorités linguistiques présentes en Italie, dans ce cas spécifique, la minorité linguistique francophone présente dans la Vallée d'Aoste. Si d'une part, la décentralisation favorise la préservation de la diversité culturelle et linguistique, d'autre part, elle exige une coordination accrue entre l'État central et l'autonomie régionale. Le pays a comme mission de prévoir un cadre légal et institutionnel flexible, capable de garantir l'unité étatique tout en respectant les autonomies régionales.

I.2.3. Les autres variétés minoritaires

- 33 Parmi les autres minorités linguistiques présentes dans la Vallée d'Aoste, on retrouve les dialectes germanophones alémaniques de la communauté walser dont l'origine se trouve au sein des mouvements migratoires historiques développés au sein de ces territoires. Cette présence germanophone en Vallée d'Aoste remonte à la période allant du XII^e au XIII^e siècle. Ce groupe germanophone originaire du Valais en Suisse s'est étendu à différentes régions alpines, y compris certaines zones de la Vallée d'Aoste, afin de garder leurs traditions et

leur culture. Les locuteurs sont répartis en petits îlots linguistiques dans les Alpes.

- 34 Ces dialectes allemands se divisent en deux variétés : titsch et töitschu. L'implantation dans un monde majoritairement italophone rend le titsch et le töitschu comme des variétés innovatrices (pour le contact avec les autres idiomes) et conservatrices (à cause de l'isolement géographique). Les Walser, comme les francophones valdôtains, sont considérés comme une communauté minoritaire au sein même de la Vallée d'Aoste.
- 35 Le piémontais, quant à lui, fait partie des dialectes parlés dans les régions limitrophes de la Vallée d'Aoste, notamment dans la région du Piémont. Bien que le francoprovençal et l'italien soient les langues principales en Vallée d'Aoste, il est possible que le dialecte piémontais soit présent dans certaines communautés, surtout près de la frontière avec le Piémont. La présence de minorités linguistiques, y compris le piémontais, fait référence aux mouvements migratoires qui ont influencé le tissu linguistique valdôtain.

I.3. Au-delà de l'autonomie régionale : réflexions sur l'unicité de l'identité valdôtaine

I.3.1. Panorama de l'héritage historico-culturel

- 36 Région anciennement francophone, le français en Vallée d'Aoste représente la langue historique officielle. Le franco-provençal, quant à lui, assume une position non négligeable au sein du territoire. Dans la Vallée d'Aoste, le lien entre les langues « populaires » et celles « cultivées » est maintenu, permettant à la population locale non seulement de préserver son identité culturelle, mais aussi d'accéder à la langue française, morceau du patrimoine historico-culturel de la Région. Il est aussi vrai que le français occupe de plus en plus moins d'espaces. Malgré les importantes concessions en matière de bilinguisme et d'autonomie administrative de la part de l'État italien, la Vallée d'Aoste se francise lentement. Noyé dans un environnement linguistique majoritairement italophone, la place du français se

dégrade peu à peu. Dans une enquête de la Fondation Émile Chanoux, les Valdôtains affirment le parler « assez bien » (36,87 %) ou « peu » (25,17 %) ¹⁶. L'appel au sondage élabore une pensée qui mérite une réflexion importante concernant, la valeur stratégique de protéger le français, malgré son ralentissement dans le territoire. Avec une seule province (Aoste), la Vallée d'Aoste se distingue par son Statut spécial parmi les régions italiennes. Cependant, le bilinguisme ne signifie pas qu'il soit nécessaire d'utiliser les deux langues officielles en même temps, c'est-à-dire rédiger le même document en italien et en français, mais cela signifie que, par choix, il est permis d'utiliser l'une ou l'autre langue.

- 37 Les évolutions de la communauté francophone dans la Région valdôtaine se sont produites à la fois au niveau de leur régionalisation et de leur représentation dans le domaine politique. La réussite électorale du parti ethno-régionaliste a transformé et renforcé leur positionnement idéologique. Cette petite minorité linguistique se trouve étroitement liée à leur capacité de communiquer (au niveau régional mais aussi international), de dire leur identité, de prendre leur place. Tout en prenant en considération les droits linguistiques, le système régional valdôtain semble répondre à une logique fondamentale : rétablir les conditions historiques vécues par la Vallée d'Aoste avant l'uniformisation.
- 38 La défense et la promotion d'un système bilingue répond légitimement à la volonté de protéger cette diversité culturelle et linguistique typique du patrimoine culturel valdôtain tout en évitant sa disparition. Par conséquent, cette réflexion permet de reconsidérer l'important pivot des dispositions juridiques prises en Vallée d'Aoste : le système bilingue favorise la protection du français qui témoigne de la diversité valdôtaine. Cependant, l'historicité de la question linguistique ne suffit plus pour justifier la défense du français dans le territoire valdôtain : les rapports entre les normes et la réalité sont de plus en plus faibles.
- 39 Les études menées par la Fondation Émile Chanoux montrent que 60 % des personnes interrogées ont choisi l'italien comme langue d'attachement, suivi du patois (29,67 %) et du français avec seulement 2,01 % ¹⁷. Autrement dit, l'historicité du français ne semble pas

aujourd'hui une justification suffisante pour expliquer les mesures de protection adoptées par le système politique valdôtain.

I.3.2. Spécificités de la communauté valdôtaine

- 40 L'imaginaire idéal lié au statut du français semble être de plus en plus éloigné de la réalité valdôtaine. Le français a vécu son âge d'or surtout avec Emmanuel-Philibert 1^{er} de Savoie lorsqu'il ordonne que les actes officiels soient écrits en français. Aujourd'hui, même si par la loi, les deux langues sont placées au même niveau d'importance, dans les pratiques quotidiennes, la pointe de la balance semble se déplacer vers une plus grande utilisation de la langue italienne.
- 41 Les critères d'identification et de territorialité prennent une dimension particulière dans le cas de la minorité francophone en Vallée d'Aoste. À cet égard, le premier critère garantit une reconnaissance par le cadre juridique au niveau national car il s'agit bien d'une minorité inscrite dans la Loi 482/1999 de la Constitution italienne. Ces conditions soulignent l'existence d'une minorité linguistique au sein de ce territoire. En l'occurrence, le critère de la territorialité constitue le deuxième fondement essentiel assurant la sauvegarde de la communauté francophone en Vallée d'Aoste.
- 42 La mise en place d'un statut spécial en Vallée d'Aoste a été justifié par la présence directe dans ce territoire spécifique regroupant la majorité des francophones. Si d'une part, la reconnaissance d'une minorité permet à cette dernière de s'identifier au sein d'un territoire ; de l'autre, son acceptation la situe dans une position de double « marginalisation » car elle devient minoritaire tant sur le plan national, qu'au sein même de sa région. L'identité francophonie valdôtaine, désirant de renouer avec l'âge d'or de la Maison de Savoie, joue un rôle pivot dans sa vitalité, mais se heurte à des obstacles dans son expression identitaire au sein de l'espace public et privé.
- 43 La complexité de la situation sociolinguistique valdôtaine réclame une attention particulière aux interrelations entre gouvernance, identité, et vitalité. La francophonie valdôtaine, profondément ancrée dans l'histoire et la culture régionale, sert de fondement à l'engagement des communautés locales en faveur de leur langue.

Cette identification ne se limite pas seulement à un sentiment d'appartenance culturelle, mais s'étend à la reconnaissance de la langue française comme pilier de l'identité régionale. Dans le cas de la Vallée d'Aoste, le concept de territorialité renforce cette identification en liant étroitement la langue à un espace géographique spécifique. À proximité de ses voisins francophones, la Vallée d'Aoste, avec son paysage unique et son statut d'autonomie, offre un territoire où le français peut non seulement survivre mais également prospérer.

- 44 En somme, l'identification et la territorialité en Vallée d'Aoste constituent des piliers essentiels au maintien de la diversité linguistique. La préservation linguistique représente la complexité des dynamiques socioculturelles et politiques régionales de ce territoire.

I.3.3. Homogénéité ou hétérogénéité ?

- 45 La Vallée d'Aoste se distingue par son hétérogénéité linguistique et culturelle malgré la période d'homogénéisation entamée pendant l'époque fasciste. Hébergeant des communautés parlant l'italien, le français, le franco-provençal et les dialectes allemands (notamment dans la communauté walser), cette région est le reflet d'une histoire à la fois riche et complexe, marquée par des influences de différentes sources (françaises, italiennes, et alémaniques).
- 46 Cependant, la coexistence de plusieurs langues dans l'écosystème linguistique valdôtain génère une sorte de compétition entre idiomes. C'est dans ce contexte de « survie » linguistique que les concepts de « proie » et « prédateur » (utilisés dans les théories de Darwin) peuvent être mobilisés comme outil d'analyse pour étudier la situation linguistique de la région. En effet, la situation valdotaine illustre la tension entre la préservation de l'hétérogénéité culturelle (avec la valorisation de la francophonie), linguistique, et les pressions vers une certaine homogénéisation qui voit la région s'italianiser de plus en plus.

II. Langue(s) et territoire : analyse de la stratégie linguistique du français en Vallée d'Aoste

II.1. Étude de la politique linguistique valdôtaine en faveur du français

II.1.1. Définitions des éléments théoriques

- 47 Une initiative importante en matière d'intervention sur le français fut l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Signée par François I^{er}, elle impose le français comme langue officielle, à la place du latin, dans les actes officiels (notariaux et administratifs).
- 48 Le cadre juridique est impliqué pour le choix d'une standardisation linguistique. Le sociolinguiste Louis-Jean Calvet expose dans ses études le fil rouge du concept de « politique linguistique », tout en prenant en exemple les travaux d'Einar Haugen. Ce dernier expose le concept de planification linguistique (1959) sur une langue (ou les langues implantées) dans un territoire. Ces définitions semblent pertinentes pour délimiter l'actuelle architecture linguistique de la Vallée d'Aoste. Influencé par les idées d'Heinz Kloss (1969), Einar Haugen expose le fonctionnement et l'évolution des langues tout en considérant plusieurs notions croisées entre elles-mêmes : de la fonction au statut d'une langue en passant par ses formes. La notion de planification linguistique consiste donc en la mise en œuvre de la politique linguistique d'un État ou une organisation/institution, qui souhaite intervenir directement sur la question des langues aménagées au sein d'un territoire.
- 49 En Vallée d'Aoste, comme les étapes historiques le démontrent, les militants en faveur du français ont élaboré leur politique linguistique, mais aussi sa mise en place qui nécessite l'intervention du pouvoir politique, pour passer du projet à sa confirmation, à l'échelle du territoire. Dans le cas de la Vallée d'Aoste, les choix d'aménagement linguistiques reposent sur les articles spécifiques du statut

d'autonomie, avec un accent particulier qui porte sur le bilinguisme officiel.

- 50 La Vallée d'Aoste a fêté en février 2024 le 76^e anniversaire de son Statut spécial. Globalement, l'intervention linguistique de la Région vise à des objectifs bien précis :
- la renaissance de la langue française implantée comme une des langues officielles de la Région après la mise en place du Statut d'Autonomie ;
 - la mise en application de politiques de bilinguisme officiel ;
 - la valorisation et la promotion de l'usage du français aux niveaux régional et international ;
 - la survie des langues locales comme par exemple, le patois.
- 51 Craignant un déclin continu du français dans la Région, le corpus juridique de la Vallée d'Aoste, précisément la loi constitutionnelle du 26 février 1948 impose un usage exemplaire du français dans l'administration publique et dans les écoles (sauf exceptions). L'article 3 de la loi régionale n° 8 du 16 mars 2006 reconnaît l'importance de la langue française, et son profond lien historico-culturel, qui caractérise encore aujourd'hui ce territoire. Le compte-rendu sur les relations internationales de 2022¹⁸ entre l'espace européen et la Région, rappelle l'importance de l'appartenance à l'espace francophone, et son opportunité de valoriser la richesse culturelle de la Région.
- 52 Ensuite, les articles 38, 39, 40 et 40bis encadrent non seulement le statut du français (et des autres langues présentes sur le territoire) mais aussi sa reconnaissance institutionnelle.
- 53 Cependant, leur implémentation et exécution semblent être un volet plus complexe. Bien que le modèle de protection et valorisation des minorités linguistiques soit présent, le système de bilinguisme intégral et institutionnel implanté en Vallée d'Aoste penche en faveur de l'italien. La seule question ouverte à propos de la langue maternelle des participants lors du sondage, le français n'atteint même pas 1 % de la population valdôtaine. La grande majorité des Valdôtains a pour langue maternelle l'italien (71,58 %) ou, tout au plus, l'une des langues régionales de la Vallée (12,16 %) ¹⁹.

II.1.2. Causes et effets du bilinguisme officiel

- 54 Nous sommes donc confrontés à un bilinguisme institutionnel et formel de la Région qui ne prend pas en compte la situation démolinguistique réelle dans la région. Les Valdôtains semblent considérer le français comme une langue « culturelle » qui en fait ne représente pas actuellement la langue de la population à grande échelle, exception faite pour une élite limitée (qui utilise pourtant aujourd'hui aussi l'italien).
- 55 De plus, malgré le statut de bilinguisme officiel dicté par la loi, l'utilisation des deux langues nationales, le français et l'italien, n'est pas équilibrée. Le bilinguisme officiel ne signifie pas dualité linguistique mais plutôt asymétrie linguistique au profit de l'italien. L'usage du français est très sectorisé surtout dans l'administration encore dans les écoles tout en délimitant un bilinguisme de type institutionnel. Actuellement, la région est partagée entre deux perspectives : d'un côté, une dimension idéologique qui prône un bilinguisme « parfait » ou idéal en Vallée d'Aoste ; de l'autre, une dimension qui prône une imperfection de ce bilinguisme « imparfait » ou pragmatique car il existe bien une langue dominante et une langue dominée.
- 56 La loi 482/1999, mentionnée précédemment, protège à la fois le français et le patois franco-provençal, conférant de fait aux minorités linguistiques valdôtaines une double minorité linguistique. Mais à ce stade, il est difficile de remettre en cause la primauté de la langue française au profit d'une langue peu standardisée et toujours considérée comme « mineure », avec sa désignation de « patois ». Pour analyser la perception que les Valdôtains ont de leur situation linguistique, il nous est possible de considérer les données de la Fondation Émile Chanoux, l'un des rares organismes à avoir produit des données sur la représentation des langues. À la question ouverte des langues connues, le franco-provençal est présent à côté de l'italien et du français : 23,49 %²⁰ des participants connaissent le patois. Ce résultat montre une donnée non négligeable pour cette langue du quotidien qui est encore parlée aujourd'hui.

II.1.3. L'école au cœur de la stratégie de dualité linguistique en Vallée d'Aoste

- 57 L'organisation de l'enseignement du français dans les écoles a représenté un vrai débat en Vallée d'Aoste. À la suite des suggestions de Federico Chabod concernant l'enseignement des matières scientifiques en français, en 1946, le Conseil régional souhaite enseigner en français aussi la religion et l'histoire. Le but est d'établir un système éducatif favorisant le français pour préparer les jeunes à le maîtriser. Il s'agit donc d'un enjeu devenant de plus en plus politique dans un contexte de tensions séparatistes, opposant les partisans de l'unité nationale à ceux favorables à la sécession en faveur de la France. L'adoption du Statut d'autonomie en 1948, officialisant le bilinguisme intégral en Vallée d'Aoste, a formellement clôturé (ou presque) le débat sur les langues régionales. Toutefois, cette décision a été critiquée car perçue comme une concession réticente de l'État central pour apaiser les revendications locales des militants sans répondre pleinement aux aspirations initiales. En réalité, le statut a créé une égalité juridique entre les langues dans une région déjà fortement italianisée, tout en conférant un usage « marginal » au français. Il place la langue française en position d'infériorité : son usage quotidien était relégué à des contextes très spécifiques et de plus en plus minoritaires, comme le monde ecclésiastique, où cependant, l'utilisation du français dans la prédication ralentit progressivement ²¹.
- 58 La façon d'enseigner la langue française devient un élément central du débat politique en Vallée d'Aoste. Tel fut en effet le résultat du débat des premières années d'après-guerre. C'est à partir des années 1970 que la place du français devient instrumentale. Un tel changement a été possible à la suite de la prise du pouvoir par l'Union Valdôtaine, un parti politique régionaliste actif dans la Vallée d'Aoste qui représente principalement la minorité francophone de la région. C'est le début d'une relation étroite entre l'enseignement et le pouvoir politique local, transformant les enseignants en acteurs indirects de propagation politique.
- 59 En Vallée d'Aoste, le soutien du français a continué d'être considéré comme une expression d'appartenance à un parti politique plutôt que

comme une opportunité importante de valorisation d'un élément socio-culturel de la région (et pas seulement). Depuis 1948, l'Union valdôtaine, parti régionaliste en faveur de la protection du français, a gouverné le plus souvent la Vallée d'Aoste. Dès le début de sa prise du pouvoir, ce parti met en avant le dossier linguistique et le traduit en politique publique notamment dans l'éducation. Le concept de politisation de la langue française en Vallée d'Aoste ne dépend pas seulement du cadre juridique ; en revanche, le milieu politique favorise l'idéologisation de la langue française dans ses manœuvres. La volonté de restaurer la prestance historique de la francophonie valdôtaine, évoquant l'époque de la Maison de Savoie, reste une motivation clé derrière les efforts administratifs et les innovations pédagogiques dans les écoles, soulignant un désir profond de réconcilier l'éducation avec l'héritage linguistique et culturel de la région.

II.2. Le contexte (socio)linguistique valdôtain : un carrefour de définitions

II.2.1. Confrontation entre notions : la diglossie valdôtaine

- 60 Les développements sociolinguistiques sont importants, pour bien saisir les dynamiques propres à la situation du français en Vallée d'Aoste. La cohabitation entre la langue française et le patois implique une situation de « diglossie » en Vallée d'Aoste c'est-à-dire la coprésence entre, d'un côté, une « variété haute », c'est-à-dire le français, la langue de prestige et, de l'autre, une « variété basse », notamment le patois, la variété la plus éloignée de la langue dite de prestige très liée aux échanges quotidiens. La définition fergusonienne de 1959 suggère une hiérarchisation de la sphère d'utilisation des variétés de la même langue : la variété de prestige s'appuie sur un véritable héritage littéraire²². En revanche, la variété « basse » représente le langage rustique. Marinette Matthey, enseignante-chercheuse à l'université de Grenoble Alpes, dans son article « Diglossie »²³ expose deux différentes définitions du phénomène diglossique : la première, appartenant au domaine purement de la sociolinguistique ; la deuxième, très liée à la

conception de cohabitation linguistique en tant que source de « conflit ». Dans le cas valdôtain, la variété prestigieuse est la langue de l'administration et de l'enseignement ; en revanche, la variété basse est la langue de la conversation, c'est-à-dire la langue « populaire ».

- 61 La situation diglossique renvoie à la dimension d'importance et d'influence de la langue, notamment la présence d'une langue dite « dominante » et l'autre « dominée » au sein d'une communauté linguistique. Dans une situation de cohabitation linguistique, comme celle présente en Vallée d'Aoste, la langue dominante tend à devenir unique, afin de garantir les fonctions d'unité nationale, mais aussi d'identification communautaire. Dans la Région autonome, les langues officielles sont présentes sur l'ensemble du territoire mais pas de la même manière ni à travers les mêmes représentations : d'une part, l'italien en tant que première langue de communication, la langue véhiculaire plus utilisée ; de l'autre, le français, langue cultivée, symbole de la francisation de la Vallée d'Aoste. Selon nos recherches présentes dans le mémoire *La francophonie en Vallée d'Aoste*²⁴, effectuées uniquement à Aoste, les témoignages oraux démontrent que la langue la plus pratiquée est l'italien. L'enquête de la Fondation Émile Chanoux menée en 2002²⁵, démontre que, quoi qu'il en soit, la diglossie valdôtaine est très particulière et singulière à la région.
- 62 Le système diglossique n'exclut pas une stratification linguistique. Le profil diglossique de la Vallée d'Aoste survit au processus de modernisation et évolution du tissu social, grâce à l'engagement des écoles qui se fondent sur un principe de bilinguisme intégral. Plus précisément, l'école représente le principal moyen de maintenir l'arrangement diglossique dans la région. La spécificité et la particularité linguistique de la Vallée d'Aoste représentent une valeur symbolique pour ce territoire.

II.2.2. Le bouquet linguistique valdôtain : une Babel à l'italienne ?

- 63 En Vallée d'Aoste, une minorité francophone souhaite garder son particularisme linguistique. La dynamique géographique des langues en Vallée d'Aoste explique bien la disposition linguistique dans cette Région, dans la mesure où les langues (majoritaires et minoritaires) se

mélangent différemment sur le même territoire. Considéré comme le principal véhicule intellectuel, le français représente le souvenir d'un morceau d'histoire prestigieuse. Ce sont les grandes familles nobles qui parlent et écrivent parfaitement le français : les classes cultivées qui fréquentent la Maison de Savoie et occupent des postes de prestige dans la magistrature, ou les ambassades. Malgré son caractère francophone, la position géographique de la région est dans l'Italie. Depuis l'unification italienne, le paysage linguistique de la Vallée d'Aoste se transforme avec l'introduction de l'italien. Coincée entre les espaces francophone et italophone, la Vallée d'Aoste cherche à s'adapter et à concilier les exigences de son puzzle linguistique, avec son « Statut spécial d'autonomie » en faveur de l'égalité juridique entre le français et l'italien depuis 1948. Les articles 38, 39, 40 et 40bis²⁶ se fondent sur des besoins spécifiques pour privilégier le contrôle des langues et leur utilisation en Vallée d'Aoste. Malgré l'attribution d'une valeur fédératrice au sein d'un espace culturel, mais aussi d'un récit historique francophone commun à tous les militants valdôtains amoureux du français, l'italien devient la première langue d'intégration en Vallée d'Aoste depuis le rebrassage linguistique (mais aussi social) de la période mussolinienne mais aussi une migration venue de l'Italie du sud. Il arrive que dans cette société juridiquement bilingue pour son Statut spécial, la langue française ne représente plus la langue dominante.

- 64 Cependant, la langue italienne devient pratiquement indispensable pour accomplir des missions de travail, ou encore simplement au quotidien, pour des échanges. Si, d'une part, le prestige linguiste semble être encore attribué à la langue de Molière ; de l'autre, l'immersion dans la région est garantie par la connaissance de la langue de Dante. Ce déséquilibre entre les langues en présence dans ce petit coin d'Italie détermine aussi une (r)évolution de la couverture linguistique du patois, le langage « rustique » des milieux ruraux. Porteur de la tradition valdôtaine, le patois glisse entre les deux langues officielles de la région, le français et l'italien.

II.3. Bilan sur la F(f)rancophonie en Vallée d'Aoste

II.3.1. L'intégration valdôtaine au sein de l'espace européen

- 65 L'identité des Valdôtains et surtout ceux qui appartenaient à la Résistance de la Région, ont développé un sentiment de fidélité en faveur de leur bagage linguistique francophone, mais aussi historique. Les revendications de la résistance valdôtaine, des organes politiques en faveur de l'autonomie, des militants pour l'application d'une politique de défense, surtout identitaire, s'inscrivent dans une période historique très particulière. L'exception valdôtaine s'est donc peu à peu insérée dans une propagation des mouvements autonomistes, répandus dans d'autres pays du monde²⁷. Les évolutions de la communauté francophone en Vallée d'Aoste se sont produites en parallèle au sein de leur régionalisation, mais aussi de leur représentation dans le domaine politique en ce qui concerne la réussite électorale d'un parti ethno-régionaliste, tout en prônant leur positionnement idéologique. Il est impératif de construire un discours public justifiant l'autonomie régionale, qui se base sur le fait francophone. Même si le français n'est plus majoritairement parlé, sa visibilité, mais aussi sa présence, restent indispensables à la justification de l'autonomie régionale, parce que, comme les autres éléments culturels, le français constitue le patrimoine contribuant à singulariser cette région par rapport aux autres régions italiennes.
- 66 Le français est pour la Vallée d'Aoste une langue d'ouverture pour entamer des collaborations internationales et européennes entre les partenaires francophones. L'arrivée de la coopération territoriale transfrontalière avec la Suisse et la France représente un excellent exemple d'engagement en faveur d'une intégration à la politique de l'Europe. La Vallée d'Aoste, considérée comme un territoire avec forte vocation européenne²⁸, participe au programme ALCOTRA 2021 – 2027²⁹ qui soutient des initiatives pour la protection du patrimoine naturel, culturel, mais aussi le domaine du numérique. Au regard des faibles pratiques mais de l'intérêt de préserver un paysage (multi) linguistique local, le français et sa maîtrise jouent le rôle d'un

patrimoine régional. Il est une importante partie du « bouquet » patrimonial mis en valeur par la Vallée d'Aoste pour se distinguer, et pour justifier le maintien, sinon le renforcement, de son autonomie régionale.

- 67 L'étroite collaboration avec les partenaires suisses continue avec le projet TYPICALP³⁰ qui touche la filière alimentaire avec la valorisation des fromages d'alpage valaisans et valdôtains.
- 68 Au-delà de ses frontières, la Vallée d'Aoste utilise sa position géographique et son caractère francophone dans plusieurs domaines : de la valorisation des espaces protégés à la lutte contre le changement climatique. Par exemple, l'« Espace Mont-Blanc » est une initiative ultérieure de coopération transfrontalière³¹, qui depuis 30 ans, envisage une protection, mais aussi une valorisation du territoire du Mont Blanc, qui voit son inscription en tant que patrimoine naturel transfrontalier de l'UNESCO.

II.3.2. La destinée de la Vallée d'Aoste : francophonie « souhaitée » ou bien francophonie « oubliée » ?

- 69 Le désir de redonner le statut que la francophonie valdôtaine avait pendant son âge d'or (pendant la période de la Maison de Savoie), a toujours été une source de motivation pour toutes les initiatives valdôtaines. Bien qu'il ait connu des reculs importants, le français demeure un élément important dans les écoles mais aussi dans l'administration. Toujours en lien avec les différentes organisations francophones, la Vallée d'Aoste s'engage pour protéger son caractère francophone. Le secteur éducatif est sans aucun doute le secteur dans lequel la Région a le plus investi en vue de la protection du français et de sa revitalisation au sein du territoire. Le rayonnement de la langue française sur la scène régionale, mais aussi internationale, est fortement soutenu par la Région avec plusieurs projets pédagogiques comme le « Sac d'histoire »³² ou le théâtre d'image « Kamishibai »³³. Par conséquent, une attention particulière est accordée au système éducatif en tant que facteur de différenciation, avec son bilinguisme intégral dans les écoles. La singularité du système éducatif repose sur la pratique du bilinguisme, plaçant les deux langues, italien et français, sur un pied d'égalité.

- 70 Le français reste donc une langue de prestige avec une dimension instrumentale dans le monde pour la Vallée d'Aoste. Elle est une langue internationale malgré un ralentissement relatif : c'est grâce à cette langue que la Région peut rayonner au-delà de ses frontières et entrer en contacts avec les autres pays francophones.

Conclusion

- 71 En réponse aux questions posées dans notre recherche, nous avons tenté ici de montrer que le français en Vallée d'Aoste représente un élément historique et culturel d'une importance surtout patrimoniale, même si la présence du français (et cette dimension patrimoniale) s'adosse encore bien-sûr, sur le maintien de sa connaissance plus que sur sa pratique effective, quant à elle résiduelle. La langue française est à la fois une langue officielle dans cette région mais minoritaire malgré sa protection par le cadre juridique et le statut autonome de la région. Comme nous l'avons montré avec les données quantitatives, la langue la plus parlée sur le territoire reste l'italien. Le patois valdôtain se situe plus ou moins important dans le territoire. En somme, le français fait office de « langue de poche » : elle est maîtrisée, mais peu pratiquée. Elle est reconnue (statut, normalisation, codification et politiques publiques), représentée (patrimonialisation ; inscription dans le paysage linguistique : affichage) mais peu présente dans l'espace public (dans les administrations, les assemblées et les débats).
- 72 L'autonomisme valdôtain a porté des revendications linguistiques contestataires, s'opposant à l'unilinguisme officiel de l'Italie. Tout cela explique la volonté de conserver cette francophonie dite valdôtaine par la concrétisation et l'application effective des mesures de protection du français du système législatif régional.
- 73 Les vœux des conservateurs valdôtains de la résistance ont permis la négociation et l'actualisation d'un statut qui repose, d'une part, sur l'importance de protéger le français et son histoire ; de l'autre, l'engagement de la Région et de ses représentants pour favoriser son utilisation au niveau régional mais aussi international, notamment dans l'espace francophone et européen. L'étude du français, langue internationale, comme opportunité unique laissée par la tradition francophone de cette région peut renforcer la volonté valdôtaine

d'utiliser cette langue même au quotidien, afin d'augmenter et d'affirmer le niveau à l'oral. Le renforcement des compétences linguistiques est utile au niveau régional, mais aussi international : le fait de connaître plusieurs langues privilégie une ouverture d'esprit majeure surtout pour les nouvelles générations. L'acceptation d'une diversité culturelle remarquable favorise l'intégration des étrangers, ou encore des migrants provenant d'autres pays francophones. Le fait de faire partie d'une communauté francophone peut être une bonne qualification à afficher pour entamer des collaborations internationales et européennes entre les partenaires francophones. La singularité du modèle linguistique valdôtain montre de la distance entre les dispositions réglementaires prises dans la loi et la réalité concrète actuelle.

- 74 Le bilinguisme intégral et officiel crée un environnement où les deux langues ont des espaces et des fonctions définis. Les écoles de la Vallée d'Aoste appliquent des programmes d'enseignement bilingues intégrant le français et l'italien dans l'éducation. Cette approche est essentielle pour la durabilité des langues dans la région. Cela montre comment l'enseignement peut servir d'outil écologique pour maintenir et renforcer le statut des langues minoritaires. L'attachement à la langue française en Vallée d'Aoste ne se limite pas à sa fonction communicative. Il est également profondément lié à l'identité régionale et à la différenciation par rapport au reste du pays.
- 75 Actuellement, la dynamique linguistique de la Vallée d'Aoste fait la promotion d'une coexistence, mais aussi d'une interaction entre l'italien, le français et également le francoprovençal. Il s'agit d'un ensemble linguistique décomposable qui pose les bases de la configuration linguistique singulière de la Vallée d'Aoste, qui la distingue dans l'archipel des francophonies européennes et mondiales. Cet ensemble appelle peut-être le gouvernement de la Région à considérer la Francophonie internationale ; et vice-versa, que cette Francophonie internationale considère la Vallée d'Aoste.
- 76 La Vallée d'Aoste a pris part, les 4 et 5 octobre 2024, au XIX^e Sommet de la Francophonie, organisé à Villers-Cotterêts et Paris³⁴. Cette participation montre le renforcement des liens entre la Région et l'Organisation internationale de la Francophonie. La participation de

la Région reflète une reconnaissance importante de son rôle dans la promotion du français et son ancrage dans la Francophonie. D'un côté, la participation de la Vallée d'Aoste aux manifestations culturelles témoigne d'un engagement positif et d'une reconnaissance croissante de sa position au sein de la famille francophone. De l'autre, au sein de son territoire, le panorama sociolinguistique nous montre une situation plus difficile. La domination de l'italien favorise une progressive perte de vitesse du français. Cette dualité entre visibilité internationale et complexité locale invite une réflexion sur les stratégies nécessaires pour dynamiser l'écosystème linguistique de la Région. La Vallée d'Aoste pourrait-elle devenir un laboratoire linguistique exemplaire en montrant comment une Région peut organiser durablement sa dimension multiculturelle ?

BIBLIOGRAPHIE

Bauer (Roland), « Le français en Europe. Pays limitrophes : Vallée d'Aoste », *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, de Gruyter, 2017, p. 246-273.

Calvet (Louis-Jean), « L'écologie des langues », *Les Grands Penseurs du langage*, Paris, Sciences Humaines, 2019, p. 121-124, disponible sur : https://shs.cairn.info/les-grands-penseurs-du-langage--9782361065294--page-121?site_lang=fr, consulté le 27 mars 2024.

Celi (Alessandro), "Rifrancesizzare i Valdostani. Scuola e identità in Valle d'Aosta (1861-2017)", *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2018, vol. 34, n° 2, "Scuola e società in Italia e Spagna tra Ottocento e Novecento", disponible sur : <https://journal.s.openedition.org/diacronie/8111>, consulté le 9 mars 2024.

Fondation Émile Chanoux, *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue*, 2003, 125 p., disponible sur : <https://www.fondchanoux.org/une-vallee-daoste-bilingue-dans-une-europe-plurilingue/>, consulté le 13 juillet 2026.

Fondation Émile Chanoux, *Le long parcours vers l'autonomie*, disponible sur : <https://www.fondchanoux.org/le-long-parcours-vers-lautonomie/>, consulté le 27 mars 2024.

Fraiese D'Amato (Celeste), *La Francophonie en Vallée d'Aoste*, mémoire de recherche du master Francophonie et relations internationales, université Jean Moulin Lyon 3, 2022, 118 p., disponible sur : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04055907>, consulté le 13 juillet 2026.

Fulvio 314, "Valle d'Aosta - Mappa", 15 juillet 2013, disponible sur : https://it.wikipedia.org/wiki/Valle_d%27Aosta#/media/File:Valle_d'Aosta_map_it.jpg, consulté le 10

juillet 2026 (licence CC BY-SA 3.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>)

Gerotto (Sergio), « La protection des minorités linguistiques en Italie : de l'asymétrie à l'homogénéisation ? », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 239.

Gestione ASIVA, Sondage linguistique – Résultats (enquête de 2002), disponible sur : https://gestione.asiva.it/fond_risultatisondaggio.aspx, consulté le 9 mars 2024.

Guida regioni Valle d'Aosta, "Valle d'Aosta, un territorio a forte vocazione europea", *Scenari*, 2021.

Institut technologies du vivant, Typical, *Un projet sensoriel local et international*, disponible sur : <https://www.hevs.ch/fr/projets/typicalp-un-projet-sensoriel-local-et-international-22828>, consulté le 26 mars 2024.

INTERREG France – Italia ALCOTRA, *Programma Operativo Interreg VI ALCOTRA 2021-2027*, disponible sur : <https://www.interreg-alcotra.eu/it/presentazione-1>, consulté le 26 mars 2024.

Julliard (Jean-Yves), « Entre demande populaire d'instruction et contraintes budgétaires : le cas exemplaire de l'organisation des écoles de hameau en Savoie (1860-1880) », *Histoire de l'éducation*, n° 157, 2022, p. 87-115, disponible sur : <https://journals.openedition.org/histoire-education/7254>, consulté le 26 mars 2024.

Kernalegenn (Tudi), « Le réveil des revendications régionalistes et nationalitaires au tournant des années 1968 : analyse d'une vague nationale », *Fédéralisme Régionalisme* [En ligne], La vague nationale des années 1960-1970. Regards croisés sur le Canada et l'Europe, Volume n°13, 2013, p. 1-16.

Matthey (Marinette), « Diglossie », *Langage et société*, 2021, hors-série n° 1, p. 111-114, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-111.htm>, consulté le 27 mars 2024.

Maune (Manuel), « Le français, langue du lieu ou langue d'ailleurs ? Le discours sur le francoprovençal dans le peuple valdôtain, 2000-2018 », *Ponti/Ponts*, 2020, n° 20, p. 121-147, disponible sur : <https://mimesisjournals.com/ojs/index.php/ponts/article/view/1102>, consulté le 9 juillet 2026.

Patois VdA, "Il francoprovenzale", disponible sur : <https://www.patoisvda.org/it/francoprovenzale-patois-valle-d-aosta/>, consulté le 3 septembre 2023.

Perrin (Manon), *Le francoprovençal des colonies du sud de l'Italie : Évolutions présentes à Faeto dans les cartes de l'AIS, l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale*, mémoire de master Linguistique et dialectologie, Faculté des Langues, université Jean Moulin Lyon 3, mémoire soutenu le 3 juillet 2018, 99 p., disponible sur : https://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/memoires/langues/2018_perrin_m.pdf, consulté le 13 juillet 2026.

Puolato (Daniela), *Francese-italiano, italiano-patois: il bilinguismo in Valle d'Aosta fra realtà e ideologia*, Lausanne, Peter Lang, coll. « Publications universitaires

européennes », 2006, 386 p.

Regione Valle d'Aosta, *Rapport sur les activités réalisées de la Région en 2022 pour la mise en œuvre des politiques promu par l'Union européenne et en matière de relations internationales*, disponible sur : <https://new.regione.vda.it/Media/Regione/Hierarchia/1/133/Relazione%202022.pdf>, consulté le 26 septembre 2023.

Région autonome Vallée d'Aoste, « La Vallée d'Aoste au XIX^e Sommet de la Francophonie : Un nouveau et plus actif rôle de la Vallée d'Aoste au sein de la famille francophone », disponible sur : https://www.regione.vda.it/pressevda/Eventi/sommet_francophonie_i.aspx, consulté le 15 décembre 2024.

Saint-Ouen (François), « À propos des partis autonomistes valdôtains et de l'Europe », *Il Politico*, 1989, vol. 54, n° 3 (151), p. 441-450.

Spagna (Maria Immacolata), « Le français en Vallée d'Aoste : état des lieux et perspectives », *Lingue e Linguaggi*, 2017, vol. 21, disponible sur : <http://siba-ese.unisalento.it/index.php/linguelinguaggi/article/view/16808>, consulté le 9 juillet 2026.

Statut spécial pour la Vallée d'Aoste, Loi constitutionnelle n° 4 du 26 février 1948, disponible sur : https://www.regione.vda.it/Autonomia_istituzioni/lostatuto_f.aspx, consulté le 27 mars 2024.

Tétart (Frank), « Les nationalismes "régionaux" en Europe, facteur de fragmentation spatiale ? », *L'Espace Politique*, 2010, vol. 11, n° 2, disponible sur : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/1647>, consulté le 11 juin 2026.

Thiébaud (Jean-Louis), « Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, 2003, vol. 10, n° 3, p. 341-355.

Unio (Evelina), *Quale futuro per il francoprovenzale in Valle d'Aosta?: Politiche linguistiche e misure per la sua tutela*, mémoire de maîtrise universitaire en Traduction et communication spécialisée multilingue, université de Genève, 2020, 98 p., disponible sur : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:145367>, consulté le 13 juillet 2026.

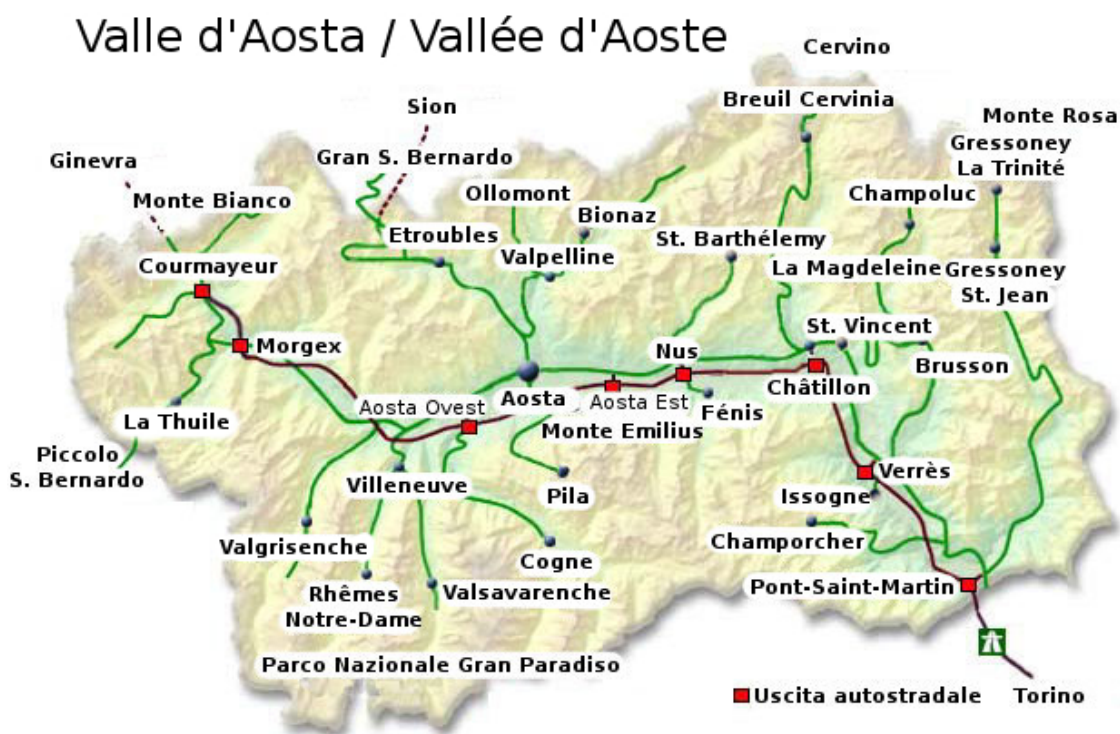
Université libre de Bruxelles, « Le prestige linguistique. Variété haute et variété basse de la langue », 22 février 2020, disponible sur : <https://histolf.ulb.be/index.php/le-prestige-linguistique/variete-haute-et-variete-basse-de-la-langue>, consulté le 11 juin 2026.

Vernetto (Gabriella), « Le kamishibai ou théâtre d'images : mode d'emploi », *Éducation et sociétés plurilingues*, 2018, n° 44, disponible sur : <http://journals.openedition.org/esp/2161>, consulté le 26 mars 2024.

Vernetto (Gabriella), « Les Sacs d'histoires : mode d'emploi », *Éducation et sociétés plurilingues*, 2017, n° 43, disponible sur : <http://journals.openedition.org/esp/1429>, consulté le 26 mars 2024.

ANNEXE

Annexe 1 : Cartographie de la Vallée d'Aoste



Source : Fulvio 314, "Valle d'Aosta - Mappa", 15 juillet 2013, disponible sur : https://it.wikipedia.org/wiki/Valle_d%27Aosta#/media/File:Valle_d'Aosta_map_it.jpg, consulté le 10 juillet 2026 (licence CC BY-SA 3.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>)

Annexe 2 : Statut spécial de la Vallée d'Aoste, Constitution de la Région, Langue et organisation des écoles

Article 38

- 1) La langue française et la langue italienne sont à parité en Vallée d'Aoste.
- 2) Les actes publics peuvent être rédigés dans l'une ou l'autre langue, à l'exception des actes de l'autorité judiciaire, qui sont rédigés en italien.
- 3) Les administrations de l'État prennent à leur service dans la Vallée, autant que possible, des fonctionnaires originaires de la Région ou qui connaissent

Article 39

- 1) Dans les écoles de n'importe quel ordre ou degré qui dépendent de la Région, un nombre d'heures égal à celui qui est consacré à l'enseignement de l'italien est réservé, chaque semaine, à l'enseignement du français.
- 2) L'enseignement de quelques matières peut être dispensé en français.

Article 40

- 1) L'enseignement des différentes matières est organisé selon les dispositions et les programmes en vigueur dans l'Etat, moyennant des adaptations opportunes aux nécessités locales.
- 2) Ces adaptations, ainsi que la liste des matières pouvant être enseignées en français, sont approuvées et rendues exécutoires, après consultation de Commissions mixtes composées de représentants du Ministère de l'Instruction publique, de représentants du Conseil de la Vallée et de représentants du corps enseignant.

Article 40-bis

- 1) Les populations de langue allemande des communes de la Vallée du Lys indiquées par loi régionale ont droit à la sauvegarde de leurs caractéristiques et de leurs traditions linguistiques et culturelles.
- 2) Aux populations visées au premier alinéa est assuré l'enseignement de la langue allemande dans les écoles au moyen des adaptations nécessaires aux besoins locaux.

Source : Région autonome Vallée d'Aoste, *Statut spécial de la Vallée d'Aoste*, disponible sur : https://www.regione.vda.it/autonomia_istituzioni/lostatuto_f.aspx?utm_source, consulté le 11 janvier 2026.

NOTES

1 Annexe 1 : Cartographie de la Vallée d'Aoste

2 Jean-Yves Julliard, « Entre demande populaire d'instruction et contraintes budgétaires : le cas exemplaire de l'organisation des écoles de hameau en Savoie (1860-1880) », *Histoire de l'éducation*, 2022, n° 157, disponible sur : <http://journals.openedition.org/histoire-education/7254>, consulté le 26 mars 2024.

- 3 Fondation Émile Chanoux, « Le long parcours vers l'autonomie », disponible sur : <https://www.fondchanoux.org/le-long-parcours-vers-lautonomie/>, consulté le 27 mars 2024.
- 4 Evelina Unio, *Quale futuro per il francoprovenzale in Valle d'Aosta?: Politiche linguistiche e misure per la sua tutela*, mémoire de maîtrise universitaire en Traduction et communication spécialisée multilingue, université de Genève, 2020, disponible sur : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:145367>, consulté le 13 juillet 2026.
- 5 Manon Perrin, *Le francoprovençal des colonies du sud de l'Italie : Évolutions présentes à Faeto dans les cartes de l'AIS, l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Italie et de la Suisse méridionale*, mémoire de master en Linguistique et dialectologie, Faculté des Langues, université Jean Moulin Lyon 3, 2018, p. 5, disponible sur : https://scd-resnum.univ-lyon3.fr/out/memoires/langues/2018_perrin_m.pdf, consulté le 13 juillet 2026.
- 6 Patois VdA, "Il francoprovenzale", disponible sur : <https://www.patoisvda.org/it/francoprovenzale-patois-valle-d-aosta/>, consulté le 3 mars 2024.
- 7 Louis-Jean Calvet, « L'écologie des langues », dans *Les Grands Penseurs du langage*, Paris, Sciences Humaines, 2019, p. 121-124, disponible sur : http://shs.cairn.info/les-grands-penseurs-du-langage--9782361065294-page-121?site_lang=fr, consulté le 27 mars 2024.
- 8 Frank Tétart, « Les nationalismes "régionaux" en Europe, facteur de fragmentation spatiale ? », *L'Espace Politique*, 2010, vol. 11, n° 2, disponible sur : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1647>, consulté le 29 mars 2024.
- 9 Kernalegenn Tudi, « Le réveil des revendications régionalistes et nationalitaires au tournant des années 1968 : analyse d'une "vague" nationale », *Fédéralisme Régionalisme*, 2013, vol. 13, dossier « La vague nationale des années 1960-1970. Regards croisés sur le Canada et l'Europe », p. 1-16, disponible sur : <https://popups.uliege.be/1374-3864/index.php?id=1195>, consulté le 29 mars 2024.
- 10 *Ibid.*, p. 9.
- 11 Presidenza del Consiglio dei Ministri, "Titolo V – Le Regioni, le Province e i Comuni", disponible sur : <https://www.governo.it/it/costituzione-italiana/parte-seconda-ordinamento-della-repubblica/titolo-v-le-regioni-province-e-i-comuni>, consulté le 5 mars 2024.

12 Sergio Gerotto, « La protection des minorités linguistiques en Italie : de l'asymétrie à l'homogénéisation ? », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 239, consulté le 27 mars 2024.

13 « Italie, Loi du 15 décembre 1999, n° 482, Règles en matière de protection des minorités linguistiques historiques publiées dans le Journal officiel du 20 décembre 1999 », n° 297, disponible sur : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/italie_loi1999.htm, consulté le 6 mars 2024.

14 Jean-Louis Thiébault, « Les travaux de Robert D. Putnam sur la confiance, le capital social, l'engagement civique et la politique comparée », *Revue internationale de politique comparée*, 2003, p. 341-355, vol. 10, n° 3, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2003-3-page-341.htm>, consulté le 27 mars 2024.

15 Loc.cit.

16 Gestione ASIVA, « Q1402b Parler FRA – Comment estimez-vous connaître le français ? Vous le parlez : », disponible sur : https://gestione.asiva.it/fond_risultatisondaggio.aspx?colonne=55&comuni=*&classeeta=*&sesso=*&lingua=Fr, consulté le 8 mars 2024.

17 Gestione ASIVA, « Q2001 Attachement à une langue – À quelle langue ou quel dialecte vous sentez-vous le plus attaché(e) ? », disponible sur : https://gestione.asiva.it/fond_risultatisondaggio.aspx?colonne=91&comuni=*&classeeta=*&sesso=*&lingua=F, consulté le 9 mars 2024.

18 Regione VDA e Europa, *Rapport sur les activités réalisées de la région en 2022 pour la mise en œuvre des politiques promu par l'Union européenne et en matière de relations internationales*, disponible sur : <https://new.regione.vda.it/Media/Regione/Hierarchy/1/133/Relazione%202022.pdf>, consulté le 26 mars 2024.

19 Gestione ASIVA, « Q0301 Langue maternelle – Quelle est votre langue maternelle ? », disponible sur : https://gestione.asiva.it/fond_risultatisondaggio.aspx?colonne=12&comuni=*&classeeta=*&sesso=*&lingua=F, consulté le 8 mars 2024.

20 Gestione ASIVA, « Q0401 Langues connues – Parmi les langues et les dialectes suivants, lesquels connaissez-vous ? », disponible sur : https://gestione.asiva.it/fond_risultatisondaggio.aspx?colonne=13&comuni=*&classeeta=*&sesso=*&lingua=F, consulté le 8 mars 2024.

- 21 Alessandro Celi, "Rifrancesizzare i Valdostani. Scuola e identità in Valle d'Aosta (1861-2017)", *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea*, 2018, vol. 34, n° 2, "Scuola e società in Italia e Spagna tra Ottocento e Novecento", disponible sur : <https://journals.openedition.org/diacronie/8111>, consulté le 9 mars 2024.
- 22 Université libre de Bruxelles, « Variété haute et variété basse de la langue », 2020, disponible sur : <https://histolf.ulb.be/index.php/le-prestige-linguistique/variete-haute-et-variete-basse-de-la-langue>, consulté le 27 mars 2024.
- 23 Marinette Matthey, « Diglossie », *Langage et société*, 2021, hors-série n° 1, p. 112, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-111.htm>, consulté le 27 mars 2024.
- 24 Celeste Fraiese D'Amato, *La francophonie en Vallée d'Aoste*, mémoire de recherche du master Francophonie et Relations internationales, université Jean Moulin Lyon 3, 2022.
- 25 Fondation Émile Chanoux, *Une Vallée d'Aoste bilingue dans une Europe plurilingue*, 2003, p. 103, disponible sur : <https://www.fondchanoux.org/une-vallee-daoste-bilingue-dans-une-europe-plurilingue/>, consulté le 13 juillet 2026.
- 26 Annexe 2 : Statut spécial de la Vallée d'Aoste, Constitution de la Région, Langue et organisation des écoles
- 27 François Saint-Ouen, « À propos des partis autonomistes valdôtains et de l'Europe », *Il Politico*, 1989, vol. 54, n° 3 (151), p. 441, disponible sur : <http://www.jstor.org/stable/43100965>, consulté le 27 mars 2024
- 28 Guida Regioni Valle d'Aosta, "Valle d'Aosta, un territorio a forte vocazione europea", *Scenari*, 27 septembre 2021, p. 12, disponible sur : http://new.regione.vda.it/Media/Regione/Hierarchy/8/812/guida%20regioni_VDA.pdf, consulté le 26 mars 2024.
- 29 Interreg France – Italia ALCOTRA, "Presentazione", disponible sur : <http://www.interreg-alcotra.eu/it/presentazione-1>, consulté le 26 mars 2024.
- 30 Institut Technologies du vivant, « TYPICAL, un projet sensoriel local et international », disponible sur : <https://www.hevs.ch/fr/projets/typicalp-un-projet-sensoriel-local-et-international-22828>, consulté le 26 mars 2024.
- 31 Cette coopération prévoit l'engagement de la Savoie, de la Haute-Savoie, de la Vallée d'Aoste et du Valais.

32 Gabriella Vernetto, « Les Sacs d'histoires : mode d'emploi », *Éducation et sociétés plurilingues*, 2017, n° 43, disponible sur : <http://journals.openedition.org/esp/1429>, consulté le 26 mars 2024.

33 Gabriella Vernetto, « Le kamishibai ou théâtre d'images : mode d'emploi », *Éducation et sociétés plurilingues*, 2018, n° 44, disponible sur : <http://journals.openedition.org/esp/2161>, consulté le 26 mars 2024.

34 Région autonome Vallée d'Aoste, « La Vallée d'Aoste au XIX^e Sommet de la Francophonie : Un nouveau et plus actif rôle de la Vallée d'Aoste au sein de la famille francophone », disponible sur : https://www.regione.vda.it/pressvda/Eventi/sommet_francophonie_i.aspx, consulté le 15 décembre 2024.

RÉSUMÉS

Français

La Vallée d'Aoste, région située au nord-ouest de l'Italie, se distingue par son caractère à la fois francophone et italophone sur la scène nationale et internationale. Son Statut spécial d'autonomie, accordé en 1948, accompagne la région dans la promotion de son puzzle linguistique. Fruit d'une histoire singulière, la région est officiellement bilingue, avec le français et l'italien comme langues officielles. Outre le français et l'italien, on trouve également le francoprovençal valdôtain et d'autres variétés dialectales minoritaires. Le français est encore une langue présente à l'intérieur de ce territoire, pourtant progressivement italianisé dans le courant du XX^e siècle. Bien que la langue française ait perdu une part de son dynamisme, elle demeure un outil essentiel d'influence dans les sphères politique et économique de la Vallée d'Aoste. La politique linguistique de la région, ancrée dans les assises juridiques de son autonomie, joue un rôle multidimensionnel qui influence les dimensions éducatives, sociales et politiques. Cependant, la situation linguistique est plus que complexe. Malgré l'engagement de la région en faveur de la préservation de son patrimoine francophone, aujourd'hui le français est la langue minoritaire du territoire. Des manœuvres stratégiques sont mises en place pour protéger le français, mais des questions persistent quant à l'efficacité de ces politiques linguistiques. Le français est considéré comme un élément clé du patrimoine francophone valdôtain, tout en étant une « barrière » linguistique.

La région, marquée par la coexistence et cohabitation de diverses langues et dialectes minoritaires, incarne un véritable écosystème de plurilinguisme. Carrefour de diverses influences culturelles au fil des siècles, la Vallée d'Aoste est un exemple fascinant de diversité linguistique en Italie, où les

langues minoritaires jouent un rôle important dans l'identité de la communauté valdôtaine.

English

The Aosta Valley, a region located in the north-west of Italy, stands out for its dual French and Italian character from national to international scenarios. Its Special Autonomy Status, granted in 1948, accompanies the region in promoting its linguistic puzzle. Resulting from a unique history, the region is officially bilingual, with French and Italian as official languages. In addition to French and Italian, there are also *Francoprovençal* and other minority dialectal varieties. French remains a present language within this territory, albeit gradually Italianized during the 20th century. Although the French language has lost some of its dynamism, it remains an essential tool of influence in the region's political and economic spheres. The region's language policy, anchored in the legal foundations of its autonomy, plays a multidimensional role influencing educational, social, and political dimensions. However, the linguistic situation is unique and complex. Despite the region's commitment to preserving its Francophone heritage, French is now the minority language of the territory. Strategic maneuvers are being implemented to protect French, but questions persist about the effectiveness of these language policies. French is considered a key element of the Valdostan Francophone heritage, while also being a linguistic "obstacle".

The region, marked by the coexistence and cohabitation of various minority languages and dialects, embodies a true ecosystem of multilingualism. A crossroads of various cultural influences over the centuries, the Aosta Valley is a fascinating example of linguistic diversity in Italy, where minority languages play an important role in the identity of the Valdostan community.

INDEX

Mots-clés

Vallée d'Aoste, sociolinguistique, politique linguistique, francophonie

Keywords

Aosta Valley, sociolinguistic, language policy, francophonie

AUTEUR

Celeste Fraiese D'Amato

Diplômée du master Francophonie et relations internationales de l'université Jean Moulin Lyon 3, Celeste Fraiese D'Amato a consacré son mémoire à la Vallée d'Aoste avec des recherches de terrain. Elle poursuit ce travail à travers une

communication à un colloque et la publication d'un article sur cette région francophone.

IDREF : <https://www.idref.fr/268868549>

La Francophonie des territoires face aux enjeux globaux : bilan et défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes

Bertrand Iguigui

DOI : 10.35562/rif.1779

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. De l'internationalisation du développement durable à l'émergence des collectivités locales dans le champ de la coopération internationale
 - I.1. Les repères historiques de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone
 - I.2. Le développement durable dans l'agenda international des collectivités locales francophones
 - II. La diplomatie des villes et la promotion du développement durable dans les villes francophones camerounaises
 - II.1. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) comme cadre de déploiement d'une diplomatie des collectivités locales francophones
 - II.2. Les initiatives de promotion du développement durable par les villes francophones camerounaises à travers la diplomatie des villes
- Conclusion

TEXTE

- 1 La tenue en 1986 de la toute première conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage a fait émerger sur la scène internationale une organisation internationale d'une certaine originalité. Il s'agit d'un regroupement d'États dont l'appartenance échappe à la critériologie classique qui gouverne la formation de la plupart des organisations internationales à savoir les déterminants politiques, économiques et militaires. Ici, le partage d'une langue commune à savoir le français constitue le critère de

base pour l'adhésion à la communauté francophone. L'éveil du monde francophone tel qu'énoncé par Michel Guillou et Arnaud Littardi¹ dans leur ouvrage s'est fait par le renforcement de l'*alliance francophone* comme l'a écrit Jean-Louis Roy². En effet, lors du premier sommet francophone, cette organisation internationale s'est très vite positionnée comme un acteur majeur des relations internationales. L'évocation du terme francophonie aujourd'hui donne à constater qu'il s'agit d'un regroupement qui déborde le cadre des États pour davantage prendre la forme d'une entité transnationale caractéristique des nouvelles solidarités. C'est la raison pour laquelle, de nombreux spécialistes s'accordent à parler des « F(f)rancophonies » pour faire référence à la nature des dynamiques à la fois politiques, économiques et culturelles qui structurent les transactions entre les différents acteurs du système international francophone. L'irruption des collectivités territoriales sur la scène internationale a, quant à elle, contribué à reconfigurer l'espace francophone en créant une scission entre la Francophonie des États et celles de collectivités territoriales qui peut être considérée comme une « Francophonie des territoires » à forte connotation transnationale.

- 2 La « Francophonie des territoires » encore appelée « Francophonie territoriale » fait référence à l'ensemble des régions, villes provinces, territoires où la langue française est utilisée et valorisée. Elle peut se définir comme le regroupement des collectivités territoriales francophones qui entretiennent des liens de coopération décentralisée et de diplomatie des villes dans l'optique de promouvoir la paix et le développement. La Francophonie territoriale est une excroissance de la Francophonie étatique et institutionnelle dont elle dépasse le cadre pour mettre l'accent sur les municipalités comme acteurs de la gouvernance mondiale. La « Francophonie des territoires » constitue une déclinaison locale de la Francophonie institutionnelle souvent plus portée vers les dynamiques globales.
- 3 Elle englobe les communautés francophones situées en dehors des pays où le français est la langue officielle. La Francophonie des territoires est souvent associée à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle francophone qui a pour objectif le renforcement des liens entre ces différentes communautés francophones. Elle vise également à favoriser les échanges, la

coopération et la solidarité entre les territoires francophones. La Francophonie des territoires se positionne davantage comme un regroupement des collectivités territoriales notamment les communes des pays francophones réunies sous la bannière de l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Cette dernière constitue le porte-flambeau d'une diplomatie des villes qu'entretiennent les collectivités locales francophones. La diplomatie des villes s'entend comme l'ensemble des efforts déployés par les villes pour s'engager sur la scène internationale et établir des relations avec d'autres villes et acteurs non étatiques des relations internationales. Il s'agit d'un concept qui a fait l'objet d'une pléthore de définitions proposées par des spécialistes des relations internationales à l'instar de Panayotis Soldatos³, Roger Van Der Pluijm et Jean Melissen⁴ ou encore Yves Viltard⁵. Ces définitions qui s'inscrivent dans une dynamique évolutive permettent de mieux scruter l'évolution du concept de diplomatie des villes au regard des enjeux, des objectifs ainsi que des dynamiques caractéristiques de cette forme de diplomatie infra-étatique. Pour les villes francophones, la diplomatie des villes est un moyen de promotion du développement durable et de résolution des problèmes mondiaux, en collaboration avec d'autres acteurs locaux et internationaux. Elle participe à la consolidation de la Francophonie des territoires qui tend à se projeter comme un acteur important de l'architecture internationale.

- 4 Les villes francophones camerounaises forment avec celles d'autres États de l'espace francophone ce qu'il convient d'appeler la Francophonie des territoires. Cette dernière fait face aux enjeux globaux notamment la promotion du développement durable qui demeure l'un des déterminants de la diplomatie des villes francophones. Le développement durable est l'élément qui a fortement contribué à l'essor de la diplomatie des villes ; même si l'on peut reconnaître que d'autres déterminants sont à l'origine de l'action extérieure des gouvernements locaux⁶. Le contexte des villes francophones camerounaises est marqué par plusieurs éléments qui permettent de comprendre l'évolution de la diplomatie des villes francophones dans l'ensemble. L'irruption de nouveaux outils dans l'élaboration des politiques publiques est l'un des facteurs explicatifs de ces transformations⁷. Elles restent liées à la gouvernance

territoriale car les collectivités locales ont su, au fil du temps, se hisser comme des entités qui conjurent à la fois dynamiques locales et enjeux globaux. C'est la raison pour laquelle la diplomatie des villes qui se construit depuis l'échelon local reste fortement ancrée dans des micro-politiques publiques souvent élaborées par les collectivités territoriales et autres entités subétatiques. Autrefois absents de l'ancien modèle de coopération au développement, les gouvernements locaux ont pu trouver une place dans le nouveau système de coopération⁸ et ont contribué à transformer le système international.

- 5 Ce constat nous permet de nous poser une question essentielle sur l'expérience des villes francophones camerounaises en matière de diplomatie des villes. Comment les villes francophones camerounaises participent-elles à la promotion du développement durable au sein de la Francophonie des territoires à travers la diplomatie des villes ? C'est à cette question que la présente réflexion ambitionne d'apporter quelques éléments de réponse. De manière générale, cette réflexion examine le rôle des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes.
- 6 À partir de la question centrale que nous nous sommes posée, cette réflexion fait émerger trois hypothèses qui balisent le cadre de nos analyses. La diplomatie des villes est un moyen pour les villes francophones camerounaises de s'intégrer dans les réseaux internationaux de développement durable. À travers les partenariats élaborés dans le cadre de la Francophonie des territoires, les communes francophones camerounaises voient ainsi leurs capacités institutionnelles et techniques renforcées. L'impact réel des initiatives du réseau territorial francophone au sein des villes francophones camerounaises est limité du fait des contraintes financières et organisationnelles. Notre analyse vise à travers une perspective sociohistorique à identifier les mécanismes qui ont progressivement contribué à la mise en place d'une gouvernance du développement durable dans la Francophonie partant de l'expérience des villes francophones camerounaises dans le champ de la diplomatie des villes.

- 7 Au plan méthodologique, cette recherche repose sur une analyse qualitative, combinant analyse documentaire et enquête de terrain. Des entretiens au nombre de quinze ont été menés au sein de certaines villes francophones camerounaises considérées comme des collectivités territoriales décentralisées. Il s'agit des villes de Douala et Yaoundé qui sont les principales villes francophones du pays et d'autres villes secondaires telles que Bagangté, Mbalmayo et Sa'a. L'objectif de ces entretiens était, d'une part, de recueillir les informations sur les pratiques et dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la coopération francophone, et, d'autre part, de comprendre les représentations des acteurs sur l'impact réel de ces initiatives sur le terrain. Le choix des municipalités retenues pour cette recherche se justifie par leur implication dans les partenariats francophones et du fait qu'elles ont bénéficié des projets soutenus par l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Nous avons également effectué des entretiens au sein de l'association des Communes et villes unies du Cameroun (CVUC) qui est une plateforme regroupant toutes les villes du Cameroun qui sont d'abord des municipalités. La consultation des documents de ces municipalités notamment les plans communaux de développement (PCD), les conventions de coopération décentralisée, les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), les bulletins municipaux d'informations nous a permis d'avoir une idée sur les dispositifs, les initiatives ainsi que les approches de promotion du développement durable par ces villes francophones camerounaises.
- 8 Ainsi, c'est à travers l'analyse documentaire et l'exploitation des données d'entretiens dont le présent travail fait amplement usage, que l'histoire tout comme la science politique peuvent saisir à partir du transnationalisme, les mécanismes d'internationalisation du développement durable dans le cadre d'un agenda international élaboré et mis en œuvre par les villes ou collectivités locales francophones camerounaises. Cela constitue sans doute le principal référentiel à partir duquel les efforts entrepris par les villes francophones camerounaises peuvent être évalués au regard des défis globaux auxquels demeurent confrontée la Francophonie des territoires.

I. De l'internationalisation du développement durable à l'émergence des collectivités locales dans le champ de la coopération internationale

- 9 C'est en 1972 à la suite d'une conférence organisée par les Nations Unies que le développement durable est devenu une préoccupation des acteurs internationaux⁹. Devenu sujet onusien, la nature était au cœur des négociations interétatiques du fait de l'exclusivité qui était accordée à l'État sur la scène internationale. Ce n'est que progressivement que la problématique du développement durable a fait l'objet d'une appropriation par d'autres acteurs internationaux à l'instar des collectivités territoriales. C'est au sommet de Rio de Janeiro de 1992 que l'action internationale des collectivités locales dans le champ du développement durable a pris son envol¹⁰. Pour ce qui est de l'espace francophone, la mise en agenda du développement durable s'est opérée à travers l'organisation et la participation à des grandes conférences internationales. Ainsi, les repères historiques de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone (I.1.) peuvent permettre de mieux comprendre l'inscription du développement durable dans l'agenda des collectivités locales de cet espace (I.2.).

I.1. Les repères historiques de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone

- 10 Quatre grandes conférences constituent les repères historiques à travers lesquels l'on peut lire la dynamique évolutive de la mise en agenda du développement durable dans l'espace francophone. Il s'agit principalement du sommet de Dakar de 1989, de la conférence de Tunis de 1991, du sommet de Rio de 1992 et du sommet d'Ouagadougou de 2004. Le sommet de la Francophonie tenu à Dakar au Sénégal en 1989 constitue l'élément fondateur de l'implication de

la communauté francophone dans la promotion du développement durable à travers la coopération multilatérale¹¹. Le sommet de Dakar décida de la mise en place de l'université Senghor qui ouvrait ses portes en 1990 avec la création d'un Département Environnement qui constituait la matérialisation de l'appropriation du développement durable au sein de l'espace francophone. Au travers d'une déclaration, le Sommet de Dakar décidait enfin de « la convocation d'une Conférence des ministres francophones chargés de l'environnement », conférence ministérielle qui se tiendra à Tunis en 1991.

- 11 La conférence de Tunis de 1991 réunissant les ministres de l'environnement des pays francophones fut une étape importante avant le Sommet de Rio de Janeiro qui se tint en 1992. Cette conférence s'est tenue dans un contexte international marqué par une prise de conscience croissante des défis environnementaux auxquels le monde était confronté. À Tunis, les ministres de l'environnement des États et des gouvernements des pays membres de la Francophonie ont défini une stratégie de coopération en matière environnementale et ont fait des propositions dans le cadre de la préparation de la Conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue à Rio en 1992¹². La Conférence adopta un programme quinquennal sur l'environnement et le développement durable appelé Plan d'action de Tunis. Ce Plan s'articulait autour de cinq axes principaux d'intervention à savoir : la concertation francophone ; la formation des acteurs du développement ; la circulation de l'information ; la sensibilisation ; le partenariat et la coopération¹³.
- 12 Dans la déclaration de Tunis, les États de l'espace francophone s'engagèrent à promouvoir le développement durable à travers une démarche qui lie les préoccupations de chaque pays à celles de la planète et les objectifs de protection à ceux du développement, en recherchant le bien-être des générations actuelles sans compromettre les chances de bien-être des générations futures. Si le volet environnemental semble être l'élément dominant de la Déclaration de Tunis, il faut tout de même souligner que le plan d'action adopté à ce sommet a décliné de manière générale une vision de la Francophonie orientée vers la promotion du développement durable. C'est d'ailleurs dans cet esprit que les États francophones se

sont rendus au Sommet de Rio de Janeiro de 1992 qui a contribué à donner une nouvelle orientation à la promotion du développement durable par l'ensemble des acteurs du système international.

- 13 Le Sommet de Rio de Janeiro de 1992 qui est le troisième « Sommet de la Terre » a vu la participation de plus de 150 pays et de 94 chefs d'État et de gouvernements qui ont pris la parole. Le principal enjeu de ce sommet était la consécration d'une vision concertée en matière de développement durable conformément à la vision énoncée dans le rapport Brundtland publié en 1987 sous le titre *Notre avenir à tous*. Lors de ce Sommet, fut adoptée une déclaration politique comportant une série de principes que sont notamment le principe pollueur-payeur, le principe de précaution et le principe de responsabilités communes, mais différenciées qui définit les droits et les responsabilités des États en matière d'environnement et de développement. L'importance de ce sommet dans la mise en agenda du développement durable n'est plus à démontrer étant donné que c'est lors de ce dernier que fut adopté le programme d'action pour le 21^e siècle en matière de développement durable dénommé *Agenda 21*. Il s'agit d'un plan d'action mondial qui détaille les mesures à mettre en pratique en matière de développement durable sur l'ensemble de la planète.
- 14 La Francophonie fit également réaliser en marge de ce Sommet, deux études sur des sujets importants de l'*Agenda 21*. L'une portait sur les *mécanismes novateurs de financement du développement durable* et l'autre sur les *transferts de technologie*. De manière générale, la Francophonie a pesé de tout son poids au Sommet de Rio de 1992 en faisant accepter l'idée d'une Convention de lutte contre la désertification qui constitua quelques années plus tard le pilier de l'engagement francophone en matière de promotion du développement durable. Ainsi, une étape importante sera donc franchie à partir de 2004 avec la tenue du Sommet de la Francophonie à Ouagadougou.
- 15 Si l'institutionnalisation de la Francophonie est un processus qui fut marqué par des faits politiques¹⁴, il faut tout de même reconnaître que le développement durable s'est également positionné comme une priorité dans l'agenda de la communauté francophone. C'est à cet effet que le Sommet de la Francophonie de 2004 tenu à Ouagadougou

au Burkina Faso a essentiellement porté sur la promotion du développement durable conformément aux recommandations du Sommet de Rio de 1992. Le thème de ce dixième Sommet de la Francophonie qui était « Francophonie, espace solidaire pour un développement durable » a révélé l'engagement ainsi que la détermination de la communauté francophone à œuvrer pour la consolidation des acquis en matière de promotion du développement durable. Au cours de ce Sommet, la Francophonie adopta un cadre stratégique décennal pour la période 2004-2014 dont le quatrième volet portait sur la promotion du développement durable.

- 16 En somme, la communauté francophone s'est appropriée la problématique du développement durable de manière graduelle à travers les Sommets de la Francophonie et le Sommet de Rio de 1992. C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'inscription du développement durable dans l'agenda international des collectivités locales notamment celles de l'espace francophone.

I.2. Le développement durable dans l'agenda international des collectivités locales francophones

- 17 Le développement durable est l'élément qui a fortement contribué à l'essor de la diplomatie des villes¹⁵. L'interpellation des collectivités locales pour la promotion du développement durable a été déclenchée lors du Sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992. Depuis lors, le développement durable s'est inscrit dans l'agenda international des collectivités locales¹⁶. La question du développement durable a intégré l'agenda des Nations Unies en 1972 avec l'organisation de la première Conférence des Nations unies sur l'environnement humain (CNUEH)¹⁷. Devenu sujet onusien, la nature faisait tout d'abord l'objet des négociations interétatiques du fait de l'exclusivité qui était accordée à l'État sur la scène internationale. Ce n'est que progressivement que d'autres acteurs internationaux à l'instar des collectivités territoriales se sont appropriés la problématique du développement durable. C'est au sommet de Rio de Janeiro de 1992 que l'action internationale des collectivités locales dans le champ du développement durable a pris son envol avec l'interpellation de celles-ci à agir dans ce champ. Depuis lors, le

développement durable s'est inscrit dans l'agenda international des collectivités locales. Seulement, bien avant ce sommet, les jalons de l'engagement international des gouvernements locaux en matière de promotion du développement durable avaient déjà été posés. En 1990, lors du Congrès mondial des collectivités locales, fut créé l'*International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI)* ¹⁸. C'est cette institution qui porta la voix des collectivités locales lors du sommet de Rio en 1992. L'objectif était de susciter une mobilisation massive des gouvernements locaux en vue d'accompagner les États ainsi que l'ONU dans la mise en œuvre d'une politique globale en matière de promotion du développement durable. Lors de ce sommet de Rio, l'ICLEI a clairement montré le rôle fondamental des acteurs publics locaux dans la mise en œuvre du développement durable à travers la formule « Penser global, agir local » ¹⁹.

18 À cet effet, le Chapitre 28 de l'Agenda 21 des Nations unies invitait les collectivités locales à mettre en place dès 1996, des stratégies de développement durable à l'échelle de leurs territoires. C'est ainsi que les premières approches locales de développement durable furent élaborées et de nombreuses actions menées dans le cadre de la coopération internationale des collectivités territoriales. Depuis lors, plusieurs collectivités ont élaboré des Agendas 21 locaux en vue d'impulser, à partir de l'échelon local, une dynamique globale de protection de l'environnement et de promotion du développement durable. La décentralisation amorcée dans certains pays d'Afrique subsaharienne francophone dès 1996, a facilité l'arrimage des collectivités locales aux recommandations issues du sommet de Rio de Janeiro de 1992. Le sommet de Rio provoqua des transformations profondes car, il permit au concept de biodiversité de quitter la sphère des biologistes pour s'intégrer dans celle des sciences de l'homme et de la société ²⁰. Les résultats réalisés dans les politiques locales de promotion du développement durable sont restés relativement mitigés du fait que de nombreux pays ont eu du mal à s'arrimer à cette exigence.

19 Cependant, les collectivités locales qui se sont engagées ont pu donner satisfaction à travers l'élaboration de leurs agendas 21 locaux. Il a fallu attendre le sommet de Copenhague pour qu'une nouvelle impulsion soit donnée en matière d'engagement des collectivités

locales dans la promotion du développement durable. Les collectivités locales en général et les collectivités territoriales décentralisées camerounaises en particulier se sont appropriées les questions écologiques via la diplomatie des villes pour intégrer le plan d'action de la Conférence de Stockholm qui s'étalait sur trois grandes catégories, à savoir le programme mondial d'évaluation de l'environnement, les mesures internationales visant à étayer les activités d'évaluation et de gestion menées aux niveaux national et international. De plus, ces catégories se déclinent en 109 recommandations émises²¹. Ajoutons encore qu'une des grandes décisions de cette conférence fut la création du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE).

- 20 Ainsi, les ODD dans le sillage des politiques publiques locales au sein des villes francophones camerounaises s'articulent autour de l'exercice des compétences transférées dans le cadre de la décentralisation, ce qui permet de construire un lien entre la décentralisation et les ODD. Ces compétences qui constituent l'épine dorsale des politiques publiques locales, permettent d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la décentralisation notamment dans le domaine de la promotion du développement durable à travers la protection de l'environnement, la prévention des risques de catastrophes, l'accès aux services sociaux de base, la lutte contre la pauvreté et bien d'autres. En la matière, la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun octroie aux communes un certain nombre de compétences qui permettent de mettre en mouvement des politiques publiques communales dans ce domaine. À ce titre, l'article 157 du Code général des collectivités territoriales décentralisées transfère aux communes la compétence en matière de « l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes ». Cette compétence s'inscrit dans le champ de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Dans le même ordre d'idées, l'article 158 du Code général des collectivités territoriales décentralisées dispose que les communes camerounaises sont compétentes en matière de « l'élaboration des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement » ; « la délivrance des certificats d'urbanisme, des

autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir ». Ces deux autres compétences qui s'inscrivent dans le champ de la planification, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat permettent de comprendre que la promotion du développement durable est inscrite dans les politiques camerounaises de décentralisation au regard de la panoplie des compétences transférées aux communes par la loi portant Code général des collectivités territoriales décentralisées. À date, le transfert desdites compétences est effectif mais leur exercice se heurte à quelques pesanteurs et balbutiements.

- 21 Cependant, l'exercice de ces compétences pose un problème au regard d'autres déterminants qui structurent l'écosystème de la décentralisation territoriale au Cameroun. Ces déterminants concernent notamment les moyens inhérents au transfert des compétences, la matérialisation du transfert des compétences et les démarches de performance dans la mise en œuvre de l'action publique territoriale. Tous ces déterminants rejoignent les aspects pratiques de la décentralisation dont la mise en œuvre réside dans l'exercice effectif des compétences transférées par la loi. Il s'agit d'une équation à plusieurs inconnues qui n'a pas encore été résolue jusqu'ici étant donné que les compétences transférées ne font pas encore l'objet d'un exercice intégral. Par ailleurs, les moyens inhérents au transfert des compétences constituent un déterminant à partir duquel l'on peut comprendre les dysfonctionnements observés dans l'exercice par les communes camerounaises des compétences en rapport avec le développement durable. Le déficit à la fois qualitatif et quantitatif des ressources humaines, financières et matérielles observé au sein des communes camerounaises plombe la mise en œuvre des politiques publiques locales en matière de promotion du développement durable. Il s'agit là d'un élément qui freine le transfert et l'exercice intégral de toutes les compétences aux collectivités territoriales décentralisées dans tous les domaines du développement territorial.
- 22 En effet, l'existence d'un lien spécifique entre l'action publique territoriale et la performance²² illustre à suffisance que l'exercice des compétences en rapport avec le développement durable par les communes francophones camerounaises reste soumis à l'impératif de performance. Le déficit ou encore le manque d'appropriation des

démarches de performance dans l'action publique territoriale au Cameroun reste influencé par la conjoncture qui n'a pas rendu favorable l'essor et l'évolution de l'ingénierie territoriale dans le contexte camerounais. Pourtant, l'ingénierie du développement territorial contemporaine a été structurée à partir d'un transfert progressif de compétences de l'État vers les collectivités territoriales²³.

- 23 En somme, la promotion du développement durable a intégré l'agenda international des collectivités territoriales à la faveur du Sommet de Rio de Janeiro tenu en 1992. C'est donc à la faveur de cet agenda que les villes francophones camerounaises ont entrepris des initiatives de diplomatie des villes se déployant dans ce domaine.

II. La diplomatie des villes et la promotion du développement durable dans les villes francophones camerounaises

- 24 Depuis la Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement durable, les collectivités locales tout comme les villes ont été progressivement reconnues au seuil des relations internationales comme des acteurs importants pour la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.²⁴ Dans le contexte camerounais, l'irruption des collectivités locales dans le champ de la diplomatie des villes s'est faite en perspective de l'accès à l'aide publique au développement. Ceci dit, la diplomatie des villes que pratiquent les communes camerounaises sur fond de coopération décentralisée reste adossée à de nombreux enjeux à la fois manifestes et latents. Comme enjeu manifeste, figure en bonne place la recherche des financements internationaux. L'enjeu latent, quant à lui, n'est autre que la recherche d'une visibilité internationale par les communes camerounaises.²⁵ Ainsi, au-delà des enjeux à la fois manifestes et latents qui structurent et influencent la diplomatie des villes camerounaises, la promotion du développement durable demeure un déterminant important. Les villes francophones camerounaises, quant à elles, appartiennent à une plateforme qui

constitue ce qu'il convient d'appeler la Francophonie des territoires à savoir l'Association internationale des maires francophones (AIMF), véritable plateforme de promotion de la coopération internationale des collectivités locales de l'espace francophone (II.1.). C'est à travers elle que de nombreuses initiatives de promotion du développement durable sont menées par les villes francophones camerounaises (II.2.).

II.1. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) comme cadre de déploiement d'une diplomatie des collectivités locales francophones

- 25 L'évolution de la Francophonie fait qu'aujourd'hui elle dispose d'un dispositif institutionnel assez particulier par rapport aux autres organisations internationales et régionales. Elle regroupe, en effet, à la fois des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales. Les liens entre eux sont inscrits dans un document normatif qu'est la Charte de la Francophonie²⁶. Ainsi, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) fait donc partie des organisations non gouvernementales qui constituent le dispositif institutionnel de la Francophonie. L'idée de création de cette plateforme des responsables des collectivités locales et des villes francophones émergea en 1977 sous l'impulsion de Jacques Chirac, alors maire de Paris.²⁷ Cette rencontre, qui se tint les 26 et 27 novembre 1977 à l'hôtel de ville de Paris, constitue une véritable première dans l'histoire de la francophonie institutionnelle et donne naissance deux années plus tard à l'AIMF, officiellement créée le 1^{er} mai 1979 lors de l'assemblée générale constitutive réunie à Québec²⁸. Créée à l'initiative des maires des villes de Paris et de Montréal, l'AIMF s'est progressivement imposée comme le cadre d'expression d'un multilatéralisme porté par les collectivités locales de l'espace francophone. L'AIMF est donc l'incarnation de la Francophonie des Territoires portée par et vers les initiatives locales. Bien qu'elle ne soit pas une organisation autorisée à promouvoir les activités politiques, la tendance ou l'option politique se dessine de plus en plus au sein de celle-ci²⁹.

- 26 L'AIMF se positionne aujourd'hui comme une plateforme de contribution à l'amélioration de la démocratie locale au niveau des municipalités. Elle permet de ce fait aux collectivités locales des villes francophones d'articuler une véritable diplomatie des villes qui s'insère dans le vaste mouvement d'internationalisation des villes et autres collectivités locales dans un contexte de mondialisation. Les villes coopèrent dans de multiples réseaux, constituant une autre scène diplomatique, qui se différencie de la scène animée par les États, et s'y ajuste³⁰.
- 27 La mise en place de l'AIMF comme élément du dispositif institutionnel de la Francophonie est perçue comme une étape cruciale dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une diplomatie internationale des collectivités locales francophones portée par les maires desdites collectivités. Ainsi, parler de diplomatie des villes dans l'espace francophone c'est admettre l'engagement international des collectivités locales francophones par les élus locaux qui œuvrent à lui donner une certaine cohérence. Cette diplomatie des villes s'attelle à se conformer aux orientations de la politique étrangère des États de l'espace francophone dont elle constitue le relais à l'échelon local. La diplomatie des villes francophones peut donc être perçue comme l'ensemble des activités et initiatives de coopération internationale des villes francophones et leur engagement face à des défis globaux tels que le développement durable, la paix, la sécurité et la lutte contre la pauvreté. Elle constitue la raison d'être et la matérialisation même de ce qu'il convient d'appeler la Francophonie des territoires dont l'AIMF constitue le principal avatar. Trois décennies après le Sommet de la Terre (Rio 1992), l'AIMF s'est fortement impliquée dans la promotion du développement durable par le truchement d'une diplomatie des villes caractéristique de la Francophonie des Territoires. À travers son programme, elle a mis sur pied des commissions permanentes dans le domaine du développement urbain durable et l'environnement³¹.
- 28 En outre, l'association regroupe aujourd'hui 350 membres venant de près de 60 pays dans le monde³². Sont membres de l'AIMF des villes mais aussi des associations de communes ou de municipalités des pays francophones. Les projets de coopération coordonnés par l'AIMF se concentrent sur les infrastructures de base comme la construction des écoles, l'alimentation en eau potable, les équipements

informatiques, l'assainissement des quartiers, etc.³³ Elle constitue aujourd'hui une plateforme de promotion du développement durable à travers de nombreux programmes et initiatives conduits en son sein. À titre d'exemple, les maires des villes francophones se sont engagés dans le cadre de l'AIMF à faire face aux défis climatiques en marge de la 21^e Conférence des Nations unies pour le climat (COP 21)³⁴. C'est ainsi qu'ils se sont réunis à Paris le 4 décembre 2015 pour un Sommet des élus locaux pour le climat en marge de la COP 21 organisée à l'initiative de la maire de Paris, Anne Hidalgo et de Michael R. Bloomberg, l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations Unies pour les villes et les changements climatiques, en partenariat avec les réseaux mondiaux de villes et de gouvernements locaux (AIMF, C40, ICLEI et CGLU). Ce rassemblement a vu la participation d'un millier de dirigeants locaux du monde entier, venus apporter une contribution décisive à la COP 21. À la base de cette mobilisation exceptionnelle, la conviction que « la crise du changement climatique ne concerne pas un futur lointain, c'est maintenant qu'elle sévit » selon l'heureuse formule de madame Hidalgo, la maire de Paris.³⁵ C'est dans ce sillage qu'il convient d'inscrire et d'analyser les initiatives des villes francophones camerounaises dans le champ de la promotion du développement durable.

II.2. Les initiatives de promotion du développement durable par les villes francophones camerounaises à travers la diplomatie des villes

- 29 La conception du développement durable varie en fonction des contextes et des réalités propres à chaque territoire, pays ou région. Elle est également structurée par les perceptions des dirigeants locaux ainsi que de l'appropriation par ceux-ci de la politique de décentralisation mise en œuvre au sein de leurs territoires et dans l'ensemble du pays. Pour ce qui est des villes francophones camerounaises, leur conception du développement durable opère un alignement derrière les principes et les orientations de la Francophonie et de l'AIMF dont elles sont membres. Cependant, cette conception demeure influencée par des contingences qui sont

directement liées aux réalités locales bien que les politiques de décentralisation actuellement mises en œuvre dans le pays s'efforcent de s'arrimer aux standards et référentiels internationaux en matière d'implémentation des politiques de promotion du développement durable. L'arrimage à ces standards et référentiels internationaux est dicté par la nécessité de converger vers des objectifs globaux. De manière générale, le déterminant environnemental et écologique structure le positionnement de la plupart des villes francophones camerounaises, dans leurs initiatives et actions en faveur du développement durable. Cela se traduit par une forte inflexion des actions vers la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques à travers les opérations d'aménagement urbain et de promotion des économies vertes.

- 30 De nouveaux domaines d'intervention ont vu le jour dans le déploiement international des villes francophones camerounaises prises comme collectivités locales ou simplement comme communes. Cela participe d'une sorte de spécialisation dans la pratique de la coopération internationale par ces dernières.³⁶ Parmi ces nouveaux domaines d'intervention figure en bonne place la promotion du développement durable. Ainsi, les initiatives de promotion du développement durable au sein des villes francophones camerounaises se déploient sous deux formes. La première forme concerne un déploiement multi-acteurs dans le cadre de l'adhésion des villes francophones camerounaises aux initiatives et activités de l'AIMF. La seconde forme concerne un déploiement bi-acteurs dans le cadre des conventions de coopération décentralisée qui lient certaines communes francophones camerounaises avec leurs homologues d'autres pays de l'espace francophone avec qui elles constituent la Francophonie des territoires.
- 31 Pour ce qui est de la première forme, elle concerne le déploiement au sein de l'AIMF dans le cadre de ses activités notamment les Sommets des élus locaux. Notons qu'en tant que plateforme des gouvernements locaux, l'AIMF constitue un acteur important dans la mise en œuvre d'une diplomatie des territoires francophones axée sur la promotion du développement durable à travers les principales actions phares que sont la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'accès à l'eau potable et la santé. Les communes francophones camerounaises membres de cette

plateforme partagent la vision de cette organisation en matière de développement durable dans le cadre de l'engagement international des collectivités locales sur la question.

- 32 De manière concrète, l'AIMF impacte de manière réelle et tangible la transformation des villes francophones camerounaises à travers un accompagnement dans les initiatives de promotion du développement durable. En guise d'illustrations, la ville de Yaoundé a bénéficié de plusieurs projets de mise en place des dispositifs d'amélioration de la gestion des déchets urbains financés par l'AIMF. Pour ce qui est de la ville de Douala, la coopération francophone avec l'AIMF a permis la formation des techniciens municipaux sur la gestion durable des infrastructures. Dans la ville d'Ebolowa, les initiatives locales soutenues par l'AIMF et son réseau de partenaires ont permis d'accompagner la ville dans une démarche de structuration et de promotion de l'agriculture urbaine durable et d'aménagement des espaces verts. Selon certains acteurs de terrain, les actions menées par l'AIMF au sein des villes francophones camerounaises ont produit des effets réels qui ont considérablement amélioré le fonctionnement des municipalités³⁷. Cela s'est traduit par l'amélioration de la gouvernance locale, le renforcement des capacités administratives des municipalités et la création de services spécifiques au sein de celles-ci.
- 33 Par ailleurs, ces villes bénéficient ainsi du programme de coopération de l'AIMF dans le cadre de la promotion du développement durable. C'est ainsi que l'on note la participation de certaines villes francophones camerounaises aux rencontres organisées par l'AIMF, notamment les assemblées générales qui se tiennent selon une périodicité arrêtée par l'association. À titre d'exemple, les villes de Douala, Garoua, Foumban, Ngaoundéré et Yaoundé ont pris part à la 35^{ème} assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue à Tunis du 7 au 9 octobre 2015.³⁸ Lors de cette édition qui avait pour thème « Apprendre les villes innovantes », les autorités locales de certaines villes camerounaises ont présenté des communications visant à décliner leur vision de la Francophonie partant des activités menées. Il s'agit par exemple de Giblert Tsimi Evouna, le délégué du gouvernement auprès de la communauté urbaine de Yaoundé qui a présenté une communication intitulée « Innovation, facteur de coopération internationale, d'émancipation des femmes, de meilleure

gouvernance et de développement local ». ³⁹ Le docteur Adamou Ndam Njoya, maire de la commune de Foumban, quant à lui, présentait une communication intitulée « Apprendre des villes innovantes » ⁴⁰.

34 En outre, la mise en œuvre du développement durable dans le cadre de la Francophonie au Cameroun repose sur une Stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui constitue la matrice principale de l'action publique en la matière. Ce document qui fut élaboré en 2016 indique que les collectivités territoriales décentralisées constituent les principaux agents de promotion du développement durable au niveau local. ⁴¹ Ainsi, dans le cadre de l'agenda francophone, l'on note des bonnes pratiques des acteurs non étatiques en matière de promotion du développement durable au Cameroun à travers l'éducation au développement durable ⁴².

35 À côté du déploiement multi-acteurs se trouvent des initiatives menées dans le cadre des partenariats avec d'autres communes francophones étrangères. Dans le cadre des partenariats avec d'autres collectivités étrangères, les communes francophones camerounaises mènent des actions en matière de promotion du développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Deux communes camerounaises se sont particulièrement illustrées dans ce champ de la diplomatie pour le climat et le développement durable. Il s'agit des communes d'arrondissements de Yaoundé III et Yaoundé IV, dont la coopération qui les lie avec la Convention des Maires d'Afrique subsaharienne (CdM ASS) porte essentiellement sur la lutte contre le changement climatique et le développement durable. Grâce au concours financier de l'Union européenne, elles ont souscrit pour la mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur d'un accès à une énergie durable et du climat (PAAEDC). Elles ont, de ce fait, entrepris de rédiger des plans climat qui sont à la fois des documents stratégiques de mise en œuvre de cette initiative et aussi des agendas 21 locaux pour ces communes ⁴³.

36 Par ailleurs, d'autres communes ont eu à mener des actions en faveur de la promotion du développement durable. On peut mentionner entre autres la commune de Sa'a qui, dans son partenariat avec la ville de Sélestat en France, a mis sur pied un mécanisme de promotion du développement durable à travers la gestion des déchets ⁴⁴. Le

dispositif a été articulé autour de trois éléments fondamentaux à savoir : la mise en place des mécanismes de collecte des déchets, la sensibilisation des acteurs intervenants dans la chaîne de production des déchets et la mise en place des infrastructures de tri. La commune de Mbalmayo, dans le cadre des échanges au sein de l'AIMF a, quant à elle, mis sur pied un programme de promotion du développement durable dénommé Gestion participative des déchets urbains (GEPADU)⁴⁵. Un projet similaire a été implémenté au sein de la commune de Bangangté avec le concours financier et technique de ses partenaires, à savoir l'AIMF et le Service intercommunal de l'aménagement et l'assainissement de Paris (SIAAP). Il s'agit de la Maîtrise d'ouvrage durable pour l'eau et l'assainissement de base (MODEAB). Ce projet a reçu le premier prix national du Fonds spécial d'équipement intercommunal (FEICOM) en 2012, et le prix des Nations unies pour le service public en 2014.⁴⁶ Somme toute, les villes francophones camerounaises demeurent confrontées à de nombreux défis dans leur démarche de promotion du développement durable par le biais de la diplomatie internationale.

- 37 L'un des principaux défis auxquels reste confrontée la mise en œuvre d'une gouvernance décentralisée du développement durable au sein des villes francophones camerounaises est le caractère inexistant ou inopérant des Agendas 21 locaux comme dispositifs émanant d'un dispositif national d'ensemble. La promotion du développement durable au sein de ces communes reste enfermée dans le cadre de quelques initiatives de coopération décentralisée intégrées dans l'agenda international des collectivités locales. En dépit d'un maillage institutionnel quelque peu désarticulé, l'on peut voir quelques actions ponctuelles mais limitées. Pourtant, les prévisions faites dans la Stratégie nationale de développement pour la décennie 2020-2030 (SND30) indiquent clairement que la promotion du développement durable à travers les actions de lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'accès à l'eau potable devrait gagner des proportions considérables au sein des collectivités locales. Certaines communes ont, malgré la situation ambiante, élaboré des dispositifs communaux de promotion du développement durable. C'est le cas par exemple de la commune d'arrondissement de Douala 1^{er} et de la Communauté urbaine de Douala qui se sont dotées d'Agendas 21 locaux. Seulement, l'implémentation des actions déclinées dans ces

outils de planification stratégique se heurte à des pesanteurs à la fois structurelles et conjoncturelles.

- 38 Le dispositif camerounais de coopération décentralisée est articulé autour des structures gouvernementales que sont les ministères en charge de la question et les entités locales à savoir les conseils municipaux et les services communaux spécialisés. Le fonctionnement de ces structures et entités révèle l'inefficacité de ce dispositif. Outre le problème de la faiblesse et de l'inexistence des financements nationaux dans la mise en œuvre de la coopération décentralisée par les communes camerounaises, se trouve aussi le problème du dispositif stratégique de mise en œuvre. L'une des caractéristiques de la coopération décentralisée reste la dimension concrète et l'approche méthodique des projets à réaliser.
- 39 Par conséquent, elle a besoin des structures de coordination des actions pour une meilleure atteinte des objectifs escomptés. Malgré l'existence des structures à la fois gouvernementales et locales, la pratique de la coopération décentralisée au Cameroun tarde à prendre un véritable envol du fait de leur inefficacité⁴⁷. L'action internationale entre les communes camerounaises et leurs homologues des pays tiers est marquée par une asymétrie des structures de conception et de mise en œuvre. Cette asymétrie est beaucoup plus perceptible au niveau des structures communales car celles du Cameroun sont peu rodées à la philosophie de la coopération décentralisée. Il s'agit là d'un facteur de blocage qui agit sur l'indice de pertinence et d'efficacité dans l'action internationale des communes camerounaises. Du coup, la question des compétences et des ressources qui est au cœur du débat sur l'effectivité de la décentralisation au Cameroun refait surface. Au-delà des compétences entendues comme prérogatives que l'État a transférées aux communes se pose le problème des compétences du personnel communal et des élus locaux comme aptitude à résoudre et gérer les problèmes.
- 40 Face à cette situation, il convient d'envisager des perspectives d'amélioration de la projection internationale des villes francophones camerounaises dans le champ de la promotion du développement durable. La stratégie d'internationalisation ne peut se baser uniquement sur les besoins du gouvernement local sans tenir compte

des possibilités offertes par le contexte⁴⁸. Auquel cas, les gouvernements locaux qui optent pour cette approche courent le risque de ne jamais avoir des repères et par extension une affirmation internationale. Pour connaître son potentiel international, la collectivité doit identifier les menaces auxquelles elle est soumise et les opportunités qui s'offrent à elle. Pour cette analyse la collectivité doit connaître, de la façon la plus exhaustive possible, l'histoire et la situation actuelle des relations internationales de son territoire, sans se limiter aux institutions publiques⁴⁹. Loin d'être une simple vue de l'esprit, il s'agit là d'une piste à explorer par les villes francophones camerounaises qui sont en quête du renforcement de leur présence internationale et d'amélioration de leur contribution au rayonnement de la Francophonie des territoires.

Conclusion

- 41 En définitive, la Francophonie des territoires est une réalité en perpétuelle construction au regard des défis auxquels demeurent confrontés les territoires francophones. C'est à l'aune de ces défis que le monde francophone se consolide davantage pour s'intégrer dans le vaste ensemble mondial. La promotion du développement durable qui s'est positionnée comme une priorité dans l'agenda international des collectivités locales a fait l'objet d'une appropriation minutieuse et rigoureuse par les collectivités locales francophones. Ces dernières en dépit des difficultés rencontrées, s'attèlent dans le cadre d'une diplomatie des villes portée par l'AIMF à promouvoir le développement local à travers une diversité d'initiatives et d'approches. Les villes francophones camerounaises se sont résolument engagées dans la promotion du développement durable dans le cadre d'un agenda commun de la Francophonie des territoires. Cette promotion qui oscille entre dynamiques locales de décentralisation et enjeux globaux de coopération se heurte au caractère désarticulé du maillage institutionnel qui guide le déploiement international des villes francophones camerounaises. Il importe également d'indiquer que la question du financement des initiatives de coopération au sein de l'espace francophone demeure centrale. Les contraintes budgétaires et les logiques de gestion opaque constituent des facteurs de blocage dans l'implémentation des politiques publiques locales au sein de l'espace francophone. Pour

que les initiatives menées par les municipalités soient efficaces, il est indispensable que ces dernières puissent être capables de mobiliser des ressources financières et faire preuve de transparence en matière de gouvernance locale.

- 42 Tout compte fait, les dynamiques d'internationalisation des villes dans un contexte de mondialisation permettent une appropriation des démarches de performance dans l'action publique territoriale et ses ramifications internationales. L'expérience des villes francophones camerounaises caractérisée par un déficit d'exercice des compétences en matière de promotion du développement durable permet de comprendre que malgré l'existence de quelques actions ponctuelles du fait de la diplomatie des villes, l'adoption d'une démarche de performance à travers l'élaboration et à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux demeure un impératif. Pour cela, la Francophonie des territoires se positionne aujourd'hui comme une opportunité importante à travers laquelle les initiatives locales de promotion du développement durable dans les villes francophones camerounaises trouveront un regain de vitalité. Si on peut sans doute questionner la pertinence et la portée des actions menées par la Francophonie des territoires, il semble au moins évident de reconnaître que la promotion du développement durable est une nécessité que nul ne peut contester. Les transformations que subit la société internationale dans le cadre d'une gouvernance mondiale de certaines problématiques jugées universellement préoccupantes en est la parfaite illustration. Quoiqu'on dise, une réflexion sur le bilan et les défis des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable ne peut prétendre à l'exhaustivité. Il s'agit simplement d'une lecture à partir d'un angle étant donné que d'autres aspects tels que la réforme du cadre institutionnel et la révision du dispositif normatif de la communauté francophone peuvent constituer d'autres aspects pour approfondir et enrichir cette réflexion.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Cormarmond (Jean-Marc de) (coord.), *Bilan de la Francophonie en développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre* (Rio, 1992), Québec, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, 2013, 163 p.

Guillou (Michel) et Littardi (Arnaud), *La Francophonie s'éveille*, Paris, Berger-Levrault, 1988, 263 p.

Roy (Jean-Louis), *La francophonie : l'émergence d'une alliance ?*, Montréal, Hurtubise HMH, 1989, 131 p.

Chapitres d'ouvrages

Mamoudou (Bouba) et Iguigui (Bertrand), « La diplomatie des villes comme logiciel de promotion et de visibilité des communes camerounaises sur la scène internationale : enjeux, défis et perspectives », p. 25-41, dans Esseba (Cyriaque) (dir.), *Dynamiques des relations internationales contemporaines. Mélanges offerts au Professeur Jean Koufan Menkéné*, Paris, L'Harmattan, 2021, 502 p.

Soldatos (Panayotis), "Chapter 2: An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors", p. 34-53, dans Soldatos (Panayotis) et Hoking (Briand), *Federalism and International Relations. The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford Press, 1990, 334 p.

Articles de revues

Blondel (Jacques), « De l'utopie écologiste au développement durable », *Études*, 2003, n° 10, p. 327-337.

Boutaud (Aurélien) et Brodhag (Christian), « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, 2006, vol 14, n° 2, p. 154-162.

Dumazert (Laura), « À l'origine de la francophonie institutionnelle. La création de l'Association internationale des maires francophones », *Relations Internationales*, 2018, vol 2, n° 174, p. 125-141, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2018-2-page-125?lang=fr>, consulté le 17 juin 2026.

Laville (Bettina), « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour le "foyer de l'humanité" ? » *Vraiment durable*, 2013, vol. 1, n° 3, p. 23-45, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-vraiment-durable-2013-1-page-23?lang=fr>, consulté le 17 juin 2026.

Viltard (Yves), « Conceptualiser la "diplomatie des villes" ou l'obligation faite aux relations internationales de penser l'action extérieure des gouvernements locaux », *Revue française de science politique*, 2008, vol. 58, p. 511-533.

Viltard (Yves), « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, 2010, n° 3, p. 593-604.

Thèses et mémoires

Gaillard (Brice), *La performance de l'action publique territoriale : étude sur l'appropriation des démarches de performance au niveau local*, thèse de doctorat en

Science politique, université de Bordeaux, 2016, 436 p.

Iguigui (Bertrand), *Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée et de la diplomatie des villes (1977-2018)*, thèse de doctorat en Histoire contemporaine, université de Douala, 2020, 378 p.

Kombo (Brice Anicet), *Coopération décentralisée et Objectifs du Millénaire pour le Développement : enjeux et perspectives dans l'espace francophone subsaharien*, thèse de doctorat en Droit public, université de Reims Champagne-Ardenne, 2012, 457 p.

Ngouaka Tsoumou (André Ludovic), *La diplomatie francophone*, thèse de doctorat en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2010, 469 p.

Nguyen (Khanh Toan), *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010)*, thèse de doctorat en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2012, 454 p.

Sotto (Debora), *La diplomatie internationale des villes et le changement climatique - le Groupe C40*, mémoire de master en Droit international et comparé de l'environnement, université de Limoges, 2011, 70 p.

Rapports et autres documents

AIMF, *Actes de la 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF*, Tunis 7-9 octobre 2015, 248 p.

AIMF, *Lettre d'information du partenariat stratégique UE-AIMF 2015-2020*, mars 2016, n° 1, 20 p.

Agence intergouvernementale de la Francophonie, *Concertation francophone en préparation du Sommet de Johannesburg sur le Développement Durable*, Tunis, 6-8 mai 2002, *Francophonie et développement durable 1992-2002*, Tunis, Organisation internationale de la Francophonie, 2002, 182 p.

Beyrand (Stéphane) et Sergent (Patrick), *L'ingénierie du développement territorial : dynamisme et enjeux économiques d'un secteur d'activités*, Institut national du développement local, 2007, 57 p.

Ndoutoum (Jean-Pierre) (dir.), *Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques*, Québec, Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2018, 100 p.

Pluijm (Robert van der) et Melissen (Jan), Robert Van Der Pluijm et Jan Melissen, "City Diplomacy: The Expanding Role of Cities in International Politics", Netherlands Institute of International Relations Clingendael, 2007, 45 p., disponible sur : <https://www.clingendael.org/publication/city-diplomacy-expanding-role-cities-international-politics>, consulté le 13 juillet 2026.

République du Cameroun, *Stratégie nationale de développement durable, Rapport final*, Yaoundé, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 2016, 255 p.

Zapata Garesche (Eugène Duval), *Internationalisation des villes et coopérations décentralisées entre l'Union Européenne et l'Amérique latine. Manuel pratique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2008, 184 p.

Page web

Association internationale des maires francophones, « L'AIMF réunit 350 villes, capitales, métropoles et associations faitières de 57 pays », disponible sur : <https://www.aimf.asso.fr/villes-membres/>, consulté le 21 juillet 2026.

NOTES

1 Michel Guillou et Arnaud Littardi, *La Francophonie s'éveille*, Paris, Berger-Levrault, 1988.

2 Jean-Louis Roy, *La francophonie : l'émergence d'une alliance ?*, Montréal; Hurtbise HMH, 1989.

3 Panayotis Soldatos, "Chapter 2: An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors", p. 34-53, dans *Federalism and International Relations. The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford Press, 1990.

4 Robert Van Der Pluijm et Jan Melissen, "City Diplomacy: The Expanding Role of Cities in International Politic", Netherlands Institute of International Relations *Clingendael*, 2007, disponible sur : <https://www.clingendael.org/publication/city-diplomacy-expanding-role-cities-international-politics>, consulté le 13 juillet 2026.

5 Yves Viltard, « Conceptualiser la "diplomatie des villes" ou l'obligation faite aux relations internationales de penser l'action extérieure des gouvernements locaux », *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 3, 2008, p. 511-533.

6 Boubou Mamoudou et Bertrand Iguigui, « La diplomatie des villes comme logiciel de promotion et de visibilité des communes camerounaises sur la scène internationale : enjeux, défis et perspectives », dans *Dynamiques des relations internationales contemporaines. Mélanges offerts au Professeur Jean Koufan Menkéné*, Paris, L'Harmattan, 2021, p. 28.

7 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée et de la diplomatie des villes (1977-2018) », thèse de doctorat en Histoire contemporaine, université de Douala, 2020, p. 264.

- 8 Eugène Dival Zapata Garesche, *Internationalisation des villes et coopérations décentralisées entre l'Union européenne et l'Amérique latine. Manuel pratique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2008, p. 31.
- 9 Berttina Laville, « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour "le foyer de l'humanité" ? », *Vraiment durable*, 2013, vol. 1, n° 3, p. 23-45.
- 10 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée et de la diplomatie des villes (1977-2018) », *op. cit.*, p. 263.
- 11 Jean-Marie de Cormarmond (coord.), *Bilan de la Francophonie en développement durable, 20 ans après le Sommet de la Terre (Rio, 1992)*, Québec, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, 2013, p. 6.
- 12 Agence intergouvernementale de la Francophonie, *Concertation francophone en préparation du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable, Tunis, 6-8 mai 2002, Francophonie et développement durable 1992-2002*, Tunis, Organisation internationale de la Francophonie, 2002, p. 4.
- 13 *Ibid.*
- 14 Khanh Toan Nguyen, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010)*, thèse de doctorat en Science Politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2012, p. 171.
- 15 Bouba Mamoudou et Bertrand Iguigui, *op cit.*, p. 28.
- 16 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée », *op cit.*, p. 265.
- 17 Bettina Laville, « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour "foyer de l'humanité" ? », *Vraiment durable*, 2013, vol. 1, n° 3, p. 23.
- 18 Aurélien Boutaud et Christian Brodhag, « Le développement durable, du global au local. Une analyse des outils d'évaluation des acteurs publics locaux », *Natures Sciences Sociétés*, 2006, vol. 14, n° 2, p. 155.
- 19 *Ibid.*
- 20 Jacques Blondel, « De l'utopie écologiste au développement durable », *Études*, 2003, n° 10, p. 333.
- 21 Historique de la Déclaration de Stockholm.

- 22 Brice Gaillard, *La performance de l'action publique territoriale : Étude sur l'appropriation des démarches de performance au niveau local*, thèse de doctorat en Science Politique, université de Bordeaux, 2016, p. 66.
- 23 Stéphane Beyrand et Patrick Sergent, « L'ingénierie du développement territorial : dynamisme et enjeux économiques d'un secteur d'activités », Institut national du développement local, 2007, p. 4.
- 24 Debora Sotto, *La diplomatie internationale des villes et le changement climatique-Le Groupe C40*, mémoire de master en Droit international et comparé de l'environnement, université de Limoges, 2011, p. 1.
- 25 Bouba Mamoudou et Bertrand Iguigui, *op cit.*, p. 30.
- 26 Khanh Toan Nguyen, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines*, *op cit.*, p. 181.
- 27 Laura Dumazert, « À l'origine de la francophonie institutionnelle. La création de l'Association internationale des maires francophones », *Relations Internationales*, 2018, vol. 2, n° 174, p. 125, disponible sur : <https://shs.cairn.info/revue-relations-internationales-2018-2-page-125?lang=fr>, consulté le 13 juillet 2026.
- 28 *Ibid.*
- 29 André Ludovic Ngouaka Tsoumou, *La diplomatie francophone*, thèse de doctorat en Science politique, université Jean Moulin Lyon 3, 2010, p. 46.
- 30 Yves Viltard, « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales », *Politique étrangère*, 2010, n° 3, p. 599.
- 31 Jean de Cormarmond (coord.), *op. cit.*, p. 64.
- 32 Association internationale des maires francophones, « L'AIMF réunit 350 villes, capitales, métropoles et associations faîtières de 57 pays », disponible sur : <https://www.aimf.asso.fr/villes-membres/>, consulté le 21 juillet 2026.
- 33 Khanh Toan Nguyen, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines*, *op cit.*, p. 195.
- 34 AIMF, *Lettre d'information du partenariat stratégique UE-AIMF 2015-2020*, mars 2016, n° 1, p. 15-17.
- 35 *Ibid.*, p. 15.
- 36 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée », *op cit.*, p. 185.

- 37 Marie Belle Mbang, Chef de bureau de la coopération décentralisée à la commune d'arrondissement de Yaoundé VI, entretien réalisé le 1^{er} juillet 2019 à Yaoundé.
- 38 AIMF, *Actes de la 35^{ème} Assemblée générale de l'AIMF*, Tunis 7-9 octobre 2015.
- 39 *Ibid.*, p. 206.
- 40 *Ibid.*, p. 225.
- 41 République du Cameroun, *Stratégie nationale de développement durable, Rapport final*, Yaoundé, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable, 2016, p. 56.
- 42 Jean-Pierre Ndoutoum (dir.), « Francophonie et développement durable : innovations et bonnes pratiques », Québec, Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2018, p. 56.
- 43 Jean Atangana Evina, Responsable du projet PAAEDC à la commune d'arrondissement de Yaoundé III, entretien réalisé à Yaoundé le 24 juin 2019.
- 44 IRCOD, *Rapport annuel d'activités 2016*, p. 15.
- 45 Archives numériques de l'AIMF, Brochure de présentation GIPADU commune de Mbalmayo.
- 46 *Ibid.*
- 47 Bertrand Iguigui, « Les communes camerounaises à l'épreuve de la coopération décentralisée », *op cit.*, p. 200.
- 48 Eugène Dival Zapata Garesche, *Internationalisation des villes et coopérations décentralisées entre l'Union Européenne et l'Amérique latine. Manuel pratique*, Paris, Ministère des Affaires étrangères et européennes, Direction générale de la coopération internationale et du développement, 2008, p. 40.
- 49 *Ibid.*

RÉSUMÉS

Français

La « Francophonie des territoires » est constituée des villes, des collectivités locales et autres entités subétatiques partageant la langue ainsi que la culture françaises. Cette dernière demeure confrontée aux enjeux globaux notamment la promotion du développement durable qui passe par

la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. L'émergence de la problématique du développement durable dans l'agenda international des collectivités locales partant du congrès mondial des collectivités locales tenu en 1990 jusqu'au sommet de Copenhague de 2009 en passant par la Conférence de Rio de Janeiro de 1992, a permis une reconfiguration de l'espace francophone. Celle-ci s'est opérée à travers l'adaptation des villes et territoires francophones aux exigences d'un monde résolument tourné vers la résolution des problèmes globaux à partir d'initiatives locales. L'expérience des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes est digne d'intérêt étant donné qu'elle permet de questionner l'existence ainsi que l'efficacité de la Francophonie des territoires face aux enjeux globaux. À partir du transnationalisme et du fonctionnalisme, cette réflexion ambitionne d'une part de proposer les clés de compréhension des dynamiques d'internationalisation des villes francophones dans un contexte de mondialisation. D'autre part, elle montre la contribution des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable à travers la diplomatie des villes. D'un point de vue méthodologique, cette recherche s'abreuve à une démarche de type qualitatif qui permet de comprendre et d'évaluer la pertinence des initiatives des villes francophones camerounaises dans la promotion du développement durable. Les données documentaires composées des travaux scientifiques, des rapports d'organisations internationales ainsi que des documents d'archives constituent le principal matériau de cette étude.

English

The "Francophonie of the territories" is made up of cities, local authorities and other sub-state entities sharing the French language and culture. The latter remains confronted with global challenges, notably the promotion of sustainable development which involves protecting the environment and the fight against climate change. The emergence of the issue of sustainable development in the international agenda of local authorities, starting from the World Congress of Local Authorities held in 1990 up to the Copenhagen Summit in 2009, including the Rio de Janeiro Conference in 1992, has enabled a reconfiguration of the French-speaking space. This took place through the adaptation of French-speaking cities and territories to the demands of a world resolutely focused on resolving global problems based on local initiatives. The experience of French-speaking Cameroonian cities in promoting sustainable development through city diplomacy is worthy of interest given that it allows us to question the existence as well as the effectiveness of the Francophonie of the territories in the face of global issues. Based on transnationalism and functionalism, this reflection aims on the one hand to offer the keys to understanding the dynamics of internationalization of French-speaking cities in a context of globalization. On the other hand, it shows the contribution of French-speaking Cameroonian cities in promoting sustainable development through city diplomacy. From a methodological point of view, this research draws on a

qualitative approach which makes it possible to understand and evaluate the relevance of the initiatives of French-speaking Cameroonian cities in the promotion of sustainable development. Documentary data composed of scientific works, reports from international organizations as well as archival documents constitute the main material of this study.

INDEX

Mots-clés

Francophonie, territoires, coopération décentralisée, diplomatie des villes, développement durable

Keywords

Francophonie, territories, decentralized cooperation, city diplomacy, sustainable development

AUTEUR

Bertrand Iguigui

Bertrand Iguigui est historien, titulaire d'un doctorat Ph/D en Histoire politique et relations internationales obtenu à l'université de Douala au Cameroun. Il est chargé de cours au Département d'Histoire et de la conservation du patrimoine de l'université d'Ebolowa. Il est auteur de plusieurs publications scientifiques portant sur la décentralisation, la coopération décentralisée, la diplomatie des villes et les problématiques liées au développement territorial.

IDREF : <https://www.idref.fr/298752468>

Textes essentiels

Pour une « littérature-monde » en français

DOI : 10.35562/rif.1737

Droits d'auteur

CC BY

TEXTE

- 1 Dans « Le Monde des livres », JMG Le Clézio faisait partie des quarante-quatre écrivains qui ont signé, en octobre 2007, un manifeste intitulé « Pour une "littérature-monde" en français », en faveur d'une langue française qui serait « libérée de son pacte exclusif avec la nation »¹.
- 2 Plus tard, on dira peut-être que ce fut un moment historique : le Goncourt, le Grand Prix du roman de l'Académie française, le Renaudot, le Femina, le Goncourt des lycéens, décernés le même automne à des écrivains d'outre-France. Simple hasard d'une rentrée éditoriale concentrant par exception les talents venus de la « périphérie », simple détour vagabond avant que le fleuve revienne dans son lit ? Nous pensons, au contraire : révolution copernicienne. Copernicienne, parce qu'elle révèle ce que le milieu littéraire savait déjà sans l'admettre : le centre, ce point depuis lequel était supposée rayonner une littérature franco-française, n'est plus le centre. Le centre jusqu'ici, même si de moins en moins, avait eu cette capacité d'absorption qui contraignait les auteurs venus d'ailleurs à se dépouiller de leurs bagages avant de se fondre dans le creuset de la langue et de son histoire nationale : le centre, nous disent les prix d'automne, est désormais partout, aux quatre coins du monde. Fin de la francophonie. Et naissance d'une littérature-monde en français.
- 3 Le monde revient. Et c'est la meilleure des nouvelles. N'aura-t-il pas été longtemps le grand absent de la littérature française ? Le monde, le sujet, le sens, l'histoire, le « référent » : pendant des décennies, ils auront été mis « entre parenthèses » par les maîtres-penseurs, inventeurs d'une littérature sans autre objet qu'elle-même, faisant, comme il se disait alors, « sa propre critique dans le mouvement même de son énonciation ». Le roman était une affaire trop sérieuse pour être confiée aux seuls romanciers, coupables d'un « usage naïf

de la langue », lesquels étaient priés doctement de se recycler en linguistique. Ces textes ne renvoyant plus dès lors qu'à d'autres textes dans un jeu de combinaisons sans fin, le temps pouvait venir où l'auteur lui-même se trouvait de fait, et avec lui l'idée même de création, évacué pour laisser toute la place aux commentateurs, aux exégètes. Plutôt que de se frotter au monde pour en capter le souffle, les énergies vitales, le roman, en somme, n'avait plus qu'à se regarder écrire.

- 4 Que les écrivains aient pu survivre dans pareille atmosphère intellectuelle est de nature à nous rendre optimistes sur les capacités de résistance du roman à tout ce qui prétend le nier ou l'asservir...
- 5 Ce désir nouveau de retrouver les voies du monde, ce retour aux puissances d'incandescence de la littérature, cette urgence ressentie d'une « littérature-monde », nous les pouvons dater : ils sont concomitants de l'effondrement des grandes idéologies sous les coups de boutoir, précisément... du sujet, du sens, de l'Histoire, faisant retour sur la scène du monde – entendez : de l'effervescence des mouvements antitotalitaires, à l'Ouest comme à l'Est, qui bientôt allaient effondrer le mur de Berlin.
- 6 Un retour, il faut le reconnaître, par des voies de traverse, des sentiers vagabonds – et c'est dire du même coup de quel poids était l'interdit ! Comme si, les chaînes tombées, il fallait à chacun réapprendre à marcher. Avec d'abord l'envie de goûter à la poussière des routes, au frisson du dehors, au regard croisé d'inconnus. Les récits de ces étonnants voyageurs, apparus au milieu des années 1970, auront été les somptueux portails d'entrée du monde dans la fiction. D'autres, soucieux de dire le monde où ils vivaient, comme jadis Raymond Chandler ou Dashiell Hammett avaient dit la ville américaine, se tournaient, à la suite de Jean-Patrick Manchette, vers le roman noir. D'autres encore recouraient au pastiche du roman populaire, du roman policier, du roman d'aventures, manière habile ou prudente de retrouver le récit tout en rusant avec « l'interdit du roman ». D'autres encore, raconteurs d'histoires, investissaient la bande dessinée, en compagnie d'Hugo Pratt, de Mœbius et de quelques autres. Et les regards se tournaient de nouveau vers les littératures « francophones », particulièrement caribéennes, comme si, loin des modèles français sclérosés, s'affirmait là-bas, héritière de

Saint-John Perse et de Césaire, une effervescence romanesque et poétique dont le secret, ailleurs, semblait avoir été perdu. Et ce, malgré les œillères d'un milieu littéraire qui affectait de n'en attendre que quelques piments nouveaux, mots anciens ou créoles, si pittoresques n'est-ce pas, propres à raviver un brouet devenu par trop fade. 1976-1977 : les voies détournées d'un retour à la fiction.

- 7 Dans le même temps, un vent nouveau se levait outre-Manche, qui imposait l'évidence d'une littérature nouvelle en langue anglaise, singulièrement accordée au monde en train de naître. Dans une Angleterre rendue à sa troisième génération de romans woolfiens - c'est dire si l'air qui y circulait se faisait impalpable -, de jeunes trublions se tournaient vers le vaste monde, pour y respirer un peu plus large. Bruce Chatwin partait pour la Patagonie, et son récit prenait des allures de manifeste pour une génération de travel writers (« J'applique au réel les techniques de narration du roman, pour restituer la dimension romanesque du réel »). Puis s'affirmaient, en un impressionnant tohu-bohu, des romans bruyants, colorés, métissés, qui disaient, avec une force rare et des mots nouveaux, la rumeur de ces métropoles exponentielles où se heurtaient, se brassaient, se mêlaient les cultures de tous les continents. Au cœur de cette effervescence, Kazuo Ishiguro, Ben Okri, Hanif Kureishi, Michael Ondaatje - et Salman Rushdie, qui explorait avec acuité le surgissement de ce qu'il appelait les « hommes traduits » : ceux-là, nés en Angleterre, ne vivaient plus dans la nostalgie d'un pays d'origine à jamais perdu, mais, s'éprouvant entre deux mondes, entre deux chaises, tentaient vaille que vaille de faire de ce télescopage l'ébauche d'un monde nouveau. Et c'était bien la première fois qu'une génération d'écrivains issus de l'émigration, au lieu de se couler dans sa culture d'adoption, entendait faire œuvre à partir du constat de son identité plurielle, dans le territoire ambigu et mouvant de ce frottement. En cela, soulignait Carlos Fuentes, ils étaient moins les produits de la décolonisation que les annonciateurs du XXI^e siècle.
- 8 Combien d'écrivains de langue française, pris eux aussi entre deux ou plusieurs cultures, se sont interrogés alors sur cette étrange disparité qui les reléguait sur les marges, eux « francophones », variante exotique tout juste tolérée, tandis que les enfants de l'ex-empire britannique prenaient, en toute légitimité, possession des lettres

anglaises ? Fallait-il tenir pour acquis quelque dégénérescence congénitale des héritiers de l'empire colonial français, en comparaison de ceux de l'empire britannique ? Ou bien reconnaître que le problème tenait au milieu littéraire lui-même, à son étrange art poétique tournant comme un derviche tourneur sur lui-même, et à cette vision d'une francophonie sur laquelle une France mère des arts, des armes et des lois continuait de dispenser ses lumières, en bienfaitrice universelle, soucieuse d'apporter la civilisation aux peuples vivant dans les ténèbres ? Les écrivains antillais, haïtiens, africains qui s'affirmaient alors n'avaient rien à envier à leurs homologues de langue anglaise. Le concept de « créolisation » qui alors les rassemblaient, à travers lequel ils affirmaient leur singularité, il fallait décidément être sourd et aveugle, ne chercher en autrui qu'un écho à soi-même, pour ne pas comprendre qu'il s'agissait déjà rien de moins que d'une autonomisation de la langue.

- 9 Soyons clairs : l'émergence d'une littérature-monde en langue française consciemment affirmée, ouverte sur le monde, transnationale, signe l'acte de décès de la francophonie. Personne ne parle le francophone, ni n'écrit en francophone. La francophonie est de la lumière d'étoile morte. Comment le monde pourrait-il se sentir concerné par la langue d'un pays virtuel ? Or c'est le monde qui s'est invité aux banquets des prix d'automne. À quoi nous comprenons que les temps sont prêts pour cette révolution.
- 10 Elle aurait pu venir plus tôt. Comment a-t-on pu ignorer pendant des décennies un Nicolas Bouvier et son si bien nommé Usage du monde ? Parce que le monde, alors, se trouvait interdit de séjour. Comment a-t-on pu ne pas reconnaître en Réjean Ducharme un des plus grands auteurs contemporains, dont L'Hiver de force, dès 1970, porté par un extraordinaire souffle poétique, enfonçait tout ce qui a pu s'écrire depuis sur la société de consommation et les niaiseries libertaires ? Parce qu'on regardait alors de très haut la « Belle Province », qu'on n'attendait d'elle que son accent savoureux, ses mots gardés aux parfums de vieille France. Et l'on pourrait égrener les écrivains africains, ou antillais, tenus pareillement dans les marges : comment s'en étonner, quand le concept de créolisation se trouve réduit en son contraire, confondu avec un slogan de United Colors of Benetton ? Comment s'en étonner si l'on s'obstine à postuler un lien charnel exclusif entre la nation et la langue qui en

exprimerait le génie singulier - puisqu'en toute rigueur l'idée de « francophonie » se donne alors comme le dernier avatar du colonialisme ? Ce qu'entérinent ces prix d'automne est le constat inverse : que le pacte colonial se trouve brisé, que la langue délivrée devient l'affaire de tous, et que, si l'on s'y tient fermement, c'en sera fini des temps du mépris et de la suffisance. Fin de la « francophonie », et naissance d'une littérature-monde en français : tel est l'enjeu, pour peu que les écrivains s'en emparent.

- 11 Littérature-monde parce que, à l'évidence multiples, diverses, sont aujourd'hui les littératures de langue française de par le monde, formant un vaste ensemble dont les ramifications enlacent plusieurs continents. Mais littérature-monde, aussi, parce que partout celles-ci nous disent le monde qui devant nous émerge, et ce faisant retrouvent après des décennies d'« interdit de la fiction » ce qui depuis toujours a été le fait des artistes, des romanciers, des créateurs : la tâche de donner voix et visage à l'inconnu du monde - et à l'inconnu en nous. Enfin, si nous percevons partout cette effervescence créatrice, c'est que quelque chose en France même s'est remis en mouvement où la jeune génération, débarrassée de l'ère du soupçon, s'empare sans complexe des ingrédients de la fiction pour ouvrir de nouvelles voies romanesques. En sorte que le temps nous paraît venu d'une renaissance, d'un dialogue dans un vaste ensemble polyphonique, sans souci d'on ne sait quel combat pour ou contre la prééminence de telle ou telle langue ou d'un quelconque « impérialisme culturel ». Le centre relégué au milieu d'autres centres, c'est à la formation d'une constellation que nous assistons, où la langue libérée de son pacte exclusif avec la nation, libre désormais de tout pouvoir autre que ceux de la poésie et de l'imaginaire, n'aura pour frontières que celles de l'esprit.
- 12 Liste des signataires : Muriel Barbéry, Tahar Ben Jelloun, Alain Borer, Roland Brival, Maryse Condé, Didier Daeninckx, Ananda Devi, Alain Dugrand, Édouard Glissant, Jacques Godbout, Nancy Huston, Koffi Kwahulé, Dany Laferrière, Gilles Lapouge, Jean-Marie Laclavetine, Michel Layaz, Michel Le Bris, JMG Le Clézio, Yvon Le Men, Amin Maalouf, Alain Mabanckou, Anna Moï, Wajdi Mouawad, Nimrod, Wilfried N'Sondé, Esther Orner, Erik Orsenna, Benoît Peeters, Patrick Rambaud, Gisèle Pineau, Jean-Claude Pirotte, Grégoire Polet, Patrick Raynal, Jean-Luc V. Raharimanana, Jean Rouaud, Boualem Sansal, Dai

Sitje, Brina Svit, Lyonel Trouillot, Anne Vallaëys, Jean Vautrin, André Velter, Gary Victor, Abdourahman A. Waberi.

- 13 Fin mai sera publié chez Gallimard : Pour une littérature-monde, un ouvrage collectif sous la direction de Jean Rouaud et Michel Le Bris.

NOTES

1 Note de la rédaction de *La Revue internationale des francophonies* : ce manifeste a été publié dans le journal *Le monde* le 15 mars 2007 : https://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260.html. *La Revue internationale des francophonies* remercie vivement Madame Perrine Arnautou (*Le Monde Syndication*), pour son aimable autorisation de reproduction.

France Daigle : « Une langue, ça s'entretient »

Julie Barlow

DOI : 10.35562/rif.1738

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE

- 1 Ils baignent dans l'anglais et certains d'entre eux parlent une langue hybride, le chiac. Mais ce n'est pas une raison pour perdre leur français, affirme l'écrivaine acadienne France Daigle, qui dénonce le laisser-aller des jeunes¹.

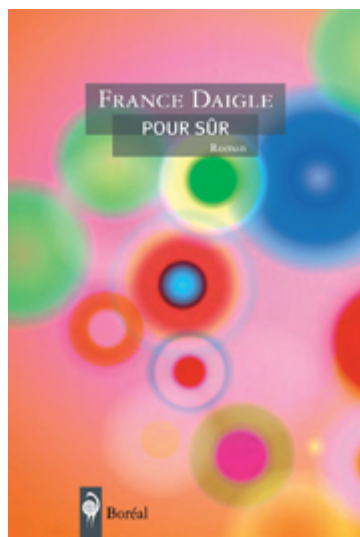


France Daigle – Photo : Olivier Hanigan

- 2 Après la bataille du joual au Québec, voici la bataille du chiac au Nouveau-Brunswick. Et l'auteure acadienne France Daigle, lauréate

du Prix du Gouverneur général 2012 pour son roman *Pour sûr*, se porte à la défense de Marie-Noëlle Ryan, professeure de philosophie à l'Université de Moncton. En février, celle-ci a dénoncé au *Téléjournal Acadie* la mauvaise grammaire, les fautes d'orthographe et la syntaxe douteuse de ses étudiants. Ses déclarations ont soulevé une grosse polémique et fait réagir la Fédération des étudiants de l'Université, qui a envoyé une lettre au Sénat académique dans laquelle elle accuserait la professeure de diffamation.

- 3 « Le message de Marie-Noëlle Ryan est la vérité, et il faut que ces choses-là soient dites », explique France Daigle, dont l'appui peut paraître contradictoire. Son 10^e roman, *Pour sûr*, fait la part belle au chiac, ce célèbre patois acadien qui mélange vieux français, français et anglais, avec ses *quoisse* (qu'est-ce), *avont* (ont), *yinque* (rien que) et autres *cawler* (appeler) !
- 4 *L'actualité* a rencontré France Daigle entre deux trains, à la gare Bonaventure, à Montréal. Elle nous parle des forces et faiblesses du chiac ainsi que de l'avenir du français au Nouveau-Brunswick, où 300 000 Acadiens baignent dans l'anglais depuis plus de deux siècles.



- 5 Pourquoi défendez-vous Marie-Noëlle Ryan ?
- 6 Je trouvais ridicule qu'on s'attaque à elle pour ses propos. Elle enseigne depuis 12 ans et sait de quoi elle parle. N'attaquez pas le messenger ! Beaucoup de jeunes francophones de chez nous ont de la difficulté à s'exprimer correctement en français écrit.

- 7 **Mais vous-même, dans *Pour sûr*, vous détournez délibérément le français. Vous francisez des mots anglais, tordez la grammaire, déboîtez la syntaxe...**
- 8 Parce que c'est une expérience littéraire qui consiste à transposer le registre oral, le chiac, en langue écrite, un peu comme l'a fait Michel Tremblay pour le joual. Même si le livre a été bien reçu, beaucoup de gens remettent en question l'intérêt d'écrire en chiac. Et je les comprends ! Mais un écrivain travaille avec un matériau : la langue et sa palette de registres. Le chiac existe, je l'utilise et je m'en amuse, mais je ne le défends pas. C'est une langue hybride, mixte, à laquelle j'ai dû donner ses structures pour la rendre à l'écrit. Mais je ne veux pas que les gens me prennent en exemple et disent : « Le chiac est autorisé. On n'a plus besoin d'apprendre le français. »
- 9 Alors pourquoi avoir choisi d'écrire en chiac ?
- 10 Par souci de vérité. Vers mon cinquième roman, je me suis rendu compte que je ne pouvais pas faire parler mes personnages avec réalisme sans recourir au chiac. Sinon, j'inventais une réalité qui n'existait pas. Je voulais que mes lecteurs entendent l'humour et la culture du Nouveau-Brunswick. Donc, il fallait écrire en chiac, comme Michel Tremblay a écrit en joual.
- 11 Où tracez-vous la limite de l'usage du chiac ?
- 12 Le chiac, comme le joual, appartient au registre oral, qui n'est qu'un aspect de la langue. Ce n'est pas « une » langue et ce n'est pas « la » langue. Les francophones du Nouveau-Brunswick, y compris les jeunes, doivent être conscients que le chiac ne suffit pas si on veut avancer dans la vie. Il fait partie de nous, mais peu importe où tu travailleras, tu n'éciras pas en chiac. C'est toute l'Acadie qui a un problème si une masse critique d'Acadiens ne réussit pas à écrire et à s'exprimer correctement en français. C'est le sens de l'intervention de Marie-Noëlle et la raison de mon appui.
- 13 D'après vous, les Acadiens devraient-ils apprendre le français normatif à l'école, comme au Québec ou en France ?
- 14 Oui et non. La question est de savoir quelle norme. Le français normatif du Québec n'est pas exactement celui de Paris. Mais je crois que pour sauvegarder le français au Nouveau-Brunswick, il ne faut

pas non plus être trop rigide sur la norme. Je crois qu'on ne peut pas exclure une certaine présence de l'anglais dans le français d'ici, en raison de notre histoire. Car l'écart entre le français parlé et le français écrit est plus grand au Nouveau-Brunswick qu'au Québec.



L'Université de Moncton, là où la polémique sur le chiac a été déclenchée par la professeure de philosophie Marie-Noëlle Ryan

- 15 Est-ce pour cela que vous avez critiqué le français comme étant trop figé ?
- 16 Oui, et je me suis aperçue à quel point il l'était en écrivant mon dernier livre ! Il y a une tendance à voir le français comme un monument intouchable. Moi, je me suis amusée à créer des accents, à déformer les mots. C'est quand même notre langue, on peut la rendre malléable jusqu'à un certain point, on peut se l'approprier comme on veut !
- 17 La forte présence de l'anglais explique-t-elle la mauvaise qualité du français des étudiants au Nouveau-Brunswick ?
- 18 Il faut vivre ici pour comprendre à quel point l'anglais envahit notre espace mental. Notre rapport avec cette langue est d'ailleurs doublement, voire triplement marqué. Dans le passé, nous avons été mis de côté par les Anglais. Ensuite, nous avons toujours vécu entourés d'anglophones. Mais en plus, l'anglais est devenu la langue prédominante dans le monde. Tout un défi ! Nous avons certainement acquis quelques mauvaises habitudes liées à cet environnement. Mais je ne rejetterais pas toute la responsabilité là-dessus. Après tout, la

situation n'est pas brillante non plus dans les écoles du Québec. La présence de l'anglais n'est donc pas seule en cause.

- 19 Que proposeriez-vous pour lutter contre l'affaiblissement du français au Nouveau-Brunswick ?
- 20 Trois choses. D'abord, nous gagnerions à être plus ouverts à de nouvelles façons d'enseigner. Enseigner une langue en milieu minoritaire, ce n'est pas comme enseigner là où la majorité parle la même langue. Le chiac est très éloigné de la norme. Alors quand les enfants vont à l'école, ils ne peuvent pas simplement écrire comme ils parlent. Sinon, leurs travaux sont bourrés de fautes ! L'enseignement en milieu minoritaire doit donc faire appel à des mécanismes différents et à une pédagogie adaptée. Les recherches en pédagogie nous apporteront des solutions à ce problème, j'en suis convaincue.
- 21 Ensuite, il faut avoir des enseignants convaincants. Que l'on donne aux enfants des matériaux intelligents, actuels, intéressants et de qualité en français. Quand j'étais en 10^e année [4^e secondaire], notre prof d'anglais nous a donné à étudier « The Sound of Silence », de Simon and Garfunkel, et « Suzanne », de Leonard Cohen. Tout le monde s'y est intéressé ! Pourquoi ne peut-on pas faire la même chose aujourd'hui avec des chansons en français ? Pour motiver les jeunes, il y a tellement de matière intéressante. Rien n'excuse que le français soit ennuyant ! Enfin, puisque nous vivons en situation minoritaire, nous devons faire en sorte que le français standard s'enracine bien. Et pour cela, il faut responsabiliser les francophones afin qu'ils soient plus exigeants envers eux-mêmes et envers les autres à tous points de vue.
- 22 Une nouvelle génération de leaders politiques est-elle nécessaire, comme celle de l'ancien premier ministre Louis Robichaud, qui a fondé l'Université de Moncton en 1963 et a déclaré la province officiellement bilingue en 1969 ?
- 23 Certes, la politique a contribué à la survie du français au Nouveau-Brunswick. Mais il ne faut pas compter uniquement sur la politique, ou les politiciens, pour assurer notre avenir. Une langue, ça s'entretient. On ne peut pas la laisser aller, surtout pas chez nous ! Il faut que les gens soient responsables.
- 24 Le français est-il menacé au Nouveau-Brunswick ?

- 25 Non, loin de là. Pour vous donner une idée, je connais des gens dans le nord de la province qui ne parlent même pas l'anglais. Et j'ai espoir. Nous sommes certainement isolés du reste de la francophonie, mais nous l'avons toujours été. Depuis les années 1960, nous nous sommes donné des outils pour vivre en français plus que jamais. Et grâce aux nouvelles technologies, les livres, la musique, les magazines, les films sont plus accessibles que jamais.
- 26 Le Québec devrait-il en faire davantage pour appuyer la sauvegarde de la langue française en Acadie ?
- 27 Si quelqu'un nous a abandonnés, c'est la France, ce n'est pas le Québec ! Les Québécois, on les connaît, on les voit à la télévision. Ils font des choses intéressantes et il y a beaucoup d'échanges avec eux, mais nous ne vivons pas la même réalité. Les Acadiens ne se définissent pas par rapport aux Québécois. Le Québec, c'est autre chose, une autre entité. Nous avons toujours été là où nous sommes. Nous sommes des cousins, apparentés, mais vivant dans des foyers distincts.
- 28 Qu'est-ce que le Nouveau-Brunswick apporte à la francophonie ?
- 29 Au risque de paraître prétentieuse, je dirais que mon roman Pour sûr contribue à montrer que nous sommes des citoyens du monde et que l'Acadie a son génie propre, avec un humour particulier. Dans un des chapitres, il y a deux types sur un terrain de golf. Le premier est tellement fier que le Nouveau-Brunswick ait 20 fois plus de terrains de golf que la France ! L'autre réplique qu'il y a tellement de vignobles et de châteaux en France que les Français n'ont pas eu assez de terre pour faire des terrains de golf !
- 30 Notre éloignement des grands centres de la francophonie, ce n'est pas une faiblesse, mais une force. Il nous donne de l'espace pour approfondir nos réflexions sur le monde dans lequel nous vivons et sur nous-mêmes. Mais il faut que nous soyons forts et déterminés pour continuer à vivre en français. Et c'est ce que je reproche à nos étudiants : pourquoi veulent-ils étudier en français sans adopter les outils nécessaires pour pouvoir lire et s'exprimer correctement par écrit ? Car en faisant cela, ils s'excluent eux-mêmes de la culture francophone, qui est tellement grande, riche et intéressante.

NOTES

1 Note de la rédaction de *La Revue internationale des francophonies* : cet entretien réalisé par Julie Barlow avec France Daigle a été publié dans le magazine *L'actualité* le 28 mai 2013 : <https://lactualite.com/temps-libre/culture/france-daigle-une-langue-ca-sentretient/>. *La Revue internationale des francophonies* remercie vivement Monsieur Eric Grenier, rédacteur en chef de *L'actualité*, pour son aimable autorisation de reproduction.

AUTEUR

Julie Barlow

Depuis 1995, la journaliste et auteure Julie Barlow a publié des centaines d'articles en français et en anglais dans de nombreuses revues et journaux au Canada et aux États-Unis. Elle est aussi l'auteur de cinq livres, dont deux sur la langue (*La Grande aventure de la langue française*, 2006, et *The Story of Spanish*, 2013 ; deux sur la France (*Pas si fous ces Français !*, 2003, et *The Bonjour Effect*, 2016), et un dernier sur le voyage (*Montreal and Quebec City for Dummies*, 2004).

IDREF : <https://www.idref.fr/079812643>

ISNI : <http://www.isni.org/0000000121254526>

BNF : <https://data.bnf.fr/fr/15025507>

Recensions d'ouvrages

Recension : Chantal Lacasse, *Le Québec anglophone distinct du reste du Canada ? La communauté anglo-québécoise au prisme des éditoriaux de The Gazette de 1976 à 1982*, Québec, Presses de l'université Laval, 2024, 250 pages

Chloé Phan-Labays

DOI : 10.35562/rif.1758

Droits d'auteur
CC BY

PLAN

- I. Présentation générale
- II. Un cadre théorique fécond : deixis, transculturalité et hybridation
- III. Une démarche empirique rigoureuse
- IV. L'apport central : repenser les minorités linguistiques canadiennes
- V. Quelques pistes de discussion
- VI. Conclusion

TEXTE

**LE QUÉBEC
ANGLOPHONE
DISTINCT
DU RESTE
DU CANADA?**

CHANTAL LACASSE

La communauté
anglo-qubécoise au
prisme des éditoriaux
de *The Gazette*
de 1976 à 1982



I. Présentation générale

L'ouvrage de Chantal Lacasse, issu de ses recherches doctorales en histoire à l'université Laval, s'inscrit dans un effort renouvelé de penser l'hétérogénéité linguistique et culturelle canadienne au-delà des oppositions binaires usuelles (français/anglais, majorité/minorité, centre/périphérie). En se concentrant sur la communauté anglo-qubécoise – minorité de langue officielle souvent éclipsée par la dualité canonique entre le Canada français et le Canada anglais –, l'autrice comble une lacune

historiographique réelle, particulièrement pour la période charnière allant de l'élection du Parti québécois (1976) au rapatriement de la Constitution (1982).

- 2 Le projet est d'autant plus ambitieux qu'il articule trois exigences : situer historiquement les Anglo-Québécois dans la séquence politique qui les redéfinit comme minorité sur leur propre territoire ; restituer la complexité énonciative de leur discours public ; et mettre cette parole en regard de celle du Canada anglais, par une analyse comparative des éditoriaux de *The Gazette* (Montréal) et de *The Globe and Mail* (Toronto).

II. Un cadre théorique fécond : deixis, transculturalité et hybridation

- 3 La principale force de l'ouvrage tient à la solidité de son armature conceptuelle. Lacasse mobilise trois notions complémentaires qui permettent de dépasser une lecture purement événementielle de la presse.

- 4 La deixis – entendue comme l'ensemble des marqueurs énonciatifs (« nous », « ici », « notre province » et "our community") qui ancrent un discours dans une position d'énonciation spatiotemporelle et identitaire – fournit l'outil le plus fin de l'analyse. À travers le repérage systématique des embrayeurs, l'autrice montre comment *The Gazette* déplace constamment son centre déictique : tantôt « nous, Québécois », tantôt « nous, anglophones », tantôt « nous, Canadiens ». Cette mobilité énonciative n'est pas une indécision mais le signe d'une identité plurielle assumée.
- 5 La transculturalité – empruntée notamment aux travaux de Fernando Ortiz et réactivée par les études québécoises contemporaines – décrit le processus d'échanges, d'emprunts, de négociations et de transformations réciproques entre cultures cohabitantes. L'autrice démontre que le discours de *The Gazette* ne peut se comprendre comme l'expression d'une enclave anglo-saxonne assiégée : il est, en réalité, profondément travaillé par la socialité franco-québécoise qui l'entoure.
- 6 L'hybridation, enfin, fournit la métaphore conclusive de l'ouvrage. Lacasse propose une image saisissante : celle du *caméléon* journalistique, qui modifie son épiderme identitaire selon les circonstances politiques, idéologiques et discursives. Cette plasticité contraste avec la posture beaucoup plus monolithique du *Globe and Mail*, qui parle depuis un « centre » canadien-anglais et perçoit le Québec comme l'altérité à expliquer plutôt que comme l'environnement à habiter.

III. Une démarche empirique rigoureuse

- 7 Le dispositif méthodologique est l'un des grands mérites du livre. L'analyse comparative de deux corpus éditoriaux – *The Gazette* comme voix de la communauté anglo-montréalaise et *The Globe and Mail* comme *Journal officiel* du Canada anglais – confère à la démonstration une valeur empirique notable et originale. Le choix du genre éditorial est judicieux : il s'agit du lieu où la parole institutionnelle d'un journal se cristallise, où s'expriment des

positionnements assumés, et où la deixis du « nous » devient particulièrement saillante.

- 8 La période retenue (1976-1982) n'est pas anodine : elle couvre les deux mandats fondateurs du gouvernement Lévesque, l'adoption de la Charte de la langue française (loi 101, 1977), le référendum sur la souveraineté-association (1980) et le rapatriement de la Constitution (1982). Ce sont autant de moments où la communauté anglo-qubécoise est constituée – politiquement, juridiquement, symboliquement – comme minorité sur son propre sol, ce qui rend l'observation des replis et des reconfigurations identitaires particulièrement instructive.
- 9 Les chapitres 4 (« Référendum sur la souveraineté-association ») et 5 (« Tomber de Charybde en Scylla : la Charte de la langue française ») sont à cet égard exemplaires. Ils montrent comment *The Gazette*, à rebours de ce qu'une lecture rapide aurait pu suggérer, intègre la « variable Québec » au cœur même de son équation éditoriale et présente les enjeux avec une empathie et une subtilité qui font défaut au quotidien torontois.

IV. L'apport central : repenser les minorités linguistiques canadiennes

- 10 C'est sur ce terrain que l'ouvrage prend toute sa portée. Lacasse contribue à une meilleure compréhension des enjeux sociétaux des minorités linguistiques canadiennes sur au moins trois plans.
- 11 Premièrement, elle défait l'image monolithique de la minorité anglo-qubécoise. Ni purement « canadienne-anglaise » repliée sur Westmount ni simplement « québécoise d'expression anglaise », celle-ci se révèle traversée d'appartenances multiples et négociées en permanence. La métaphore du caméléon – qu'on aurait pu craindre opportuniste – gagne, au fil des chapitres, en densité analytique : elle décrit une stratégie de survie symbolique propre aux minorités enchâssées dans une majorité elle-même minoritaire à l'échelle continentale.

- 12 Deuxièmement, elle déplace le centre de gravité du débat sur les minorités de langue officielle. La recherche francophone hors-Québec a longtemps dominé ce champ ; l'ouvrage rappelle, sans symétriser artificiellement, que les Anglo-Québécois constituent eux aussi une minorité de langue officielle, dont le rapport à la majorité francophone est qualitativement différent, précisément parce qu'il s'enracine dans une transculturalité quotidienne que ne connaissent ni les Franco-Manitobains ni les Acadiens.
- 13 Troisièmement, le contraste systématique avec *The Globe and Mail* objective la différence entre une posture minoritaire vécue et une posture majoritaire surplombante. Cette mise en regard est précieuse pour les études canadiennes : elle montre que parler depuis Toronto n'est pas seulement parler d'ailleurs, c'est parler depuis un autre régime de discours, où le Québec figure comme problème à résoudre plutôt que comme monde à partager.

V. Quelques pistes de discussion

- 14 Comme toute monographie ambitieuse, l'ouvrage laisse ouvertes des questions stimulantes. La focalisation sur *The Gazette*, justifiée par son statut de quotidien anglo-montréalais de référence, laisse dans l'ombre les autres voix anglo-québécoises (presse communautaire, presse régionale des Cantons-de-l'Est et médias non imprimés). On peut également se demander dans quelle mesure les positions éditoriales reflètent la pluralité interne d'une communauté elle-même stratifiée socialement, économiquement et géographiquement.
- 15 Par ailleurs, la dimension proprement linguistique de la deixis aurait pu être discutée plus avant : l'anglais nord-américain du *Gazette* présente-t-il des traces formelles de cette socialité franco-québécoise (calques, emprunts et structures syntaxiques) qui doubleraient, sur le plan lexico-grammatical, l'hybridation observée au niveau discursif ? Ces interrogations sont autant d'invitations à prolonger le programme de recherche que l'autrice esquisse.

VI. Conclusion

- 16 L'ouvrage de Chantal Lacasse s'impose comme une contribution majeure à l'étude des minorités linguistiques canadiennes et, plus

particulièrement, à la compréhension de la singularité anglo-qubécoise. En articulant un cadre théorique solide – deixis, transculturalité et hybridation – à une démarche empirique comparative menée avec rigueur, l'autrice produit une analyse qui dépasse largement le cas d'étude pour interroger la nature même des appartenances dans les sociétés plurielles.

- 17 Le livre intéressera les historiens du Québec et du Canada, mais aussi les sociolinguistes, les chercheurs en communication, les spécialistes des médias, et plus largement quiconque s'intéresse à la manière dont une minorité construit sa parole publique au moment précis où ses repères vacillent. Au-delà du milieu universitaire, il offre aux lecteurs anglo-qubécois eux-mêmes un miroir réflexif rare : celui d'une communauté qui, loin d'être une simple *périphérie du Canada anglais*, a constitué – et constitue toujours – un laboratoire transculturel original au cœur du Québec contemporain.

AUTEUR

Chloé Phan-Labays

Chloé Phan-Labays est maître de conférences à l'université Jean Moulin Lyon 3.
IDREF : <https://www.idref.fr/298752638>

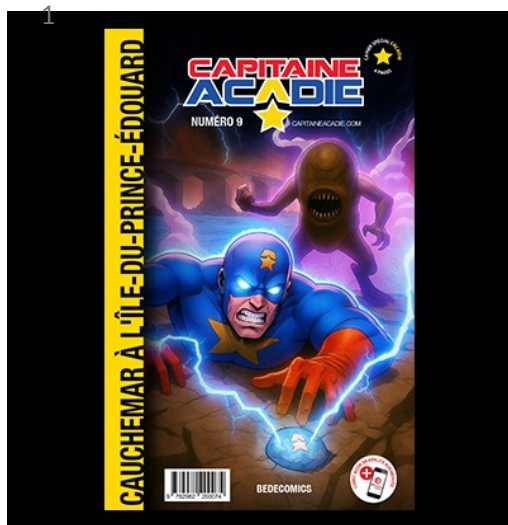
Recension : Daniel Bouffard et Dany Bouffard, *Capitaine Acadie*, numéro 9, « Cauchemar à l'Île-du-Prince-Édouard », Cap-aux-Meules (Canada), Bedecomics, 2025, 36 pages

Eric Mathieu Doucet

DOI : 10.35562/rif.1792

Droits d'auteur
CC BY

TEXTE



Capitaine Acadie est une série de bande dessinée francophone créée par les Madelinots¹ Dany et Daniel Bouffard, s'inscrivant dans le format et les conventions des comics nord-américains. Le neuvième numéro de la série, intitulé « Cauchemar à l'Île-du-Prince-Édouard », met en scène la défense de cette province insulaire contre une invasion extraterrestre et son armée de « patates-zombies ».

2

Le fil narratif du récit présente une structure relativement classique des comics de super-héros : apparition d'une anomalie inattendue, révélation d'une menace coordonnée, mobilisation des héros, affrontement final et reconstruction à la suite de la victoire. Cependant, au-delà de l'intrigue principale, cette œuvre de science-fiction met avant tout l'accent sur la représentation et la valorisation de l'Acadie, plus particulièrement sur celle de la communauté acadienne de l'Île-du-Prince-Édouard, en accordant une place centrale à son histoire, à ses territoires, à ses institutions et à sa culture.

- 3 Le traitement réservé au territoire de l'intrigue, l'Île-du-Prince-Édouard, se distingue par le nombre de lieux présentés tout au long de celle-ci. La résistance acadienne se mobilise dans les régions qu'elle occupe, telles qu'Abraham-Village, Miscouche et Charlottetown. La menace inattendue émane des champs de patates, l'un des éléments centraux du paysage insulaire. La représentation de la communauté acadienne de l'île est également bien reflétée dans le récit, mettant de l'avant les contributions d'agriculteurs, de travailleurs, de familles, de musiciens, de chercheurs et même d'enfants.
- 4 Les auteurs présentent une communauté acadienne fière de ses racines, solidaire face aux menaces et résiliente dans sa capacité à se reconstruire à la suite des combats menés. Ils font d'ailleurs plusieurs références à la devise acadienne : « L'Union fait la force ». Il est possible d'établir des liens entre leur combat collectif contre la menace extraterrestre du Commandant Utrek² et les grandes luttes menées au cours de leur histoire afin d'assurer leur survie et le maintien de leur identité singulière. Sur le plan linguistique, plusieurs régionalismes acadiens sont utilisés par les personnages, accompagnés de notes explicatives, ce qui favorise la reconnaissance culturelle chez les lecteurs acadiens, ainsi que l'occasion pour les autres francophones et francophiles de les découvrir.
- 5 Le récit fait constamment référence aux symboles acadiens par l'entremise des protagonistes de l'histoire. Les noms des deux personnages principaux, Gab (Capitaine Acadie) et Ève, sont inspirés du poème « Évangéline » de Henry W. Longfellow, où Évangéline passe sa vie à tenter de retrouver son fiancé, Gabriel, après leur séparation lors du Grand Dérangement. Les liens entre cette série et le poème de Longfellow sont notables dans des numéros antérieurs, où Gab tente de secourir sa conjointe, Ève, capturée par l'antagoniste de ce numéro. Le personnage de Capitaine Acadie représente symboliquement l'héritage, la tradition et la mémoire de l'Acadie. Il ne défend pas seulement un territoire et ses habitants, mais aussi une identité collective, une culture et un patrimoine. Plusieurs parallèles peuvent être établis avec Capitaine America de l'univers Marvel, tant par leur nom que par leur rôle de protecteur d'une collectivité qu'ils incarnent. Leurs costumes respectifs participent également à cette filiation en reprenant les couleurs et les symboles associés à l'identité

nationale ou culturelle qu'ils représentent. Son costume de Capitaine Acadie reflète les couleurs du drapeau acadien, tout comme ses divers pouvoirs d'attaque : des rayons lumineux destructeurs bleus, blancs, rouges et jaunes, portant des noms liés à des expressions acadiennes, telles : les « Éloises », les « Chalins », « l'Étoile de la mort », ainsi que l'énergie dévastatrice du « Tintamarre ». Son pouvoir de la « Déportation » lui permet de se téléporter, transformant l'un des moments les plus tragiques de l'histoire acadienne en un avantage stratégique. Il possède aussi la capacité de se régénérer, qui lui est attribuée par « le pouvoir de l'Acadie ! » en criant « Quiiiiinzzzzouuu ! »³. Tout au long de ses aventures, il affirme vouloir sauver l'Acadie et ses communautés, et s'assurer que leur histoire et leur patrimoine soient préservés.

- 6 Ce numéro comporte un cahier pédagogique de quatre pages présentant, de façon très brève, les moments marquants de l'histoire du système scolaire francophone de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce cahier offre aux lecteurs un éclairage pédagogique sur cette dimension de l'histoire acadienne.
- 7 L'une des principales contributions de cette série est qu'elle met à disposition un espace culturel acadien et francophone au sein des comics de super-héros, où l'on trouve très peu de productions acadiennes. En proposant un univers acadien contemporain, elle permet aux Acadiens et Acadiennes d'accéder à des œuvres où ils peuvent se reconnaître, et sert de vitrine promotionnelle, pédagogique, voire touristique, pour l'ensemble des lecteurs. La série contribue ainsi à la diffusion des connaissances, tout en proposant une image dynamique, contemporaine et positive de l'Acadie. La série *Capitaine Acadie* se positionne comme un projet de médiation culturelle où la fiction, la mémoire et l'identité se complètent mutuellement.

NOTES

1 Note de la rédaction de la *Revue internationale des francophonies* : habitants des îles de la Madeleine (Québec)

2 Le nom du Commandant Utrek fait référence au traité d'Utrecht de 1713 qui céda définitivement l'Acadie à la Grande-Bretagne.

3 Note de la rédaction de la *Revue internationale des francophonies* :
15 août en français acadien (fête nationale de l'Acadie)

AUTEUR

Eric Mathieu Doucet

Eric Mathieu Doucet est professeur agrégé à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires de l'université de Moncton et directeur par intérim de l'Institut d'études acadiennes. Ses champs de recherche portent sur le développement communautaire, l'engagement citoyen et la gestion du bénévolat.
IDREF : <https://www.idref.fr/077219767>

Recension : Rodrigue Tasse, *La Francophonie et les crises en Côte d'Ivoire et à Madagascar. Entre stabilité et retour à l'instabilité politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Études eurafricaines », 2026, 418 pages

Ayrton Aubry

DOI : 10.35562/rif.1791

Droits d'auteur

CC BY

TEXTE

1

Rodrigue Tasse

**LA FRANCOPHONIE
ET LES CRISES EN CÔTE D'IVOIRE
ET À MADAGASCAR**
**Entre stabilité et retour
à l'instabilité politique**

Préface de Guy Mvella

La Francophonie et les crises en Côte d'Ivoire et à Madagascar : entre stabilité et retour à l'instabilité politique est une monographie publiée par Rodrigue Tasse¹. En 415 pages et quatre chapitres répartis en deux parties, l'auteur décrit les réactions de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) face aux crises électorales en Côte d'Ivoire et à Madagascar de la fin des années 1990 au début des années 2010.

2

Études
Eurafricaines

L'Harmattan

Rodrigue Tasse est docteur en relations internationales et chargé de cours à l'IRIC au Cameroun. Avant la publication de ce livre, il a co-dirigé deux ouvrages sur la Francophonie chez L'Harmattan,

déclinant la place et le rôle de l'organisation internationale dans les relations internationales contemporaines. Rodrigue Tasse est en outre l'auteur de nombreux articles scientifiques sur le sujet.

3

La première partie du livre porte sur l'appareil normatif déployé par la Francophonie à l'occasion des crises en Côte d'Ivoire et à

Madagascar. L'auteur rappelle utilement les étapes importantes de chaque crise et les tentatives de médiation qui y sont liées. Ces précisions pédagogiques permettent au lecteur de mieux comprendre la centralité de jalons comme les accords de Linas Marcoussis de 2003 puis de Ouagadougou en 2009 pour la Côte d'Ivoire, ou les accords de Maputo pour Madagascar la même année.

- 4 Sur la même période, la Francophonie développe un arsenal normatif autour de la démocratie et la bonne gouvernance, notamment avec la déclaration de Bamako en 2000 puis celle de Saint-Boniface en 2005. Ces évolutions sont parallèles, mais il n'est jamais expliqué dans l'ouvrage comment les événements malgaches et ivoiriens ont influencé les mutations normatives de la Francophonie. L'apport de *La Francophonie et les crises en Côte d'Ivoire et à Madagascar* à ce niveau est surtout descriptif.
- 5 Par une approche plus dynamique et moins cloisonnée, l'ouvrage aurait permis de mieux comprendre les évolutions récentes des médiations de l'OIF dans un contexte de coups d'État et de rejet de l'institution dans le Sahel (« comment les organisations internationales s'adaptent face aux crises ? » est une question de recherche qui n'est pas abordée dans le livre). Cette démarche aurait par ailleurs été entièrement en phase avec les précisions théoriques faites dans l'introduction de l'ouvrage sur l'inscription revendiquée de l'auteur dans le courant néo-institutionnaliste. Les outils analytiques de ce cadrage théorique, comme la « dépendance au sentier », sont en effet peu mobilisés dans le cœur du travail.
- 6 Par ailleurs, les organisations internationales sont sorties transformées des crises abordées dans le livre, étant elles-mêmes impliquées dans un contexte global de promotion parfois contre-productive de la démocratie, associée à la *war on terror* lancée depuis 2001. Ce contexte, qui influence aussi le discours de l'OIF, n'est pas pris en compte dans l'ouvrage.
- 7 Tout au long du livre, Rodrigue Tasse décrit clairement les institutions de la Francophonie et leurs doctrines, notamment en matière de promotion de la démocratie. La démocratie est en effet appréhendée par l'OIF comme un concept pluriel dont la pérennité est conditionnée par son articulation avec la société. Dans ce sens, elle ne peut pas être exportée comme une marchandise. Les missions

d'observation, objets d'importants développements dans le chapitre 2, sont selon Tasse le principal outil de la Francophonie pour promouvoir la démocratie. La figure du médiateur, ou de l'envoyé spécial de la Francophonie, autre outil de l'institution pour limiter l'aggravation des crises, est aussi l'objet de développements originaux dans le texte. Ces points constituent indubitablement une valeur ajoutée du travail de Rodrigue Tasse.

- 8 La seconde partie de l'ouvrage s'intéresse aux discours et à leurs effets plutôt qu'au cadre normatif, qui était l'objet de la première partie. Rodrigue Tasse y montre efficacement comment Rajoelina et Ouattara ont réussi à Madagascar et en Côte d'Ivoire à évincer leurs adversaires et en légitimant leur intégration dans le jeu politique, notamment en s'appuyant sur les instruments multilatéraux présents dans leur pays au moment des crises. Par exemple, en Côte d'Ivoire, plusieurs mouvements rebelles ont été intégrés dans la vie politique parlementaire après les accords de Linas Marcoussis.
- 9 L'un des passages les plus intéressants de l'ouvrage concerne la concurrence entre le Nigéria et l'Afrique du Sud à propos de la crise en Côte d'Ivoire. Alors que le Nigéria s'est rapidement aligné sur les institutions multilatérales contre Laurent Gbagbo, le président sud-africain Jacob Zuma a contesté les résultats des élections ayant désigné Ouattara comme vainqueur. Il n'est toutefois pas précisé dans l'ouvrage comment l'OIF a interagi avec ces deux puissances diplomatiques africaines mais non membres de la Francophonie.
- 10 Si certaines réflexions de *La Francophonie et les crises en Côte d'Ivoire et à Madagascar* sont originales, de longs développements reprennent des débats classiques en science politique en remontant parfois jusqu'à l'antiquité (sur le comparatisme, l'usage des sanctions), sans les actualiser. La notion de crise par exemple est développée en longueur dans l'introduction. Elle a été l'objet d'une attention soutenue en relations internationales à propos du multilatéralisme depuis 2015, et mise en perspective avec les processus de dépolitisation, sans que ces réflexions n'apparaissent dans l'ouvrage. De même, alors que Tasse mobilise originalement le terme d'« *entrepreneuriat* » en qualifiant la Francophonie d'« *entrepreneur de paix* », il n'est pas fait référence à la littérature constructiviste désormais classique sur les entrepreneurs de normes alors que la

discussion scientifique qui en serait sortie aurait été particulièrement féconde.

- 11 *La Francophonie et les crises en Côte d'Ivoire et à Madagascar* apporte des éléments de compréhension de deux contextes touchés par des crises répétitives et protéiformes entre 1999 et 2012. La résolution de ces situations a impliqué des acteurs exogènes dont l'OIF, objet de l'ouvrage.

NOTES

1 Note de la rédaction de la *Revue internationale des francophonies* : Rodrigue Tasse est diplômé du Master 2 Francophonie et relations internationales de l'université Jean Moulin Lyon 3 délocalisé à l'Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC) de l'université de Yaoundé II.

AUTEUR

Ayrton Aubry

Ayrton Aubry est directeur scientifique au Laboratoire d'analyse des sociétés et pouvoirs / Afrique – diasporas (LASPAD) de l'université Gaston Berger à Saint-Louis (Sénégal) et enseignant vacataire à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.
IDREF : <https://www.idref.fr/234369930>